XXXVII. c. 6

Vol. 207 2

DUCHESNE

Ex. Walsingham

LES

ANTIQVITEZ ET RECHERCHES DES VILLES, CHASTEAVX, ET PLACES PLVS REMARQVABLES DE FRANCE.

Selon l'Ordre & reſſort des Parlemens.

OEVVRE ENRICHY DES FONDATIONS, Situations & ſingularitez des Villes, Places, & autres choſes notables, concernant les Parlemens, Iuriſdictions, Egliſes & Police de ce Royaume.

Par ANDRE' DV CHESNE, *Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France.*

Reveu, corrigé & augmenté par FRANÇOIS DV CHESNE ſon fils, Avocat en Parlement: & aux Conſeils d'Eſtat & Privé de ſa Majeſté: auſſi Hiſtoriographe de France.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,

Chez MICHEL BOBIN, & NICOLAS LE GRAS, au troiſiéme Pilier de la grand' Salle du Palais, à l'Eſperance, & à L, couronnée.

M. DC. LXVIII.

LES ANTIQVITEZ DES VILLES, CHATEAVX ET PLACES PRINCIPALES DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

DE LA VILLE ET SIEGE Presidial de la Rochelle, & du païs Rochelois.

CHAPITRE PREMIER.

DE toutes les Villes de France, je n'en trouve point où le temps & la fortune ayent donné accroiſſement, ſelon les occaſions comme à la Rochelle. Ie ne trouve point de marques de ſon Antiquité que depuis mille ans ; Depuis lequel temps la ſituation & la commodité du Port, ont donné le

commencement à cette ville, qui fut fortifiée & munie, pour obvier aux courses des Pirates qui escumoient les Costes Armoriques & Aquitaniques.

Le païs Rochelois separé du Poictou par une petite riuiere qui coule tout le long du terroire de Niort appellée la Seure Nioroise. commence au Port de Marant, & s'estend jusques à saint Iean d'Angely en Xaintonge. La ville principale est la Rochelle, située sur bord & goulphe de mer, que quelques-uns ont estimé estre le *Sanctorum portus*, ou port des Xaintongeois de Ptolomée.

S. Iean la plus ancienne Eglise de la Rochelle.

Le plus ancien édifice que l'on y remarque, est celuy de S. Iean, qui appartenoit autrefois aux Templiers. L'estenduë de cette ville consistoit à un Chasteau accompagné de quelques maisons, qui par succession de temps ont composé une ville, laquelle aprés un progrez assez lent a esté accruë, enrichie & augmentée par la communication ou commerce des villes plus marchandes de toute l'Europe.

Les premieres franchises accordées par Guillaume Duc de poictiers

Cette ville fut occupée par le Duc Guillaume, lequel s'estant insinué en cette place, en jouyt quelque temps, & luy donna plusieurs beaux privileges & franchises.

Ce Guillaume a esté le dernier Duc de Poictou, selon l'opinion commune, fondateur des Blancs-Manteaux, qui de son nom furent appellez Guillemins.

Iceluy estant encore vivant, accorda en l'année 1138. Eleonor sa fille aisnée, à Louïs le Ieune Roy de France, laquelle par disposition de son Pere porta au Roy son mary, le païs d'Aquitaine, consistant en plusieurs grandes Provinces, entr'autres au Comté de Poictou.

De ce mariage ont pris naissance tous les

mal-heurs qui ſon arrivez en France par les guerres irreconciliables, qui ont fait fondre les Anglois en ce Royaume, lequel a gemy ſous cette nation juſques au regne de Charles VII. auquel temps les Anglois perdirent en deux ou trois années, ce qu'ils avoient conquis par l'eſpace de deux cens ans, avec le ſang d'un nombre infiny d'hommes, qui ont eſté laiſſez pour engraiſſer les campagnes de la France.

Eleonor ayant eſté repudiée par Louïs le Ieune en l'année 1152. reprit ce qu'elle avoit apporté à ſon mary, ſçavoir les Duchez de Guyenne, Poictou, Anjou, &c. & depuis s'eſtant remariée à Henry Duc de Normandie, qui depuis fut Roy d'Angleterre, elle luy porta les meſmes Provinces, pour leſquelles le Roy d'Angleterre & ſes ſucceſſeurs ont deu foy & hommage au Roy de France, faute de quoy ont eſté executées les ſanglantes batailles, qui ſelon les divers ſuccez ont donné la jouyſſance de la Rochelle à nos Rois.

La Rochelle, combien que grandement accruë, depuis ſa naiſſance, n'avoit lors qu'une Parroiſſe en la haute partie de la ville, ce qui apportoit de grandes incommoditez: car de divers endroits du monde, pluſieurs s'eſtans retirez au voiſinage de la ville, & à cauſe de l'eſloignement de la Parroiſſe, deſirerent qu'il en fut eſtablie une nouvelle en un champ appartenant à Guillaume de Cire proche du port, ſous le nom de ſaint Barrhelemy: ce qui fut accordé par le Bref du Pape Eugenius de l'an 1155. le Bref & les raiſons de l'eſtabliſſement de cette Parroiſſe, ſont plus amplement rapportées en une pancarte ancienne qui eſt au threſor de l'Egliſe ſaint Barthelemy & ne ſe trouve ailleurs.

Avant Guillaume Duc de Poictiers, le païs & ville de la Rochelle n'appartenoient ni aux Rois de France, ni d'Angleterre en propre, ni audit sieur Duc ; mais à deux Seigneurs particuliers de Rochefort & Mauleon, sur lesquels ledit sieur Duc avoit usurpé la Rochelle ; Et depuis estans en differens de leurs partages, Eleonor estant à Londres, sur la plainte de Mauleon, elle luy restitua la terre de Talmonde, se reservant la Rochelle, & donnant en contrechange le Chasteau & Forteresse de Benaon, avec cinq cens livres de revenu.

Avant Guillaume les sieurs de Rochefort & Mauleon estoient Seigneurs de la Rochelle.

Or d'autant que les privileges de cette ville ont esté les commencemens de leur orgueil, & en consequence de leur ruine universelle, il faut remarquer que les exemptions depuis le Duc Guillaume, ont esté continuées par ses successeurs jusques à nostre âge, comme témoignent les pancartes, & n'avoient entré en aucun soupçon vers les Rois jusques à ce que sous pretexte de leur reforme ils ont voulu secoüer le joug de l'obeïssance. Il faut encore noter que les Rois d'Angleterre, au commencement qu'ils en furent les maistres, les avoient assujettis à la Loy de leur Royaume, qui portoit, que les biens de celuy ou celle qui mouroient, sans tester & se confesser, estoient acquis au fisc : ce qui fut osté par Iean Sans-terre Roy d'Angleterre & Comte de nostre Anjou, lequel permit aux heritiers de succeder aux biens de ceux qui estoient morts sans tester. De ce Roy se trouvent plusieurs actes, touchant la confirmation de leurs privileges, tant de l'an 1169. 1204. qu'autres années.

Vn des beaux droits qui leur ait esté conce-

dé, fut celuy de la commune accordé par Eleonor, ce qui donna lieu à l'élection d'un Maire, d'un Soufmaire, vingt-quatre Eschevins & cent Paires qui composoient le Corps de ville; ce qui continua jusques au regne de François I. qui donna le Gouvernement & Mairie de la ville au sieur Iarnac, dont nous parlerons cy-aprés. Nous trouvons que le premier Maire fut Robert de Montmiral, qui est ensepulturé en l'Eglise de saint Hilaire Puiliboureau fondateur d'icelle.

Premieres libertez accordées aux Rochelois.

Or d'autant que cela seroit hors d'œuvre, de rapporter les Statuts qui ont esté faits pour l'élection des Maires. Ie diray seulement qu'en l'an 1388. de la Mairie de Maistre Pierre Porchier licentié és Loix, il fut conclu parmy plusieurs ordonnances que le Maire seroit esleu à la pluralité des voix, & les trois qui seroient trouvez avoir plus de suffrages seroient presentez au Gouverneur pour le Roy en ladite ville, qui feroit election de celuy qu'il luy plairoit. I'obmets les conclusions & ordonnances, & passe aux privileges qui leur ont esté attribuez de temps en temps selon l'ordre des Rois.

Election des Maires mises à disposition du gouverneur pour le Roy au païs de Xaintonge.

Le premier comme nous avons dit, leur a esté concedé sous les Ducs de Guyenne, ou Rois d'Angleterre, le second du regne de Louïs VIII. l'an 1224. le 3. de l'an 1372. sous Charles VII. le 4. sous le regne du Roy Louïs XI.

Prise de la Rochelle par Louïs I.

Le Roy Louïs VIII. fils de Philippes Auguste & pere de S. Louïs, aprés plusieurs mespris de la part du Roy d'Angleterre, refus des hommages & devoirs à luy deus pour la Duché de Guyenne, passa en Poictou, deffit le Roy d'Angleterre en bataille rangée, & ayant pris Niort à laquelle commandoit Sava-

ry de Mauleon, se transporta avec son armée à la Rochelle qu'il assiegea au mois de Iuillet l'an 1224. & la prit le mois d'Aoust ensuivant. C'est pourquoy les habitans se voyans mocquez par le Roy d'Angleterre qui leur avoit envoyé des pierres & du son au lieu d'argent, quitterent les Leopars, receurent les Fleurs de Lys & voüerent obeyssance à Louïs VIII. qui est le premier de nos Rois qui ait confirmé leurs privileges, & à leur supplication & requeste les declare ses sujets. En suite dequoy, par lettres patentes du 24. Aoust 1224. il fit jurer par Messire Matthieu de Montmorency Connestable, & plusieurs autres Seigneurs, de garder les conventions & libertez par luy accordées à la Rochelle, mais non pas celles qui leur avoient esté concedées par les Ducs de Guyenne & Rois d'Angleterre.

1269. Par Alphonse Cõte de Poictou & Tolose.

L'an 1269. Alphonse frere du Roy S. Louïs Comte de Poictou & de Tolose, en consideration de leur fidelité, leur accorda, tant pour luy que pour ses successeurs, qu'ils demeureroient exempts du payement du double cens, à cause de son voyage de la Terre Sainte. En outre il leur fit don d'un moulin à luy appartenant, proche de la porte S. Nicolas, à la charge de payer par eux douze deniers de cens, le titre en est donné à Xaintes au mois d'Avril 1269.

1270 Sermens pris du Senechal de Xaintonge pour la conservatiõ de leurs

Du temps du mesme Prince Alphonse se meut une contestation, sur ce que les Maire & Eschevins de la Rochelle, demandoient que le Seneschal de Xaintonge nouvellement s'obligeast par serment envers eux, de les maintenir en l'observation des libertez & coustumes à eux auparavant accordées, ce qu'ils disoient avoir esté pratiqué par les Seneschaux

precedens. Ce qui leur fut octroyé par le commandement dudit Seigneur, au mois de Novébre 1370. & acte en fut decerné. L'an 1227. le Roy Louïs IX. dit S. Louïs, au mois de May, continuant les privileges dõnez par ces devanciers, leurs patentes dõnées *vacante cancellaria.* privileges, 1227.

Philippes le Bel fils de S. Louïs par lettres patentes, des années 1282. & 1286. leur asseure la conservation de leurs privileges. Privileges confirmez par S. Louys 1227 & 1276 par Philippes le Bel.

Ie ne trouve aucuns actes de Louïs le Hutin, & est à croire que son regne qui ne dura que sept ans, ne luy permit entrer en connoissance des affaires des Rochelois.

L'an 1317. Philippes le Long estant à Bourges les confirma le neufiéme Avril.

Sous Charles le Bel, par arrest du mois de May 1324. les habitans de la Rochelle furent exẽpts de payer aucune chose, à cause du mariage de la sœur du Roy, Reyne d'Angleterre, & ce en consequence des privileges precedents. L'an 1317 par Philippes le Long sous Charles le Bel 1324.

Depuis l'an 1324. que la Rochelle avoit esté conquise sur les Anglois, elle fut possedée par nos Rois jusqu'à cette mal-heureuse bataille de Poictiers, où le Roy Iean fut enleué le 19. Septembre 1359. le traité de Bretigny, où fut accordée la delivrance du Roy moyennant 3. millions d'or, fait voir combien le Roy d'Angleterre faisoit estat de la Rochelle, voulant que Philippes de France Duc de Touraine luy fût donné en ostages, jusqu'à ce que la Rochelle fust mise entierement en sa possession, ce qui fut executé & de ce donné declaration le 26. Ianvier 1361. par le Roy d'Angleterre qui déchargea le Roy de sa parole, & mit le Duc de Touraine en liberté. Est encore à notter que nonobstant que le Roy Iean eut renoncé à la Rochelle, il fit des lettres en l'an 1360. Bataille de poictiers l'an 1356

par lesquelles il vouloit que les habitans de la Rochelle fussent gardez en leurs immunitez & privileges, en quelque partie qu'ils habitassent du Royaume.

Le Roy Edoüard mis en possession de la Rochelle, confirma leurs libertez, mais cette faueur fut suivie d'un exaction tyrannique, qui fut exercée par ce Prince de Galles, sur tous les sujets du Poitou.

Ce Prince encore enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur les François, tirant vingt sols de chaque feu: le Comte d'Armagnac & autres Seigneurs, appellez du Roy d'Angleterre, presenterent leurs plaintes au Roy, qui leur promit assistance. Le Prince de Galles est assigné parlant à sa personne pour comparoistre devant les Pairs de France. Sur le deffaut & le mauvais traitement qu'il fit faire à ceux qui luy avoient donné assignation, informations sont faites, & en suite le Prince est declaré contumax & rebelle, & toutes les terres tenuës en Aquitaine par son pere & par luy declarées confisquées.

Cette division ne dura pas long-temps que le feu s'alluma, d'où sont nées les guerres qu'il a fallu esteindre par le sang de tant de milliers d'hommes. Bertrand du Guesclin s'estant acheminé par le commandement du Roy, se fait jour dans tout le Poictou, prend plusieurs villes & vint à la Rochelle, les habitans aussi desireux de rentrer en la puissance du Roy, comme il avoit de se faire reconnoistre, avec le Maire viennent au devant de Bertrand du Guesclin, lequel entr'autres discours) leur dit ces paroles pleines de franchise) qu'ils prissent garde de refuser les clefs à leur ancien Seigneur & Maître. Et que pour luy il s'asseuroit

que si le Soleil y entroit, il y entreroit aussi. Sur ce les habitans firent responce qu'ils n'avoient aucune difficulté, & ne demandoient autre chose au Roy que la confirmation de leurs immunitez, ce qui fut asseuré par le Connestable. D'autât que Froissart est assez prolixe au rapport de ce qui se passa en cette guerre. Le Lecteur pourra y avoir recours, je n'en rapporteray d'avantage, sinon la datte de l'acte, qui fut encore une confirmation des Privileges, par Charles V. le huitiéme Ianvier 1372.

Le Roy Charles VI. venu à la Couronne en l'année 1380. durant tout le temps qu'il regna (plus long-temps qu'heureusement) leur confirma leurs Privileges en l'année 1412.

Sous Charles VII. en l'an 1422. se meuvent des contentions de la part des Officiers du Roy, pour les entreprises faites sur les droits du Roy, par les Maire & Eschevins de la ville : le Procureur general du Roy fit saisir la Mairie & Eschevinage : le Roy se transporta à la Rochelle, deputa des Commissaires pour regler leurs differens : & sur le rapport donna deux Arrests, l'un de Ianvier 1422. par provision, l'autre definitif, de l'an mil quatre cens vingt-quatre.

Loüis XI. celuy qui a établi cette Monarchie & asseuré la grandeur & la puissance de nos Rois sur leurs sujets, n'a fait difficulté de ratifier les immunitez accordées par ses predecesseurs aux Rochelois, en l'an 1463. & 1464. & en l'an 1469. ayant donné pour appanage à Charles son frere la Guyenne, auquel traicté estoit compriſe la Rochelle, les habitans firent leurs plaintes, & sur ce fut fait déclaration, que c'estoit sans préjudicier à leurs

privileges, du depuis le Roy Loüis fit un voyage à la Rochelle, où il confirma derechef ses immunitez & franchises, dont il se passa acte, sur lequel s'est appuyé l'erreur d'un Escrivain de ce temps, qui a voulu dire que le Roy estoit descendu de cheval, & flechy les genoux en terre, & avoit devant le Maire juré sur les saintes Evangiles de les garder en leurs libertez & franchises. Il avoit assez de prudence pour s'accommoder à une partie des volontez de ce peuple : mais il avoit le courage trop haut pour faire un acte qui eust abbaissé son authorité, & tiré une consequence préjudiciable à tous ses successeurs.

Le Roy Charles VIII. confirma les mesmes privileges, comme aussi le Roy Loüis XII. le quatorziéme Janvier 1513.

Sous François I. la Rochelle a eu diverses atteintes. Ce Prince qui craignoit que cette puissance populaire ne mist du trouble en son Estat, leur donna Messire Charles Chabot sieur de Jarnac pour Maire perpetuel, & son Lieutenant en la ville de la Rochelle, à cause des guerres étrangeres, & pour importance de cette place, on met quatre cent hommes en garnison. Quelque sedition estant arrivée, où les soldats furent mal traictez, on fait des plaintes au Roy, qui s'achemina vers eux, en intention de ruiner la ville, si sa clemence n'y eust obvié ; Aprés que le sieur de Jarnac y eut entré à main armée, fut fait commandement de par le Roy, & le sieur de Jarnac, aux habitans de porter toutes leurs armes jusques aux dagues & Cousteaux en la petite Tour de la Chaisne, ce qui fut executé ; & trouvé si grand nombre d'armes, que trois des plus grosses Tours de la ville en furent remplies. Le

Roy partant de Chiſé s'achemina au mois de Decembre 1542. vers la Rochelle, où il ne voulut que perſonne allaſt au devant de luy, que l'artillerie ne joüaſt, ny que les cloches ſonnaſſent.

Le Lundy premier Ianvier 1543. le Roy ſortant de ſa chambre, entra par une gallerie ſur un Theatre, preparé par ſon commandement. A ſon coſté dextre, Monſieur le Duc d'Orleans ſon fils, Monſieur de Vandoſme, Monſieur de S. Paul, & autres Princes; du coſté feneſtre eſtoient Meſſieurs les Cardinaux de Lorraine, Ferrare & Tournon, aux pieds du Roy eſtoit Monſieur de Montelon Garde des Sceaux, derriere la chaire du Roy eſtoit Monſieur le Chancelier d'Alançon & autres du Conſeil. Aprés qu'un Advocat des Iſles voiſines eut fait ſes humbles ſupplications, Maiſtre Eſtienne Noyau Lieutenant particulier & aſſeſſeur de ladite ville commença ſa harangue, par laquelle ayant décrit la miſere de cette ville qui avoit encouru l'indignation de ſon Prince, il taſcha d'adoucir ſa colere.

L'affection que Henry II. avoit de rétablir les deſordres arrivez pendant les guerres paſſées, ne luy donna loiſir de prendre garde à la puiſſance de ce peuple qui croiſſoit au préjudice de l'authorité Royale, non plus que François II. qui changea bientoſt ſon regne en une Couronne immortelle.

Ie remarque ſous Charles IX. un traict de la providence divine, laquelle ſi toſt que cette ville eut quitté le giron de l'Egliſe, abandonna les habitans, à la juſte punition des Rois, pendant qu'ils ont eſté dans la vraye Religion, ils ſe ſont toûjours conſervez en

leurs libertez & franchises, & lors qu'ils ont failly, ils ont facilement trouvé grace aprés de nos Rois. Mais du depuis il semble que la puissance du Ciel ait plûtost coniuré leur ruine, que la vangeance des hommes. Le Roy Charles voulant une garnison, où il trouva de la resistance, l'occasionna d'y envoyer le Duc d'Anjou, du depuis Roy de France avec une puissante armée ; il fut tué d'une part & d'autre quantité d'hommes. Claude de Lorraine Duc d'Aumale, Oncle du Duc de Guise y demeura, & plusieurs autres Seigneurs de remarque, enfin les Ambassadeurs de Pologne apportant la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou pour leur Roy, délivra cette ville d'un siege qu'elle ne pouvoit plus supporter, pour estre épuisée de viures & munitions.

La mort precipitée de ces trois Princes donna depuis matiere aux seditions, qui ont agité le regné de Henry III.

Henry le grand qui avoit entendu parler des guerres, qui avant son regne avoient agité cét Estat, & qui avoit la memoire recente des mal-heurs, où il avoit veu plonger la pauvre France, luy voulut à quelque prix que ce fust donner le temps de respirer, & ne voulut rallumer le feu qu'il avoit éteint par sa valeur & prudence ; aussi que le jeune Alexandre, par qui nous voyons la rebellion éteinte, estant encore au berceau sembloit par ses larmes, requerir de son pere quelque matiere afin que gagnant de Dieu, ce que la rebellion luy avoit osté, il gagnast aussi l'amour de son peuple.

L'assemblée tenuë en la Rochelle en l'an 1620. donna lieu d'un juste ressentiment au Roy, le vingt-vniéme May 1621. Le Roy estant

à Niort déclara les habitans criminels de leze Majesté, avis en est donné à l'assemblée le 29. les Maires & Eschevins font une ouverture plus hardie que les precedentes, établissent une Iustice souveraine en la ville, pour prononcer sur les appellations des Iuges ordinaires en matiere civile & criminelle. Ces actions avoient tiré avec soy une privation des privileges, mais le Roy ayant ensevely la memoire des actions passées receut les habitans de la Rochelle en ses bonnes graces, & la rétablit en ses anciennes prerogatives.

Le Roy ne pouvant plus supporter leur insolence, y envoya Monsieur le Comte de Soissons pour son Lieutenant general au siege de la Rochelle. Cette secousse ne les ayant abbatus leur laissa neantmoins un fort, duquel, pour avoir de trop prés l'autorité Royale devant les yeux, ils ont demandé la démolition. Mais le Roy qui ne veut estre borné en sa puissance par la volonté de ses sujets, leur fait voir qu'il trouve mauvais, les courses qu'ils faisoient sur les soldats qui estoient dans iceluy fort. Sur ce sujet, & sur la pratique que les Rochelois faisoient en Angleterre, le Roy fait Monsieur son frere son Lieutenant general en l'armée, & cependant envoye Monsieur d'Angoulesme qui y arriva le vingtiéme Iuillet 1627.

Le 28. Iuin le Roy entra au Parlement pour la verification de quelques Edits de sa part, en intention d'aller à son armée, une fiévre l'arreste à Villeroy jusques au 25. Aoust.

Le vingt-deuxiéme Iuillet les Anglois descendent en l'Isle de Ré, & prenant les nostres au dépourveu, tuent une douzaine de Gentils-hommes de remarque, les nostres qui

n'estoient qu'au nombre de huit cens hommes de pied, & deux cens chevaux, aprés avoir fait tout ce que peuvent des gens de bien se retirent en la Citadelle avec Monsieur de Thoiras Gouverneur d'icelle.

Le fort S. Martin qui avoit esté bâty à l'issuë de la victoire de Monsieur de Montmorency sur Soubize, est assiegé par les Anglois, & presque reduit à l'extremité, mais la prévoyance de Monsieur le Cardinal y a si bien pourveu que par l'entremise de l'Abbé de Marsillac, Beaulieu & d'Esplan ils eurent des vivres jusques au jour qu'ils furent mis en déroute & chassez entierement de l'Isle.

Du depuis cette expedition, les Rochelois qui s'estoient mis sous la deffense de l'étranger ayant perdu toute esperance se resoluent à une mal-heureuse patience qui les a fait endurer jusques au premier Novembre, auquel sortant de la ville comme les morts des sepulchres, se viennent rendre à la misericorde du Roy, ouvrent les portes à sa Majesté qui y entra le jour de la Toussaints.

Or d'autant que ce siege s'est rendu memorable, & que la Rochelle a esté comme le Theatre qui servira d'exemple à toutes les villes qui voudroient secouer le joug de l'autorité Royale, j'ay bien voulu donner la liberté à ma plume de couler un peu plus amplement sur cette ville que sur les autres, afin que si son mal-heur la ensevelie dans ses propres ruines, sa memoire en demeure par écrit à la posterité.

DE LA VILLE DVCHE' ET SIEGE

Presidial d'Angoulesme, & du païs d'Angoulmois.

CHAPITRE PREMIER.

LE païs Royal d'Angoulmois a d'étenduë environ ou plus de vingt & quatre grandes lieuës de longueur, & plus de quinze lieuës de largeur, limité au levant du Limosin, de la Xaintonge au ponent, au midy du Perigort, & du Poictou au Septentrion. Et bien qu'il ait premierement esté du ressort de la Cour souveraine de Bordeaux, si est-ce qu'aujourd'huy estant ressortissable au Parlement de Paris, il merite de tenir rang parmy les appartenances de ce premier & principal corps de justice du Royaume.

La ville capitale de ce païs est Angoulesme, ville qui represente à l'œil humain les marques & vestiges d'une des plus anciennes places de toute la Guyenne, comme aussi veritablement faut-il qu'elle fust quelque grande chose, il y a plus de 1500. ans, puis que dés la primitive Eglise elle a esté erigée en Evesché.

Elle est bastie sur le sommet d'une haute &

forte montagne, qui fait comme un coin d'une grande & longue plaine élevée & étenduë entre les rivieres d'Angeine & Charente, lesquelles s'allient ensemble en ce lieu par l'assemblage de leurs eaux. Et ce qui rend sa situation plus admirable, c'est que la planure de ce mont ne porte de largeur que ce qui fait besoin à l'enceinte des murailles. Il n'y a qu'une avenuë dont encore le Chasteau & Chastelet fortifient la foiblesse, avec doubles fossez. Ses autres deffences sont les precipices d'un roc naturel de tous costez. Accreuë au reste à diverses repriſes au jugement mesme de ceux qui verront la diversité des édifices, mais sur tout du costé de S. Marcial, qui estoit autrefois hors l'enclos d'icelle.

Le plus beau témoignage que je trouve de cette ville, depuis les premiers desseins de nos Rois sur cette grande Monarchie, c'est que la victoire estant demeurée à nostre premier Roy Chrestien Clovis, en cette furieuse bataille en laquelle il tua de sa propre main Alaric Roy des Visigots (bataille premiere donnée pour la deffense du nom Chrestien contre les infideles, l'an cinq cens & neuf) ce triste spectacle amusa tant les François, que les Visigots eurent tout loisir de se sauver. Et pendant que ceux qui estoient demeurez pour la garnison d'Angoulesme, se vouloient fortifier, la plus grande part de leurs vieilles murailles tomba quasi comme par miracle, dont ils furent tellement effrayez qu'ils quitterent la place aux François.

De ce témoignage appert que le Païs d'Angoulmois estoit jadis compris sous le Royaume d'Aquitaine, Mesme est croyable

que depuis cette conqueſte il a toûjours eſté tenu en foy & hommage de la Couronne de nos Rois : juſqu'à ce qu'enfin Charles le Chauve ſupprimant ces titres de Royaumes, & diviſant les Provinces d'iceux en pluſieurs parties, y inſtitua & inſtala des Gouverneurs qu'il appella Comtes, leſquels n'eſtans premierement que Gouverneurs à vie, en aprés ſe firent perpetuels & hereditaires. Ainſi donna ce Roy la reſerve & le gouvernement de la Ville d'Angouleſme & du Païs Angoulmois à un Seigneur nommé Turpion, auquel ſucceda Emenon, & à celuy-cy Vulgrin, dont les fils Alduin & Guillaume au remuëment des dignitez, offices & affaires, qui furent ſous le Roy Charles le Simple, pendant le regne duquel les Comtes & Gouverneurs ſe firent Maiſtres & Seigneurs de leurs gouvernemens, s'emparerent de ladite ville d'Angouleſme, & du païs d'Angoulmois.

Cette race de Comtes proprietaires de pere en fils, ou de frere à frere, dura & ſe continua en douze Comtes, le dernier deſquels fut Aymar qui n'eut qu'une fille nommée Iſabeau, qui eſtant fiancée à Hugue Comte de Luſignam & de la Marche, fut ravie, & épouſée par Iean, Roy d'Angleterre, ſurnommé Sans-terre, puis vefve dudit Roy fut remariée audit Hugue ſon premier fiancé, auquel elle avoit eſté ravie.

Cette race de Luſignam Comtes d'Angouleſme, dura en cinq Comtes, juſques à Guy qui fût le 17. & dernier d'iceux, lequel eſtant dé-ja vieil, & n'ayant point d'enfans, fut contraint par Philippe le Bel Roy de France, quatrieſme du nom de luy faire donation de ſa Comté, que ledit Roy Philippe annexa à ſa Couronne.

Quelques-uns ont écrit que Guy de Luſignam Comte de la Marche, & frere de ce Guy dona-

taire, brûla le Testament & la donation de sondit frere, afin que ledit Roy, qui avoit par luy esté declaré heritier de cette belle Comté, ne luy otât l'esperance de la jouïssance de la succession d'icelle. Ce qui fit faire perte audit Guy Comte de la Marche, de tous ses biens, en l'an mil trois cens & deux.

Quelques années aprés Ieanne de France, Reine de Navarre, & unique fille du Roy Loüis Hutin, mariée à Philippe Comte d'Evreux, eut la Comté d'Angoulmois pour son appanage. Estant cette Ieanne morte, le Roy Iean qui du temps qu'il estoit Dauphin & Duc de Normandie, avoit pris la ville d'Angoulesme sur les Anglois, & craignant que les enfans de cette femme fussent mauvais François, comme ils furent (car elle engendra ce Charles Roy de Navarre, qui fit tant de maux à la France sous le regne du Roy Iean) s'en empara, & la donna à Charles d'Espagne, Connestable de France. Ce qui irrita tellement ledit Charles Roy de Navarre qu'il fit tuer ledit Connestable au bourg de l'Aigle en Normandie. Alors ladite ville fut reunie à la Couronne: mais par le traité de Bretigny estant la Guyenne reduite aux Anglois, ladite ville fut comprise en la redition. Derechef estant remise entre les mains de nos Rois Charles V. la donna au Duc Iean de Berry son frere, qui depuis la luy rendit moyennant quelque somme de deniers.

Quelques années aprés cette Comté fut donnée pour partie d'Appanage à Loüis Duc d'Orleans frere puisné du Roy Charles VI. Loüis la donna pour partage à Iean son second fils qui fut pere du Roy François I. lequel à son advenement à la Couronne l'erigea en Duché. Lors que ledit Roy avoit trois enfans mâles, le

dernier nommé Charles estoit nommé Duc d'Angoulesme: mais l'aîné qui estoit Dauphin estant mort, ledit Charles fut appelé Duc d'Orleans, & depuis le feu Roy Henry III. du vivant du Roy Henry son pere, & du Roy François II. son frere estoit aussi appellé Duc d'Angoulesme, & jouït encore aprés luy Diane fille naturelle dudit Roy Henry II. & legitimée de France.

La grandeur & antiquité de cette ville se peut encore remarquer par le nombre de ses grandes & belles Eglises, mais dont la plusparт sont restées jusques à present dépouïllées de leur premiere splendeur, par la violence de l'orage qui est sorty de nos premiers troubles.

Eglises d'Angoulesme.

La Cathedrale dediée à l'honneur de S. Pierre, estoit l'un des plus superbes Temples de toute la Guyenne, recommandable sur tout par l'une des plus hautes Tours & éguilles de France, qui luy servoit de clocher. S. Ausone premier Evesque d'icelle la fit bâtir pour y exercer les fonctions du Christianisme, & nostre grand Clovis l'agrandissant l'embellit aussi de parades & d'une magnifique architecture.

L'Abbaye de S. Cibard ou Cibaurd hors la ville annoblie d'un beau Pont sur la Charente qui va lechant les bords de ses murs, estoit le domicile & la solitude de ce saint personnage durant le regne des enfans de Clovis, que le Roy Aribert enrichit & décora du glorieux titre d'Abbaye. Theodebert l'un des fils de Chilperic Roy de Soissons ayant esté tué à quatre lieuës prés d'Angoulesme entre la susdite riviere de Charente & la foreſt, y fut enterré; Et depuis nostre grand Charlemagne ayant encore éclairé sa grandeur de nouvelles liberalitez & bienfaits, les Comtes d'Angoulesme,

enfin y éleurent leur sepulture. Il y a encore une autre Abbaye de Dames hors la ville, fondée au nom de saint Ausonne, comme aussi en l'enclos d'icelle y sont les Eglises de saint André, Collegiale, de saint Vincent, nostre-Dame de la Peine, saint Anthonin, saint Paul, le Temple, saint Iean Archi-Prestre, saint Roch, saint Yrede, le Prieuré de Beau lieu, les Cordeliers, les Iacobins, & saint Marcial, enrichie autrefois des pretieuses reliques de saint Cibard, S. Ausonne, & saint Benigne Dijonnois, Patron, & Protecteur de la ville.

Portes d'Angoulesme.

Les portes sont aussi considerables: en l'ancienne enceinte de huit: celle des Rameaux aujourduy du Palet, celle d'Arc, & de l'Eguiere, qui servoit pour aller à l'eau par une tranchée en temps de siege, celle de Beau-lieu, de saint Pierre, de saint Vincent du Sauvage, & la Perigorde: en la nouvelle ville trois; de Nanton, de S. Marcial, & de Chande, ainsi dite du nom de Iean Chandos, Seneschal & Gouverneur d'Angoulesme pour le Roy d'Angleterre, qui la fit faire.

Cette Duché d'Angoulmois que l'on baille pour appanage au troisiéme enfant de France n'a que la Comté de la Roche-Foucaut au dessous soy, ainsi érigée de simple Baronnie, mais tres-ancienne par le Roy François I. La ville est Seneschaussée, Election, Chastellenie & Presidialité, à laquelle ressortent les Sieges Royaux de Chasteau-neuf & Coignac. Elle a aussi son Hostel de Ville avec vn Maire & Eschevins, glorieusement enrichis d'un nombre de belles immunitez, franchises, & prerogatives.

Les autres villes de ce païs sont Aubeterre, Marron assise sur le Bandiat, & le partage d'un

des puisnez de la Roche-Foucaut : comme aussi Blanzac possedée à ce titre par Messire Iean de la Roche-Foucaut vivant, Abbé de Marmoûtier : Villebois & Marueil, heritage de l'ancienne maison de Marueil, puis Monberon & Bouteville qui sont des appartenances de la Duché de Montmorency.

Rare secret de la riviere de Touvre au pays Angoulmoisin.

Ie ne veux passer sous silence une rare singularité qui rend encore ce païs Angoulmoisin fort remarquable entre les autres. Il se glorifie de sa riviere de Touvre, contenant deux lieuës de long, profonde de quatre pieds seulement : où les Comtes d'Angoulesme faisoient nourrir anciennement des Cignes pour leur plaisir; Et disoit-on, que cette riviere estoit tapissée de Cignes, pavée de Truites, & bordée d'Escrevices : mais c'est une chose émerveillable, qu'elle ne peut porter un bateau de diverses pieces qu'il ne soit peu de temps aprés rongé & perdu par les vers qui s'y engendrent, & faut necessairement qu'il soit composé d'une seule piece de bois, petit veritablement, mais tel que l'on y peut naviger sans danger.

DV PAYS ET COMTE D'AVVERGNE.

De la Ville, Seneschaussée & Presidialité de Rion en Auvergne.

CHAPITRE PREMIER.

L'Auvergne limitée du haut Limosin du costé de l'Occident, comme des païs de Forest, & Lyonnois au Levant : Du Vellay & Gevaudan au Midy, & du Bourbonnois au Septentrion, a encore quelques grandes & remarquables villes qui ressortissent au Parlement de Paris, tant en la plate campagne appellée Limagne, qu'en la contrée montueuse, dite proprement la haute Auvergne.

Ie ne m'amuseray point à discourir de l'origine que les Auvergnats maintiennent leur estre commune avec les Romains, dont Lucain se mocquant en osa dire ces paroles.

Avernique aussi Latios se fingere fratres.
Sanguine ab Iliaco populi.

Ny ne particulariseray non plus comme ils pouvoient autrefois beaucoup entre les autres peuples des Gaules, tant en prouesse & autorité qu'en nombre d'hommes : comme en la Ligue commune des Gaules contre Cesar : ils furent

cottisez à faire trente cinq mille hommes : & finalement comme ils furent assujettis à l'Empire Romain. Le discours en seroit trop long pour cét abregé, qui n'est que pour les recherches plus signalées des villes, & non de l'estat & succez des contrées & Provinces de cette grande Monarchie.

Auvergne en Comté.

Toutesfois avant que de passer plus avant, je ne passeray sous silence que l'Auvergne a dés longs-temps eu des Comtes & Seigneurs particuliers. Par les Annales est contenu que Yrier fut Comte d'icelle sous Charlemagne, Guerin sous Louïs Debonnaire, Bernard & Estienne tué par les Normans, regnant Charles le Chauve : mais les Comtez n'estoient lors qu'offices & gouvernemens. Depuis qu'ils furent devenus fiefs patrimoniaux, il est fait mention d'un Robert, Comte d'Auvergne, qui eut quatre fils, dont Guy l'aisné eut Guillaume, & Guillaume une seule fille, par le mariage de laquelle avec Robert Comte de Boulogne, la Comté d'Auvergne fut portée en la maison de Boulogne, en laquelle elle demeura jusques au regne de S. Louïs, qui la donna avec le Poitou à Alphonse de France son frere : aprés le trépas duquel sans enfans les Comtes de Boulogne la possederent encore jusques au Roy Iean, qui l'unit à la Couronne par le moyen de Ieanne la Comtesse de Boulogne & d'Auvergne qu'il épousa. Mais tost, aprés l'ayant érigée en Duché & Pairie avec le païs de Berry pour Monsieur Iean de France son fils, en recompense des Comtez de Poitou, & Masconnois delaissez au Roy d'Angleterre, par le traité de paix de l'an 1360. & Charles Cinquiéme son frere luy ayant apres permis de tenir les grands jours d'icelle à Paris où ailleurs, elle écheut &

retourna enfin par son deceds à la décente de Geofroy de Boulogne, Baron de Montgascon, en laquelle elle a continué comme Comté jusques à la Reyne de France Catherine mere des Rois Charles I X. & Henry I I I. & de la Reine Marguerite.

Cette Comté doncques est composée de plusieurs belles villes & bien peuplées, sur la meilleure partie desquelles presidents les Cours Presidiales de Rion & d'Aurillac : toutes deux ressortissables à la Cour souveraine de Paris.

Et pour commencer à Rion qui est en la Limagne, ceux-là ne sont considerables, qui pour recommander l'excellence de cette ville par l'antiquité de son origine, font venir en Auvergne je ne sçay quelles gens Grecs qu'ils appellent Rions, en jetter les premiers fondemens : & sans y penser autrement ne craignent de se rendre dignes de risée par une si absurde & vaine rencontre. Quant à moy n'en trouvant rien dans Cesar ny dans les autres Ecrivains, qui depuis luy ont plus amplement écrit des villes de la Gaule, je l'estime beaucoup plus moderne, & croy que la plus ancienne asseurance qu'on puisse produire non de sa splendeur ny des richesses qui l'élevent aujourd'huy en grandeur parmy ses égales: mais simplement de son estre, est celle que nous donne le grand Gregoire de Tours sous le nom de *Reotic.m*, qui n'estoit qu'un Chasteau & n'est pas vray semblable que cét ancien Auteur qui d'ailleurs estoit natif d'Auvergne eût oublié quelque chose de ce qu'eût pû lors éclairer son lustre.

Rion en Auvergne.

Depuis comme elle s'est accreuë par progrez de temps, soit pour la temperature de l'air,

l'air, soit pour la commodité du commerce, aussi a-t-elle esté de long temps pour plusieurs raisons choisie pour estre le siege de la Sénéschaussée du païs d'Auvergne, & Presidiaux ayant Lieutenans General, Civil, Criminel & Particulier, huit Conseillers, deux Avocats, un Procureur du ROY, un Greffier d'appeaux, & autres Officiers ordinaires pour distribuer la Iustice par appel aux sieges de Montferrant, Combraille, Montagu, Aigue-Perse, Clermont & Montpensier.

De la Ville & Eveschè de Clermont en Auvergne.

CHAPITRE II.

IE ne puis mieux montrer l'assiette, grandeur & antiquité de Clermont, que parce qu'en a écrit Iules Cesar, il y a plus de seize cent ans, sous le nom de *Gergovia*: Ie dis Cesar ce grand conquerant des Gaules, qui la vid lors de si prés sans y entrer, & au jugement duquel elle fut jugée imprenable, bien qu'il eut l'un des plus grands courages du monde aux affaires de la guerre.

Clermont assiegée par Cesar, mais en vain.

Il dit donc au liure septiéme de ses Commentaires, *qu'il separa son armée en deux, dont il donna quatre legions à Labienus pour mener de Sens à Paris: avec les autres six, il prit le chemin d'Auvergne, droit à la ville de Clermont, le long de la riviere Allier.* Et peu aprés il ajoûte *qu'au cinquiéme logis il arriva à Clermont, où ayant le jour mesme fait attacher une petite escarmouche, & reconnu cependant l'assiete de la place à son aise, laquelle estant située en une*

montagne fort haute avec toutes les avenuës mal-aisées au possible, il perdit entierement l'esperance de la pouvoir prendre à force. Puis ayant montré que cette ville estoit commandée & deffenduë de plusieurs terres, dont les croupes estoient presques plaines & unies; mais fort couvertes de bois, & étroites à l'endroit du chemin & advenuë pour passer en icelle, il dit encore que *ses murailles estoient distantes du bas de la plaine, & du commencement de la montée, s'il n'y eut des détours, de quelque douze cens pas en droite ligne: & le circuit qu'on pouvoit faire pour adoucir la rigueur du costeau, augmentoit d'autant le chemin à la moitié duquel les Gaulois (pour arrester les invasions, & assauts des Romains) avoient tiré selon que la disposition de la montagne se rencontroit, une muraille fraiche bastie de grosses pierres, à l'espaisseur de six pieds, & ayant laissé la partie d'au dessous toute vuide, s'estoient retranchez en celle d'enhaut, jusques aux murs de la ville, & campez-là fort serrez.*

Ie ne m'amuseray point à discourir des divers accidens de ce siege, l'un des plus memorables qui soit advenu depuis plusieurs siecles, ny comme beaucoup de chefs Romains, & la pluspart des soldats qui s'estoient fait signaler en de grandes & hazardeuses entrepriſes, y vinrent chercher leur tombeau: Les Livres de Dion, Flore, Plutarque, & de Cesar mesme, le particularisent au long.

Mais aussi ne veux-je passer sous silence ce que recite Cælius au livre sixiéme de ses leçons Antiques, qu'il y avoit-là certaine tour de bois, à laquelle Cesar ayant commandé qu'on mit le feu, les flâmes l'environnerent bien de toutes parts, & en brûlerent la superficie, mais ne

luy peurent au reſte faire aucun dommage, pource, dit-il, qu'elle eſtoit faite & bâtie du bois de Larix, que les Naturaliſtes témoignent eſtre doüé de cette occulte & ſecrette proprieté, qu'il reſiſte aux ardeurs des feux les plus violens qui ſoient en la nature.

Ce ſeroit travailler en vain de s'empécher icy à prouver que Gergovie eſt Clermont, & non S. Flour ou Rion, ainſi que quelques-uns ont penſé, ſans y penſer autrement. L'aſſiette d'icelle nous l'apprend, la deſcription qu'en fait Ceſar nous l'aſſeure, & les démonſtrations en ſont ſi claires, que qui en doute, doute du jour en plein midy. Le Mont voiſin porte encore le nom de Gergovie, & par les ouvertures du roc où Ceſar eſtoit campé, ſe voyent des voûtes ſoûterraines par leſquelles on pouvoit aller au guide des flambeaux, plus d'une grande lieuë ſous terre, là où pour le jourd'huy, l'on n'y ſçauroit paſſer à cauſe des eaux qui dégoutent de la ſommité dudit roc. Voire pour plus grande marque que c'eſt la vraye Gergovie de cét Hiſtorien, ſe ſont remarquez autrefois pluſieurs tombeaux hors la ville, entre leſquels en fut veu un, ſur lequel eſtoit gravé cét écrit en groſſes lettres.

IVLIA PAVLINA TITI LABIENI VXOR D. D.

Encore eſt-ce un autre tres-aſſeuré fondement à cette opinion, que le ſiege Epiſcopal y a eſté établi dés le temps des premieres converſions, comme en la principale, & plus grande ville de tout le païs, ſaint Pierre y enuoya ſaint Auſtrimonius l'un des diſciples de noſtre Seigneur, auquel ſucceda Vrbicus, puis Leogontius, ou Locotius, & ainſi des autres: entre leſquels Sidonius Apollinaris l'un des plus

doctes personnages de son temps, & dont les œuvres nous rendent encore la memoire tant recommandable, tint le quatorziéme rang durant les Gots.

Il est pourtant croyable, veu les marques & vestiges d'antiquité que l'on void en cette ville du costé de la porte de Gras, qu'elle a autrefois esté une bien plus grande chose. Elle a souffert de grandes ruines & de furieux assauts à diverses fois, mesme dés le temps des premiers Empereurs, car l'histoire de saint Cassius converty par Austrimonius premier Evesque d'icelle durant l'Empire de Claude Cesar, témoigne ouvertement qu'elle fut lors prise & saccagée par les Germains, que quelques Gaulois rebellez contre les Romains avoient employé à leur secours, & le témoigne avec cette vaine opinion nourrie parmy les Auvergnacs, & de laquelle j'ay parlé cy-dessus, qu'ils estoient descendus des Troyens aussi bien que les Romains, & qu'ils estoient leurs freres d'origine, voire que les Troyens avoient jetté les premiers fondemens de leur ville capitale : *Germani verò*, dit cette histoire, *precipiti cursu, ruptis portis ingrediebantur, ac alii scalis appositis in muros de diversa parte ruentes, ignes in pergama submittebant ; Pergama dico, quia ante Incarnationem Christi Troiani civitatem illam condiderant : Troiani namque muros suos Pergama vocitabant.*

Les Vandales, Alains, Gots, Bourguignons, & premiers François luy ont pareillement fait sentir l'indignité de leurs armes. Et toutefois aujourd'huy elle est encore fermée de fortes murailles, deffenduë de diverses Tours, & sur tout embellie d'un grand nombre d'E-

Eglises de Clermont.

gliſes, & de ſignalez édifices.

La Cathedrale.

On tient communément que les premiers fondemens de la Cathedrale furent jettez par ſaint Martial, en l'honneur de la Vierge ſacrée mere de Noſtre Seigneur, mais je croirois plutôſt que ce fut ſaint Auſtremonius premier Eveſque d'icelle; puiſqu'il fut envoyé particulierement en Auvergne pour la dreſſer au plan de la Religion Chreſtienne, & au meſme temps que ſaint Martial vint en Guyenne. Vous y remarquez au devant de la maiſon Epiſcopale, l'une des plus belles fontaines de toute la contrée, conduite là du lieu de Royac (ſource commune des eaux qui arrouſent la ville, & preſque tout le païs) par canaux ſouſterrains.

Abbaye de S. Allire.

L'Abbaye de S. Illidius ou Allire, à preſent hors la ville, mais autrefois dans l'enclos de ſes murailles, fut ſemblablement commencée par S. Auſtremonius, & depuis agrandie & embellie par le troiſiéme de ſes ſucceſſeurs, dont elle porte le nom, ainſi que le témoignent ces vers trouvez parmy les vieux titres d'icelle.

Hæc antiqua Domus cunabula prima recepit
Ex Auſtrimonio Aruernorum Præſule primo.
Illam ſed (de quo fecit ſibi omnia) ſanctis
Illidius quartus curæ ſucceſſor ovilis
Auxit, fundavit regeret dum Gallica regna
Clodoveus regnum primus baptiſmate locus.

Vers qui ſont auſſi témoins ou que depuis Auſtremonius, le ſiege a vaqué long-temps, & qu'il y a eu grande intervalle d'années entre ſes ſucceſſeurs, puiſque le quatriéme vivoit encore durant le regne de Clovis, ou qu'ils ont eu eux-meſmes quelque ſoupçon d'erreur. Ceux qui reſtent monſtre la ſplendeur & la ſtructure de cette Abbaye, & comme ayant

eſté depuis ruinée, elle fut encore rebâtie & conſacrée ſous le Pape Paſchal II. rebâtie, dis-je, d'une ſuperbe architecture, & fortifiée de tours & de deffences ainſi qu'un chaſteau, voire enrichie de colomnes, ſepulchres, & autels de marbre & de jaſpe de cent couleurs differentes, & d'une belle Chapelle dediée à S. Venerand où giſent les precieuſes dépoüilles d'un grand nombre de martyrs.

At quia non dormit divini raptor honoris ,
Barbara præfatam gens vaſtat funditus ædem,
Cœnobiarcha rogat Paſtorem principis urbis ,
Dereſtauranda, pietatis amore, ruina,
Nec mora, conſurgunt Monachis nova culmina ſumno .
Præſule Paſchali ſub conſecrata ſecundo,
Illidienſis habet vici jus unicus Abbas ,
Quem penes eſt morti , vitæque verenda poteſtas.
Illidiana domus , fortiſſima Turribus eſt arx,
Albaque diverſo pellucent marmore clauſtra ,
Hic divo ſacrum Venerando inſigne ſacellum,
Sanctaque ſculpturæ præſtantis cernè ſepulcra,
Quæ tot ſacrarunt precioſo ſanguine teſtes.

Au dedans de cette Abbaye paſſe un fleuve qu'on dit auoir eſté jadis nommé Scateon, & à preſent Tiretaine, ſur le cours duquel eſt un merveilleux pont de pierre naturelle formée de l'eau d'une fontaine qui s'endurcit-là , non ſans grand étonnement des ſecrets de la nature.

Hunc modicus lambit veniens de montibus amnis
Iuxta & fons ſalſus pontem lapideſcit in altum.

Pont remarquable encore pour avoir d'étenduë plus de 30. braſſée de long, ſix d'épaiſſeur, & huit de large. Pont que le Roy Charles IX. faiſant ſon voyage de Bayonne daigna voir & conſiderer comme l'un des plus rares miracles de nature en tout ſon Royaume.

L'Eglise nostre Dame du Port fut premierement fondée par l'Evesque S. Avit, qui vivoit du temps du Roy Childebert: mais ayant esté brulée & détruite par les Normands, l'Evesque Sigon la fit rebâtir, ainsi que témoignent ces autres vers assez grossiers tirez d'un vieux manuscrit qui se void en icelle,

Hoc Templum sanctus primo fundavit Avitus.
Inclitus Antistes, nobilis & genere.
Quod dicavit ovans Christo sanctæque Mariæ,
Censibus, & propria nobilitavit ope,
Hoc Normanorum flammis gens usit acerba,
Bacchans, & strages, heu! miseras faciens,
Sed Sigo hanc Præsul prisco decoravit honore.
Vt tibi Celsitonans afforet aula micans.

Cette Eglise en a encore sous soy une autre, qui n'est guere moins grande & spatieuse en étenduë.

Aprés sont les Convents des Iacobins, Cordeliers & Carmes, l'Eglise saint Geneſt, qui portoit autrefois le nom du premier martyr saint Estienne: S. Pierre, Collegiale, saint Laurens, puis saint Barthelemy, que Guillaume du Prat annoblit d'un somptueux & magnifique Hôpital. Aux faux-bourgs le Prieuré de saint Bonnet, hors la Porte saint Pierre un Monastere de Religieuses fort spacieux, embelly de diverses parades d'architecture: & les restes d'un vieil édifice appellé la Tour des Sarrazins. Prés l'Abbaye de Saint Allyre l'Eglise Parochiale de saint Casius Martyr: d'un autre costé la Parroisse saint Adjuteur, & plus loin l'Abbaye de saint André possedée aujourd'huy par l'Ordre de Premonstré. Car elle est de fondation beaucoup plus vieille, & fait voir au doigt & à l'œil de grandes marques d'antiquité, sur tout la vieille Eglise où se

ſont trouvez des ſepulchres pleins d'oſſemens demeſurement grands : & entr'autres un, clos & couvert d'un gros cuir rouge que l'on tient eſtre celuy du fondateur de cette place, qui ne peut eſtre autre qu'un des premiers Comtes Dauphins d'Auvergne, auſquels auſſi appartient la Maiſon de Gergoye proche delà. Comme pareillement n'en eſt guere éloignée une autre Egliſe tres-ancienne qui porte le nom de ſaint Rimigy : ny encore le village de Chamailleres l'un des vieux faux-bourgs de la premiere ville où vous remarquez un Chaſteau qu'on tient avoir eſté baſty par Ganelon, puis une Egliſe Collegiale par ſainte Teele à l'honneur de la ſainte Vierge, & un Prieuré dedié au nom de ſaint Marc, qui porte face de quelque ſomptueux Palais, converty depuis en Egliſe, & demeure de Moines. Prieuré ſitué dans un valon où ſe voyent deux bains, l'un d'eau calcineuſe, l'autre ſulphurée, & au deſſous une fontaine de gouſt de vin.

Ce ne ſeroit jamais fait, ſi je voulois pourſuivre par le menu toutes les ſingularitez qui peuvent rendre cette ville plus recommandable. Ie diray pour achever ce Chapitre, qu'en icelle ont eſté tenus & celebrez divers Conciles, un national l'an cinq cens quarante, où aſſiſterent quinze Eveſques, un autre general ſous Philippe premier par le Pape Vrbain, auquel fut conclu le premier voyage de la Terre-ſainte, & un troiſiéme durant le regne de Louïs le Gros par le Pape Innocent auquel Anaclet fut declaré Schiſmatique.

Les Eſtats y furent auſſi aſſemblez l'an 1374. ſous l'autorité Royale de Charles Cinquiéme. Et la Reine Catherine de Medicis ayant evincé

l'Eveſque de la Comté de Clermont, qui avoit eſté engagé à ſes predeceſſeurs par le Comte d'icelle durant la premiere entrepriſe de Ieruſalem, rehauſſa encore ſon luſtre de l'excellence d'un Siege Preſidial.

De la ville & Chaſteau de Montferrant.

CHAPITRE III.

LA Ville de Montferrant eſt ſituée ſur le ſommet d'une haute montagne : & s'il faut en chercher l'étymologie, ainſi dite peut-eſtre *quaſi Mons ferax*, ou *ferens* : c'eſt à dire Mont-fertile, & auquel en l'abondance de toutes choſes rien ne defaut : ou plûtoſt du nom de quelque ſien fondateur ou reſtaurateur appelé Ferrand. Ce n'eſtoit anciennement qu'un Chaſteau pris par les François du temps de Philippe Auguſte, ainſi que le témoigne le Supplement de l'Hiſtoire d'Aimoinus en ces termes. Par le détroit plus difficile d'Auvergne & les Chaſteaux, qui eſtoient en chemin, il vint juſqu'à Clermont : & faiſant » ſes approches de l'abortif Chaſteau de Mont- » ferrand qui eſt à l'oppoſite de Clermont, les » ſoldats qui eſtoient dedans craignant la force » de l'armée Françoiſe & étonnez de la ſeule » veuë des harnois ne ſe ſoucians de la defence » des murs & aſſiete du lieu, ſe retirerent au » Donjon à bien grande peine : mais le feu mis » aux Maiſons brûla tout, ſauf la Tour où la » garniſon eſtoit entrée. »

Brûlement qui donna depuis ſujet non ſeulement de la reſtaurer, mais auſſi d'y bâtir par progrés de temps, une bonne & grande

Ville, que Geofroy Teſte-noire, qui ſe tenoit en la place de Chalus en Limoſin ſurprit & pilla par une ruſe inſigne durant le regne de Charles V. Il s'en alla vers icelle l'an 1391. avec quatre cens bons ſoldats choiſis d'entre tous les ſiens, & ſçachant qu'elle eſtoit peu ſoigneuſement gardée, mit de nuit une embuſcade le plus prés des murailles qu'il peut, & inſtruiſit quelques ſiens ſoldats de contrefaire les Marchands & d'aller ſur le point du jour, avec quelques aſnes chargez de viures en ladite Ville. Ces ſoldats eſtans ſuivant leur inſtruction arrivez au bout du pont de la porte de la Ville, prierent les portiers de leur ouvrir, leſquels ne ſe doutans d'aucune ſurpriſe, abbatirent le pont & laiſſerent entrer ces faux Marchands en leur ville à leur grand dommage. Car vrayement Marchands en apparence, mais au reſte vrais ſoldats, ſe ſaiſiſſans de la porte, & déployans leurs armes les tuerent. Et auſſi-toſt ceux qui eſtoient en embuſcade, entrerent dedans la ville, tuerent tout ce qu'ils rencontrerent & l'ayant pillée, chargerent leurs chariots & mulets de proye & de bagage, & ſe retirerent à Chalus.

Cette ville eſt encore aujourd'huy remarquable, ſur tout par une Cour de Generaux, qui a en ſa Province pareille autorité que celle qui eſt à Paris.

De la ville & Duché de Montpenſier, & des autres villes de la Limagne.

CHAPITRE IV.

Montpenſier. LA Comté de Montpenſier a de tout temps donné de grands & valeureux Princes

à noſtre France & qui ont eſté l'une des plus genereuſes branches, qu'ait porté jamais le trône de la famille de Bourbon. Le Roy François I. l'érigea en Duché & Pairie en Fevrier 1538. Et eſt encore remarquable par la mort de Louïs VIII. pere du Roy ſaint Louïs, lequel y eſtant arrivé à ſon retour du Languedoc en France, y fut ſurpris d'une groſſe maladie dont il treſpaſſa le Ieudy devant la feſte de la Touſſaint l'an 1225. ou ſelon les autres 1226. le troiſiéme an de ſon regne.

Les autres Villes de moindre marque ſituées en la Limagne, ſont Billon, Yſſoire, Brioude, Auſon, Langheac, S. Germain, Lambron, Eubreule, S. Pourçain & Caſſer, ſans mettre en ligne de conte les Chaſtellenies & Bourgades de quelques grands Seigneurs, comme Mommorin, Monluçon, Entragues, Chuſeron, Randan, Fontanilles.

En vn mot, tout ce païs de Limagne ainſi compris a d'étenduë plus de vingt grandes lieuës en longueur, & plus de huit en largeur: abondant & fecond par tout en bled, vins, bois, prez, fontaines, bains chauds, lacs, ſafran, mines d'argent, bref en toute ſorte de de commoditez qu'on ſçauroit ſouhaitter: & arrouſé du fleuve Allier, lequel a ſa ſource à quatre lieuës au deſſous de Brioude, & venant à paſſer prés d'Viſſon, où la Reine Marguerite a long-temps habité avec ſa Cour, coule vers Pont Chaſteau qui eſt une petite Ville, où il commence à porter bateaux juſques à S. Pourçain, derniere ville de Limagne.

DE LA VILLE ET PRESIDIALITE D'AVRILLAC.

CHAPITRE PREMIER.

Auril. lac.

AVrillac, où selon la commune façon d'écrire, Orillac, est une des principales villes de la haute Auvergne, ainsi nommée du lieu de son assiette, qui estoit anciennement un lac, où se trouvoit quelquefois de petits grains d'or, comme qui diroit *Aurilacus*. C'est le siege ancien du Bailliage, annobly depuis par Henry II. d'une Cour de Presidiaux à laquelle ressortissent les autres sieges de S. Flour, Carlat, & Murat, avec les villages de Sallers, Murlac, S. Martin, Marmaroux, & autres. Et est encore remarquable, tant par la puissance de Guillaume surnommé de Senac Evesque de Paris, lequel a composé plusieurs beaux livres sur l'Escriture sainte, que par le chasteau, qu'on appelle S. Sephe, bâty dans l'enclos de ses murailles, & sur le sommet d'un rocher si haut élevé, qu'il est seul capable de commander & donner loy presque à toute la ville. Elle a l'air serain & temperé, parce qu'en chaque ruë y a un canal, par lequel toutes les immondices & sa-

letez s'écoulent en la riviere nommée Iordane. Et son patron & protecteur tutelaire est S. Geraut, qui de son temps a fondé plusieurs Eglises, entre autres est celle de S. Benoist, qu'il enrichit de grands moyens & de precieux joyaux, outre l'embellissement de deux gracieuses fontaines recommandables pour leurs bains de marbre noir tout d'une piece, & d'une largeur émerveillable.

De la ville & Evesché de saint Flour, & de quelques rares singularitez qui se voyent en Auvergne.

CHAPITRE II.

S Flour. LA ville de S. Flour située sur le sommet d'un haut roc élevé & entaillé tout à plomb, n'est pas si antique qu'ont estimé ceux qui l'ont prise sans y penser pour la Gergovie de Cesar, qui est proprement Clermont, comme je l'ay montré cy-dessus. Ce n'estoit jadis qu'un simple bourg appellé des Latins *Mons planus*, que les Seigneurs de Brezons annoblirent de la fondation d'un Prieuré. Depuis s'estant accru par progrez de temps il fut fermé de murailles, & enrichy du glorieux nom de S. Flour, qui est là honoré par une singuliere devotion & reverence du peuple : Et le Prieuré enfin erigé en Evesché par le Pape Boniface VIII. en l'an 1302. Evesché qui a premierement esté gouverné par Raimond de Monsteghel, Cardinal, qui fut aprés Evesque de S. Papoul en Languedoc. A Raymond succeda un Henry

Abbé de Cluny, & à Henry Archambault moine, lequel institua le College de nostre Dame en cette ville.

Ie ne m'amuseray point à discourir des autres, afin d'acheyer plûtost les singularitez de cette Province.

Monta-gne de Cantal

Les montagnes de Cantal y sont perpetuellement chargées & couvertes de neiges à cause de leur hauteur & sommité.

La petite ville de Pont-Gibault à quatre lieuës de Clermont a prés de soy le village de Rore, où se void une mine d'argent.

Mont de Dome.

Le mont de Dome proche dudit Clermont, est un des plus haut élevez de toute la France, abonde en simples autant exquis que les meilleurs Medecins pourroient souhaiter : & y a au sommet maintes marques & vestiges de l'antiquité, qui font paroistre que ce furent autrefois quelques grands & somptueux bâtimens.

Le mont de Come chargé d'arbres & de pasturages, est encore remarquable par la proximité de la Cherre où vous remarquez une fontaine gelée pendant les chaleurs de l'esté, & chaude parmy les plus aspres rigueur de l'hiver.

Mont d'or.

Le mont d'Or, haut d'une grande lieuë, est plein de fontaines, qui surgissans à petits boüillons le serpentent & arrousent de tous costez, & se grossissent enfin en une bonne & grosse riviere, qu'on appelle Dordonne. Recommandable encore pour les bains divers qui en sortent, chauds, tiedes & froids, ainsi qu'on les desire, & où fourmille tous les ans une grande abondance de malades, qui se trouvent fort bien de leurs lavemens.

Prés de ce mont est la ville de Bresse, & à

demy quart de lieuë d'icelle un lac de grande étenduë, si profond qu'on le tient pour un abysme : & ce qui le rend plus merveilleux, c'est qu'il est presque sur le sommet d'une montagne, voire il est si effroyable, que si l'on jette quelque pierre dedans, on se peut asseurer d'avoir bien-tost des éclairs, pluyes, gresles & tonnerres. Lac merveilleux.

Ie ne veux oublier, que prés la ville de Vichy, se voit une belle & grande fontaine, dont l'eau est naturellement chaude, & surgissant sans cesse à gros boüillons, forme prés delà des bains tres-salutaires à ceux qui s'y vont laver és mois d'Avril, May & Septembre.

A Chaudes-aiguës, dix lieuës de saint Flour, sont de pareils bains & fontaines.

Finalement à Rochedogou, distant aussi de dix lieuës de Clermont, se void un rocher, de moyenne grandeur, dans lequel si vous le rompez, vous trouverez des pierres naturellement claires & brillantes, qui en lustre & en éclat ne cedent guere aux vrais & plus precieux diamans.

DV PAYS ET DVCHE' DE BOVRBONNOIS.

De la ville & siege Presidial de Moulins.

CHAPITRE PREMIER.

Païs de Bourbõnois.

AV sortir de l'Auvergne on entre au païs de Bourbonnois, ainsi dit de la ville de Bourbon, de laquelle nous parlerons en son lieu, & qui a pour limites, au Septentrion le Nivernois, au midy le païs d'Auvergne, le Berry au Ponant, & la Bourgogne du costé que le Soleil nous rapporte le jour.

Boyes ou Bourbonnois anciens.

Les anciens Boies, où Bourbonnois (car ce sont ceux desquels est si souvent fait mention dans l'histoire Romaine qui les appelle Gaulois, & davantage les associe avecque d'autres Gaulois assez prochains d'eux (se sont jadis fait renommer pour leur grandeur, & pour leur grand cœur aux affaires de la guerre. Tite-Live au 5. livre, dit que du temps de Tarquinius Priscus cinquiéme Roy

des Romains, ils partirent de la Gaule avec ceux de Langres, dont ils estoient voisins, passerent les Alpes & le Pau, & entrerent en la Toscane & Romaigne: mais qu'ils s'habituerent dans l'Apennin, & occuperent tout le païs qui s'estend depuis Boulogne la Grasse, de laquelle on leur attribuë les premiers fondemens jusques à l'Astisane, d'où les Romains eurent depuis beaucoup d'affaires à les desnicher.

Car l'an cinq cens trente-huit de la fondation de Rome L. Posthumius Albinus designé Consul, fut défait avec deux legions par eux dedans la foresť nommée Litane en Lombardie, luy tué au combat, & son test accoustré & enrichy d'or, en forme de coupe, duquel les Prestres & Ministres de leur principal temple se servoient és jours de Festes en leurs solennels sacrifices. L'an cinq cens soixante le Consul Minutius les voulut aller charger, & peut-estre qu'ils n'eussent pas refusé le combat n'eussent esté les nouvelles qui leur vindrent de la défaite des Milanois: qui fut cause que l'an cinq cens cinquante-neuf, ayant passé le Pau, pour se joindre à eux, ils furent défaits en nombre de dix mille par le Proconsul Valerius Flaccus auprés de Milan: Finalement l'an cinq cens soixante-neuf, Scipio Nasica en deffit trente mil, dont il en demeura 28. mil au combat, & ayant chassé ce qui en restoit de toute l'Italie, & esteint du tout leur nom en icelle, ils passerent le Rhin & s'en allerent au territoire de Bavieres, auquel ils donnerent leur nom, & delà tirerent outre jusques en Boheme qui prit aussi appellation d'eux.

Long-temps aprés ils s'associerent avec les

Suisses pour venir en Gaule, d'où ils sçavoient que leurs ancestres estoient descendus, & ayans esté défaits par Cesar furent octroyez à ceux d'Authun qui les luy demanderent pour les habituer en leur contrée, *d'autant*, dit-il, luy-mesme au livre premier de ses Commentaires, *que c'estoient gens valeureux : & pour tels assez connus & renommez par tout : par quoy ils receurent de la en avant pareil droit de privileges, franchises & immunitez dont ils iouyssent*, & leur départirent des terres prochaines d'eux, que l'on estime estre le Bourbonnois & le Beaujolois, qui approchent bien plus du mot Latin *Boij*. Quoy que ce soit ces deux païs se touchent l'un à l'autre : & semblablement aux Authunois d'un, & à l'Auvergne de l'autre: tellement que cela convient à ce que dit Cesar au septiéme livre, qu'ils estoient contigus aux Auvergnacs, & des appartenances de la Seigneurie d'Authun: Et un peu aprés il les joint pour les fournitures des vivres avec Authun, & leur attribuë une contrée sterile & de peu d'estenduë, telles que sont le Beaujolois & Bourbonnois. Toutefois il semble que ce doivent plûtost estre ceux-cy que les Beaujolois, pour ce qu'il les met sur le chemin de Clermont en Auvergne, pour aller à Bourges, ce qui convient nommément au Bourbonnois plûtost qu'à l'autre qui demeure sur la main droite. Ce que j'ay bien voulu toucher ici un peu plus particulierement pour le devoir & obligation qu'a toute la France à ce païs qui a porté la nef des Bourbons au supréme port de la Couronne des François sous le vent gracieux de l'admirable & incomparable felicité de nostre Roy Henry IV.

Beaujolois.

En ce païs les Proconsuls & Gouverneurs Romains pour du tout bien faire à ce peuple, trouvans la faveur & les delices de la nature aux fources chaudes, qui provoquoient leur grandeur & liberalité, & les invitoient à la dépense, y construirent & reparerent richement plusieurs bains qui nous sont encore restez, mais non entiers, & desquels je parleray cy aprés en leur lieu.

La ville capitale est Moulins, que Cesar semble appeller *Gergobina* (car ainsi le dit Glarean à la difference de *Gergovia*, qui est en Auvergne) au livre septiéme de ses Commentaires, en ces paroles. Si toft que Vercingentorix en a les nouvelles, il remmene son armée en Berry, deliberant d'assaillir Gergobine en chemin, ville des Bourbonnois, lesquels Cesar aprés qu'il les eut défaits à la bataille contre les Suisses, avoit là envoyé habiter, & iceux annexé au territoire d'Authun. Ie la prens pour Moulins selon la conjecture commune, pource que c'est la plus prochaine ville d'Authun, & la capitale de toute la contrée: estant à croire que Vercingentorix s'adressa au chef, comme est le devoir de la guerre. Toutefois Cesar ne disant rien de son assiette, n'amenant aucune marque de connoissance, surquoy on se pût fonder pour discerner ce que c'estoit, a donné sujet à Nigenaire de penser que ce n'est point Moulins, par ce dit-il, que Cesar n'eust pas teu qu'elle estoit sur la riviere d'Allier, davantage que ce n'est pas le droit chemin pour aller d'Auvergne à Bourges, pource qu'on laisse Moulins à plus de huit ou dix lieuës à main droite (outre que c'est un païs effondré, & mal-aisé au possible) pour prendre le haut

Moulins.

Bourbonnois vers Montagu, en Combraille, & à Mont-luçon. Il estime mesme que ce soit ledit Mont luçon, ou Neris qui est là aupres, Nery. pource que les voutes, les marbres & les medailles que l'on y foüille, marquent y avoir autrefois eu une belle & grande ville: & par vicissitude ordinaire des choses, maintenant un petit bourg au milieu duquel sont situez de beaux bains fort chauds.

Les Lecteurs seront eux-mesmes juges de ce different, & si Neris ainsi dite du nom de Neron, sous le regne duquel on tient qu'elle fut bastie, peut-estre rendue capable de ce nom par ces marques & enseignes d'antiquitez Romaines, & par les seules medailles & pierres gravées que l'on y trouve en foüillant la terre.

Mais quoy qu'il en soit, si est-il certain que la ville de Moulins est tres-antique, & comme le cœur de la France, voire le berceau & les delices des anciens Princes de Bourbon, qui pour leur domicile y ont fait bastir un beau Chasteau & superbe Palais, par leur sejour ont poly & civilisé ce peuple, luy ont ancré l'obeyssance, l'amour & la fidelité attestée tant de fois, notamment au dernier feu civil allumé par toute la France, & attisé d'une tumultueuse rebellion, où presque seul il est resté plus pur, plus net, & plus brillant en l'or de sa loyauté.

Nos Rois l'on aussi quelquefois choisie pour l'une de leurs plus gracieuses demeures, & laissé en elle de visibles témoignages de leur magnificence & liberalité naturelle, par les privileges & immunitez dont ils l'ont annoblie comme l'Eschevinage & l'exemption des tailles de mesme que Paris. La Themis répond-

& revele ses plus profonds & équitables oracles, au milieu de son Presidial aux ressorts & appartenances de la Duché de Bourbonnois. Là Esculape se retirant de son cher Epidaure avec les memoires, & les moyens de ses merveilleuses cures, s'est confiné pour avoir reconnu l'abondance d'eaux minerales & medecinales chaudes & froides (& nous le montrerons plus amplement cy-aprés) estre plus en Bourbonnois qu'en nul autre lieu de l'Europe: & y a posé le divin Tripier de ses prognostiques, & départant à une celebre quantité de Medecins les plus secrets & salutaires mysteres de son art, les instale pour truchemens, & fideles guides des eaux, lesquelles ils dispensent avec autant de fruit à tous ceux qui y ont recours pour y trouver quelque remede à leurs maladies que les Eschançons des Dieux, l'ancienne ambrosie & le Nectar vivifiant.

En suite de ces eaux, je ne puis taire, qu'à costé du faux-bourg de Bourgogne prés d'une Chappelle ancienne dite saint Iean de Bardon, jallissent hors de terre beaucoup de sources minerales & medecinales, ayans je ne sçay quoy du vitriol & du souffre: entr'autres y a un grand puits à fleur de terre, de pierre de taille, tout rond & de six ou sept pieds d'ouverture en diametre, dans lequel la principale source est ramassée, mais les pierres relachées donnent entrée aux eaux circonvoisines, qui amortissent leur boüillon, lequel toutefois est fort tiede l'hyver, avec une odeur de souffre. Les Medecins éprouvent tous les jours ces eaux aux coliques, paralysies, retentions d'urine, inflammations & douleur d'estomach, aux appetits depravez, aux op-

pilations, jauniſſes, retentions de mois aux femmes. Et à ce ſujet les Eſchevins de Moulins ſoucieux du public ſe diſpoſoient ces années paſſées à vouloir ſignaler leur Conſulat par la reparation de ſes ſources deſquelles on n'attendoit moins de fruit, & plus de douceur & facilité à boire, que des eaux Nevernoiſes de Pougues, & de ſaint Pardoux.

La Couſtellerie de Moulins eſt auſſi fort eſtimée par toute la France, & meſme en beaucoup d'endroits des Provinces voiſines.

Les Egliſes ſont une Collegiale fondée de Noſtre-Dame, qui ne releve, comme diſent quelques-uns, que du ſiege de Rome, encore qu'ils aillent prendre les Ordres à Authun, deux Parroiſſes en la ville, ſans celles des Faux-bourgs. Les Convents des Carmes & autres Religions, comme les Capucins aux Faux-bourgs & ſur le ſommet d'une montagne.

De la ville & Duché de Bourbon, dit l'Archambaut.

CHAPITRE II.

MAis démarans de cét agreable pourpris de Moulins pour aller outre, à cinq petites lieuës on aborde à Bourbon dit l'Archambaut, l'un des vrais lieux où les bains des Romains ont eſté continuez juſques à nous, comme dans le ſein de la France, & en un climat, où les tutelaires auſpices, & l'auguſte Nom de Bourbon les rend encore aujourd'huy auſſi fameux, que les merveilles de leurs eaux.

C'eſt de cette petite ville, que tout le païs prend ſa dénomination, ville petite, mais noble & tres-ancienne, meſme tres-renommée par toute la terre. La maiſon de Bourbon eſt un Phœnix entre les nobles. Ses Princes ſont des Neſtors entre les hommes, pour le long-temps que leur race a veſcu. Car depuis l'an neuf cens cinquante-neuf, que le Vicomte Archambaut Seigneur de Bourbon, & Rotilde ſa femme donnerent à l'Abbaye du Bourg de Deols l'Egliſe d'Oſches de Bourbon, juſques à preſent, elle a fleury pleine de proſperité & d'honneur. On ne marque en cette famille, comme jadis en celle des Fabiens & Curions à Rome, ni trois, ni quatre, mais force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroiſtre la grandeur de leur vertu. La terre univerſelle a obſervé en eux une incroyable pieté, une incomparable generoſité, & une admirable fecondité. Leur pieté contre les Saraſins, leur generoſité contre la fortune, leur fecondité contre le temps qui devore tout & qui reduit tout à mortalité. En Levant a paru leur pieté, en l'Europe leur generoſité, en leur France leur heureuſe fecondité. De ſorte que l'on dit de cette maiſon, que les femelles ſont nées pour peupler la Chreſtienté, & les maſles pour la deffendre.

Si j'en voulois déduire la Genealogie par le menu, faudroit pour un chapitre dreſſer un gros volume.

D'icelle ſont deſcendus les Comtes de Flandres par le mariage de Guillaume Sire de Dampierre fils d'Archambaut de Bourbon, avec Marguerite Comteſſe de Flandres & Hainaut: Comtes qui ſe tindrent au ſurnom de Flandres, à cauſe de la Comteſſe Marguerite,

qui avoit titre plus honorable que son mary, lequel avoit laissé celuy de Bourbon, pour prendre celuy de son partage qui estoit la Seigneurie de Dampierre en Champagne.

Par une autre glorieuse rencontre & par le mariage de Monseigneur Robert de France, elle a esté celestement unie à la Maison du Roy Saint Louïs Predecesseur de nostre Henry. Maison en laquelle aprés avoir amassé beaucoup d'honneur, elle a encore trouvé davantage. Et pour le comble de tout son heur, & de son honneur elle a produit nostre Roy Henry IV. comme le plus beau fleuron, & le mieux marqué d'excellence qui vint de cette branche : c'est où elle a assigné le but de sa grandeur, & qu'elle a fait la base de ses plus grands trophées. C'est le point où son angle finit, c'est l'extrémité de sa ligne, le centre de sa circonference. C'est nostre Roy qui a logé la Couronne de Navarre en la Maison de France, & la Couronne de France en la Maison de Bourbon : c'est luy qui osté la bande de ses armes pour jouïr du pur escu des Fleurs de Lys. C'est luy qui a laissé le nom de Bourbon pour prendre le nom de France, & pour couvrir son chef d'une Couronne, qui n'a & qui n'eut oncques sa semblable. C'est luy qui le premier luy a donné cet ornement d'avoir des Rois de France en sa branche, & comme elle est issuë des Rois, qu'elle portast encore la Couronne & le Sceptre des Rois, & qu'elle represente à la posterité les innumerables vertus cachées dedans le tige de S. Louïs.

Mais pour nous arrester plus particulierement à ce qui est du present sujet, la Seigneurie de Bourbon a esté long-temps simple Baronnie, & jusques au temps de Charles le Bel,

qui

qui l'érigea en Duché pour Louïs de Clermont surnommé le grand fils de Robert de Clermont & de Beatrix de Bourgogne Dame de Bourbon. Et prit iceluy Louïs le surnom de Bourbon au mespris de celuy de Clermont, parce que ledit Roy Charles le Bel voulut r'avoir la Comté de Clermont en laquelle il avoit pris naissance.

Toutefois est à noter que combien que cette ancienne Baronnie de Bourbon ait esté ainsi érigée en Duché en faveur de ce Prince lequel outre la possession, en prit aussi le nom : si est-ce que le bien primitif de ladite ancienne Baronnie fut auparavant partagé entre deux freres, Anseaume & Archambaut. Tous deux s'intitulerent Barons de Bourbon, & chacun d'eux eut en partage une place nommée Bourbon. Celle d'Anseaume, en Bourgogne, soit du nom de son Seigneur, soit pource qu'il appartenoit à l'ancien, fut surnommé Bourbon l'ancien, & par corruption de langage Lancy, duquel nous parlerons lors que nous décrirons la Bourgogne. Et celuy d'Archambaut au païs de Bourbonnois fut & est encore dit Bourbon l'Archambaut, aussi du nom de son Seigneur.

Bourbon surnommé l'Archãbaut.

C'est ce Bourbon nommé Archambaut, duquel je parle, aujourd'huy petite ville, ou plûtost beau grand Bourg, situé en un valon environné de quatre montagnes. Du costé du couchant, sur la croupe d'un grand Roc, est assis le Chasteau, jadis le sejour de ces grands Princes, où ceux du païs honorent encore les masures de leurs logis, & les visitent avec honneur. Ce Chasteau est de tres-difficile accez, & duquel l'enceinte est tres-forte par l'éminence, espaisseur & flancs de

Description de la ville de Bourbon.

vingt-quatre grosses tours, mais encore plus en la fidelité de ses gardes, qui sont les habitans qui n'ayans iamais dementy leur loyauté naturelle, ont maintenu & conseruć cette place auec les suffragans leurs Princes, aussi pieux que puissans.

En ce Chasteau est une Chappelle Royale, aux vitres de laquelle, du costé du couchant, se voit un Paralytique à genoux devant nostre Seigneur luy demandant guerison par le lavement d'une piscine qui est prés de luy, pour montrer que la santé qui se conserve & confere en ce bourg par les eaux, dépend des graces de Dieu qui les débonde & fait ruisseler d'un sterile Rocher sous lequel elles passent, les rendant mediatrices & cooperatrices, aux merveilles qu'il peut souverainement executer.

Au dehors de cette Chappelle, comme en front se releve une terrasse, aux costez de laquelle sont deux figures, en relief d'Adam & d'Eve tout nuds, de pierre de grés, si artistement élabourées, que Praxitele les eust avoüées pour son chef-d'œuvre. Sous cette terrasse, au devant de la porte de la Chappelle paroist relevé de terre blanche, Iean de Bourbon, qui en ses premieres armes, conduisant l'armée de Charles Septiéme, au païs de Normandie, deffit les Anglois en champ de bataille prés Fremigny, & fut cause que ce païs fut conquis. Et depuis fit construire le superbe & devot édifice de cette sainte Chappelle, & fit la fondation de douze Chanoines & un Tresorier pour y faire le service divin au mesme vsage que celuy de la sainte Chappelle de Paris. L'autre figure qui est à costé de luy est Ieanne de France fille du Roy Charles Sep-

ziéme, & au milieu d'eux est l'Image de Saint Louïs, la tige, le bon-heur & la gloire de cette maison.

Ie seray un peu plus long & plus exact en cette description, & en parleray avec plus de respect & de reverence, afin que je ne semble avoir trahy par mon silence l'occasion de m'acquiter de ce devoir envers l'Auguste & Royal nom de Bourbon, reconnu pour Genie Tutelaire du Bourbonnois où git le precieux dépost des Cendres des grands Bourbons, & auquel aujourd'huy toute la France rend les vœux d'une sainte & fidelle obeïssance.

Dans le contenu donc de cette Chappelle, outre les objets de pieté, se presentent infinis embellissemens en pierre & en bois, en bronze, & aux vitres merveilleuses en l'émail de leurs vives couleurs, ne pouvant taire le bon Augure de l'avenement de nostre Roy à la Couronne, aux vitres qui sont du costé du couchant, enrichies de Fleurs de Lys sans nombre & traversées d'une barre, le mesme jour que le Roy Henry Troisiéme fut meschamment assassiné, le foudre emporta cette barre sans endommager les fleurs qui la touchoient, préfage heureux de l'acquisition de ce Sceptre deu à cette Royale Maison de Bourbon, qui seule par sa valeur a relevé les masures de ce Royaume ruiné, pour en former la plus entiere & puissante Monarchie du monde.

Aux vitres plus éminentes sont representez au naturel Pierre de Bourbon, & Anne de France sa femme, fille du Roy Louïs Vnziéme, ayant tous deux fait parachever la sainte Chappelle, donné les vitres & autres

décorations qui y sont: Et entr'autres singularitez se fait admirer l'Image de marbre blanc de Nostre-Dame, qui est en la vieille Chappelle, au dessus de l'Autel que tous les Phidies de l'antiquité, & les Pilons de nostre temps admirent plûtost qu'ils ne peuvent imiter.

A gauche prés cette image en descendant quelques degréz on arrive au Tresor, ainsi dit à cause du sacré bois, & non des autres richesses qui y sont. Et toute son enceinte vers la voûte est attachée de grosses verges de fer autrefois chargée tout autour de lampes d'argent. Au dessous de l'Autel est une croix en pierre, au pied de laquelle le susdit Iean de Bourbon & Ieanne de France sa femme sont à genoux. Plus bas un parement de velours en broderie d'or & d'argent, où au costé droit d'un Crucifix est à genoux representé ce grand Charles Duc de Bourbonnois, Comte de Montpensier & Connestable de France, à qui la France doit sa franchise, pour n'avoir esté vaincu que luy commandant à ses vainqueurs: & de l'autre costé Susanne de Bourbon fille de Pierre & d'Anne, unique heritiere des biens & de la gloire de cette maison.

Ce parement coulé se voit un gros treillis de fer bien fermé, & au dedans du treillis une profonde niche, de laquelle on retire & fait voir le tres-digne & precieux Reliquaire de la vraye Croix, tutelaire protectrice de ce lieu, & verité de la figure du Palladium Troyen, que Saint Louis donna à Robert son fils, avec quelques autres, & que le Roy Charles Huitiéme visita en action de graces du bien fortuné succés d'Italie, de laquelle il pouvoit dire ce que Iules Cesar disoit ayant

Vraye Croix en la Chappelle de Bourbon

vaincu Pharnaces Roy du Pont, qu'il estoit venu, qu'il auoit veu, & avoit vaincu. Cette sainte Croix est l'un des beaux, riches & sacrez Reliquaires qui soit en France, soit en la quantité de son bois de vie, qui a presque un pied de hauteur & demy pied de croison, le tout large de deux doigts, couvert d'un Cristal & la Chasse toute d'or enrichie de grosses perles tout autour, & par le dessus de saphirs & rubis de grand prix. Au dessus de la Croix, dans un beau Cristal se voit l'une des espines de la sacrée Couronne de nostre Sauveur posée en Pyramide, & les bouts de la Croix du haut, & des deux croissans en fleurs de Lys enrichies de feüillages d'or: son pied se fiche dans un mont de Calvaire tout d'argent doré, relevé des Images de la Vierge, de saint Iean, de la Magdelaine, à costé desquels se voit representé à genoux le bon Duc Louïs, fils de Pierre de Bourbon, & Madame Anne Dauphine sa femme, lequel fit porter à Paris la vraye Croix, qui auparavant n'estoit qu'ornée d'argent, & la fit enrichir d'or, & de pierres precieuses auec le mont de Calvaire, comme on la voit à present, & ce en l'année mil trois cens nonante-sept, ce qui est écrit au revers de la Chasse de la vraye Croix.

Descendu du Chasteau, & tirant du costé des murailles, dans le bourg, à main droite se voit un agreable & spacieux promenoir, avec la veuë d'un grand ruisseau qui vient de l'Estang, & de dessous les moulins de forte & nompareille structure affectez pour le Chasteau, dans lequel ils sont enclos. De là on parvient à une tres-belle Chaussée, contre laquelle flotte l'Estang, toûjours revestuë d'une herbe verte fort courte, ayant pour s'y

promener soixante pas ou plus de longueur, & vingt-cinq de largeur, avec la veuë de l'Estang qui est de la plus nette & belle eau, qu'il est possible, d'une fort grande estenduë & profondeur.

Retournant sur ses pas par ce promenoir, & montant vers les hales, paroissent du costé du Midy des montagnes fertiles en vignes, où se trouve quantité de viperes bien reconnuës pour vrayes & semblables à celles que l'on va quester à Poictiers & à Venise pour composer la Theriaque.

Vers le Levant se fait voir le Bourg saint George où il y a un Prieuré de filles de l'Ordre de saint Benoist, & d'où descendant vous entrez dans celuy de Bourbon, fort logeable & abondant en toutes sortes de vivres.

Presque au milieu du bourg plus haut que les hales sont situez les bains environnez de maisons fort commodes pour les baigneurs, toutes distantes des bains de deux à trois pas. En teste des bains un petit Hospital construit pour la retraitte des pauvres malades venus pour le recouvrement de leur santé.

Bains de Bourbô.

Ces bains retenans le nom du lieu, sont dits bains de Bourbon l'Archambaut, nom de leur Seigneur & constructeur de leurs enceintes & de leurs païs. C'est ce grand Archambaut qui souloit garentir par son épée ses transactions & contrats, où ces mots estoient couchez expressément. *Promitto garentire enſe meo.*

Quelques-uns maintiennent, & je l'ay dit cy-dessus, que les Archambauts commencerent à paroistre dés le temps que Clotaire Premier du nom, fils de Clovis, regnoit en France, par le Sire Archambaut & Rotilde sa

femme, les descendans desquels portent le nom d'Archambaut de Bourbon, ce que je ne recherche plus outre, & ne repete que pour preuve de l'ancienneté & grandeur de cét Archambaut Constructeur des bains, & pere de Beatrix de Bourbon, femme de Robert fils de Saint Louis, qui pour la grandeur de la Maison de Bourbon, descenduë de celle de France, prit le nom de Bourbon, & en nomma toute sa posterité, comme il se voit en Loüis de Bourbon son fils, appellé le grand Duc Loüis Premier Duc de Bourbonnois.

La forme, structure, enclos & vertu de ces bains en guerison de diverses sortes de maladies desesperées sont representées au long par Monsieur Aubery Docteur en Medecine sous le sacré titre & souverain nom des bains de Bourbon: duquel comme il advoüe relever non seulement le bon-heur de sa naissance, & son humble devoir, aussi confesseray-je ingenuëment devoir la plus part de cette description à ses doctes & curieuses recherches.

DV PAYS ET COMTE' DE LIONNOIS, ET DE SES APPARTENANCES.

De la ville, Sege Presidial & Archevesché de Lion.

CHAPITRE PREMIER.

Lion.

LA derniere & plus esloignée Cour de Presidiaux ressortissable à la souveraine Cour du Parlement de Paris, c'est celle de Lion, principale & capitale Cité de la Gaule Celtique, boulevard de la France, souverain siege de toutes les Gaules en la spiritualité, & officine du commerce de tout le monde. Elle est limitée au Septentrion de la Bresse, de la Savoye au Levant, du Dauphiné & Languedoc au Midy, suivant le cours du Rosne, & au Couchant de Foresť & d'Auvergne. Elle se peut mesme vanter que Dieu & les Astres se sont jusqu'au point inclinez en sa faveur, que de l'avoir honorée de la plus commode, la plus belle & plus delicieuse situation qu'autre Ville de l'Europe. Car il n'est possible d'y voir ni d'avoir deux plus riches & plus plantureuses nourrices que ces deux grands fleuves du

Rhosne & de la Saone : par le moyen desquels luy abondent les biens de toutes parts ; & luy est faite communication des marchandises de toutes les mers, & des changes & commerce de toutes les nations qui sont sous le Soleil ; Fleuves qui non seulement y font grand profit ; mais aussi ont moyen & pouvoir d'accommoder les grands Rois en leurs importantes affaires : comme Strabon mesme le confesse quand il dit que c'est *Vn fort & propugnacle situé bien à propos pour les trois avenuës regardans l'Italie.*

Elle fut premierement bastie entre les deux rivieres : comme l'on void aujourd huy : Mais les contes sont divers que l'on fait de ses premiers noms & fondateurs : Iean le Maire en ses illustrations Gauloises, dit que ce fut Lugdus treisiéme Roy des Gaules, qui en assit la premiere pierre, & qui luy imposa le nom de *Lugdunum*, qu'elle a depuis retenu jusques à nous chez les Latins, mais il y en a d'autres qui tiennent que ce nom est plus moderne, & qu'elle a esté tres florissante & renommée par tout le monde long-temps avant l'introduction d'iceluy sous le simple titre d'Isle, tiré du lieu de son assiette ; sçavoir est dés la seconde guerre des Romains contre la Seigneurie de Carthage, & environ deux cens ans avant la Nativité de nostre Seigneur.

Et de vray Titus Livius en parle en cette sorte : *Le lendemain Annibal marchant contremont la riviere du Rosne, tenoit le chemin des lieux mitterains de Gaule : non pas que ce fust son chemin plus droit pour aller aux monts de Alpes, mais par ce qu'il avoit opinion, que d'autant plus il s'éloigneroit de la marine, & moins il rencontreroit l'armée des Romains, lesquels ils*

n'avoit point deliberé de combattre avant que d'estre arrivé en Italie. Aprés doncques avoir fait quatre logis de camp, il arriva en l'Isle où la Saone, & le Rhosne tombans de divers lieux des Alpes, & laissans entre deux une petite espace de terre, se dégorgent dans un mesme canal, au moyen dequoy ce lieu est nommé l'Isle. Ce sont les propres mots de Titus Livius, lesquels il semble avoir transiatez de l'antique Autheur Polybius, excepté que cettuy-cy ajoûte que cette Isle estoit fort peuplée, & riche de toutes choses necessaires.

Autant en dit Plutarque, & quasi en mesmes paroles. *Annibal levant son camp & marchant contremont le bord du Rhosne, arriva en peu de jours en un lieu que les Gaulois appellent l'Isle, laquelle est faite par les fleuves du Rhosne & de la Saone, tombans de divers endroits des montagnes, & se resserrans ensemble.*

Et non seulement Lyon pour les plus magnifiques qualitez de sa gloire, se vantoit lors de ce nom d'Isle, ains se glorifioit encore de plusieurs autres: Car on l'appelloit quelquefois, *la Cité des Sequanois* absolument & par une façon de parler assez commune dans Cesar, qui met souvent la Cité des Senonois, la Cité des Langrois, & autres, pour signifier la capitale de ces peuples. Cela est témoigné par plusieurs inscriptions antiques, notamment par une gravée dans l'une des murailles de l'Eglise S. Pierre les Nonnains, où il est ainsi écrit, *Iovi Opt. Max. Q. Alcimus Vibisi F. Martinus Seq. Sacerdos Romæ & Aug ad Aram ad confluentis Araris & Rhodani flumina II. in Civitate Sequanorum.* Et la raison est, que Lyon estoit jadis en la tres-grande region des Sequanois, que nous avons depuis appel-

lez Bourguignons (encore que particulierement elle fuſt en celle des Albiens) voire eſtimée la plus ſpacieuſe ville en étenduë de toutes leurs appartenances, & nommée quelquesfois pour cela *Maxima Sequanorum*.

Depuis, les Romains ayans aſſuietty les Gaules à leur Empire, Lucius Munatius Plancus Lieutenant en icelles pour Auguſte, où Ciceron le gratifie du titre d'Empereur deſigné, reſtaura les glorieuſes ruines de ſon antiquité, & la rebatit tout de nouveau ſur la Montagne, voire y amena une peuplade & colonie de nouveaux habitans, & pour rendre ſa munificence & liberalité plus recommandable à la poſterité la nomma *Lucdunum* de ſon nom, comme qui diroit *Lucijdunum, la Coline de Lucius*.

Il y en a toutefois qui ſont de contraire opinion, & tiennent qu'elle a eſté dite *Lucdunum quaſi Lucis dunum*, pource qu'elle eſt pratiquée ſur une montagne tournée du coſté où le Soleil écloſt ſa lumiere. Auſquels ſemblent favoriſer ces vers de Seneque.

Vidi duobus imminens Fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu ſemper obverſo videt,
Vbi Rhodanus ingens, amne præapido fluit,
Ararque dubitans quò ſuos curſus agat,
Tacitus quietis allabit ripas vadis.

Et d'autres encore qui écrivent *Lugdunum* par un g, maintenant qu'elle a ainſi eſté appellée, *quaſi lugubre dunum*, comme qui diroit Coline Lugubre: car on ne fait point de difficulté que *Dunum* entre les vieux Gaulois ne ſignifie une Coline ou montagne.

Mais quoy que c'en ſoit, il eſt certain qu'a-

vant la venuë de Lucius Plancus en la Gaule, le mot de *Lucdunum* ou *Lugdunum* n'a jamais esté employé des Latins pour signifier la Cité de Lyon. Depuis qu'il l'eut restaurée, rien ne s'y trouve de si frequent que *Colonia Lugdunum*, c'est à dire la Colonie de Lyon. Mesme beaucoup de ceux qui en parlent, luy font tenir l'un des premiers rangs d'honneur entre toutes les Citez des Gaules. Ie me contenteray de rapporter le témoignage de Plutarque pour le present, lequel au lieu cité cy-dessus, aprés l'avoir appellée Isle en consideration du siecle dont il parloit, ajoûte aussi-tost. *Ibique nunc Lugdunum est celeberrima Galliæ Vrbs quam longis posteà temporibus, à Planco Munatio conditam fuisse accepimus.*

Et certainement à juste titre la pouvoit-il appeller tres-celebre, puis que les Princes Romains l'ornerent dés son berceau, de toutes les faveurs, richesses & honorables titres qu'ils peurent. Ils donnerent aux habitans d'icelle, pareils droits, privileges & prerogatives, que s'ils eussent eu leur demeure en la noble Cité de Rome: Et voulurent qu'on eust égard à leurs voix & suffrages, en élections & brigues de Magistrats, & grands Estats de l'Empire: *Ils y établirent*, au rapport de Strabon, *une officine publique, où ils faisoient battre de la monnoye d'or & d'argent.* Ils y mirent en credit le commerce & les foires publiques de toute l'Europe, comme le témoigne encore le mesme Strabon qui viuoit du temps de Plancus son restaurateur, & de l'Empereur Auguste, en ces paroles: *Ils tirent*, dit-il, *un grand profit du trafic de toutes sortes de marchandises.* Bref pour comble d'une gloire plus magnifique, ils y

établirent des Escoles publiques, lesquelles ont long-temps depuis esté tres florissantes, mesme du temps de saint Hieroſme, lequel témoigne qu'on y envoyoit les jeunes hommes pour y apprendre a bien parler. Et delà est venuë *Ara Lugdunensis*, dont parle Iuvenal.

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

Car suivant l'institution de l'Empereur Caligula, qui avoit reçeu l'honneur de son troisieme Consulat à Lyon, les plus excellents Orateurs entreprenoient là au peril de leur vie de déclamer, pource que les vaincus estoient adjugez comme serfs au vainqueur, qui les pouvoit vendre, tüer, ou precipiter dans la riviere, ainsi que dit Suetonius en la vie de cét Empereur. Et se faisoit cette assemblée devant l'Autel magnifique du Temple que Planeus avoit fait bâtir à l'honneur d'Auguste sur la pointe & emboucheure des deux rivieres, & aux despens communs de soixante nations des Gaules, lesquelles pour rendre preuve de leur affection à ce grand Pacificateur du monde, y avoient erige soixante riches statuës toutes enrichies de leurs noms écrits en grosses lettres. Et en iceluy deux autels remarquables, l'un en grandeur, l'autre en parade & insigne excellence. Ce qui me fait souvenir en passant des Ephesiens, lesquels voulans montrer comme ils honoroient leur Diane, firent bâtir un Temple à son honneur, qui fut une merveille du monde, & à la despence duquel fournirent cent vint sept Rois, y faisans tous dresser chacun une Colonne faite à leurs despens.

Temple d'Auguste à Lyon.

De l'Antiquité de ce Temple, surnommé

Athenæum, du mot Grec *Athena*, qui signifie Minerve Déesse des sciences, restent encore des marques & reliques tres-glorieuses en l'Abbaye d'Aisnay, que l'on y a depuis bâtie, & qui pour cela porte le nom de *Monasterium Athenacense* chez les Autheurs Latins.

Mais cherchons quelque gloire plus éminente à cette grande ville, dans le Christianisme, puis que nous sommes Chrestiens. Si elle a receu de la splendeur & des ornemens du Paganisme, la Religion Chrestienne luy en a encore donné de particuliers, qui sont de tres-haute & tres-auguste marque.

Ie commençeray par sa conversion, & par l'établissement de son premier Evesque, duquel je ne puis donner plus fidelle asseurance que celle d'un vieil livre en parchemin preservé du degast fait en l'Eglise & Monastere de saint Irigny de Lyon és troubles de l'an 1562. lequel en parle en cette sorte. Or aprés la passion & Ascension de nostre Seigneur, aprés aussi la mission du saint Esprit, & les Apostres divisez par le monde, afin que le son de leur predication fust entendu par toute la terre, lors saint Paul avec grosse suite de Disciples (combien qu'il n'eust aucune charge de Province en particulier, d'autant qu'il estoit predicateur vniversel) vint à Lyon, & là laissa saint Irenée Evesque, qui termina sa vie par glorieux Martyre.

D'autres disent plus vray-semblablement que saint Photin en fut premier Evesque, & que Saint Irenée disciple de saint Policarpe luy succeda: saint Irenée disciple, dis-je, auquel commença la Primacie de l'Eglise de Lyon, qui est aujourd'huy le premier siege de la

Gaule. Ce que je dis, fortifié du témoignage d'Eusebe, lequel dit en mots exprés qu'ayant esté de son temps assemblées les Eglises de diverses Provinces pour quelque different, y assista & presida avecque les autres Evesques des Gaules qui relevoient de son autorité. *Cùm cæteris quibus præerat, Galliarum Episcopis.*

L'Eglise Primatiale fut premierement fondée à l'honneur de saint Estienne, par saint Alpin quatorzième Evesque. Mais depuis elle quitta ce nom pour prendre celuy de S. Iean Baptiste : l'Image duquel se void tout de marbre blanc au devant de la grande porte : ou pour mieux dire elle honore ces deux glorieux saints pour patrons & protecteurs tutelaires de sa gloire & de son honneur.

Cette Eglise est des premieres de France en dignité, comme en antiquité, voire l'une des plus celebres & des plus remarquables du monde pour ses parures & embellissemens. Elle est enrichie des Colonnes & dépoüilles anciennes du superbe Temple d'Auguste dont nous avons parlé cy-dessus, le Chœur couvert & paré de riches tapis & tapisseries, à costé duquel est élevé un horloge qui montre les heures, les jours, les mois & les signes de l'année, tant par le cours du Soleil que de la Lune. L'Archevesque y a de grandes prerogatives & de graves préeminences que l'on peut voir au long dans l'Histoire de Lyon. Le Doyen y est remarquable par le titre de Duc, les Chanoines par celuy de Comtes, desquels on dit qu'un Roy de Bourgogne les à jadis glorieusement enrichis : s'il n'est plus croyable que cette qualité leur a esté asseurée de l'achapt par eux autrefois fait d'un Comte de

Foreſt, de quelques places qu'on appelloit la Comté.

I'ajoûteray pour une excellence ſinguliere, & pour une remarquable ſureminence, qui ont toûjours eſté deſirez pour ſon honneur des Gentils-hommes nobles de quatre races de chacun coſté ; comme pour ſa grandeur elle a toûjours eu des enfans des plus grandes & puiſſantes Maiſons de l'Europe, voire des plus nobles de toutes les nations du monde, comme de Bourbon, d'Alençon, de Savoye, de Geneve, de Foreſt, de Villars, de la Tour, de Beaujeu de Saluces, de Ioinville. La place des Chanoines d'honneur a eſté ſouhaitée des plus grands Princes de la Chreſtienté, & l'honneur en a de tout temps eſté deferé aux Rois tres Chreſtiens, aux Ducs de Savoye, Comtes de Villards, aux Ducs de Bourgogne, aux Ducs de Berry, & aux Dauphins de Viennois, qui tous y ont eſté receus. Bref pour ſurcroiſt de ſa ſplendeur, elle a porté ſa reputation aux nations plus éloignées leſquelles ont ordonné leurs Egliſes ſur ce modele. Et ſi l'on ne m'en croit, que l'on en croye Grommerus en ſon livre 6. des affaires de Pologne ; *Ianiſlao*, dit-il, *Gneſnenſi Archiepiſcopo, Vualtenis equeſtri Zardocorum ortus familia ſucceſſit qui baſilicam Vvartiſlavienſem ligneam ad id tempus muro exædificavit rituſque Lugdunenſis Baſilicæ in eam induxit anno* 1147.

Mariage de Henry IV.

Encore penſeray-je éclairer davantage ſon luſtre, ſi je dis que bien que les épouſailles du Roy Henry IV. avec la Princeſſe Marie de Medicis, Reine & grande mere du Roy Louïs XIV. euſſent eſté faites au grand Temple de Florence, avec une grande pompe convenable à l'action & au deſſein que le

grand Duc avoit d'honorer sa niepce, & de faire voir sa grandeur, & bien que le mariage fut parfait, le Roy l'ayant ratifié par Procureur, & par paroles de present, & qu'il ne fust necessaire d'y ajoûter autre solemnité : sa Majesté voulut neantmoins que son peuple & particulierement celuy de Lyon eût sa part de cette réjoüissance publique, & y en ordonna la ceremonie qui fut celebrée devant le grand Autel de cette Eglise S. Iean, où la benediction nuptiale fut donnée aux épousez par le Legat.

Il y a plusieurs autres Eglises tant Collegiales, & Conventuelles que Claustrales, outre les Paroisses, qui montent encore la ville de Lyon à un plus haut étage de grandeur. Les Collegiales de S. Iust, qu'on tient communément avoir esté bâtie par S. Arigius trente sept Archevesque, sauf l'opinion de ceux qui la maintiennent plus ancienne : celle de S. Paul, qui reconnoit pour son Auteur & Fondateur un autre Archevesque, nommé Sacerdos oncle de S. Nisier : celle de S. Thomas de Forviere, dite *Forum Veneris*, ou *Forum Vetus*, & celle de S. Nisier, surnommée premierement l'Eglise des Apostres, & le premier siege des treize premiers Archevesques de Lyon, qui avoient leur Hostel, où de present est la Maison de Ville. Les Claustrales, l'Abbaye d'Aisnay de laquelle nous avons parlé cy-dessus, fondée par la Reine Brunechaul ou Brunechilde, femme de Sigisbert Roy d'Austrasie sous Clothaire II. Le Prieuré de S. Irenée ou Iregny, fort magnifiquement construit par l'Archevesque Patiens, ainsi que témoigne Sidonius Apollinaris en une Epistre addressée à Hesperius : que quelques-uns estiment avoir esté fondée, d'autres seulement embellie & enrichie par Charlema-

gne, le Temple Conventuel de saint Iust, bâty par l'Archevesque Aregius : le Monastere des Dames de saint Pierre, par saint Anemond de Martyr : l'Eglise de Grezoy fondée par Guillaume Comte de Lyon l'an neuf cent treize, & érigée en Paroissiale par l'Archevesque Austerius : celle de saint Eulalie à present nommée saint George, par saint Sacerdos aussi Archevesque, celle de sainte Croix par Aregius aydé des Seigneurs de Tournon : l'Hôpital de saint Iust par le Roy Childebert : Bref, afin d'en passer plusieurs autres, comme Nostre-Dame de Confort, les Cordeliers de l'Observance au sepulchre ancien d'Herodes Antipas & d'Herodias, dit des deux Amans, les Celestins où souloit estre l'Hostel des Ducs de Savoye, & l'Aumône general entretenement des enfans orphelins, tant fils que filles instituée l'an 1521.

Vn grand nombre de Conciles tant Provinciaux, & Nationaux, que Generaux, ont aussi en divers temps esté celebrez en cette grande ville, un Provincial tenu par S. Nisier, & plusieurs Evesques : un autre par l'Archevesque Priscus : un General assemblé par le Pape Innocent IV. auquel l'Empereur Federic II. fut privé de l'Empire, un autre sous le Roy Philippe III. auquel assista Michel Paleologue Empereur de Constantinople.

Comtes anciens de Lyon.

Mais pour rentrer dans l'estat & gouvernement temporel, comme nos Rois ont étably des Comtes & Gouverneurs des Citez principales de leur Royaume, que Charles le Grand promit le premier de ne priver jamais de leurs Estats, & qui depuis s'en sont faits hereditaires, aussi s'en trouve-t-il quelques-uns de Lyon, un Odo en une pancarte de Charles fils de Louïs

le Debonnaire, un Gerard du temps de l'Archevesque Remy, un Guillaume sous Charles le Simple, & l'an de salut 913. & plusieurs autres que l'on tient avoir eu leur demeure & habitation en cette maison, qui fut du Baillif Beursier, acquise par les heritiers de feu Maistre André Porte Lieutenant General de Lyon: en laquelle Maison se void encore une grande sale fort vieille, où il y a plusieurs Escussons de Princes, grandes maisons & alliances. Depuis la Comté fut transferée à l'Eglise, jusqu'à ce que Philippe le Bel ayant dés 1307. mis la Cité de Lyon en sa sauve-garde, pour les discours estans entre l'Eglise & elle, finalement l'an 1315. Louïs Hutin son fils X. du nom, l'unit & annexa à la Couronne de France.

Voyons maintenant comme par plusieurs fois elle a esté envelopée dans des ruines extrémes, & comme les calamitez qu'elle a souffertes en divers temps luy ont diversement fait changer d'assiette. Rivieres de Lyon.

I'ay dé-ja dit, que Munatius Plancus l'avoit redressée sur la montagne durant l'Empire d'Auguste. Là, elle fut depuis entierement brûlée en une nuit sous l'Empereur Neron, qui fit present d'un milion d'or aux habitans pour la rebâtir. Aurelius Verus la molesta aprés par le massacre d'un grand nombre de fideles. Et Septimius Severus la saccagea encore, & par le feu & le fer y grava de grandes marques de son indignation. Finalement du temps de nostre Roy Philippe I V. elle se vid ardre pour la quatriéme fois de l'esclandre pitoyable d'une sedition populaire.

Ie ne parle point des divers sieges, prises & pilleries, tant anciennes que modernes, qui pourroient encore rendre son sort plus lamenta-

ble, si tant par magnificence & liberalité naturelle de nos Rois, que par le soin & affection vigilante de ses citoyens; elle n'estoit aujourd'huy presque autant que jamais richement éclairée de diverses splendeurs, & embellie de divers ornemens qui relevent sa gloire, & la gravent dans les Provinces plus éloignées.

Non seulement les grands hommes de toutes sortes qui l'ont honorée de leur naissance, en nombre presque infiny, les excellens Orateurs, comme Plautius Precepteur de Ciceron en l'éloquence, les puissants Empereurs, comme Clodius IV. successeur de Cesar à l'universelle Monarchie du monde: les souverains Peres de l'Eglise, comme Clement V. lequel y faisant son entrée lors qu'il venoit établir sa demeure en France, eut cét honneur que les deux freres du Roy tindrent les rênes de son cheval de deux costez, bridles Chanceliers du plus grand Royaume que le Soleil regarde, & les Soleils luisans de la Iustice mesme, comme defunt Monsieur de Bellievre: non seulement, dis-je, tous ces grands personnages en toutes dignitez peuvent servir à empécher que sa gloire ne tombe dans le tombeau, mais encore, & plus particulierement les boulevards, édifices, embelliſſemens, privileges, honneurs, & magistratures qui éclairent aujourd'huy son lustre en ce qui concerne l'Estat, & la deffence de son corps, & les corps, voire le cœur de son estat, la mettent en reputation par tout le monde.

Le boulevard de saint Iean entre les autres est l'une des plus notables forteresses de l'Europe, & en son fonds capable de tenir plus de trois mille hommes de guerre tous rangez & bien ordonnez en bataille.

Les Ponts sont beaux, grands & remarqua-

bles tant par la diversité de leurs arcades, que par la difficulté de leur assiette : l'un sur la Saone, & l'autre sur le Rhône.

L'Archevesque Humbert fit construire celuy de pierre qui est sur la Saone, enuiron l'an mil cinquante. Pont qui fut ébranlé ces années passées du debord excessif de cette riviere, & si ébranlé que qui ne l'eust fortifié par le poids & la charge qu'on luy donna, les deux villes eussent esté separées d'un tres-grand fossé entre deux, car cette inondation fut beaucoup plus grande & plus furieuse que celle qui assembla le Rhône & la Saone en la place de Confort, mais non si terrible qu'une autre qui advint il y a plus de six vingts ans, cela advint au mois de Fevrier avec telle vehemence & impetuosité, que les vagues, & les ondes passoient par dessus le pont, & abbattirent une des arcades devers le change. Ponts de Lyon. Inondation.

Environ l'an 1240. un jeune garçon nommé Benoist, natif du lieu d'Almilat commença à en édifier un autre sur le Rhône du consentement de l'Archevesque, & de tout le peuple, avec un Hôpital, semblable à celuy qu'il avoit peu auparavant bâty en Avignon par une divine addresse, comme nous montrerons en son lieu, ce qui avoit esté impossible à trois des plus grands Empereurs du monde, Iules Cesar, Auguste & Charles le Grand.

Est pareillement à remarquer, que jusques en l'an 1328. a continué en cette ville l'Vniversité des Loix qui y estoit de toute ancienneté, tant en droit Canon que Civil, & qu'il y avoit Docteurs & Bacheliers esdites facultez, qui faisoient serment de fidelité à Messieurs de l'Eglise de Lyon. Vniversité jadis à Lyon.

Les Foires publiques, qui avoient esté intro- Foires de Lyon.

duites dés le commencement, y ont auſſi eſté longuement continuées: mais comme les années qui emportent tout en euſſent enfin effacé l'uſage, & que les marchands de Lyon, & des autres bonnes villes de France frequentans les Foires de Geneve, tiraſſent dehors une grande quantité, tant de deniers que de denrées, le Roy Louïs XI. octroya l'an 1462. les quatre Foires annuelles, qui ſont de preſent tenuës & frequentées en la Cité de Lyon, c'eſt à ſçavoir à Pâques, au mois d'Aouſt, à la Touſſaints, & aux Rois, toutes quatre de huit jours ouvrables: en faveur deſquelles ont pareillement eſté données de grandes immunitez & privileges aux Marchands.

Bref y ont eſté établies, la Monnoye, qui a la lettre D, pour ſa marque, tant pour faciliter le commerce que pour le payement des tailles & des daces: le Conſulat ou Eſchevinage qui a ſon hoſtel en l'ancien domicile des premiers Archeveſques pour le gouvernement de la Communauté: & le Siege Preſidial, qui tient & exerce ſon tribunal en l'ancien hoſtel de Roanne acquis au Roy par l'acquiſition du Dauphiné, pour l'abbreviation de ſa Iuſtice. Siege pour lequel outre les Lieutenans general, Civil, Criminel & Particulier, & les gens du Roy, furent établis huit Conſeillers & nn Greffier d'appeaux par le Roy Henry II. Et ſiege auquel doivent reſſortir le ſiege de la ville de Lyon, les ſieges de la conſervation des Foires dudit lieu, le Bailliage de Maſcon, Foreſts & Beaujolois: deſquels encore faut-il dire quelque choſe aprés avoir finy ce Chapitre par la nouvelle deffenſe, & rempart que Charles IX. fit élever & bâtir en cette grande ville, mais qui depuis a eſté démantelée pendant les derniers troubles.

C'eſt la forte & formidable Citadelle que ce Roy y fit commencer l'an 1564. afin de brider ceux de la Religion, qui y avoient fait de grandes ruines, & leur oſter par-là le moyen de s'y fortifier, & s'en ſaiſir une autrefois : Et quoy que la peſte fut lors extremement enflammée en la ville, toutefois la Reine & ſon Conſeil n'en voulurent bouger, & y tinrent le Roy juſques à ce que cette Citadelle fut fort avancée. Les fondemens en furent jettez en la montagne ſaint Sebaſtien de telle dimenſion, & ſi exacte proportion qu'elle dominoit toute la ville de Lyon. Elle fut ainſi entrepriſe pour contenir en obeïſſance les ſeditieux & rebelles, & les bons & obeïſſants ſujets de la Couronne en paix & tranquilité. Le Seigneur de Chambery, ſage, accord, vaillant y fut établi, pour en avoir la reſerve & le gouvernement. Et ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt qu'au remuëment de la terre furent trouvées pluſieurs choſes antiques, comme auſſi je m'aſſeure que faiſant recherche & inventaire par toutes les villes de la Gaule, de Medailles des Princes antiques, d'inſcriptions, ſepulchres, Theatres, ruines, bains, étuves, aqueducs, canaux, conduits d'eaux, temples antiques, ſtatuës, colomnes de toutes façons, obeliſques, piramides ruinées, tables, vaſes, urnes, lampes, marqueteries, & autres ornemens de la venerable antiquité, je m'aſſeure, dis-ie, qu'il s'en trouvera plus en la ſeule Cité de Lyon, qu'en toutes les autres enſemble. Choſe par laquelle ſon ancienne grandeur eſt notablement remarquée, & renduë recommandable à l'eternité.

Citadelle de Lyon.

De la Principauté de Dombes.

CHAPITRE II.

Dombes.

AVant que de passer dans les païs de Beaujolois & de Forests, je diray un mot de la Principauté de Dombes. C'est un païs relevé par tout en diverses colines & montagnes, proche de Lyon, & qui pour le magnifique trône de sa Iustice prend l'auguste qualité de Parlement, auquel aussi le President de Lyon tient la préſidence. Ie penseray l'avoir amplement loüé si j'ajoûte encore qu'il est des appartenances de la Royale maison de Bourbon, tant renommée par toute l'Europe, y ayant esté apporté en icelle avec la seigneurie de Beaujeu, & depuis baillé en partage à la branche des Ducs de Montpensier.

Du Païs & Seigneurie de Beaujolois & & du Chasteau de Beaujeu.

CHAPITRE III.

Beaujolois.

LE Beaujolois voisin du Lyonnois a de temps immemorial eu des Seigneurs particuliers, & qui mesme ont longuement possedé une partie de la Cité de Lyon. Il s'est veu en l'Eglise S. Irigny une Chapelle de treillis de fer à main gauche, sous la voûte de laquelle y avoit deux sepultures, & sur icelles cét écrit non gravé, ains seulement. *Hic jacet Artaudus Comes*

mes Lugdunenſis & Dominus Bellijoci, & Vmfredus frater eius, & mater eorum, qui obiit anno nongenteſimo nono. Eſcrit accompagné des armoiries de Foreſts & Beaujolois. Et le tout ayant eſté effacé quand Monſieur de la Riviere fit reblanchir l'Egliſe: feu Monſieur de Bourbon, jadis Conneſtable de France, en fut fort marry, parce qu'il y eſtoit fait mention du Seigneur de Beaujolois: & fit grande inſtance que l'on remit le ſuſdit Epitaphe, comme il eſtoit auparavant.

Ce qui donne le nom à ce petit païs eſt l'ancienne Seigneurie & Chaſteau de Pierre-aigue, maintenant dite de Beaujeu, ou Beaujou, à cauſe de lou ou *Iugum* qui ſignifie une montagne en laquelle elle eſt ſituée. Berard Seigneur de Beaujolois & Vandolmode ſon épouſe, en fonderent l'Egliſe Collegiale l'an 1076. & la firent dédier & conſacrer par Gebuinus lors Archeveſque de Lyon, & Landry Eveſque de Maſcon, auſquels faiſoit compagnie Hugue de Die Legat en France, & depuis Archeveſque de Lyon. Meſme afin de la rendre plus remarquable & recommandable, la décorerent d'un beau blanc qui s'y void encore, auquel eſt gravé en ouvrage de relief un ſacrifice antique appellé *Solitaurilia* des Latins: ouvrage où vous remarquez le Preſtre aſſis en une chaiſe, paré des ornemens de Pontife, & tenant la coupe ſur l'Autel par deſſus les entrailles des beſtes immolées. En ce ſacrifice eſtoient offertes & immolées trois ſortes de beſtes, ſçavoir eſt des Taureaux, des Pourceaux & des Brebis, leſquelles toutes ſont ſi bien relevées en cette tablature de marbre, les unes menées au ſacrificateur, les autres deſia immolées, que c'eſt bien l'une des plus rares & admirables pieces de tout le Royaume.

Beaujeu.

Ce Seigneur Berard, déja en ce temps encore obscur, curieux de conserver les vieilles marques, & vestiges de l'antiquité, la fit inserer en la porte de son Eglise, tant pour luy servir de frontispice, & pour estre là conservée, que pour estre contemplée & admirée de tous ceux qui entreroient dans icelle.

Depuis ce temps, & par progrez d'années le Beaujolois est tombé en la Royale maison de Bourbon, ainsi qu'il se verra encore mieux au Chapitre suivant.

Du Pays & Comté de Forests, & des Villes qui en dépendent.

CHAPITRE V.

Forests. LE Païs de Forests a pareillement eu d'ancienneté des Comtes & Seigneurs particuliers. Le susmentionné Artaud Comte de Lyon, estoit aussi Comte de Forests dés l'an 990 Et long-temps apres ayant esté cette Comté unie avec la maison de Beaujeu, par le mariage d'Isabeau de Beaujeu, & de Renaud Comte de Forests, finalement par succession de siecles, elles sont venuës toutes deux en la possession des Ducs de Bourbon environ l'an 1360. comme l'on peut remarquer.

Or est-ce païs ainsi nommé, non des bois & Forests qui y abondent, comme ont pensé quelques-uns, mais du mot *Forum*, comme qui diroit Foresiens, & s'y void encore aujourd'huy la ville de Feurs, appellée de ce nom entre les Latins. Ses limites sont au Levant le Beaujolois, au Ponant l'Auvergne : Velay au Midy, & le

Bourbonnois au Septentrion. Et n'est pas de si petite étenduë qu'il ne contienne environ quarante villes closes, & trente sept bourgades.

Les principales sont Mombrison, Baillage du ressort du Presidial de Lyon (remarquable encore par la demeure de ce Iean Papon, que la Themis Françoise honore tant pour ses doctes écrits. Feurs sur la riviere de Loire, & le lieu de l'ancien commerce & marché du païs appellé pour cela *Forum*: comme je viens de dire. S. Estienne Furian sur Loire, où pour la commodité de l'eau & des mines de charbon naturel, se font les meilleures armes, & bâtons à feu de tout le Royaume. S. Galmier aux Faux-bourgs de laquelle est une fontaine alumineuse, dite la Font-forte, par ceux de la contrée. S. Germain Laval assise en sol fecond, & qui a les bons vins en tres-facile felicité, voire honorée de la naissance du susmentionné Iean Papon, S. Bonnet le Chastel, où se font les meilleures forces à drap de toute l'Europe. Roanne sur le grand passage de Lyon, & sur le Loire, qui arrouse presque tout ce païs: Et finalement saint Rambert, où se void un beau pont, & le premier qui regne sur ce grand & gros fleuve, depuis la source de son origine.

Il y a aussi des maisons de Noblesse tres-renommées, comme celle d'Vrfé qui est un ancien Chasteau situé sur un si haut lieu, que presque on le void de toute la contrée, celle de Cosan, & quelques autres.

De la Ville, Comté & Eveſché de Maſcon, & Pays de Maſconnois.

CHAPITRE IV.

Maſcon. MAtiſcon, & par ſyncope Maſcon, ville & Cité de la Gaule Celtique, & Province Lyonnoiſe, ſur la riviere de Saone, a pour limites au levant le païs de Breſſe, à l'Occident le Foreſts, le Charolois au Septentrion, & le Beaujolois au Midy, & eſt par aucuns qui ont écrit en Latin, nommée, *Vrbs Matiſſana*, & par autres *Muticenſis*: La raiſon deſquels noms n'eſt à preſent connuë de perſonne. La conformité que Fuſtaillier, qui a recueilly un ſommaire de l'hiſtoire Maſconnoiſe, a penſé reconnoiſtre és noms de *Caſtico* mentionné par Ceſar, & *Matiſco*, ou *Matiſcon*, eſt de ſon invention. I'aymerois mieux imitant ce grand perſonnage & ſingulier ornement de la France Guillaume Budé, *confeſſer qu'il ne m'a pas eſté poſſible de trouver, l'etymologie de Maſcon qu'en penſant me monſtrer ingenieux en mes inventions, manifeſter mon ignorance.* Aucuns l'ont voulu tirer du Grec, ſuivant ce que j'ay déja dit ailleurs que les Gaulois écrivoient & traittoient toutes leurs faciendes en langue Grecque. Ceſar l'appelle *Matiſcona* ſur la fin du livre 7. de ſes Commentaires de la guerre des Gaules, mais ce qu'il en dit eſt ſi peu, car il dit ſeulemẽt qu'elle eſtoit ſur la Saone, & des appartenances d'Authun pour le fait des vivres, qu'il n'en faut faire eſtat ſinon pour verifier que Maſcon eſtoit déja quelque choſe de grand, auparavant que les Romains

eussent acquis commandement és Gaules.

Depuis les Gaulois sentans leur liberté opprimée par la violence de la tyrannie des Empereurs, & connoissans enfin que tous les essays que d'eux-mesmes ils avoient fait pour s'affranchir, & soustraire de telle servitude leur avoient tres-mal succedé, si qu'ils furent contraints d'appeller l'ayde, & secours des Bourguignons, & François, lesquels prenans sieges arrestez & demeures és Gaules, les Gots, Huns, Allemans, & autres peuples Septentrionaux vinrent, où comme gleneurs en moissons, ou comme regrappeurs en vandanges. Et bien que par trait de temps ils furent contraints de passer és Espagnes, voire bien avant jusques en Afrique, si est-ce que tel passage de divers peuples ne peut advenir, sans suite de calamitez infinies aux villes, & à la campagne. Entre autres Mascon souffroit lors extréme désolation. Mais instaurée petit à petit, elle receut de grandes faveurs du Roy Childebert. C'est luy qui revenant des Espagnes, avec une singuliere devotion qu'il portoit à S. Vincent, fit de grands biens à l'Eglise principale de Mascon, laquelle fondée au commencement des saints Pierre & Barthelomé Apostres, saint Estienne, Gervais & Prothais Martyrs changea de nom, & eut celuy de S. Vincent, à cause de la renommée des reliques & memoires de ce saint, y laissées par ce Roy Childebert.

Aux douces faveurs duquel succederent celles de Gontran Roy de Bourgogne, qui fit venir à icelle les Monasteres de S. Estienne, saint Clement, & saint Laurens.

Fustailler a écrit que ce Gontran moyenna effet, aprés qu'il eut vaincu Maybodus d'Avignon, que Mascon fust erigé en Evesché & l'E- Mascon quand érigé en

en Eveſché. gliſe de S. Vincent, laquelle comme les autres de France eſtoit reguliere, en Cathedrale: mais il ſe trompe: car il ſe trouve par les livres des Conciles, qu'avant Nicetius (qu'il nomme premier Eveſque de Maſcon) Placidius Eveſque du meſme lieu a aſſiſté, & ſous-ſigné à trois Conciles à Orleans, vivant Childebert I. & environ le temps de Pelagius I. Notamment au troiſiéme aſſemblé l'an 526. du regne de Childebert qui fut l'an de grace cinq cent quarante, qui ſont prés de dix ans avant que Clotaire pere de Gontran fut Roy de France.

Conciles tenus à Maſcon. Ce propos des Conciles, me fait ſouvenir de deux, tenus peu aprés à Maſcon, l'un ſous Pelagius II. Maurice eſtant Empereur: l'autre le 24. an du regne du Roy Gontran, qui fut l'an de ſalut 588. auſquels aſſiſta Euſebius Eveſque du lieu qui les ſous-ſigna.

Cathedrale de Maſcon. Or cette Egliſe Cathedrale (pour la devotion qu'on avoit aux glorieuſes reliques de S. Vincent, & pour l'exemple de bonne vie des Eveſques & Religieux) accreut en grands biens, & particulierement les Rois Pepin, Charlemagne, Louïs le Debonnaire, Charles le Chauve, Louïs le Begue, Louïs le Ieune, Philippe Dieudonné autrement Auguſte, & ſur tous Philippes III. fils de S. Louïs la favoriſerent de donations, privileges, franchiſes & immunitez, & de tres-grands bien faits.

Anciennes Egliſes de Maſcon. Eſt toutefois à noter qu'encore que cette Egliſe de S. Vincent fut Cathedrale, & principale en la Cité de Maſcon, ſi n'eſtoit-elle la plus ancienne, ains eſt laiſſé en la memoire des hõmes par les chartulaires tant d'icelle Egliſe, que de S. Pierre, que S. Benigne Apoſtre des Autunois & Dijonnois, allant au païs à preſent nommé Bourgogne, laiſſa deux de ſes compagnons à

Maſcon, qui par la vertu de la parole, acquirent beaucoup d'ames à Ieſus-Chriſt, leſquelles multipliées en bon nombre, bâtirent une Egliſe en l'honneur de S. Pierre, & de S. Paul Apoſtres au lieu où de preſent eſt la Parochiale de meſme nom, qui eſtoit lors hors la ville, ainſi que le montrent à l'œil les reſtes des vieilles murailles, qui ſont entre ce lieu-là & S. Vincent. Depuis (croiſſant toûjours de plus en plus la multitude des croyans) force fut de dreſſer un ſecours à cette Parochiale qui fut dedié en l'honneur de S. Nicier.

Icy quelques-uns pourroient penſer (& il n'y a faute d'hommes qui l'ont tant dit, qu'il eſt quaſi paſſé en voix de ville) que cette petite Egliſe de S. Nicier fut la premiere & plus ancienne de Maſcon; mais outre que le nom de Nicier, ou *Niceſius* en Latin, n'eſt pas ſi ancien que la predication des ſaints Marcel & Valerin, l'integrité du baſtiment fait aſſez paroître qu'elle n'eſtoit encore lors que les autres Egliſes furent ruïnées, autrement elle eût couru pareille fortune que ſaint Vincent, S. Pierre, & ſaint Eſtienne.

De dire qu'elle eſtoit en ce temps-là l'aſſiette & le plan de la ville de Maſcon, ce ne ſeroit ſeulement choſe mal-aiſée, mais auſſi impoſſible, tant à cauſe des frequents dégaſts, & ruines preſque totales y advenuës ſouvent, que d'autant qu'en ſes reſtaurations ceux qui la rebatiſſoient ne s'aſſujetiſſoient pas à l'ancien modelle, pour luy rendre ſa premiere forme.

Elle a eſté tant & tant de fois ruinée, qu'il n'y a guere ville, qui ait plus ſouvent, ny plus aigrement ſenty les maux & ravages, que les guerres, hoſtilitez, & incurſions d'ennemis ont accouſtumé de produire. Apres la barbarie

Ruines diverſes de Maſcon.

dont les Huns de la suitte d'Attila uſerent envers elle, on peut ajoûter le ſac qu'elle ſouffrit par la violence des Sarraſins, du temps de Theodoric I I. Roy de France. Et comme Charles le Chauve l'eut donnée depuis avec Châlon en titre de Comté à Vuarin, (que l'on tient pour le premier Comte de Maſcon) en haine d'iceluy Lothaire fils de Louïs le Debonnaire, le brûla auſſi bien que Châlon. Meſmes trouve-t-on davantage par titres faits & paſſez entre Maybodus Eveſque, & Leotalde Comte de Maſcon, du temps que regnoit en France Louïs I V. ſurnommé d'Outremer, qu'elle fut ſi entierement conſommée par le feu, que l'Egliſe S. Vincent avec tout ſon Cloiſtre furent reduits à neant.

Vne autre ruine & deſolation de Maſcon apparoît avoir eſté ſoufferte en temps non aſſez certain: Et neantmoins teſtifié par lettres patentes en forme de chartes du Roy Louïs le Ieune, deſquelles les mots Latins ſignifient, *que par la malice de certains traiſtres & deſloyaux, la ville de Maſcon fut détruite & raſée*. Mais comme il ne fait mention qui ils eſtoient, auſſi ne, dit-il, ſous quelle querelle ny couleur cela advint. On croit communément que ce furent les Barbançons, qui conduits par Guillaume Comte de Châlon, pillerent auſſi Cluny: car ces choſes ſont preſque du meſme temps: Il eſt certain neantmoins qu'en contemplation de cette ruine, & en pitié du miſerable eſtat auquel l'Eveſque & ſon Chapitre eſtoient reduits, ledit Roy Louïs le Ieune fit de grands biens à l'Egliſe Cathedrale le 13 an de ſon regne, qui eſtoit l'an de grace mil cent cinquante.

Telle miſerable ruine de Maſcon extenua tous les habitans, les rendit fort longuement ſi

pauvres, qu'ils furent plusieurs années avant que se pouvoir resoudre. Toutesfois prenant courage, sur la fin du regne de Philippe Dieudonné, auquel fut ajoûté le surnom d'Auguste, à sçavoir l'an mil deux cent vingt-deux, la ville de Mascon fut close de nouveau. Adoncques y furent faites six portes, desquelles la premiere, qui est celle du Pont fut à l'Evesque : qui y députoit portiers, & commettoit gardes. Les portes de Bourg-neuf, & de la Barre estoient en la garde des hommes de l'Evesque. La porte pour sortir du costé de la fontaine de Leyteram, (qui est à present la fausse porte de la Citadelle) & la porte Guichar Vivier, depuis close & murée, furent en la garde du Comte. Et la sixiéme dite du Bourg d'enhaut, & depuis de saint Antoine estoit commise à quelque preud'homme agreé de la part du Chapitre & du Comte.

Portes de Mascon.

Or à propos de Comte, encore ne faut-il passer sous silence, que cette ville a eu des Seigneurs particuliers dés la seconde race de nos Rois. L'Empereur & Roy Louïs le Debonnaire, fils de nostre Charles le Grand donna le gouvernement de Mascon à Varin, ou Guerin qui jetta les premiers fondemens de l'Abbaye de Cluny. Quelques siecles aprés s'estans les Gouverneurs de Mascon faits Seigneurs proprietaires en titre de Comté, Hilerme ou Guillaume Alleman (que l'antiquité tient avoir esté visiblement saisi du Diable & emporté en lieu d'où jamais depuis il ne revint, ny ne fut veu entre les hommes : si plûtost il ne fut tué à la chasse par les Moynes de Cluny qu'il molestoit & affligeoit leurs possessions) & Renaud son fils en furent Comtes. Finalement *au mois de Fevrier* 1230. dit Nicolle Gil-

Comtes de Mascon.

Guillaume Côte de Mascon emporté du Diable.

le, *Iean Comte de Maſcon & Ælix ſa femme vendirent à toûjours, échangerent & quitterent au Roy ſaint Loüis & ſes enfans ſucceſſeurs la Comté de Maſconnois & ſes appartenances, moyennant dix mil livres tournois en deniers qu'ils en receurent : & mille livres en revenu, à aſſeoir en Normandie.* Et aprés cette vnion y fut établi l'un des quatre principaux Bailliages du Royaume, & la Seneſchauſſée meſme de Lyon fait membre & dépendance d'iceluy. Voire ce pieux Roy y fonda un beau & ſomptueux Convent de Freres Preſcheurs de l'Ordre de S. Dominique, au meſme lieu où eſtoit le Palais des Comtes de Maſcon, ainſi qu'en faiſoit foy une pierre quarrée, viſible avant les troubles au portail d'iceluy Convent, ſur laquelle eſtoit gravé que le Pape Innocent quatriéme à la requeſte du Roy ſaint Loüis, preſent & accompagné de Charles & Robert ſes freres, avoit dedié & conſacré ladite Egliſe. Et s'en voit encore une autre ſur laquelle ſont gravées ces paroles en groſſes lettres S. LVDOVICVS PIISSIMVS REX FRANCORVM. ; HVIVS LOCI FVNDATOR Ann. CIↃ. CCLV.

Meſme dit-on que ce Pape eſtant venu ſi opportunément de Lyon à Maſcon, que lors le bâtiment de ſaint Pierre hors les murs, dés long-temps commencé par l'Eveſque Landric, ſe trouva parfait, il en dédia auſſi l'Egliſe.

Philippe de Valois donna depuis permiſſion aux habitans de cette ville, de s'aſſembler en corps & d'élire & avoir ſur eux un Maire & des Eſchevins.

Eſchevinage à Maſcon,

Mais le Roy Iean eſtant priſonnier en Angleterre, Charles ſon fils aîné, Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, vſant de ſon

pouvoir de Regent en France plus amplement que l'intention du Roy son pere ne portoit, donna à son frere Iean Comte de Poictiers, le Comté de Masconnois, l'an 1359. au mois de Septembre. Et pour plus l'honorer, en l'instituant Comte d'icelle, le fit Pair de France, au lieu du Comte de Tholose duquel la Comté estoit vnie à la Couronne. Et fut telle institution de Pairie pour luy & ses hoirs mâles descendans de luy en droite ligne, Comtes de Mascon.

Depuis le Roy Iean revenu en France, cassa & annulla cette donation : & pour ne mal contenter ledit Iean Comte de Poictiers son fils, luy donna les Duchez de Berry & d'Auvergne, aux conditions apposées aux lettres, qui sur ce luy furent expediées. Pour contenter aussi les Masconnois, qui portoient fort impatiemment d'avoir esté desvnis de la Couronne de France, contre les Privileges par eux obtenus aux prix de leur sang, à eux concedez par les precedens Rois, il leur confirma leursdits Privileges, déclarant le don prementionné nul, & de nulle valeur, ordonna que cette Comté de Mascon demeureroit perpetuellement & inseparablement vnie au Domaine Royal & à la Couronne de France.

Avint toutefois depuis que pour pacifier les troubles de la France meûs pour les querelles d'Orleans & de Bourgogne, & pour appaiser le juste mécontentement du Duc Philippe de Bourgogne, pour le meurtre commis indignement en la personne du Duc Iean son pere à Montereau ; le Roy Loüis XI. fut contraint pour le bien de la paix traittée à Arras, de ceder & remettre audit Duc entre beaucoup de S. Genoulx.

choſes la Comté de Maſconnois, & permettre que ſes gens tinſſent pour ſiege de la Iuſtice de leur Maiſtre, la ville de Maſcon, le Bailly Royal reduit à S. Gengoulx le Royal, où non ſeulement les cas Royaux, & du Domaine des Rois ; mais auſſi les cauſes des Eveſques, Chapitres & Abbayes de fondation Royale, eſtoient, en vertu de leurs gardes gardiennes, traitées & decidées.

Mais faillant la ligne maſculine des Ducs de Bourgogne en Charles fils du ſuſdit Philippe, qui mourut prés de Nancy : le Roy Loüis vnziéme ayant connu que de prompte & gracieuſe volonté les Maſconnois eſtoient entrez en ſon obeïſſance, embraſſa cette devotieuſe promptitude & plein gré de telle affection que facilement il leur accorda la confirmation de leurs privileges & en les reintegrant déclara que quelque bail ou tranſport qui en euſt eſté fait le temps paſſé, il ne ſeroit baillé ou tranſporté par aprés, en autres mains que les ſiennes & de ſes ſucceſſeurs Rois de France : Et par les meſmes lettres leur rendit & reſtitua le ſiege du Bailliage Royal, ainſi & en la forme qu'il s'étendoit luy & ſes limites, auparavant que ladite Ville & païs de Maſconnois, fuſſent baillez au ſuſdit Duc Philippe de Bourgogne, par le traitté d'Arras.

Ces choſes ainſi diſpoſées, Maſcon demeura en grande tranquillité ſous l'obeïſſance des Rois juſques en l'an 1562. qu'il fut pris & mis en tres-piteuſe deſolation par ceux qu'on appelloit Huguenots, le cinquiéme May, & tenuë juſqu'au dix-neufiéme d'Aouſt ſuivant. Auquel jour elle fût bravement ſurpriſe par le commandement de Monſieur de Tavanes,

Lieutenant du Roy au gouvernement de Bourgogne & païs adjacents.

Le Dimanche vingt-huitiéme Septembre 1567. avant-jour, cette Ville fut pour la ſeconde fois priſe par aucuns de la Ligue & conſpiration de ceux qui au meſme temps attenterent ſur la perſonne du Roy, & avoient fait ſur la plus part des bonnes villes de France l'entrepriſe qu'on a depuis ſurnommée de la S. Michel.

Ce fut lors que le ſuperbe baſtiment des Iacobins commencé de ruiner & aneantir au commencement du mois de May mil cinq cens ſoixante-deux, fut pourſuivy & achevé. Ruine & degaſt ſi grand, que laiſſant un perpetuel deſeſpoir de le pouvoir rebaſtir, il donna ſujet d'y commencer une Citadelle en laquelle on comprit le vieil Chaſteau, pour tenir d'oreſnavant la ville en ſujetion ; & pour garder les habitans d'une troiſiéme revolte. Meſme outre la pierre d'un ſi excellent Convent, & ſi magnifiquement bâty, la ville de Maſcon fut dépoüillée de tous ſes plus beaux & plus riches ornemens. Le Bailliage privé de ſon auditoire & ſiege de Iuſtice Royale, & ſeculiere. Les priſons reduites en la maiſon d'un particulier. L'ancienne Eſcole raſée, le Recteur & ſes Eſcoliers confinez à l'Hoſpital. L'Egliſe Cathedrale dépoüillée de toutes ſes parades & embelliſſements, meſmement des ſieges du cœur qui eſtoient bien des plus riches & ſinguliers de France, tous peints & hiſtoriez de diverſes figures fort artiſtement élabourées, & de divers perſonnages du vieil & nouveau Teſtament, avec un art incroyable effigiez ſur certaine paſte quaſi toute recouverte d'or & d'azur. L'Egliſe des

Cordeliers, enſemble le Convent qui eſtoit fort beau, de grande étenduë, & tres-belle ſtructure, par le bien-fait de diverſes perſonnes, pourſuivy de pareille indignité que celuy des Iacobins, bref toutes les Egliſes precipitées en l'abiſme d'une ruine égale.

Mais le quatriéme jour de Decembre au meſme an, la Ville fut remiſe en l'obeïſſance du Roy, par Monſieur le Duc de Nevers, ſorty de la maiſon des Ducs de Mantouë, qui comme il eſtoit clement, vſa de miſericorde, & permit à ces perturbateurs du repos public, de s'en aller en Breſſe avec tout le butin qu'ils peurent emporter.

Aujourd'huy Maſcon eſt ſiege préſidial, reſſortiſſant du Preſidial ſuperieur de Lyon. Le reſte du Bailliage s'étend ſur pluſieurs, tant Chaſtellenies que Prevoſtez Royales, leſquelles par les roolles de ban de ladite Comté ſont reduites à ce qu'on appelle Bailliſ, Chaſtellenies de Driche, d'Igié, de Priſſey, de ſaint Gengoulx; la Prevoſté ſaint André, Chaſtellenie du Bois ſainte Marie, & de Chaſteau-neuf, ſans conter les Baronnies & maiſons Nobles qui y ſont en grand nombre.

Ie finiray ce chapitre, & le reſſort du Parlement de Paris, par ce que le Roy Louïs XII. eſtoit coûtumier de dire, qu'il avoit quatre villes, ſinon ſemblables, du moins fort pareilles en aſſiette, Blois, Maſcon, Chaſteau-Thierry, & Ioigny. Et de vray toutes quatre ſont expoſées à l'Orient, & ſe relevent petit à petit juſques de l'eau au ſommet du terrain: lequel par aprés s'étend en plaine fertile, & de fort bon rapport. Chacune flanquée de ſa groſſe riviere, a ſon pont de pierre, un

gros faux-bourg au bout, & conſecutivement la belle & grande prairie. Mais comme Maſcon eſt entre toutes la moins élevée, auſſi eſt-elle la moins penible. Qui me fait conjecturer ſi les Rois euſſent pris coûtumes d'y frequenter, le ſejour y euſt eſté auſſi gracieux qu'en aucune des autres. L'air y eſt fort bon, & la terre fertile en bleds & en vins.

Voila donc le reſſort & l'étenduë de ce grand & ſouverain Parlement, de la premiere & principale ville du Royaume : auquel ſi j'ay entremeſlé quelque choſe des autres (ce que je n'ay pas fait que rarement & quaſi par contrainte) ç'a eſté pour ne partager & diviſer les Contrées en des Livres trop éloignez l'un de l'autre : Reſtent les ſept autres Cours ſouveraines, qu'il faut pourſuivre ſelon l'Ordre & ancienneté de leur établiſſement.

DE L'ANCIEN ROYAVME DE METS & du païs Meſſin.

MAis avant que paſſer plus outre, j'ay penſé n'eſtre hors de propos de pouſſer ma plume juſques dans l'ancien Royaume de Mets, puis qu'il a eſté le partage des puiſnez de France, tant que le Royaume a eſté partagé. Il y a meſme encore quelques villes, & des meilleu-

res qui rendent aujourd'huy les vœux de leur obeïssance à la Majesté des Lys, encore que sous un autre Astre de Iustice, & desquels il convient pareillement mettre icy quelques remarques.

Mets, belle & grosse Cité sur la riviere de Moselle, est le chef de tout le païs Messin, & comme le milieu des villes, de Toul, Verdun, & Treves: Cesar l'appelle *Mediomatrices*, d'un nom commun à tout le peuple: & ne deffaillent pas mesme ceux qui soûtiennent qu'elle a tiré le nom de Mets de quelque Metius Romain. Saint Clement oncle du Successeur de saint Pierre, y provigna le Christianisme, & en fut le premier Evesque. Et depuis que nôtre Clovis premier Roy Chrestien eut commancé de regner seul au grand Royaume des Gaules, ses quatre enfans la partageans en quatre Royaumes aprés sa mort, Thierry receu en partage avec ses freres, bien qu'il fut bâtard, fut Roy de Mets, & à son Royaume estoient sujets le païs de Lorraine, & toutes les contrées depuis Reims jusques au Rhin: & par de-là toute l'Allemagne de l'ancien patrimoine des Rois de France.

Treves premiere ville des anciennes appartenances de Mets, & jadis l'une des plus celebres de toute la Gaule, est aussi sur la riviere de Mosselle. Et dit-on communément, mais par ce vain rapport de noms si commun aux plumes qui s'employent en telles recherches, qu'un Trebete fils de l'Assirien Ninus en fut le fondateur, environ mil trois cens avant la fondation de Rome. Dire appuyé sur cette asseurance qu'on y void encore un Chasteau fait & basty de brique, dont les fortes murailles sont du tout semblables à

celles de la Babilone d'Asie. Saint Euchaire Disciple de saint Pierre la convertit par ses predications : Et depuis estant faite Metropolitaine du païs Belgique, l'Archevesque d'icelle a aussi esté creé Electeur de l'Empire.

La seconde ville du païs Messin est Verdun, situé sur le sommet d'une coline joignant le rivage de la Meuse: ville belle, riche & fort antique, que Cesar appelle *Virodunum*. Saint Sanctin Disciple de saint Denis l'Areopage la dressa au plan de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Evesque. Verdun.

Finalement la troisiéme & derniere est Toul, sur la Moselle, au dessous de Pont-à-Mousson, que saint Mansuet Compagnon de saint Clement Evesque de Mets, convertit par sa predication, & y exerça le premier la charge Episcopale.

Et c'est ce que je desirois ici faire voir comme en passant au doigt & à l'œil de ceux qui se voudront contenter de ces petites remarques.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES DES VILLES, ET CITEZ PLVS CELEBRES, QVI RE'PONDENT AV PARLEMENT DE THOVLOVSE.

LIVRE SECOND.

Quand, & par qui le Parlement de Thoulouſe fut eſtably, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

APrés le Parlement de Paris, & ſans pair entre les Parlemens cette Compagnie de Iuges ſi entiere & ſi juſte, je donne ici rang à la droicturiere Cour de Thoulouſe, tant celebre en ſon auſterité & candeur, mais ſeulement en

faveur de l'ordre & de l'ancienneté. Le meſme ſoin qui m'a fait déterrer les antiquitez des Villes & Citez plus celebres qui reſſortiſſent à ce premier & ſouverain Corps de Iuſtice; ſignalées par la recherche de leurs merveilles & ſingularitez : ce meſme deſir ſe redouble dans moy, ſolicité par ce glorieux nom de Parlement, lequel communiqué encore à ſept parties de cette grande Monarchie, donne en ſept autres endroits ſes Arreſts, & prononce les Oracles ſacrez au reſte des villes de ce Royaume. Mais je ne veux pas que l'on croye que ce ſoit par quelque éminence ou prérogative ſpeciale, que je fais preceder celuy de Thoulouſe : cette préſeance n'eſt qu'en faueur de l'Ordre, & repriſe de l'antiquité des Parlemens, & en ſuite de l'eſtabliſſement que nos Rois ont fait : de ſorte que cette prééminence eſt plus d'origine que de dignité, la faculté de leur puiſſance également ſouveraine, n'ayant rien l'un ſur l'autre, bien qu'ils ſoient inégaux en grandeur, le reſpect & l'honneur de leur nom commun de Parlement, m'empeſche de les diviſer, & par une vaine curioſité debattre ici de leurs prérogatives, & plus valuës, le plus ou le moins conſideré.

Ie commenceray donc par l'eſtenduë & reſſort de la Cour de Thoulouſe, & ayant fait le ſemblable de ſix autres, j'auray fourny la carriere entrepriſe, à la gloire de Dieu, à la memoire de nos Rois, à l'honneur de leur Sceptre, & à l'éternité de leur Royaume.

Avant que le Parlement fût fait ſedentaire il ne s'aſſembloit pas ſeulement à Paris, comme j'ay dit au commencement de cét œuvre, mais en pluſieurs autres celebres villes du Royaume, ſelon la commodité des affaires qui ſur-

venoient. Louis le Pieux l'assembla mesme quelquefois à Thoulouse, comme il est porté en sa vie écrite en Latin, *Ludovicus Placitum generale habuit Tholosæ*, Et en un autre lieu, *Rex coacto Consilio Regni sui Tolosæ*.

Mais le Parlement ayant esté depuis estably dans Paris par Philippes le Bel, pour avoir toute autorité par la France, & estendre sa puissance sur tous les territoires d'icelle, Charles Septiéme en retrancha quelque peu la jurisdiction & connoissance pour le soulagement de ses sujets, & le premier en éclypsa le Languedoc, & une partie de l'Auvergne, par l'establissement d'un autre Parlement dedans la ville de Thoulouse, lequel toutefois y avoit déja esté ordonné: mais non avec tels liens & conditions, par Philippes le Bel. Et la cause de cét establissement fut le differend de la Comté de Cominge, dont Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulogne l'avoit institué heritier contre les pretentions de Mathieu Comte de Chastel-bon de la maison de Foix son mary. Car le Roy les ayant fait ajourner tous deux pour comparoir à Thoulouse l'an mil quatre cens quarante-deux, il y establit aussi le Parlement pour tout le païs de Languedoc, Vivarests, Velay, Givaudan, Foix, Cominge, Gaure, Quercy, Armaignac, Estrac, Lomaigne Magnoac, Bigorre & Rovergue.

Parlement quand & par qui bâty à Thoulouse.

DV PAYS DV LANGVEDOC.

De la Ville, Comté & Archeveſché de Thoulouſe.

CHAPITRE PREMIER.

Comme le païs de Languedoc tient le premier rang d'honneur en ce reſſort, auſſi la ville & Cité de Thoulouſe merite avoir ici lieu devant les autres villes d'iceluy, puiſqu'elle en eſt Capitale & Metropolitaine, qu'elle a le magnifique trône de la Iuſtice ſouveraine, & le ſouverain Siege de l'Archeveſché.

Ceux qui veulent tirer ſa grandeur du ſang des Troyens, tiennent qu'un certain Thoulouſain chef d'une de leurs bandes, en jetta les premiers fondemens: Et les autres qui luy cherchent de la gloire en l'antiquité, maintiennent qu'un certain Tholus, ſorty de race de Iapher, en aſſit la premiere pierre environ 6. cens ans avant la fondation de Rome, & durant le regne de Tros en la grande Troie. En cela toutefois d'accord enſemblement, qu'elle fut ſur le ſommet de la montagne où en reſtent encore quelques apparences qu'on ap-

pelle le vieil Thoulouſe, pour eſtre hors du danger des inondations ; & que depuis les Romains entre les autres peuplades & colonies qu'ils firent d'eux és Gaules comme à Lion & Vienne, la reſtaurerent & peuplerent ſur le bord de la riviere. Mais j'ay déja dit pluſieurs fois, que ce n'eſt mon intention en ce livre de me peiner en vain de repreſenter par un trop ſuperſtitieux rapport de noms, les fondateurs de chaque ville : j'en laiſſe la creance libre au jugement des lecteurs.

Et quant à la ſituation, s'il eſt loiſible de deviner en une difficulté obſcure, je ſoûtiendrois plûtoſt que le premier lieu de l'aſſiette de Thoulouſe ne fut jamais autre que celuy qu'elle a maintenant, joignant le rivage de Garonne, qui va lechant les bords de ſes murailles, & dont elle partit les ondes en deux par l'architecture de ſon pont ; & que les Tectoſages anciens habitans de cette contrée, au jugement meſme des Hiſtoriens & Coſmographes, la baſtirent premierement en cét endroit, pour y eſtablir leur demeure ; puis quelque bruit ayant frappé leurs oreilles de la venuë d'Hannibal és Gaules (venuë qui ſe peut juger par ce que j'en ay rapporté cy-deſſus au commencement du Chapitre de Lion) en hauſſerent les murailles, & la fortifierent des deffenſes de deux groſſes Tours, l'une devers l'Orient, & prés la maiſon appellée pour le preſent l'Inquiſition, l'autre vers le couchant & non loin du lieu de Bazacle ſur la Garonne, où ſe remarquent aujourd'huy des plus beaux moulins de France.

Mais afin que je ne ſemble parler par cœur, je ſçay avoir leu en Strabon cette belle aſſeurance de mon dire : que les Tectoſages limi-

tez d'un coſté des monts Cemeniens, & des Pyrenées de l'autre: habitoient jad s une contrée feconde en or: qu'ils pouvoient beaucoup en proüeſſe & nombre d'hommes, & que les plus foibles d'entre eux chaſſez par les plus forts, partirent des Gaules avec quelques autres, paſſerent en Aſie, & occuperent les territoires de Paphlagonie & Capadoce, auſquels ils laiſſerent leur nom. Ie ſçay auſſi en avoir trouvé témoignage plus ſignalé chez Iuſtin: aprés qu'il a diſcouru des guerres & pillyries des Gaulois en la Grece & en l'Aſie, que les Tectoſages eſtans de retour à Thoulouſe leur ancienne & premiere demeure, ils furent attains d'une maladie ſi maligne qu'ils n'en peurent jamais recouvrer gueriſon, que premierement par l'avis de leurs devins ils n'euſſent jetté dans le profond d'un lac tout l'or & l'argent qu'ils avoient ſacrilegement butiné, que de cét or c'eſt formé le commun proverbe de l'Or de Thoulouſe, que quiconque l'a poſſedé en a toûjours reſſenty des mal-heurs & deſaſtres extrémes, comme il parut au Capitaine Rom. Cepio, qui l'ayant enlevé du Temple de Iupiter, fut bien-toſt défait & tué par les Cimbres. Meſme il me ſouvient avoir appris que les Tectoſages ou Thoulouzains qui tenoient l'un des premiers rang d'autorité parmy les Gaulois, pillerent le Temple de Delphe ſous la conduite de Brennus, & qu'ils en apporterent les Treſors à Thoulouſe, ne penſans pas que le Ciel feroit bien-toſt une ſevere vangeance de leurs impietez.

Or de Thoulouſe.

Ie n'entreray point ici en la recherche de l'étymologie de cette ville, ni ne chercheray non plus de la loüange à ſa grandeur dans

Amian Marcellin, qui luy attribuë la prééminence & principauté sur les autres Citez. Je ne repreſenteray point les Rois anciens qui ont preſidé sur elle, pource que Maiſtre Nicolas Bertrand les a déterrez du ſepulchre avec aſſez de ſuperſtition, en ſon Hiſtoire Thouloſanne, ne diray point auſſi comme elle vint en la ſujettion Romaine, par l'alliance & conféderation de la Province, puiſque Ceſar le témoigne en divers endroits de ſes Commentaires, comme au livre premier où parlant de la Xaintonge, *qui n'eſt guere loin*, dit-il *des Thouloſains dans la contrée de noſtre Province.* Et au livre troiſiéme P. Craſſus, *leve grand nombre de bons ſoldats à Thoulouſe & Narbonne, deux Citez ſur les marches & frontieres de la Province de la Gaule.*

Bons ſoldats en Languedoc.

Ce que je veux remarquer, c'eſt que s'eſtant de ſi bonne heure rangée ſous l'obeïſſance de ces vainqueurs de tout le monde, il ne faut s'eſbahir s'ils ſe plûrent de laiſſer en elle leur munificence & liberalité recommandable, par ornemens & embelliſſemens divers, & ſi encore il nous y reſte tant de remarques & glorieuſes reliques de leurs anciennes ſomptuoſitez. Les plus belles decorations qu'ils ayent fait conſtruire ont eſté l'Amphitheatre & le Capitole, mais particulierement le Capitole (duquel on dit que ſaint Saturnin fut précipité) ſi peu commun en leurs Provinces, qu'on ne trouve point chez les anciens qu'ils en ayent jamais fait baſtir qu'en trois villes, ſçavoir eſt Thoulouſe, Narbonne & Carthage la Neuve, & tous encore aujourd'huy ruinez par la caducité des temps, ſi l'on ne veut dire que celuy de Thoulouſe eſt repreſenté par ce Chaſteau rond qui ſe voit prés

de

de l'Inquiſition.

Ne ſont auſſi à oublier les honorables éloges que le Poëte Auſone donne à cette ville, comme à ſa chere nourrice, pource qu'ils ſont témoins de la vieille force de ſes murailles, & de l'ancienne grandeur de leur enceinte.

Non unquam altricem noſtri reticeboTholoſam,
Cocilibus muris quam circuit ambitus ingens
Perq ue latus pulchro perlabitur amne Garumna,
Innumeris cultam populis, confinia propter
Ninguina Pyrenes, & pinea Gebenarum
Inter Aquitanas gentes & nomen Iberum.
Quæ modo quadruplices ex ſe cum effuderit vrbes
Non vlla exhauſtæ ſentit diſpendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Et c'eſt pourquoy les Viſigots ayans chaſſé les Romains de ce territoire en firent leur ville capitale & Royale, tant qu'enfin les François les en dénicherent ſous la conduite de noſtre grand Clovis, & la mirent en ſon obeïſſance: non toutefois avec une ſi generale deſtruction de leur memoire que de la longue demeure qu'ils y firent, le païs n'en ait juſques à nous par quelque tranſpoſition & alteration de parole retenu le nom de Languedoc, quaſi langue de Goth. Languedoc.

Quant à l'eſtat de l'Egliſe, ſaint Martial envoyé en Guyenne par les Apoſtres, dreſſa les Thoulouzains en la Religion Chreſtienne, & leur ayant baſty une Egliſe au nom de ſaint Eſtienne eſtablit ſaint Saturnin pour Eveſque, auquel ſuccederent ſaint Honoré, ſaint Sylve, ſaint Hilaire, ſaint Exupere, & pluſieurs autres juſques à Louïs de Sicile, Cordelier, fils de Charles Deuxiéme Roy de Sicile, aprés lequel l'Eveſché de Thoulouſe fut érigé en Archeveſché l'an mil trois cens dix-ſept, com- Eveſché de Thoulouſe. Quand érigé en Archeveſché.

bien que d'autres diſent qu'il l'avoit eſté auparavant, & à luy ſoumis ſix Eveſchez, ſçavoir, Montauban, Rieux, Mirepoix, Lavaur, Lombez & ſaint Papoul, toutes nouvellement faites par le Pape Iean XXII.

Et comme la ville eſt grande & bien peuplée, auſſi a-t-elle un grand nombre de belles & riches Egliſes, entre leſquelles tiennent le premier rang d'honneur, la Cathedrale & le Siege de l'Archeveſque dédiée à l'honneur de ſaint Eſtienne, Capitaine des Martyrs, la Collegiale de ſaint Saturnin, commencée par ſaint Sylve & achevée depuis par ſaint Exupere, voire enrichie par progrez de temps de toutes les ſaintes & precieuſes pieces d'un Threſor divin & admirable: La Daurade Prieuré, fondé en l'honneur de la Vierge ſacrée, au lieu d'un ancien Temple de Iupiter Ammon: les Convents des quatre Mendians, entre leſquels celuy des Freres Preſcheurs baſty du vivant meſme de ſaint Dominique leur Patron, par l'Eveſque Foulques eſt tenu pour l'un des plus ſomptueux de tout le Royaume; les Religions des Dames, comme de ſainte Claire de l'Avé-Maria, des Auguſtines, de ſaint Pantaleon & des Beguines, les Ordres enfin des Beguins de ſaint Orens, de la petite Obſervance hors la ville, & des Minimes ſurnommez Bons hommes: ſans mettre en ligne de compte les Parroiſſes & Chappelles.

Egliſes de Thoulouſe.

S. Saturnin.

Cette Citée eſt encore illuſtrée d'une Vniverſité de Droit des plus fameuſes de l'Europe, Vniverſité dont le luſtre fut premierement eſclairé par Raymond Comte de Thoulouſe, qui luy aſſigna gages pour l'entretien de ſes Regens, & montée depuis à un des plus hauts étages par les privileges & prérogatives des

Vniverſité de Thoulouſe.

Papes Iean Vingt-deuxiéme, Innocent VI. qui y fonda le College de ſaint Martial & à ſon exemple, tant les Archeveſques qu'autres Seigneurs particuliers, ceux de Maguelonne, Pampelonne, Perigors, ſainte Catherine, Foix & Mirepoix.

Meſme eſtant jadis une couſtume aſſez commune en France que l'on celebroit en pluſieurs endroits des jeux floraux, où celuy qui avoit emporté l'honneur de mieux écrire, appellé tantoſt Prince, quand on renouvelloit les jeux, diſtribuoit chapeaux & couronnes de fleurs à uns & autres ſelon le plus ou le moins qu'ils avoient bien fait: De cette couſtume ſont demeurées juſques à nous de belles remarques & veſtiges dans Thoulouſe, où l'on obſerve encore ordinairement de bailler l'Englantine à celuy qui a gagné le deſſus; au ſecond la Soulcie & quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent: & porte encore cét honneſte exercice tout ainſi qu'anciennement le nom de jeux Floraux.

College de Thoulouſe.

Ieux Floraux de Thoulouſe.

Mais pour parler des Gouverneurs & Comtes de Thoulouſe, la maiſon deſquels eſt fonduë par les biens en celle de France, Aimonius eſt Autheur que Charlemagne donna la reſerve & les gouvernemens de cette ville à Corſon, qu'il deſtitua depuis, parce que c'étoit office, & mit en ſon lieu Guillaume. Du temps de Louïs le Debonnaire un Berengier eſtoit Seigneur ou Comte de Thoulouſe, & ſous Charles le Chauve le fut un Bernard, auquel ſa Majeſté ajoûta Rhodes & Carcaſſonne. Bernard duquel la poſterité tint ladite ville en titre d'office ſeulement iuſques à Charles le Simple, ſous lequel elle cõmença premierement la dignité de Comte en fief perpetuel,

Comtes anciens de Thoulouſe.

& fit domanial ce qu'elle avoit tenu auparavant à vie & en titre d'Eſtat ſous le bon plaiſir de nos Rois. Et finalement Hugue Capet pour comble de gloire choiſit les Comtes de Thouloufe ou Languedoc pour tenir rang entre les ſix Princes & Seigneurs Laiz qu'il enrichit du glorieux titre de Pairs, à ſon avenement à la Couronne. Comtes qui ont eſté poſſeſſeurs de ce grand Domaine juſques au regne de Saint Louïs, que Monſieur Alphonſe de France ſon frere, ayant épouſé Ieanne fille unique & heritiere du dernier Comte Raymond de Thouloufe, aprés leur deceds ſans enfans vint la Comté de Thouloufe à la Couronne, ſuivant le traité de paix & mariage fait avec ledit Comte Raymond.

Thouloufe réunie à la Couronne.

Reſte maintenant de voir l'ordre de la Iuſtice, premier & plus éminent fleuron du Sceptre de nos Rois, & la main que Dieu leur a baillé pour ſe faire obeïr & aux loix gardiennes du Royaume.

Parlement de Thouloufe.

Le Parlement tient le premier rang au Palais Royal, compoſé de Preſidens, Conſeillers, Advocats & Procureurs du Roy & de Greffiers Civil, Criminel & des Preſentations, & a pareille ſouveraineté ſur les Seneſchauſſées, Bailliages, Cours de Preſidiaux, Viguiers, Iudicatures & autres Iuriſdictions de ſon reſſort que la Cour Souveraine de Paris ſur celle de ſes Provinces.

Là eſt la Chancellerie eſtablie, où les Notaires & Secretaires du Roy reſident & exercent leurs Offices ſous la charge d'un Maiſtre des Requeſtes. Là ſont les Treſoriers generaux avec un Receveur general pour le Domaine du Roy. Mais les Chambres des Generaux des Aydes & de l'Edit ſont à Montpellier

& à Caſtres d'Albigeois, comme je diray en ſon lieu.

Vous avez aprés l'Inquiſiteur de la foy, la Cour du Seneſchal & des Preſidiaux, avec le Iuge Mage, Lieutenans, Conſeillers & autres Officiers de la Seneſchauſſée, le Viguier qui repreſente au païs de Languedoc & és environs le Prevoſt que nous avons en ce païs ici, & qui eſt une dignité deſtinée à l'Eſtat de judicature, anciennement fort familiere aux Goths. Finalement les Capitoux de la ville (qui ſont comme les Eſchevins) avec leurs habillemens & livrées capitulaires, accompagnez de leurs Aſſeſſeurs & autres Officiers. Viguier de Languedoc.

Mais ſortons de Thoulouſe pour entrer dans les autres villes du Languedoc, comme Narbonne, Montpellier, Carcaſſonne, Lodeſve, Beaucaire, Beſiers, Niſmes, Vſez & autres, & pourſuivons la recherche de leurs plus belles antiquitez.

De la ville, Duché & Archeveſché de Narbonne.

CHAPITRE II.

SVr les dernieres frontieres de Languedoc & de Catalogne, au lieu où la riviere Atax que nous appellons maintenant Aude, s'engoulphe dans la mer Mediterranée, en un païs riche & fecond de toutes commoditez, & au profond d'une frontiere eſt la ville de Narbonne, baſtie ſelon l'opinion vulgaire, par un Roy des Gaules appellé Narbon, ou Harbon, qui luy impoſa ſon nom, ou comme veulent quelques autres par les Atacins qui ha- Narbonne.

bitoient joignant le fleuve Atax, & qui la nommerent auſſi la riviere Nerbo, qui diviſe toute la contrée Narbonnoiſe dont elle eſt le chef, de l'Italie & des monts Pyrenées.

Cette Narbonnoiſe s'eſtant reduite quelque temps devant les autres ſous l'Empire de Rome, comme le diſcourt Velleius Paterculus au livre premier de ſon Hiſtoire, aprés toutefois avoir fait paroiſtre la force de ſes armes & la grandeur de ſon courage, pour cette raiſon elle fut grandement priſée & honorée des Romains, qui firent meſme de Narbonne leur principale Colonie & forteresſe contre toutes les nations voiſines, comme Ciceron le témoigne en l'oraiſon pour Fonteius, quand dit-il, *Eſt in ea Provincia Narbo Martius Colonia noſtrorum civium ſpecula populi Romani, ac propugnaculum miſtis ipſis nationibus oppoſitum & objectum.* Il luy donne le ſurnom de Martius, comme auſſi Mela en ces mots. Sur toutes autres villes *eſt excellente la Cité des Atacins & à preſent Narbo Martius luy ſert de nom & d'ornement*, ſurnom emprunté de ce Q. Martius qui y mena la premiere peuplade & Colonie de Rom. avec M. Portius Caton environ l'an ſix cens trente-ſix de la fondation de Rome.

L. Craſſus & Iules Ceſar la peuplerent depuis par deux fois, & plus favorablement que les autres, & la rendirent ſemblable à l'Italie en tous ſes droits & prérogatives, voire les Proconſuls qui y eurent depuis leur ſiege, la décorerent de pluſieurs témoignages de leurs ſomptuoſitez, comme d'un Capitole à l'exemple de celuy de Rome, d'un Amphitheatre, d'Eſcoles municipales preſque ſemblables à nos Vniverſitez, de bains, d'aqueducs

& d'autres telles marques & enseignes de la Majesté Romaine.

L'Empire Romain amplifié par ses conquestes, & quasi comblé & parfait en sa rondeur ne pouvant dans la capacité de ses sept colines loger & contenir sa magnificence, ayant écremé tout le monde de ses tresors. Rome estant trop pleine & comme suffoquée de propre opulence & grandeur, par un sain & necessaire reflux regorge & départit aux Provinces subjuguées avec la maistresse de ses loix, ses mœurs & sa somptuosité faisant que comme Rome n'estoit qu'une dépoüille de toutes les Provinces, toutes les Provinces aussi fussent Rome par un revers de gloire; ce qu'ils firent tant par le sejour des Empereurs hors de Rome, que par le département des Proconsuls, qui roulerent avec eux cette gloire & opulence Romaine aux Provinces, mais sur tout en la Narbonnoise, comme semble nous en donner de tres-certaines & veritables asseurances, ce grand Sidonius Apollinaris en ces honorables éloges dont il la gratifie.

Salve Narbo potens salubritate
Vrbe, & rure simul bonus videri,
Muris, civibus, ambitu, taberna,
Portis, porticibus, foro, Theatro,
Delubris, Capitolijs, Monetis,
Thermis, Arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, insulis, salinis,
Stagnis, flumine, merce, ponte, pontho,
Vnus qui venerere jure divos
Lenæum, Cererem, Palem, Mineruam,
Spicis, palmitæ, pascuis, tapetis,

Aussi ceux de Narbonne encore idolatres

pour signaler leur affection & fidelité envers l'Empire, dedierent un Autel à Cesar Auguste aprés que la superstition Payenne l'eut remis entre les Dieux, & graverent les mots de la Dedicace en une grande Table de marbre écrits en grosses lettres : qui sont restez entiers jusques a nous, & que je feray voir ici pour estre les restes d'une si glorieuse antiquité.

T. STATILIO TAVRO. CASSIO Longino Coss. X Cal. Oct. Numini Aug. Votum susceptum à plebe Narbonensium in perpetuum.

Autel dedié à Auguste par ceux de Narbonne.

Quod bonum, faustum, felixque sit Imp. Cæsari Divi filio Augusto, Patri patriæ P. M. Trib. Pop. XXXIV. Conjugi, liberis gentique ejus S. P. Q. R. & Colonis, incolisque Coloniæ Juliæ Paternæ Narboni Martij qui se numini ejus in perpetuum colendo obligaverunt, plebs Narbonensium, aram Narbone, in foro posuit. Ad quam quotannis IX. Cal. Oct. qua die eum seculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit : tres Equites Romani à plebe & tres Libertini hostias singulas immolent, & Colonis & incolis ad supplicandum numini ejus thus & vinum de suo ea die præstent. Cal. quoque Ian. thus, vinum colonis & incolis præstent. VII. quoque id. Iun. qua die imperium Orbis terrarum primum auspicatus est, thure, vino supplicent, & Colonis incolisque thus, vinum ea die præstent. Et, pridie Cal. Iun. Quod eo die T. Statilio Tauro, M. Æmilio Lepido Coss. judicia plebis decurionibus conjunxit, hostias singulas immolent, & thus, & vinum ad supplicandum nomini ejus Colonis, incolisque præstent.

De l'autre costé de la table estoient les conditions de ces sacrifices, conceuës en cette sorte *Plebs Narbonensis aram numini Aug. dedica-*

legibus iis quæ infra scriptæ sunt. Numen Cæsaris Augusti P. P. quando tibi hodie hanc aram dabo dedicaboque, his legibus, hisque regionibus dabo dedicaboque, quas hic hodie palam dixero. Vti infirmum solum, hujusque aras, titulorumque est : si quis erigere, ornare, reficere volet, quod beneficij causa fiat, ius fasque esto, sive quis hostia sacrum faxit, qui magmentum nec protollat, idcireo tamen probe factum esto. Si quis huic aræ domum dare augereque volet, licito : eademque lex ei dono esto, quæ ara Dianæ in Aventino hisce legibus, hisque regionibus, sic, ut dixi, hanc tibi aram pro Imp. Cæs. Augu. P. P. P. M. TRIB. POT. XXXV. conjuge, liberis gentéque eius S. P. Q. R. Colonis incolisque Coloniæ Iuliæ paternæ Narbonis Martij, qui se numini eius in perpetuum colendo obligaverunt, dono dedicoque vti sies volens propitius.

Mais pour plus grande intelligence de ce vœu, sont à voir lès Commentaires dont Elie Vinet l'a glorieusement enrichy.

On tient que Paulus Sergius Proconsul ayant esté converty par S. Paul, & envoyé de Chypre en Gaule sous l'Empire de Clodius, dressa la ville de Narbonne au plan de la Religion & justice Chrestienne, & en fut le premier Evesque. Aussi comme elle estoit la Capitale de toute la Gaule Narbonnoise, pour le gouvernement temporel : de mesme par progrez de temps en a-t'elle esté renduë l'une des Metropolitaines pour l'Estat de Dieu, qui est l'Eglise, & luy ont esté assujettis les Eveschez de Carcassone, Beziers, Agde, Lodeve, Nismes, Maguelonne, Vzez, Eaule, Aleth, & S. Pons de Tomieres.

Plus beau témoignage de son étenduë & Grãdeur

& étenduë de Narbõne.

grandeur ne puis-je avancer que celuy qu'en rend Ausonne en sa description des villes, où il la fait presider sur tous les peuples qui sont dés les monts Pyrenées jusques aux Alpes, qui separent la Gaule d'Italie.

Nec tu Martie Narbo silebere, nomine cuius
Fusa per immensum quondam Provincia regnum
Obtinuit multos dominandi jure colonos.
Insinuant quâ se Sequanis Allobroges oris,
Excludunique Italos Alpina cacumina fines,
Qua Pyrenæis nivibus dirimuntur Iberi.
Qua rapitur præceps Rhodanus genitore Lemano,
Interiusque premunt Aquitani castra Gebennæ:
Vsque in Tentosagos, Germanaque nomina Belgas
Totum Narbo fui: tu Gallia prima togati
Nominis attollis Latio Proconsule fasces.

Mais encore faut-il voir les grands changemens qu'elle receut par l'occupation qu'en firent les Visigots (qui n'en furent chassez que cinq cens ans aprés qu'elle avoit esté conquise par les Romains) & par les ruines que luy firent souffrir aprés les Huns & les Sarrazins.

Sur le déclin donc de l'Empire, qui l'avoit toûjours maintenuë florissante, les Gots l'assiegerent, la batirent, & s'en rendirent enfin les maistres sous la conduite de leur Roy Theodoric, ainsi qu'en font foy ces vers de Sidonius ausquels ce Prince admire sa loyauté, & en fait quelque cas.

Tu pulsate places, fidemque fortem
Oppugnatio passa publicavit
Hinc te Martius ille rector, atque
Magno patre prior deus Getarum

Romanæ columen, salusque gentis
Theodoricus amat, sibique fidum
Adversos probat ante per tumultus
Sed non hinc videare forte turpis,
Quod te machina crebra perforavit.
Namque in corpore fortium virorum
Laus est amplior, amplior cicatrix.

Et bien que ses murailles eussent esté lors à demy demantelées, si est-ce que le susdit Sidonius ne laisse de les preferer aux marbres, yvoires, & pierres precieuses des plus superbes villes du monde.

Non tu marmora bractea, utrinque
Non testudinis Indicæ nitorem,
Non si quas eboris trabes refractis
Rostris Marmarici debere Barci,
Figas mœnibus, aureâsque portas
Exornas Asioticis lapillis.
Sed per semirutas superbus arces
Ostendens veteris decus duelli,
Quassatos geris ictibus molares,
Laudandis pretiosiorruinis.

Les Huns la prirent aprés, la brûlerent & firent tomber sous leurs ruines tous les plus magnifiques ornemens, dont les Romains avoient éclairé son lustre, & que les Gots avoient conservez entiers avec beaucoup de soin, pour le seul respect & reverence de l'antiquité.

Finalement les Sarasins s'en estant emparez, nostre fortuné Charles surnommé Martel pour la force de son esprit & de son corps, passa le Rosne avec toute son armée, alla jusques en Languedoc, & l'assiegea, comme dit Aimonius qui l'appelle *ville tres-belle & tres-fameuse, & la capitale & Metropolitaine* de cette contrée, & deffit mesme le secours

qui luy venoit, devant ses murailles, & fit de grands dégats par tout le Languedoc, particulierement és celebres Citez d'Agde, Nismes & Beziers qu'il enveloppa presque dans leurs cendres.

Plus de quatre cens ans encore aprés qu'elle fut reduite en l'obeïssance de nos Rois, sçavoir est l'an 1218. & durant le regne de Philippe Auguste, Simon Comte de Mont-fort ayant esté pourveu de la Comté de Thoulouse par Arrest du Concile de Latran, en recompense des bons services par luy faits à la defence de la Religion Chrestienne, contre les heretiques Albigeois, mais au desavantage de Raymond Comte de Thoulouse, il commanda à ceux de Carcassonne, dudit Thoulouse & Narbonne, de ruiner & abattre dedans certain temps, les murs de leurs villes, & d'en combler les fossez. Et bien que cela leur dépleust & qu'ils maudissent la venuë & le droit de Simon, si est-ce qu'ils furent contraints de luy obeïr, & commencerent de leurs propres mains à ruiner les murs de leurs villes, & resolurent d'endurer puis aprés toutes sortes d'indignitez & d'iniures, puis qu'ils estoient les démolisseurs de ce qui les avoit gardez & deffendus.

Mais nonobstant tant de ruines & calamitez, si est-ce que cette ville est toûjours remontée du profond de ses mal-heurs au premier étage de son ancienne grandeur: & comme elle servoit de rempart & de defense à l'Empire des Romains: aussi est-elle encore à present un fort & inexpugnable boulevart à la florissante Monarchie des François.

I'auray finy ses plus belles Antiquitez si j'adjoûte encore qu'elle a jadis eu tantost des

Ducs, & tantoſt des Vicomtes. Idelphonſe Comte de Thoulouſe par ſa femme Faidice ou Faiſite, eut un fils nommé Raymond Duc de Narbonne, & Comte dudit Thoulouſe. Il y eut des Seigneurs auſſi d'une famille illuſtre, qui ont porté longuement le titre de Vicomtes de Narbonne. Iean de Foix, l'un des puiſnez de Gaſton Comte de Foix, & d'Eleonor d'Aragon, qui épouſa Marie d'Orleans ſœur du Roy Louis XII. en fut appellé Vicomte. Narbonne Vicomté.

Des villes & Eveſchez de Carcaſſonne, Agde & Beziers.

CHAPITRE III.

EN la Province Narbonnoiſe eſt la ville & Eveſché de Carcaſſonne, ſur la riviere d'Aude qui la ſepare de la Cité: Ville que Charles le Chauve ajoûta à la Comté de Thoulouſe, & qui eſt aujourd'huy la premiere Seneſchauſſée reſſortiſſable au Parlement d'icelle. Puis Aleth auſſi Eveſché ſitué dans le pied des monts Pyrenées. En ſuite de laquelle vient Agde, autre ſiege Epiſcopal, dite *Agatha*, des Latins, ſituée ſur le fleuve d'Eraud & non loin de l'embouchеure d'Aude, où fut celebré ce Concile *Agathenſe*, duquel eſt fait mention au ſommaire des Conciles. Carcaſſonne. Agde.

Aprés eſt Beziers autre ville du bas Languedoc pareillement Epiſcopale & tres-antique ſur le fleuve d'Orb. Car les Romains l'ayant jadis connuë & tenuë elle fut ſubjuguée ſur eux par les Gots, & ruinée par Charles Martel, mais depuis relevée de ſes ruines au plus Beziers.

haut étage de gloire, mesme remarquable aujourd'huy par un College de Iesuites, dans la Salle duquel se voyent certaines peintures en grisaille plaquée sur une paroi, d'une main si industrieuse que les plus clairs-voyans sont trompez : & n'a-on point oüy dire qu'il en ait échappé aucun de telle surprise. Et Monsieur de Veyries Docteur en Medecine, témoigne en sa Genealogie d'Amour, y avoir veu des plus grands de ce Royaume, voire la Cour de Rome, s'approchans d'une certaine crevasse de murailles & la regardans de fort prés, accuser le foudre d'avoir cruellement ruiné cét endroit, & s'en retourner avec crainte de n'estre enveloppez sous la cheute, de laquelle cette feinte artificielle les menaçoit. Et pour luy aprés avoir esté détrompé par une ferrure de fenestre, il dit que sa veuë neantmoins reviroit à toute heure son imagination dans son mesme defaut, y portant la main pour y égratigner les clous & apprendre du toucher la verité que l'art avoit cachée à la veuë.

De la ville, Evesché & Vniversité de Montpellier.

CHAPITRE IV.

EN suite de Beziers vous trouvez la ville de Montpellier située sur le sommet d'un haut mont penchant vers le couchant, & joignant la riviere de Lez, que l'on passe au Pont Iunevau. Ville, des noms & ancienneté de laquelle on forme diverses difficultez. Les uns tiennent que c'est l'une des modernes, pour ce qu'on ne la trouve point sur le registre des

anciens Evesches, & les autres maintiennent que c'est cette *Agatha*, que Pline met tirant vers Marseille, & qui depuis a esté dite Agathopolis qui signifie la Cité des bons, où des biens & commoditez à la difference de cette autre *Agathé* ou *Agatha*, que nous venons de prendre pour Agde au chapitre precedent.

Quoy qu'il en soit, elle a depuis ainsi que beaucoup d'autres changé son premier nom en celuy de Montpellier, emprunté selon quelques-uns en partie de son assiette, & en partie des filles & pucelles que la beauté y recommande au dessus du commun, comme si l'on disoit *Mons puellarum* ou Montpucillier.

En cette ville, pour ce qu'elle est belle & gracieuse, qu'elle a le Ciel serain & temperé, qu'elle a le sol fecond & abondant en toutes sortes de richesses naturelles, bref pour ce qu'elle a les herbes & les simples en plus rare felicité, voire en plus grande facilité qu'aucune autre du Royaume, les Medecins l'ont presque tous choisie pour l'Escole & Vniversité principale de leur Faculté.

De vous dire en quel temps, & par qui en fut jettée la premiere pierre, c'est le devoir de ceux qui font profession de cette science, & qui sçavent quelle gloire font les Gaules de l'excellence & premiere origine de la Medecine.

Ie laisse pour estre plus court l'ordre & la suite des Evesques de Montpellier, la police de la ville & le Siege & ressort ordinaire de la Iustice. Mais est à remarquer, qu'y ont esté établies par nos Rois une Chambre des Comptes pour oüir les Comptes du païs & une Cour des Generaux pour ressort du Parlement de Languedoc avec pareille authorité que

celle qui est à Paris. Cour en laquelle a esté Président le dernier, Henry Duc de Montmorency, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy audit païs.

On la pourroit aussi recommander par la splendeur & beauté de ses Eglises, telle que la Cathedrale, dediée à l'honneur de S. Pierre, nostre Dame des Taules, S. Firmin, S. Hilari, sainte Magdelaine, S. Thomas, S. Savadour, le grand saint Iean, S. Denis, les Convents des freres Prescheurs, de la grande & petite Observance, & des Religieuses de S. Guillaume, si ceux de la Religion pretenduë reformée ne les eussent toutes dépoüillées de leurs anciens ornemens pendant les troubles, & laissé mesme en leurs murailles les témoignages visibles de leurs indignitez.

Eglise de Mõtpellier.

Des villes de Beaucaire, Vzez & Lodeve, & du Pont du Gard.

CHAPITRE V.

APrés Montpellier se rencontre la Ville de Beaucaire sur la riviere du Gardon, remarquable par une belle foire qui s'y tient à la Magdelaine, & Siege de Seneschaussée du ressort de Thoulouse. Ville voisine d'un costé de l'Avignonnois & du Viuarez de l'autre. Et Seneschaussée qui a sous sa iurisdiction plusieurs autres bonnes & grandes Villes, comme Alais, ancienne Vicomté : Vzés Evesché que quelques-uns estiment estre le *Volcé* des Tectosages, & qui par progrez de temps a esté surhaussée de la dignité Ducale ; puis Lodeve autre Evesché sur la riviere

Alais.
Vzez.
Lodeve.

de l'Orb, autrefois remarquable par le precieux corps de S. Fulcran que l'on voyoit auſſi entier que le premier jour de ſon trépas, & qui fut taillé en diverſes pieces l'an 1573. par ceux de la Religion pretenduë reformée.

C'eſt entre ces Villes, Privat & Remolin qu'eſt le merveilleux pont du Gard, bâty-là par les Romains d'une triple & du tout admirable architecture pour faire venir l'eau comme par un aqueduc dans la Ville de Niſmes, l'un de leurs plus gracieux ſejours en tout le Languedoc, & qu'ils ont la plus embellie de ſomptuoſitez, comme il ſe verra au Chapitre ſuivant. Pont du Gard.

De la Ville, & Eveſché de Niſmes.

CHAPITRE VI.

CEtte Ville de Niſmes eſtoit jadis la capitale des Volces Arcecomiques, & les Nemoſiens peuplade & colonie de Grecs, qui ſe fit-là par ceux qui jetterent les premiers fondemens de Marſeille. Quelques-uns interpretent les *Nitiobriges* de Ceſar, pour le païs d'alentour de Niſmes, Montpellier & Vzez, qui eſtoient de ce temps-là un Royaume: Mais ils ſemblent en cela démentir Strabon, lequel parmy les autres éloges d'honneur qu'il donne à Niſmes ne fait aucune mention de ce peuple. Car voicy comme il en parle. D'autres gens & peuples, dit-il, au livre quatriéme ſont és Arcecomiques, mais obſcurs & de peu d'effet, eſpendus juſqu'aux monts Pyrenées. Des Arcecomiques eſt chef la Cité de Niſmes, moin-

„ dres que Narbonne, ſi vous avez égard à l'af-
„ fluance des Marchands & des étrangers, mais
„ plus excellente, ſi vous y conſiderez la Poli-
„ ce; car elle a vingt-quatre Communautez gar-
„ nies d'hommes de marque, qui luy obeïſſent &
„ jouïſſent des droits & privileges Latins: de for-
„ te que vous verrez à Niſmes des Romains: qui
„ ont eſté Ediles, & Queſteurs à Rome, qui eſt
cauſe que ce peuple ne répond point devant les
Prefets & Gouverneurs qui ſont-là envoyez de-
la ville de ROME.

Et de ces paroles peut-on recueillir comme les Empereurs d'un commun deſſein s'efforçoient lors de gratifier ce peuple conquis, & comme ils l'entretenoient non comme ſubjuguez, mais comme citoyens. Meſme trouvans de l'avantage & de la faveur au lieu de ſon aſſiette, poſé chez le meſme Strabon ſur le paſſage d'Italie en Eſpagne, & dans un chemin fort commode en Eſté, bien que fort effon-
„ dré en temps d'Hyver & au Printemps, à cau-
„ ſe des frequents debords des rivieres, ils firent
„ en icelle conſtruire Pont, Amphiteatre, Fon-
„ taines, Aqueducs, Sepulchres & autres belles marques de leur magnificence, comme voûtes, canaux, édifices, & pavez à la Moſaïque, tant pour éclairer ſon luſtre, que pour décorer ſa grandeur, marques dont je veux mettre icy celles qui nous ſont reſtées plus entieres & fomptueuſes pour les glorieuſes Reliques de l'Antiquité.

Arenes de Niſmes.

Dans la ville ſe voyent encore les Arenes ou reſtes d'un Amphitheatre, ſi bien conſtruit que ny la fureur des Gots, ny l'indignité des Sarrazins, ny les flâmes d'Attila, ny encore les ruines de Charles Martel, ne l'ont pû demanteler: Mais bien les ſieges ont depuis eſté en-

levez de leur premiere place, les caves & lieux souterrains comblez de terre, & le Champ de Mars dressé devant cét amphitheatre sur le modelle & patron de celuy de Rome, pour l'élection des Magistrats, converty en autre usage.

Prés de l'eau paroist un ancien Temple appellé la Fontaine (qui s'est deffendu iusques à nous contre la caducité des temps, & qui est à present Monastere des Dames Religieuses) construit en forme quadrangulaire, & soûtenu de deux rangs de grandes colonnes garnies de leurs bares, chapiteaux, architraves, frises, corniches & moulures, de bonne grace & de juste proportion, avec niches & feneſtres rondes où estoient posées les statuës des Dieux. Il y a aussi des Aigles élevées en bosse, qui sont les marques & enseignes de la Majesté Romaine, mais priuées de leurs testes par les Visigots.

Le Cap-dueil, (qu'on estime un temple bâty là par l'Empereur Adrian en faveur de son Espouse Plotine, par le moyen de laquelle il étoit monté au Theatre de l'Empire) est un autre edifice fait en forme quarrée: mais un peu tirant sur le long embelly au frontispice de six colonnes, & de dix de chacun costé, & tout couvert de grandes pierres quarrées, sur lesquelles on peut se pourmener en asseurance. On l'appelle aujourd'huy la Maison quarrée. Cap-dueil.

On voit aussi en cette ville quelques vieilles statuës. Vne à double corps & sans teste, qu'on estime representer quelque Hermaphrodite encore qu'il soit incertain si c'est une figure de plaisir, ou la marque de quelque accident. Puis une autre d'un baladin ou danseur de Moresques habillé d'une façon, & parure ancienne. Statuës anti. ques.

Hors les murs, & sur le sommet d'une haute coline se remarque un autre édifice fort anti-

que, appellé Tourremagne, que quelques-uns nomment en Latin *Turris Romana* pour montrer qu'il a esté bâty par les Romains, les autres *Turris magna*, comme qui diroit grande Tour, au regard des autres qu'elle surpasse toutes en hauteur. Elle est faite par estages en forme de niches, & bâtie de petites pierres quarrées, si bien jointes & cimentées ensemble, qu'il n'y a homme si diligent, qui en peust seulement abbatre le quart d'une toise en un jour: Et suivant ce qu'on peut reconnoître par ce qui en reste, ce fut jadis une forme de pyramide élevée en l'air sur l'encoigneure de ses premieres, & plus anciennes murailles pour servir d'échauguette, ou deffence.

Au pied de cette coline est une fontaine fort claire & gratieuse en forme d'étang, au milieu de laquelle est un égorgement, où s'il tombe ou entre quelque bestail, ou personne, jamais plus on ne les revoit. Fontaine pourtant à laquelle Ausonne prefere la Bourdeloise, qu'il gratifie de ces honorables paroles.

Salve urbis genius medico potabilis haustu
Diviona Celtarum lingua fons addite Divis
Non Aponus potu vitreanon luce Nemausus
Purior, æquoreo non purior amne Timavus.

De cette fontaine coule aujourd'huy un petit bras d'eau dedans la ville pour la commodité des habitans, par un pertuis fait au pied de la muraille & fermé d'un treillis de fer, par lequel dépecé à diverses nuits au moyen d'une lime sourde en la main d'un soldat hazardeux, entrerent les Protestans & se firent maistres de Nismes, l'an mil cinq cens soixante & neuf.

A costé de cette ville environ trois petites lieuës & sur le chemin d'Vzez, est ce pont du Gard dont j'ay déja fait mention au precedent

Chapitre & qui eſt compoſé de trois ponts l'un ſur l'autre, ſous le plus bas deſquels paſſe la riviere de Gardon : celuy du milieu eſtant le chemin commun, & le plus haut un Aqueduc accommodé-là par les Romains, pour traduire une fontaine d'une montagne à l'autre.

Mais outre toutes ces decorations Romaines ſe voyent encore à Niſmes d'autres baſtimens ſinguliers & tres-remarquables, le Chaſteau du Roy, la colonne érigée à l'entrée du Roy François premier, & la Salemandre au deſſus : la Tour appellée Vinatiere pour ce qu'elle fut conſtruite d'un impoſt levé ſur le vin, la Tour de l'Horloge, la Porte de la Couronne avec ſon Boulevard, & le Palais Preſidial. Puis entre la ville & le Monaſtere S. Bauſille les veſtiges d'une Antiquité qu'il ne faut paſſer ſous ſilence, ſçavoir eſt un coſteau fait d'argile pour la pluſpart, que ceux du païs appellent Mont-louzieu, qui ſervoit jadis de Cimetiere aux Iuifs, & pour chacun corps deſquels eſtoit levée certaine quantité de poivre par les Moines de la ſuſdite Abbaye, avant que les Portugais euſſent oſté le grand trafic de ces Drogues aux Genevois, qui deſcendoient à Maguelonne & Aiguemorte.

Quant au Chriſtianiſme je n'ay point trouvé par qui ceux de Niſmes furent convertis, ny qui en fut le premier Eveſque. Tant y a que par progrez de temps y ont eſté conſtruites pluſieurs belles & riches Egliſes, la Cathedrale embellie de quelques ouvrages & monumens magnifiques de l'ancienneté, comme des pieces rares & ſingulieres d'un pavé fait à la Moſaïque : Les Convent des quatre Mendians, le Prieuré Conventuel de S. Bauſille hors les murs, l'Egliſe S. Laurens, & le Monaſtere des Religieuſes de ſainte Claire.

De quelques autres villes du Languedoc.

CHAPITRE VII.

Somieres & autres villes de Languedoc.

APres Nismes s'offrent les villes de Somieres sur la riviere de Vidourle, Villemans, Pesenas, Cabestan, saint Nazare, Clermont de Lodêve, maison illustre & tres-ancienne. Puis laissant Carcassonne de laquelle nous avons parlé cy-dessus, vous entrez dans la platte campagne de Languedoc, l'une des plus fecondes campagnes de toute la Gaule, & qui est embellie de plusieurs belles villes,

S. Pons.

telles que saint Pons de Tomiers, ancienne Abbaye fondée par Ponce, grand Prince & Duc d'Aquitaine, mais depuis érigée en Evesché, par le Pape Iean vingt-deuxiéme, lors qu'il établit l'Archevesché de Toulouse, saint Papoul, Lavaur & autres Eveschez modernes: &

Chastelnau-d'Arry.

enfin Chastelnau-d'Arry, capitale du païs d'Auraguez, assise en la plaine, & feconde de tous costez en bleds, legumes & pastels.

DES PAYS DE VIVARETZ, Velay, & Givaudan.

CHAPITRE VIII.

MAis retournons voir les païs de Vivarets, Velay & Givaudan, qui sont aussi du ressort de Thoulouse, & que nous avons n'aguere laissez, pour poursuivre les autres villes du Languedoc. Vivarets.

Le païs de Vivaretz est relevé par tout de hautes montagnes, & proche du Rhône, dont Cesar appelle les habitans *Helueboros* : au livre septiéme de ses Commentaires, & les vassaux des Auvergnacs.

En iceluy sont plusieurs villes, comme Viviers la Capitale, & qui donne le nom à tout le terroir, Nonnay de laquelle ceux de la religion pretenduë s'estans rendus maistres és années 1562. & 1563. ouvrirent & foüillerent publiquement la sainte Chasse, nommée des saintes vertus. Puis le Pont S. Esprit qui separe le Languedoc d'avec la Provence, & qui est l'un des plus beaux ponts qui se voye point sur le Rhône : & quelques autres de moindre marque tant villes que bourgades, comme Nostre-Dame des Plans, lieu de singuliere devo- Viviers. Nonnay. Pont S. Esprit.

tion, & fort frequenté des Pelerins.

Velay. Les païs de Velay au delà de l'Auvergne separe le reſſort de Paris d'avec celuy de Thoulouſes par les bornes & limites du Rhône. Ceſar en nomme le peuple *Velaunos*, au livre ſus allegué de ſes Commentaires, & les fait ſemblablement vaſſaux des Auvergnacs.

Le puits en Velay. La Capitale eſt le Puys, Eveſché, que les Latins modernes appellent *Anicium*, & remarquable ſur tout par l'Egliſe Noſtre-Dame ſiege de l'Eveſque, où ſe font ſouvent des miracles, & qui a les precieuſes reliques de la chair coupée à noſtre Seigneur en ſa Circonciſion, & la mitre d'Aaron, premier & ſouverain Preſtre des Iuifs.

Tournon, En ce païs eſt auſſi la ville de Tournon ſur le Rhône, ſignalée d'un celebre College de Ieſuites pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & qui n'eſtoit anciennement qu'un Chaſteau ſitué ſur le ſommet d'une colline, que ce grand Gregoire de Tours appelle *Thuredunum* Elle a auſſi des Seigneurs particuliers.

Givaudan, Finalement le païs de Givaudan, que Ceſar appelle *Gabali*, plûtoſt que Lodêve ſelon mon opinion, contraire toutesfois à celle de Vigenaire, eſt une autre contrée, dont les montagnes dites *Gebennæ* des Latins, ſont toûjours couuertes de neiges en hyver.

Mende. Queſac. La ville de Mende en eſt le chef, aprés laquelle eſt Queſac où les Huguenots brûlerent une Image de Noſtre-Dame fort renommée l'an 1563. & firent un butin de Reliques & autre tels ornemens montant à plus de deux cent quatre vingts marcs d'argent: puis Chirac & quelques autres que je paſſe pour finir ce Chapitre.

DE

DE LA VILLE ET EVESCHE DE RHODES, ET DV Païs de Roüergue.

CHAPITRE IX.

LE païs de Roüergue montueux & peu fertile, & separé du Languedoc par le Tarn, eſt mentionné ſous le nom de *Rhutheni*, par Ceſar qui en fait *l'un des membres de la Province*, au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, & y met bonne garniſon: Puis un peu plus bas témoigne qu'il pouvoit beaucoup en nombre de gens, quand il dit que les principaux Seigneurs des Gaules en leur commune ligue contre les Romains, le cottiſerent à douze mille hommes. Strabon auſſi aſſeure, que de ſon temps il abondoit en mines d'or. Roüergue.

La ville capitale eſt Rhodes, convertie par les predications de ſaint Martial, qui y dédia une Egliſe à l'honneur de la ſacrée Vierge, mere de Noſtre Seigneur: Et bien que je ne trouve pas qu'elle ait eſté deſlors erigée en Eveſché, ſi eſt ce que j'apprens de ſaint Gregoire de Tours, qu'elle avoit des Eveſques quand les François vinrent és Gaules, & qu'un nommé Quintian en fut chaſſé par les habitans, Rhodes.

pour ce qu'il estoit partisan de ce peuple estranger.

Charles le Chauve ajoûta cette ville à la Comté de Thoulouse, & est aujourd'huy Siege de Seneschaussée, auquel ressortissent les sieges subalternes d'Ailly, Gaillac & Castres d'Albigeois ; pour lesquels nous dresserons le Chapitre suivant.

DE LA VILLE ET EVESCHE' D'ALBY, & du Païs d'Albigeois.

CHAPITRE X.

Albigeois.

LE païs d'Albigeois separé des Auvergnacs par les montagnes de Givaudan est aussi connu à Cesar sous le nom *d'Heleuij*, au livre septiéme de ses Commentaires, *il envoye*, dit-il, *aux Helviens qui touchent à la frontiere d'Auvergne, une partie des forces de la Province, avec la creuë qu'il avoit amenée d'Italie.* Et un peu plus bas, *il passe outre*, ajoûte-il, *aux Helviens, encore que les montagnes de Givaudan, qui separent les Auvergnacs d'avec eux, à cause des grandes neiges, luy empéchassent le chemin pource que c'estoit en la plus rigoureuse saison de l'année, neantmoins il fit nettoyer la neige qui estoit par tout de six pieds de hauteur, au moyen dequoy les passages fu-*

rent ouverts avec labeur extréme de ſes ſoldats.

La principale ville de ce païs eſt Alby, Eveſché, que Ptolomée appelle Albe-Auguſte, & dont le grand Gregoire de Tours, dit qu'un ſaint perſonnage nommé Salvius eſtoit Eveſque durant les enfans de Clovis, ville ſi ancienne, qui eſt bâtie dés le temps que les Gaules eſtoient en leur force, lors que les Romains ne les avoient pas encore ſubjuguées.

Albigeois heretiques.

Ce fut en cette ville que ſe montrerent les premiers qui firent profeſſion publique de l'hereſie, ſurnommée Albigeoiſe, & qui ayant preſque infecté tout le Languedoc, en furent enfin chaſſez, & exterminez par Simon Comte de Montfort l'an mil deux cent dix, auquel aprés la priſe des villes de Carcaſſonne, Beziers & Caſtelnau-d'Arry, les habitans d'Alby, ne voulant attendre la fureur de ſa force, ouvrirent leurs portes, mais peu apres ſe revolterent, dont toutefois ils ſe repentirent, pour ce que les Auteurs de leur rebellion en furent pendus.

L'Egliſe Cathedrale d'Alby eſt dédiée au nom de ſainte Cecile, & a l'un des plus beaux & magnifiques Chœurs de toute la France.

En ce païs eſt auſſi Caſtres, ſurnommé d'Albigeois, où eſt établi la Cour & Chambre de l'Edit, pour le reſſort du Parlement de Thoulouſe.

De la Ville, Seneſchauſſée, & Eveſché de Cahors, & du pays de Quercy.

CHAPITRE XI.

Le pays de Quercy.

LE païs de Quercy que Ceſar appelle *Cadurcos*, eſtoit jadis vaſſal des Auvergnacs, & non toutesfois moins puiſſant en nombre de gens que celuy de Roüergue : Tous deux furent cottiſez à douze mille hommes chacun en la commune ligue des Gaules contre les Romains. Depuis nos Rois de la troiſiéme race en ont fait une des principales pieces de la Comté de Thoulouſe, & de fraiſche memoire fut donné pour augmentation de partage à Monſieur le Duc d'Anjou, lequel montant au ſouverain Theatre de la Monarchie Françoiſe par le trépas de Charles IX. ſon frere, le reünit au Domaine de la Couronne.

Ce païs eſt l'un des plus beaux & fertils, ſur tout en bleds, qui ſoit point en toute la contrée, & compoſé de pluſieurs belles & grandes villes, telle que Cahors, Montauban, Caſtel Sarazin, Moiſſac, Lauzerte & autres.

La capitale & principale eſt Cahors appellée *Cadurcum*, du nom commun à tout le Quercynois, & qui ſe prend auſſi pour couſtil, à cauſe qu'il s'en faiſoit anciennement de bon en cette ville, comme à Bruxelle pour le jourd'huy. Elle eſt ſituée ſur le ſommet d'une haute coline limitée d'un coſté d'un profond Valon & de l'autre de la riviere de Lot, qui va lechant les bords : belle au reſte, gran-

de, riche & presque hors de surprise.

Saint Martial y planta la Religion Chrestienne, & y bâtit l'Eglise Cathedrale de saint Estienne au nom de ce premier Martyr. Mais je n'ay point appris qui en ont esté les premiers Evesques. Et toutefois diray-je que celuy qui exerce cette charge, porte le titre de Comte pour l'une de ses plus éminentes qualitez, c'est à dire qu'il est Seigneur spirituel, & temporel, & par une prerogative peu commune, a l'épée, les gantelets, la bourguignotte sur l'Autel, & les bottines és jambes à la Pontificale, quand il celebre la Messe solennellement.

C'est en cette ville qu'est le siege de la Seneschaussée de Quercy, bien qu'à Montauban y ait Presidial, qui ressortissoit jadis à la Seneschaussée de Thoulouse. Et est encore remarquable par la naissance du Pape Iean vingt-deuxiéme, appellé Iacques de Cahors, avant qu'il fust monté à ce souverain degré de l'Eglise, mesme signalée autrefois par le brillant des lumieres qu'elle donne à toute la France.

De la Ville, & Eveschè de Montauban.

CHAPITRE XII.

LA Ville de Montauban est située sur le sommet d'une haute coline, & penche un peu vers le pont qui est sur le Tarn. Ses deffenses sont la riviere & un ancien Chasteau qui est du costé de Thoulouse. Au lieu où elle est la plus Montauban.

haute, il y a une belle fontaine appellée Grifon par les habitans, qui jaliſſant à gros boüillons les fournit tous de ſes eaux ; & non loin de-là l'un des plus agreables vignobles qu'on ſçauroit ſouhaiter.

Sur la riviere qui baigne le bord de ſes murs eſt bâty un pont de tres-belle ſtructure, prés lequel étoit jadis un Monaſtere de Religieuſes, & dit-on qu'il y a encore en cét endroit quelques caves ſouterraines qui traverſent juſqu'à l'autre rivage.

Le Pape Iean vingt-deuxiéme l'érigea en Eveſché, & depuis par progrez de temps elle s'eſt beaucoup peuplée & agrandie, ſoit pour la commodité de ſon aſſiette qui eſt ſur le chemin de Thoulouſe à Limoge, & à Paris : ſoit pour la facilité du commerce, & trafic par le moyen de la riuiere : Elle a eſté le ſepulchre de ces deux grands Capitaines renommez ſous Charles VII. Poton, & la Hire : ceux de la Religion reformée s'en ſaiſirent és années 1562. & 63. & aprés pluſieurs ſieges, & aſſauts par eux ſoûtenus ; ils en ſont demeurez les maiſtres juſqu'au defunt Roy Louïs XIII.

Des Villes, de Caſtel Sarrazin, Moiſſac, & Lauzerte.

CHAPITRE XIII.

Caſtel-Sarrazin.

SVr la riviere de Tarn, eſt encore Caſtel-Sarrazin, autre ville de Quercy, ſituée en lieu bas, mais de forte deffenſe, & renommée dés le regne de Charles Martel, temps auquel les Sarrazins coururent, & pillerent preſque toute la France.

Montech est en mesme païs, petite ville remarquable par la naissance de M. Arnaut Sorbin, qui ne tenoit pas un petit rang entre les bons Predicateurs de son temps. Montech.

Il y a aussi Moissac l'une des quatre principales de tout le Quercinois, & que l'on estime fort antique, encore que le temps de sa fondation & le nom de ses fondateurs soient inconnus. Cette ville a la veuë belle & gratieuse au possible, limitée au Septentrion & au Couchant, de plusieurs coupeaux de montagnettes tous chargez de vignobles, à l'Orient d'une platte campagne couverte d'herbes, & d'arbres de rare bonté; & au Midy de la riviere de Tarn qui l'arrouse, & va lechant les bords de ses murailles. Moissac.

Son ornement & décorations plus remarquables est le Monstier, ou Monastere de saint Benoist, qui est de belle & tres-ancienne architecture, & riche de grands revenus. Il y avoit aussi trois Eglises Parochiales hors la ville, mais les habitans mesme les abbatirent durant les premiers troubles, & lors que Coligny les assiegea pour les Princes Protestans. Comme aussi ceux de Montauban brûlerent le point de bois qui estoit prés de là, pour passer du Quercinois en Languedoc.

Autrefois le port de la pointe estoit à Moissac, & l'un des plus beaux qui fût depuis Gaillac & Thoulouse jusques à Bourdeaux, mais comme il prend des changemens aux rivieres, & que tantost elles s'épandent d'un costé, tantost d'un autre, tantost se contiennent en leur lit ordinaire, aussi la Garonne faisant impression de son cours vers la pointe, a changé l'assiette de ce port. Et ne laisse toutefois cette ville d'estre riche de toutes sortes de denrées:

les bleds, vins, pastels, safrans, huiles, laines, buis, sel & poisson ne manque point en ses marchez.

Elle a aussi esté beaucoup plus grande autrefois, qu'elle n'est pour le present. Les restes des vieilles murailles que l'on y void encores portent témoignage de son ancienne grandeur, mais les calamitez des guerres l'ont tant de fois affligée, qu'enfin elle a beaucoup perdu de sa premiere excellence. Les Gots l'ont premierement conquise sur les Romains, & sur les Gots nostre Clovis, lequel y fonda une Eglise au nom de saint Pierre & saint Paul. Gaifer Roy d'Aquitaine s'en est depuis fait maistre, & depuis luy les François l'ont encore retirée sous la conduite de leur Roy Pepin, mais non sans l'envelopper en de grandes ruines. Finalement Charles le Grand a érigé l'Eglise que Clovis y avoit fait bâtir, & en laquelle repose le precieux corps de saint Cyprian Evesque de Carthage, l'a érigé, dis-je en Abbaye, qu'il a peuplée de Religieux de l'Ordre de saint Benoist, & apres luy son fils Louïs le Debonnaire en a augmenté les revenus par une pieuse, & liberale munificence.

Depuis encore les Comtes de Thoulouse partisans de l'heresie Albigeoise l'ont assiegée & battuë l'an 1212. & jetté par terre deux beaux Monasteres de Religieuses, & quelques autres Eglises desquelles ne restent plus que les marques & vestiges.

Sur eux la reprit l'année suivante, Simon Comte de Montfort, aprés avoir esté longuement devant, & fait grand carnage dedans.

Bref, l'Anglois l'ayant longuement tenuë

& maintenuë en son obeïssance, contraint enfin d'en sortir, la brûla de telle sorte que de plusieurs années aprés elle n'a esté rebâtie.

De toute ancienneté les Consuls & Chefs de l'Hostel de cette ville, ont connu des crimes des habitans, encore qu'il y eust Iuge ordinaire pour le Roy : Et de l'âge de nos Peres y a esté établi un siege de Seneschal, afin qu'elle peust plus facilement avoir Iustice, & que ses Citoyens n'eussent plus la peine d'aller à Lauserte pour l'obtenir.

Lauserte est une autre ville voïsine de Moissac, & toute pratiquée sur le Roc, qui a sous soy des plus belles & meilleures caves de toute la Guyenne. Lauserte.

Outre cette-cy est encore Soüillac, joignant la riviere de Dordonne, & sur les dernieres limites du Quercinois : depuis laquelle jusqu'à Cahors comme de Cahors jusqu'à Montauban, s'étend un païsage merveilleusement agreable, & gracieux, pour estre par tout ou abaissé en valons, ou relevé de diverses montagnettes.

DV PAIS ET COMTE' DE FOIX, ET DES VILLES QVI en dépendent.

CHAPITRE XIV.

Comté de Foix.

CEsar dit au livre troisiéme de ses Commétaires qu'aprés une grosse defaite de Gascons, *la plus-part de la Guyenne se rendit à Crassus, & volontairement luy envoyerent des ostages, entre lesquels furent ceux de Foix*, qu'il appelle *Fluſtrates*.

Ce Païs est une ancienne Comté, que Charles septiéme érigea en Pairie pour Gaston de Foix en Aoust 1458. Comté bornée au Levant du Languedoc, au Couchant de Cominge, de la riviere au Septentrion, & des monts Pyrenées au Midy.

La capitale Ville est Foix, de laquelle se renommoient jadis les Comtes en leurs plus insignes qualitez, & qui a encore un siege de Iustice ressortissant à la Senescha[illegible]ée de Thoulouse.

Pamiers.

Aprés est Pamiers, dont l'Abbaye, d'ailleurs fort antique & fondée au nom de saint Antonin, contemporain de saint Saturnin premier Evesque de Thoulouse, fut érigée en Evesché par le Pape Boniface huitiéme. Ville

limitée par tout de petits valons tres-feconds & de grand rapport.

Se voyent encore en ce païs les villes de Saverdun & Maseres, deux des plus ordinaires & gracieux sejours des anciens Comtes de Foix, pour estre plus abondantes en beautez & delices que les autres. Saverdun. Maseres.

La Comté de Carmain & la seigneurie de Mirepoix, sont aussi de ses alliances & enclaves. Les Comtes & Seigneurs de Carmain sortis de la branche de Foix par filles. Et ceux de Mirepoix issus de l'ancienne maison de Levy, recompensez de cette ville, érigée depuis en Evesché, pour s'estre vaillamment portez contre les Albigeois, sous les enseignes & drapeaux de Simon Comte de Montfort, desiors enrichis du glorieux titre de Mareschaux de la Foy, dont ils ont depuis fait tant de gloire. Comtez de Carmain & de Mirepoix.

Entre Thoulouse & le païs de Cominges sont encore les villes de Caseres, & Rieux: Caseres sur la Garonne, & Rieux un peu éloignée de la riviere, faite Evesché par le Pape Iean vingt-deuxiéme, toutes deux situées au païs du Languedoc, mais des anciennes appartenances de la Comté de Foix. Caseres & Rieux.

DV PAYS ET COMTE' DE COMINGE, ET DE SES appartenances.

CHAPITRE XV.

AV sortir de la Comté de Foix, vous entrez du costé du Couchant en celle de Comté de Co-

minge acquise au Domaine.

Cominge, aussi du ressort de Toulouse & ajugée à la Couronne par le premier Arrest que prononça jamais cette Cour, en faveur de la donation que Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulogne, mariee en premieres nopces à Iean de Berry, fils du Roy Iean, & en secondes à Mathieu Comte de Castelbon de la maison de Foix, en avoit faite à nostre Roy Charles septiéme environ l'an 1442. cas avenant qu'une fille qu'elle avoit euë de son dernier mary, vint à mourir sans legitimes heritiers.

Cette contrée a pour limites, au Levant la Comté de Foix, au Septentrion le Languedoc & les Comtez de l'Isle & de Gaure, les monts Pyrenées au Midy, les païs d'Estrac & d'Armagnac à l'Occident : & se divise communement en la haute & basse. La haute toute relevée de montagnes où sont situées les villes de saint Bernard & Conserans Evesché : de saint Beat, S. Fregeon, Montegean, Saliers & autres : La basse plus applanie, & composée des villes de Lombez autre Evesché, mais moderne, l'Isle en Dodon, Samathan, Muret, Riumes : & d'une infinité de Bourgades & Chasteaux fort antiques.

Pour dire quelque chose de toutes en peu de paroles, je commenceray par saint Bertrand qui est la premiere en Antiquité, comme en dignité.

L'origine de cette ville est obscure, & d'assez difficile recherche. Les *Convenæ*, des Latins qui sont les Comingeois, ont longtemps vescu espars & sans domicile asseuré, depuis la conqueste de la Gaule Narbonnoise : Mais les Romains reconnoissans cette inquietude, & venans à les traitter humaine-

ment, mesme les gratifier de pareils droits & privileges que l'Italie (car ce sont ces *Convenæ*, que Strabon met en la contrée des Auxitans, & qu'il dit estre entretenus non comme subjuguez, mais comme Citoyens de Rome) lors ils commencerent de s'allier en societé commune, & de se bastir une ville pour établir une demeure. C'est de Pline que j'apprens cette doctrine, lequel dit au livre quatriéme de son histoire naturelle *Mox in oppidum contribuit convena.* Ie trouve d'avantage chez Ptolomée que le premier nom de cette ville fut Lugdun *Contigui monti Pyrenæo*, dit-il, *sunt Convenæ, quorum civitas Lugdun Colonia.* Colonie l'appelle-t'il, ou pource qu'ils la bastirent par l'authorité des Romains, ou pource que les Empereurs y envoyerent habiter de leurs Citoyens, afin de provigner-là les loix & la langue Latine.

Elle a depuis esté appellée Cominge, & a eu mesmes des Evesques long-temps avant la venuë des François és Gaules. Car nous trouvons qu'un Presidius Evesque de Cominge assista au second Concile d'Orleans, assemblé sous l'autorité Royale de Childebert fils de Clovis. Et Sidonius Apollinaris l'un de nos plus vieux Autheurs, entre les villes qui furent de son temps privées de leurs Prelats par les Gots, fait tenir rang à celle de Cominge.

Mais afin que vous sçachiez l'assiette de cette place, & appreniez quant & quant qu'elle est tres antique, le grand Gregoire de Tours, qui vivoit il y a plus de mille ans, la décrit en cette sorte, *Gondebaut entendant que l'armée de Gontran arrivoit, & se voyant abandonné du Duc Didier, passa la Garonne avec l'E-*

vesque Sagitaire, Mommole, Bladaste & Vualdon ses Capitaines, & s'en allerent ensemble devant la Cité de Cominge, laquelle est située sur le haut sommet d'une montagne, séparée de toute autre & arrousée au pied d'une fontaine. Il ajoûte aprés que ses habitans alloient puiser de l'eau à cette fontaine par deux canaux souterrains; que ses deffences estoient une tour tres-forte, & les precipices de tous costez, & que les vallons qui la flanquoient par tout la rendoient de tres difficile accez.

Elle ne pût toutefois si bien se deffendre des assaillans, qu'elle ne fût prise, saccagée & rasée de fond en comble, & depuis ayant esté rebastie, quitta enfin le nom de Cominge pour prendre celuy de saint Bertrand Evesque, duquel est aussi renommée la Cathedrale, Eglise riche de plusieurs Reliques tres-precieuses, & sur tout d'une Licorne de fort grand prix.

S. Bertrand.

Des Villes de Coserans, S. Fregeou, l'Isle en Dodon, & Lombez.

CHAPITRE XVI.

Coserans.

APrés Cominge est Coserans autre ville tres-ancienne, & convertie à la Religion Chrestienne par les Predications de saint Valere, que Gregoire de Tours en fait premier Evesque : comme aussi Theodore l'un de ses successeurs ayant trouvé son corps en un petit oratoire basty-là par les Chrestiens, fit au mesme endroit construire une somptueuse Eglise en son nom, & telle qu'on la void encore pour le present.

Vous voyez en suite S. Fregeou sur la croupe d'une coline si haute qu'elle est presque hors la veuë des plus clair-voyans, & de tres-difficile avenuë : coline toutesfois chargée de vignobles, comme la pante couverte de bocages au milieu desquels est une Abbaye de Dames, & les valons fertils en bleds & prairies, le long desquels se remarquent plusieurs places ruinées, comme Cochiles, dont les marques & vestiges montrent assez que ç'a esté autrefois une bien grande chose. S Fregeou. Cochiles.

En ce quartier est l'Isle Dodon, l'une des plus belles Chastellenies Royales de Comminge, assise en lieu haut, arrousée au bas de la riviere de Save. L'Isle Dodon.

A main droite paroist Sauveterre autre ville possedée des Seigneurs d'Ambigeon, anciens surgeons de la noble maison d'Amboise.

Finalement au partir de Sauveterre s'offre la ville de Lombez érigée en Evesché par le Pape Iean XXII. & l'Abbaye de nostre-Dame sur la Save faite Cathedrale. Ses limites sont d'un costé les vignobles, & de l'autre une platte campagne toûjours couverte de bleds & verdure.

Des villes de Samathan & Muret.

CHAPITRE XVII.

DE Lombez vous voyez Samathan l'un des anciens & plus ordinaires sejours des Comtes de Cominge, & qui autrefois a esté en reputation d'une des plus fortes places de toute la contrée. Samathan.

La ville est au bas d'un valon, que la riviere de Sauve traverse par le milieu, & le Chasteau sur le sommet d'une montagne avenuë si difficile pour ses fossez qui sont precipices de tous costez, qu'il ne se pourroit aisément gagner, estant par tout flanqué & retranché avec avantage.

Ie ne diray rien icy des ruines qu'elle a soufertes, tant par les guerres des François contre la Gascogne, que depuis par celle des Anglois, & des Comtes de Foix & d'Armagnac. Tant y a qu'il en reste encore plusieurs marques & vestiges aux lieux nommez Montoliver & Motasse, & desquelles mesmes on peut juger qu'elle a esté autrefois une bien plus grande chose. Notamment à Motasse se void un vieil chasteau presque encor tout entier, & qui porte face de quelque superbe édifice, mais couvert d'une terrasse, dont la hauteur égale le plus haut sommet des murs de la ville. Ce qui reste d'iceluy sont quelques sales fort spacieuses & voûtées de brique, avec quelques autres corps de logis defendus d'une bute d'assez difficile accez.

Cette ville est embellie de diverses Eglises tant dehors que dedans son enceinte: Au dedans de celle de nostre-Dame, Parroissiale & Archipresbiterale, de saint Michel Prieuré de l'Ordre de Malthe, des Beguines de la regle de saint François & d'un Hospital joignant le pont de brique qui separe le marché de la ville: Au dehors celle de saint Pierre aujourd'huy ruinée: mais remarquable encore par quelques pieces de mur rehaussé d'un monceau de pierre, & d'une croix au dessus, de celle de Varennes dediée à la sainte Trinité & à saint Marc l'Evangeliste, avec un cimetie-

re de grande eſtenduë, de Noſtre-Dame des Neiges & de la Magdelaine: bref de deux Convents, l'un des Freres Mineurs baſty par les Comtes de Cominge, & l'autre de Minimes fondé par Iean de l'Artigue, Gentil-homme de noble maiſon.

Les Conſuls ont la reſerve & le gouvernement de la police & Iuſtice de la ville: comme auſſi pour les cas Royaux, il y a un Lieutenant du Iuge Mage de tout le païs, avec autres Officiers dont les appellations reſſortiſſent à la Seneſchauſſée de Thoulouſe & de la Seneſchauſſée au Parlement.

A cinq lieuës de Samathan eſt la ville de Muret ſur la Garonne, commandée d'une agreable coline qui l'expoſe à beaucoup de ſurpriſes en temps de guerre: Et qui s'eſt autrefois accommodée à nos Princes François, quand les heretiques Albigeois y virent coucher ſur leurs ruines l'obeïſſance qu'ils avoient refuſée à la Majeſté de Philippes Auguſte, & à la vieilleſſe des Loix de Dieu. Ce fut là que fut donnée cette inſigne bataille où les Comtes de Thoulouſe, de Foix & de Cominge furent mis en route, & le Roy d'Arragon tué l'an mil deux cens treize. Les uns diſent que ce fut à Mirebeau, les autres à Muret prés de Thoulouſe: mais je croy quant à moy que ce fut à ce Muret ville de Cominge de laquelle je parle, veu qu'encore à preſent on y voit une Chappelle ſur le Mont voiſin de ſes murailles, en laquelle eſt enterré ce Roy d'Arragon, nommé ſelon aucuns Alphonſe, ſelon d'autres Pierre Septiéme du nom, fils d'Alphonſe, ce qui eſt témoigné par l'Autheur de l'hiſtoire des Albigeois, qui fut du temps que cette bataille fut donnée.

Muret.

Bataille de Muret

Sepulchre du Roy d'Arragon.

En cette ville y a siege Royal, dont les appellations ressortissent à la Seneschaussée de Thoulouse, tout ainsi que ceux de Samathan; & pource qu'entre compagnons l'égalité n'est jamais guere avoüée: aussi ces deux villes ont-elles souvent debattu à qui auroit la préseance aux assemblées publiques de leur païs.

Des Comtez de l'Isle, & de Gaure & de leurs appartenances.

CHAPITRE XVIII.

Gaure Comté.

LA Comté de Gaure est separée de celle de Cominge par un petit ruisseau qui coule au dessous du costeau de Lahaz, & entre ces deux est enclose celle de l'Isle en Iourdain, qui est une ville assise sur la Save, possedée longuement par une famille ancienne : où le nom de Iourdain a esté frequent. Cette Comté est une Viguerie de petite estenduë, mais pour les limites de laquelle se sont souvent meus de grands differends entre ses Comtes & ceux de Thoulouse. Elle est bornée quelque part en la foreſt Baconne, couverte avant qu'on l'eût éclaircie d'une feüille si épaisse & si touffuë, que non le Soleil en sa plus grand chaleur, mais le jour mesme n'y pouvant penetrer, les peuples voisins ne l'estimoient pas une foreſt, mais un camp de voleurs, un nid de tirans, une citadelle de brigands au milieu d'eux, pour les troubler & exercer toute sorte de furie sur leurs vies & sur leurs biens.

Isle de Iourdain ville & Comté.

Foreſt Baconne.

Lavignac.

A costé de cette foreſt paroist la ville de Lavignac, remarquable par une riche Religion

de Dames.

Et quant à la Comté de Gaure, elle eſt bien fournie de bonnes & grandes villes, telles que ſont Grenade, Beaumont & Gimont. Grenade au mont

Grenade eſt ſituée ſur la Garonne, & non loin de l'emboucheure que fait la Save Comingeoiſe dans cette groſſe riviere, mere des plus beaux fleuves de toute la Guyenne. Lomagne.

Beaumont eſt en platte campagne, aſſez eſloignée des eaux, & tenuë pour le chef de tout le païs. Et bien que quelques-uns la mettent en Lomagne, auſſi bien qu'une autre ville appellée Vic de Lomagne, elles reſſortiſſent toutefois au Bailliage & judicature de Gaure. Vic de Lomagne.

Gimont enfin eſt prés d'un petit fleuve, nommé Cimoé qui coule non loin de ſes murs, & duquel on tient qu'elle a pris la premiere origine de ſon nom : Elle eſt aſſiſe ſur une pente de coline fort roide des deux coſtez de la riviere, & vers la porte de ſaint Iuſtin, mais en planure depuis la grande Egliſe juſques à la porte de l'Iſle. Ses Egliſes ſont trois Parochiales dans l'enceinte des murs : la principale au milieu de la ville dédiée à Noſtre-Dame, ſaint Eloy au plus haut, accompagnée de la Chapelle ſaint Nicolas, & au plus bas ſainte Quiterie avec l'Hoſpital dit de ſaint Iacques. Hors les murs du coſté du Septentrion ſaint Iuſtin le Martyr, avec un beau cimetiere, par de là le fleuve une riche & ſomptueuſe Chappelle dite Noſtre-Dame de Cauſac, tres-renommée par toute la Guyenne : puis tirant vers Saramon, l'Abbaye de Gimont dédiée à ſaint Bernard, & mere de pluſieurs bons Prieurez. Gimont

Du pays & Comté d'Estrac.

CHAPITRE XIX.

SVr les limites de Samathan & de Gimont est la petite Comté d'Estrac aussi du ressort de la Tnoulouse, & non toutefois si petite qu'elle ne contienne plusieurs villes & bourgades. La Capitale est Mirande, puis Pavis, Castelnau de Barbarens place forte & de tres-difficile accez, Suntelix, Cimorre & Saramon, remarquables par deux belles abbayes de l'Ordre de saint Benoist.

La Seigneurie de Thermes est encore digne de recommandation en ce païs, pour avoir produit entre plusieurs personnages & Seigneurs, ce grand Paul de Thermes Mareschal de France, plus connu encore par ses vertus que par son Chasteau.

DV PAYS ET COMTE' D'ARMAGNAC, ET DE LA VILLE ET ARCHEVESCHE' D'AVCHE.

CHAPITRE XX.

Du païs & Comté d'Armagnac

LE païs d'Armagnac, que Cesar appelle *Aremicos* au livre septiéme de ses Commentaires suivant l'interpretation commune & d'où peut-estre il a pris l'origine de son

nom par quelque transposition de lettres, non pas de l'Armenie, ni des Arcecomiques ou Armoriques comme ont pensé quelques-uns sans bien penser, est toute cette estenduë de païs qui s'épand en large depuis le païs de Magnac jusqu'en Bigorre, & a en longueur beaucoup davantage d'estenduë, composé de plusieurs grandes villes, & qui de long-temps a eu des Comtes & Seigneurs tres-renommez : entre lesquels mesme un Bernard fut si presomptueux que de mettre en ses titres *Bernard par la grace de Dieu Comte d'Armagnac, &c.* Marque propre à la souveraine autorité, qui n'appartient pas aux Seigneuries sujettes à cette Couronne, & pour laquelle le Roy Charles Septiéme le fit ajourner à Paris afin d'en rendre compte avec beaucoup d'autres rebellions dont il estoit accusé, comme d'avoir saisi les villes de la Comté de Cominge, dont Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulongne avoit par testament institué ledit Roy Charles Septiéme son heritier.

Ie ne m'amuseray point à particulariser qui de nos Rois a premierement érigé ce païs en Comté, ni quel en a esté l'ordre des Seigneurs, pource que le discours en seroit trop long. Tant y a que les principales villes d'icelluy sont Auche & Lectoure, aprés lesquelles s'en offrent de moindres en abondance & fort proches l'une de l'autre, telles que Castera des appartenances de Fonteville en Cominge, Vic, Noguéron, Eause, Barcelone, Gasaubon & autres en assez bon nombre.

Premierement quant à la ville d'Auche que Cesar a appellé *Ausci* d'un nom commun à ses habitans, & qu'il met entre les autres peuples de Guyenne, qui se rendirent à Crassus

& volontairement luy envoyerent des ostages aprés cette signalée victoire qu'il obtint contre les Gascons, Ptolomée la nomme Auguste, pour montrer peut-estre qu'elle estoit capitale & souveraine, & comme la plus auguste de cette contrée : Pomponius en recommande le peuple pour sa proüesse. Et Strabon luy attribuë le droit de Bourgeoisie Romaine comme à gens bien meritez & fideles à l'Empire.

Aussi ayant esté convertie depuis au Christianisme, elle a esté choisie aprés la ruine d'Eleuse pour estre le chef spirituel & Metropolitaine de dix autres principales Citez qui luy estoient voisines, sçavoir est Cominge, Coserans, Lectoure, Tarbe, Aires, Bazas, Acos, Bayonne, Lescar & Oleron, toutes érigées en Eveschez.

Et afin que vous sçachiez l'assiette de cette Cité, il y a prés la riviere de Gez une roche vive moyennement haute, toutefois d'assez difficile accez, sur les flancs de laquelle en est pratiquée la meilleure partie, & la plus peuplée. Cette Cité est embellie de plusieurs beaux ornemens & de plusieurs édifices richement bâtis, entre lesquels l'Eglise sainte Marie siege des Archeuesques tient l'un des premiers rangs & mesme est l'une des premieres de toute l'Europe, tant en grandeur & somptuosité d'architecture qu'en marbres & autres marques & enseignes d'antiquité. Aprés est le Prieuré de saint Orens, jadis Archevesque d'Auche, & dont encore les Citoyens honorent la memoire & recourent à luy en leurs necessitez, comme au Patron tutelaire protecteur de leur ville. Ausquels on peut ajouter le Chasteau qui estoit autrefois un beau

Palais, & la grande place & maison de ville, où les Consuls qui ont eu de tout temps la reserve & le gouvernement de ladite ville sous l'autorité des Comtes d'Armagnac & de l'Archevesque, qu'ils ont toûjours reconnus ceux-là d'une paire d'éperons & ceux-cy d'une paire de gans, tiennent leurs assises pour rendre & distribuer la justice aux Citoyens: si ce n'est qu'ils soient de la Comté de Fesensac & de noble race en icelle, pource que lors la connoissance de leurs crimes & differends appartient aux Iuges & Officiers de la ville de Vic.

De la ville & Evesché de Lectoure.

CHAPITRE XXI.

EN suite de la ville d'Auche vient celle de Lectoure, Evesché fort ancien, & siege de Seneschaussée, toute assise sur une croupe de montagne de fort difficile accez, deffenduë d'une triple muraille, & qui n'a qu'une avenuë du costé de la porte par laquelle on sort pour aller à Thoulouse, si bien fossoyée, retranchée & flanquée de boulevards & platte-formes, avec avantage, qu'on la jugeoit imprenable avant que Roy Loüis Vnziéme l'eust gagnée sur le Comte d'Armagnac, lequel y fit perte de la vie.

Le premier nom de cette ville estoit *Tauropolium*, comme qui diroit ville des Taureaux, nom qui se voit encore gravé en grosses lettres dans certaines pierres que l'on remarque sur un peron qui cõduit à la Geole de l'Offi-

cialité dite de saint Thomas : Et quant au Chasteau c'est l'une des plus anciennes & imprenables fortereſſes de l'Europe, & que le roc sur lequel il est pratiqué, met aisément hors de sape & de batterie. L'opinion commune en attribuë les premiers fondemens aux Romains, appuyée sur l'asseurance d'un inscription antique qui se voyoit autrefois gravée avec deux testes (je ne sçay si elle s'y voit encore pour le present) sur la porte du boulevart qui mene aux Iacobins, témoignant que cét édifice avoit esté construit du temps que le grand Pompée estoit seul Consul de Rome, qui fut environ l'an sept cens deux de la fondation d'icelle.

Ie n'ay point trouvé par qui ceux de Lectoure ont esté convertis au Christianisme, ni qui a esté leur premier Evesque. Tant y a que l'Eglise Cathedrale est dediée au nom de saint Gervais, & qu'elle est remarquable par l'une des plus hautes aiguilles de toute la France.

Les autres villes de ce païs, que j'ay presque toutes nommées cy-dessus, ne sont pas de grande recommandation : c'est pourquoy je passeray au païs & Comté de Bigorre.

DV PAYS ET COMTE' DE BIGORRE, ET DE LA VILLE DE TARBE.

CHAPITRE XXII.

LE païs de Bigorre limité de celuy d'Armagnac au Levant, comme au Septentrion de la Guyenne, au couchant de la contrée de Bearn, & au Midy des monts Pyrenées, est encore du ressort de Thoulouse: Cesar l'appelle *Bigerriones*, d'un nom qu'il partage en commun avec ses habitans, & dit qu'ils envoyerent des ostages & se rendirent volontairement à Crassus avec les autres peuples de la Guyenne: Paulin écriuant à Ausonne les nomme fourrez & vestus de peaux en ces vers.

Nigrantesque casas, & texta mapalia culmo
Dignaque pellitis habitas deserta Bigerris.

D'autres le prennent pour ceux de Bearn, qui leur sont voisins.

Ce païs est l'une des anciennes Comtez de toute la contrée, & qui a sous soy plusieurs grandes & anciennes villes. Tarbe est la Capitale, dont toutefois Cesar fait un peuple particulier qu'il appelle *Tarbebos*, au livre troisiéme de ses Commentaires, *Tarbelli*, dit-il, *Bigerriones, Fluſſates*. Paroles qui découvrent aussi l'erreur de ceux qui mettent

Bigorre en la Comté de Foix, & Tarbe en Gascogne.

Cette ville est assise sur la riviere d'Adour, que les Latins appelent *Aturrus*, ainsi que le témoigne Ausonne en ces termes.

Insanumque ruens per saxa rotantia late
In mare purpureum, domina tamen ante Mosella
Numine adorato Tarbellius ibit Aturrus.

Divisée au reste en quatre ou cinq parties qui ont toutes leurs ruisseaux, ponts, porteaux & closture particulieres, pour montrer qu'elle a esté bastie à diverses repriſes.

Il y a siege Episcopal en cette ville, mais je n'ay point appris qui l'a dressée au plan de la doctrine Chrestienne, ni qui en a esté le premier Evesque. Tant y a que l'Eglise Cathedrale, mesme avant les troubles qui nous ont éclos la ruine de tant de beaux & riches Temples, estoit petite & mal bastie, & toutefois d'assez ancienne fondation.

Les autres Eglises sont la Parroissiale au milieu de la ville & deux Convents, l'un de Cordeliers joignant la riviere, & l'autre de Carmes hors les murailles & auprés de la porte, par où l'on sort pour aller à Thoulouse.

De quelques autres villes de Bigorre.

CHAPITRE XXIII.

LEs autres villes de Bigorre, sont Trie, Ravasteins, Maubourget & Bagneres ainsi nommée des Bains d'eaux chaudes dont elle est agencée & embellie à la faveur d'une montagne au pied de laquelle elle est assise, &

dont luy en proviennent les sources & fontaines.

Aprés est encore Lourde, dite *Lampurde* des Latins, sur la frontiere de Bigorre, & la derniere ville du ressort de Thoulouse, de laquelle parle Sidonius Apollinaris, & qui est assez remarquable par la grosse Tour qui l'a autrefois si bravement deffenduë contre les assauts de l'Anglois, & qu'on tient avoir esté là bâtie par les Romains pour servir de rempart & de barriere à leurs garnisons. Lourde.

Ie ne veux pas oublier finissant ce Chapitre, qui sera la fin du Livre, qu'en ce païs, comme en celuy de Bearn : & en plusieurs endroits de Gascogne, habite une sorte d'hommes appellez vulgairement Capots ou Gahets, qu'un chacun fuit & déteste comme ladres, & qui ont l'haleine fort puante, tous charpentiers & tonneliers, vrays restes de la race de Giezi, ou comme tiennent quelques-uns, des Albigeois heretiques. Quoy qu'il en soit, separez du commun & de domicile pendant leur vie, & de cimetiere aprés leur mort.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres qui répondent au Parlement de Bourdeaux.

LIVRE TROISIESME.

Quand, & par qui fut eſtably le Parlement de Bourdeaux, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

APrés le Parlement de Thoulouſe, auquel dois-je plûtoſt donner place qu'à celuy de Bourdeaux, celuy qui ſur tous peut porter particulierement le titre Royal, puiſque ſeul entre tous les Parlemens il a toûjours tenu ſon ſein ouvert pour recevoir le Roy, a deſſerré ſes

portes pour le reconnoistre, & renversé ses ramparts pour faire hommage à son Sceptre, lors que la France mutinée dans la rebellion, poussée par ses propres ennemis s'avançoit à sa ruine.

Non seulement l'ordre & reprise de l'antiquité des Parlemens, mais aussi la suite des Provinces, & l'establissement que nos Rois en ont fait en icelle, oblige ma plume de se tourner vers la Guyenne, & ne differer plus loin l'honneur de la Cour Souveraine, laquelle avec les autres du Royaume, n'a jamais rien souhaité que la Majesté seule du Roy, desiors que Dieu porta cette riche Couronne sur sa teste, toute ombragée de merveilles, toute relevée de miracles qui la rendent la merveille & le miracle des siecles presens & à venir.

Quand je dis la Guyenne, je n'entends pas cette ancienne & grande Aquitaine, que non les Rois & Seigneurs d'icelle, mais les Ministres & Chefs de l'Eglise Chrestienne, ont divisée en premiere & seconde: j'entends simplement les contrées, qui portent aujourd'huy leur nom à l'obeïssance de ce grand corps de Iustice, estably par nos Rois à Bourdeaux, qui est sur la Garonne droit au milieu d'icelles, comme en la Capitale, afin que de l'une & de l'autre part elles puissent plus facilement obtenir jugement en leurs procez & differens.

Le Roy Charles Septiéme qui avoit honoré ceux de Languedoc d'un Parlement, ne voulut pas aprés qu'il eut fait composition avec l'Anglois qui se retiroit de la Guyenne, vies & bagues saves, que les sujets d'icelle fussent de condition moins relevée. Partant ayant pris les Citoyens de Bourdeaux en sa protection en faisant nouveau serment de ne se rebeller ja-

Parlement par qui estably à Bourdeaux.

mais contre luy leur Souverain Seigneur, il choisit quelque temps aprés leur Ville pour estre le siege d'un autre Parlement, lequel distribuëroit la vigueur de son autorité & de sa Iustice, à tout le Bourdelois, Landes, Albret, Xaintonge, Perigord, Limousin, Agenois, Condomois, Bazadois, partie de Biscaye & Medoc.

Ie sçay bien que tous nos Historiens ne s'accordent pas en ce point & que si maintenant on les lit, on y trouvera des difficultez assez capables de balancer leurs meilleurs jugemens au sujet de l'establissement de cette Cour. Monsieur Pasquier asseure que ce fut Louïs Douziéme qui le crea *pour les pays de Gascogne, Xaintonge & Perigord.* Et Iean Darnalt en ses Antiquitez d'Agen, en refere l'institution à l'an mil quatre cens soixante & trois, qui fut la troisiéme année du regne de Louïs XI. où il dit aussi que la Ville d'Agen a eu autrefois l'honneur des seances de ses grands jours & de ses Chambres Souveraines. Mais le sieur du Haillan à qui nous devons la composition de l'Estat & Succés des affaires de France, & qui nous en a assez bien enseigné l'Histoire, nous semble plus veritablement apprendre que *le Parlement sidentaire fut mis à Thoulouse par Charles VII. l'an 1444. qui pareillement institua celuy de Bourdeaux.* Quoy qu'il en soit Iean Bouchet en ses Annales nous a deuant luy laissé cette verité pour la croire, quand discourant des premieres actions du regne de Louïs Vnziéme en la Guyenne, il dit que le Parlement de Bourdeaux fut transferé en la ville de Poictiers l'an mil quatre cens soixante-huit. Car il est certain que cette translation doit avoir esté précedée d'une seance de quel-

ques années, qui ne peut avoir esté establie d'autre autorité que celle de Charles Septiéme, pere du Roy Louïs XI.

DV PAYS ET DVCHE' DE GVYENNE.

De la Ville, Comté & Archevesché de Bourdeaux.

CHAPITRE II.

LA Guyenne que les Grecs & Latins ont appellée Aquitaine, a esté en divers temps de diverse estenduë. Environ cinquante-six ans devant la naissance de Iesus-Christ, & lors que Cesar faisoit la guerre és Gaules, elle ne s'estendoit que depuis la riuiere de Garonne jusques aux monts Pyrenées, & à cét endroit de l'Occean qui touche à l'Espagne, entre le Soleil couchant & le Septentrion. Auguste l'eslargit jusques à la riviere de Loire: tant que les Romains en ont esté maistres. Mais les Seigneurs que nous y avons eu depuis ne se sont gueres souciez de leur ordonnance, car peu aprés la mort de Chilperic, du temps que Gontran son frere tenoit une bonne partie de la France, bien qu'il ne s'intitulat que Roy d'Orleans, les Gascons ancien peuple demeurant dans les Pyrenées aux confins & frontieres d'Espagne, & non grandement esloignés de la Guyenne, descendi-

rent des montagnes, & par progrez de temps s'emparerent de ce païs, qui est entre la Garonne & les Pyrenées, mesme entre les rivieres de Garonne & Dordonne, auquel ils imposerent leur nom, ne reconnoissans autre Seigneur que de leur nation jusques à ce qu'environ quatre ans aprés ils furent défaits par Dagobert, & réduits en forme de Province, que depuis encore nostre Louïs le Debonnaire ayant pris Loup, leur dernier Duc son successeur réünit sous sa puissance avec la Guyenne, qu'il retira aussi d'Eude. Charles le Chauve son Successeur les érigea aprés en Duché qu'il donna à Ranulphe son proche parent. Et Hugue Capet eslevant cette Duché à un plus haut estage de grandeur, voulut qu'elle tint l'un des premiers rangs entre les Pairies seculieres de la Couronne : Finalement aprés avoir esté longuement regentée par l'Anglois, elle revint au Roy Charles Septiéme le second fils duquel nommé Charles, en fut glorieusement appanagé par Louïs Vnziéme son frere aisné, mais avec cette restriction que la Comté de Poictou n'y estoit plus comprise : Et mourant depuis sans enfans à Bourdeaux, elle fut lors inséparablement unie avec le Domaine Royal, sans que jamais elle en pût estre divisée.

Or est la Ville & Cité de Bourdeaux principale & Metropolitaine de toute la Guyenne, assise sur le bord de la riviere de Garonne, lequel regarde l'Espagne & l'Occident, si bien qu'en plusieurs endroits l'eau vient battre jusques contre ses murailles, & en aucuns lieux entre dedans à pleine mer. C'est le sejour ordinaire des anciens Ducs d'icelle & le siege, cõme il est vray-semblable de nostre Roy Louïs le Ieune, qui auoit épousé l'heritiere de cette

maiſon, tant & ſi longuement qu'il en a eſté en poſſeſſion.

C'eſt d'elle que cette grande Province a pris l'origine & premiere excellence du nom d'Aquitaine. Car on la nommoit jadis *Aquita*, ſelon le dire d'aucuns, à cauſe du lieu de ſon aſſiette, & de l'abondance de ſes eaux, & le nom qui luy a eſté donné de *Burdigala*, ou *Burdegala*, que le vieil langage Gaſcon Bourdelois appelle *Bourdeu* eſt un nom recent, & ne ſe trouve en aucun plus vieil Autheur que Strabon, qui eſt le plus ancien que nous ayons aujourd'huy, qui aye parlé de Bourdeaux : & qui en a plus dit que nul de tous les anciens encore qu'il n'en aye guere parlé.

Cét Autheur dit que le lieu de l'aſſiette de cette ville c'eſtoient palus anciennement, que faiſoit la riviere, & rempliſſoit d'eaux, quand elle regorgeoit à ſon montant & pleine mer, dont on peut penſer qu'il n'eſtoit aiſé de ce temps-là d'approcher de Bourdeaux. Depuis on a petit à petit remply ce mareſts de bourbiers, cailloux, ſable, & autre telle matiere. Il dit auſſi que ceux qui tenoient lors Bourdeaux s'appelloient *Bituriges Viuiſci* ; & de ce meſme titre les qualifient Pline & Ptolomée : Voire le Poëte Auſonne, que nul ne doute avoir eſté enfant de Bourdeaux, l'appelle encore Viuiſque en cette ſorte.

Hæc ego Viuiſca ducens ab origine gentem.

Mais Iſidore Eveſque de Seville il y a plus de neuf cens ans, & qui avoit veu beaucoup de livres des anciens Grecs, Latins & barbares qui ne ſe trouvent plus aujourd'huy, ne dit pas *Bituriges*, pour la premiere partie, mais *Burgos*, duquel conjoint avec l'autre nom du païs qui eſt *Gallus*, il fait *Burdegalus*,

au quinziéme livre de ses Etymologies. *Burdegalum*, dit-il, *appellatum fuit; quod Burgos Gallos primum colonos habuerit, quibus ante cultoribus adimpleta est.* Car il est certain que ces anciens-là n'avoient pas tiré leur nom de leur ville, mais que leur ville a depuis pris son nom, d'eux, comme Bourges, que Cesar appelle *Avaricum*, des *Bituriges*, c'est à dire de ceux de Berry, desquels elle est le chef & principale ville. Et croy que Strabon qui l'appelle ainsi *quasi diceres Burgum Gallorum*, eust mieux écrit, s'il eust dit, *quasi diceres Vrbem Burgorum Gallorum.* Delà s'est tiré le nom de Bourbeaux, non pas du bord des eaux de la Garonne, comme veulent dire quelques-uns, ny moins encore de la Bourde & la Iale, deux petites rivierottes, entre lesquelles Bourdeaux est assis, tout auprés de l'une, & à une lieuë & demie, ou deux lieuës de l'autre.

Cette Ville estant venuë en l'obeïssance des Romains ils l'ont non seulement traittée comme franche, ainsi que témoignent le mesme Strabon & Pline, mais l'ont aussi décorée de plusieurs somptuositez & marques de grandeur desquels encore restent trois remarquables vestiges entre autres, le premier sont quelques Bains & Estuves, dont on trouva les fondemens en terre l'an mil cinq cens cinquante-sept, que l'on pensoit fortifier Bourdeaux, auprés du Boulevard de la porte Dilos: mais cela est caché, & ne se peut plus reconnoistre. Les deux autres sont visibles, & presque entiers, sçavoir est le Palais Tutele & le Palais Galiene.

Palais Tutele. Ce qu'ils appellent Palais Tutele qui pour le jourd'huy est en la ville, mais anciennement estoit hors d'icelle, toutefois presque

sur le bord du fossé, qui regardoit le Septentrion, & assez prés de la riviere est un bastiment de pierre à angle quarré, de 87. pieds de long, & soixante trois de large, sans couverture, voûté par le bas de façon plate à l'antique, ayant eu autrefois huit pilliers ou colonnes canelées en longueur de chaque costé, & six en largeur de chaque bout: qui faisoient le nombre de vingt-quatre colonnes en tout le quarré, desquelles y a encore dix-huit debout pour le jourd'huy, embellies de quelques statuës. Tout le monde qui void cela est en peine de sçavoir que ce peut avoir esté, & n'y a personne qui en puisse rien asseurer. *Tutela*, est mot Latin, signifiant garde & defence. De là vient un autre nom *Tutelaris*, qui est à dire de la garde & de la defense. Nos pauvres devanciers qui se forgeoient tant de sortes de Dieux, en avoient entr'autres qui estoient appellez *Dij tutelares*; C'est à dire Dieux de la garde, & de ce nom appelloient ceux-là mesmement, lesquels ils tenoient, reveroient, & adoroient pour la garde de leurs villes. Pour ce donc qu'on appelle cecy le Palais Tutelle, aucuns ont voulu deviner que c'estoit-là le Temple du Dieu tutelaire de la Ville de Bourdeaux, c'est à dire du Dieu qui avoit Bourdeaux en garde. Ce fin homme & sçavant Clerc qui depuis deux ou trois cens ans en ça nous a voulu faire accroire que le bon Empereur Rom. Vespazien avoit eu un fils appellé Cenebrum lequel il avoit couronné Roy de Bourdeaux, appelle cecy non Tutele par t, mais Tutede par d, à tout le moins le trouve-t'on ainsi écrit en son beau fils de livre. Il l'appelle aussi comme font semblablement plusieurs à Bourdeaux pour le jour-

d'huy, Pilars ou Pilas, c'eſt à dire Piliers, pour raiſon des piliers & colonnes qui s'y voyent. Et dit que ce fut jadis un Temple du Dieu, auquel ces pauvres gens-là donnoient la garde de leurs jardins & vergers.

Palais Gallié-ne.

Le Palais Gallienne fut jadis un bel Amphitheatre à quatre cens pas de la ville; de ce temps-là il y avoit ſix murailles l'une autour de l'autre faites de ſemblable matiere & ordonnance que les murailles de la vieille ville (deſquelles nous parlerons cy-deſſous) & de ces ſix celle de dehors eſt encore la plus haute, de trois grands pieds d'eſpaiſſeur: & delà viennent les autres en abaiſſant peu à peu juſques à la derniere du dedans qui n'a pas plus de deux pieds d'eſpaiſſeur. Entre leſquelles deux y a environ nonante & ſix pieds. Il y a deux portaux, un de chaque bout, par ou eſt la longueur de l'Amphitheatre, laquelle longueur dedans la ſixiéme muraille a trois cens ſeptante pieds de largeur, de cette longueur deux cens trente, ainſi que les Amphitheatres ſe faiſoient de forme d'œuf anciennement, cét édifice icy tant bien feneſtré a donné dequoy ſonger à beaucoup de perſonnes, mais enfin d'habiles hommes s'y ſont trouvez & deçà & delà les Pyrenées qui nous en ont fait de beaux contes, que je ſerois bien marry d'avoir icy contez. I'eſcrirois plûtoſt quil eut eſté ainſi appellé du nom de Galienus que de quelque femme Galiena ou Galiana. Car Rome avoit un Empereur nommé Galienus l'an de Ieſus-Chriſt deux cens cinquante-ſept, auquel temps les Romains eſtant encore maiſtres de la Guyenne eſtoit un Senateur Romain nommé Tetrique: lequel fut en ſon abſence éleu Empereur par les gens d'armes qui

ne pouvant plus supporter la vie dissoluë de Galienus, le contraignirent de prendre le manteau d'escarlate dans la ville de Bourdeaux, & se porter pour Empereur : ainsi qu'escrit Eutrope : je penserois dis-je plûtost que cét Amphitheatre eut esté basty sous l'Empire de Galienus : & qu'on luy eut delà baillé tel nom : mais on l'appelle aussi Arenes, comme celuy de Poictiers, & de Nismes : & a tel nom eu des vieux instrumens Latins de saint Simon qui est prés delà, lequel nom d'Arenes est venu de ce que les anciens pavoient de sable ou Arene les lieux où ils faisoient leurs joûtes & tournois ; comme nous en pavons aujourd'huy nos lices.

Sont aussi considerables ces vieilles murailles, qui font un quarré au milieu de la ville. C'est un ancien reste de la premiere assiette de Bourdeaux, encore entier du temps d'Ausonne, qui parlant d'icelle au livre qu'il a fait des villes les plus renommées de son temps, dit qu'elle estoit petite & quarrée, & avoit de belles & hautes tours. Les Sarrazins & Normans l'ayant brûlée depuis luy elle a esté rétablie & fermée d'une clôture plus spatieuse, voire par succession de temps & à diverses repriſes accruë en telle grandeur qu'elle n'a aujourd'huy moins de quatre cens cinquante journaux de plan qui est environ la tierce partie de la Ville de Paris. Sa premiere creuë a esté du costé du Midy. On void encore sa muraille de la porte des Salinieres par saint Eleige & la maison dela ville, se venir rendre aux Escholes des loix : Ses fossez ont esté comblez, & s'est-là fait une fort belle & large ruë qui s'appelle Fossez, du nom de ce qui fut-là premierement. Il y a deux autres

creuës, l'une autour de cette premiere, où sont l'Eglise de S. Michel, Abbaye de sainte Croix, le Convent des Cordeliers appellé la grande Observance, celuy des Augustins, celuy des Carmes, l'Hospital saint, c'est à dire saint Iacques, l'Eglise saint Eulalie, & le Chasteau du Ha, qu'on diroit pour estre Fare en François, appellé *Castellum Fari*, aux rentiers de Chanoines de saint André, basty par le Roy de France Charles Septiéme de ce nom, aprés avoir chassé les Anglois de Bourdeaux, & de toute la Guyenne l'an mil quatre cens cinquante-quatre Et l'autre creuë de l'autre costé de la Ville là où est le Palais Tutele, le Chasteau Trompette, que le mesme Roy fit faire en mesme temps, que le Chasteau du Ha, les Iacobins, & la petite Observance, autre Convent de Cordeliers.

Château du Ha.

Ie ne veux oublier ce qu'on dit que quelque temps aprés que les Sarrazins furent entrez de force en la ville de Bourdeaux, qui leur avoit fermé les portes, & qu'ils l'eurent pillée & brûlée. Charlemagne ayant pacifié la Guyenne, & icelle donnée en titre de Royaume à son petit fils Louïs, qui luy nasquit à Cassenoil en Agenois, l'an sept cens septante huit durant son voyage d'Espagne contre les susdits Sarrazins pour garder & tenir d'oresnavant en obeïssance & paix ladite Guyenne, il mit des Comtes & Gouverneurs par toutes ses Provinces, & mesme à Bourdeaux un nommé Siguin. Cela se void en la vie dudit Louïs, composée par un homme de son temps. Et ce Siguin icy, que je croy le premier Comte de Bourdeaux, je ne feray nul doute que ce ne soit Sevin tué depuis par les Normans en bataille, pere de Huon surnommé de Bourdeaux, lequel est ap-

pellé Duc & non Comte en la fabuleuse histoire de ses faits d'armes pour ce que ce Roman là servoit premierement du temps que la Guyenne qui avoit Bourdeaux pour chef, ne portoit plus autre nom & titre que de Duché.

Celuy qui convertit les Bourdelois fut saint Martial, qui leur fonda aussi une Eglise en l'honneur de Monsieur saint André faite depuis le siege de l'Archevesque, qui a sous soy les Evesques de Saintes, Poictiers, Lusson, Malezais, Perigueux, Sarlat, Condom & Agen: Et comme cette ville est grande & bien peuplée, aussi a elle esté par progrez de temps richement embellie de diverses autres Eglises fort renommées par toute la Guyenne & en plusieurs endroits de la France comme de la Collegiale de saint Severin hors la ville, où estoit jadis, ainsi que montre assez le grand nombre de vieux monumens qu'il y a, un des Cimetieres le plus grand & le plus hanté de la ville de Bourdeaux, où l'on enterroit tout le monde, petits & grands, riches & pauvres, clercs & laiz: mais les uns en de plus belles & grandes pierres, & plus enrichies d'Epitaphes, que les autres: selon la grandeur, puissance, & merite des personnes: où fut mis l'Evesque Amand, & non en l'Eglise, ny en l'Abbaye de S. André dedans la ville: où fut aussi mis saint Severin dont on y venere encore les os en l'Eglise, qui en a depuis pris son nom avecques tout le faux-bourg, & le porte encore pour le jourd'huy, bref où furent depuis mis la plus part des Chevaliers du Roy & Empereur Charlemagne, ausquels le traistre Ganelet fit faire perte de la vie.

I'en ay encore representé cy-dessus quel-

ques autres en la description de la cruë de cette ville & le reste je le passe icy sous silence, pour venir aux autres principaux ornemens qui font encore paroistre la splendeur de Bourdeaux sur toutes les autres villes de la Guyenne.

Entre ces ornemens l'Vniversité tient l'un des premiers rangs, comme tres-florissante & renommée de toute ancienneté presque par toute l'Europe. Ausone qui fait grand honneur à cette ville tant à cause de son sçavoir & de ses écrits, que pour avoir esté grandement honorée par les Empereurs Romains Valentinian & Gratian, duquel il a esté precepteur, & de Theodose, & pour avoir esté Consul de Rome, parle en ses Parentales de plusieurs sçavans personnages, qui ont tenu escole, & lieu en son Bourdeaux de son temps & devant, il y a plus de douze cens ans. Par ce livre on peut connoistre que de cette Vniversité ce n'estoit pas petite chose en ce temps-là, puis que toutes bonnes lettres tant Grecques que Latines y estoient entretenuës.

Que si quelqu'un doute de la Foy d'Ausone & veut dire qu'il ait un peu avancé pour les loüanges de son païs, il n'est pas seul qui a fait mention de ces tres-sçavans hommes. Celuy qu'il nomme le premier, Tiberius Victor Minervius, enfant de Bourdeaux, lequel il dit avoir esté un autre Quintilien en Rhetorique, avoit leu non seulement à Bourdeaux, mais aussi à Rome & Constantinople, & avoit fait renommer ces villes tant renommées. Saint Hierôme luy fait bien cét honneur que de l'avoir mis aux Chroniques à l'an de I. C. 359. en cette maniere. *Minervius Burdigalensis Rhetor*

Romæ florentissime docet. Ce saint Auteur parle aussi d'Altius Patera, & dit qu'il lisoit à Rome en grande estime, l'an trois cent trente-neuf. Il fait encore mention d'Alcius, & de Delphidius, en l'an trois cent soixante; disant qu'en ce temps-là ils lisoient en Guyenne, sans nommer la ville, avec grand bruit. Et de Delphidius parle semblablement Amian Marcellin au commencement du dix-huitiéme livre de son Histoire, l'appellant aspre Orateur & vehement, en parlant d'une matiere Criminelle qu'il plaida devant l'Empereur Iulian, qui lors estoit en nostre Gaule l'an 362.

Depuis les Ducs de Guyenne, nos Rois & les Papes ont favorisé cette Vniversité de leurs moyens, privileges, franchises & prérogatives, pour l'étude des Droits. Et de la memoire de nos Peres encore le College du Guyenne y a esté tres-floriſſant, & le meilleur de toute la France pour la premiere institution de la jeunesse.

Le Pui-paulin est aussi remarquable sur l'ancienne muraille de cette ville vers le Septentrion, pour avoir esté la maison des ancestres de ce Pontius Paulinus Evesque de Nole au royaume de Naple, qui estoit natif de Bourdeaux, & ayeul de ce Pontius Leontius qui fit bâtir la ville de Bourg, ainsi que nous dirons en son lieu: Maison possedée depuis par les sieurs de Grailly, de Foix & de Candale. Pui-paulin.

Ce que l'on nomme pareillement Pessac à Bourdeaux, petit village & Paroisse, à une lieuë de la ville entre le Midy & l'Occident, c'est où Bertrand de Guet Archevesque de Bourdeaux, & depuis Pape, sous le nom de Clement cinquiéme avoit logis, où est encore aujourd'huy en nature une vigne par luy plantée, bien re- Vigne du Pape Clemẽt.

nommée au païs, à cauſe d'un tel premier maiſtre, & du bon vin qu'elle porte appellée, *La vigne du Pape Clement.*

Le Palais où ſe tient la Cour de Parlement autrement, & de plus long-temps appellé, Chaſteau de l'Vmbriere, n'eſt pas un petit embelliſſement de cette ville, pour avoir eſté l'ancien Logis des Ducs de Guyenne, bâty au coin de la ville. C'eſt en ce lieu que les Chambres Souveraines de Bourdeaux ont leurs ſeances ordinaires pour diſtribuer la Iuſtice. Chambres deſquelles nous pourrions dire beaucoup de loüanges, & parler de leur luſtre, & autres particularitez que nous laiſſerons pour dire qu'en ce Parlement, comme en quelques autres, a eſté établie par le Roy une Chambre de l'Edit, compoſée de deux Preſidents, l'un Catholique, & l'autre de la Religion pretenduë reformée, & de douze Conſeillers, dont les ſix ſeroient Catholiques, & les autres ſix de ladite Religion, voire ordonné que la ſeance en ſeroit audit Bourdeaux ou à Nerac: & que pour les expeditions de la Chancellerie, elles ſe feroient en preſence de deux Conſeillers d'icelle Chambre, dont l'un ſeroit auſſi Catholique, & l'autre de ladite Religion pretenduë reformée, en l'abſence d'un des Maîtres des Requeſtes de l'Hoſtel, & que l'un des Notaires & Secretaires de ladite Cour de Parlement de Bourdeaux ſeroit reſidence au lieu où ladite Chambre ſeroit établie, ou bien l'un des Secretaires ordinaires de la Chancellerie pour ſigner les expeditions de ladite Chambre.

Chambre de l'Edit.

En cette ville outre le Parlement ſont auſſi les ſieges du Seneſchal de Guyenne, & de l'Admirauté pour le fait de la marine.

Le Bureau des Finances & l'aſſiette de la re-

cepte generale des tailles de Guyenne, avec les Treſoriers Generaux en la generalité d'icelle, la décorent encore, l'enrichiſſent & l'annobliſſent de beaucoup : comme pareillement la maiſon de Ville, & corps d'icelle, l'ordre & Police des Maire & Iurats, qui ont la charge & l'œconomie publique. Charge qui doit ſembler d'autant plus belle (ainſi qu'à Paris les dignitez de Prevoſts des Marchands & Eſchevins) qu'elle n'a ny loyer, ny gain autre que celuy de ſon execution. Elle dure deux ans, mais elle peut eſtre continuée, ſur toute la Mairie, par ſeconde Election. Elle l'a eſté autrefois au ſieur de Montagne Chevalier de l'Ordre, ainſi que luy-meſme le témoigne en ſes Eſſais: & ne l'avoit eſté que deux fois auparavant, quelques années, Sçavoir à Monſieur de Lanſac, & fraichement à Monſieur de Biron, Mareſchal de France, en la place duquel il ſuccéda, & laiſſa la ſienne à Monſieur de Matignon, auſſi Mareſchal de France, glorieux d'eſtre en la place & au lieu de ſi nobles devanciers. Treſoriers.

Ie pourrois encore remarquer & pourſuivre pluſieurs autres belles qualités, & particularités qui ſervent d'ornement, de juſtice, & de marque d'antiquité à cette ville. I'y pourrois rapporter les armes ou armoiries & deviſes de la Cité, la ſtructure, ordre, ſymmetrie, murs, portes, édifices, & ruës d'icelles, le tout d'une élegance univerſelle : comme auſſi je pourrois déduire par le menu, ſes ſieges, priſes & repriſes, notamment durant les guerres de l'Anglois, mais il eſt à preſent temps d'achever le cours du voyage entrepris, & viſiter les autres villes qui ſont du reſſort de ſon Parlement.

De quelques villes du Bourdelois : & du pays de Medoc & d'Albret.

CHAPITRE III.

Esparre. Medoc.

AV dessous de Bourdeaux, & joignant la coste de la mer, est la ville de l'Esparre, & le Cap sainte Marie : puis descendant plus bas l'on entre au païs de Medoc, terminé de tous costez de palus, & autres lieux dont la bassesse l'expose à beaucoup d'inondations.

Ptolomée au second livre de sa Geographie nous faisant les premiers Bourdelois plus grands Seigneurs que ne font pas ny Pline, ny Strabon, leur baille une autre ville avecque Bourdeaux, en ce païs de Medoc qu'il met vers Soulac, bourg assez beau en la pointe que fait la grande mer avec la Garonne : & la nomme *Noviomagos* en son Gregeois : mais on ne la trouve aucunement pour le jourd'huy, soit ou que la terre l'aye engloutie par quelque tremblement : ce qui est autrefois avenu à de grandes & belles villes, & mesmes à des montagnes, ainsi que rapportent Pline, Eusebe & autres : ou que quelque guerre l'aye rasée : comme de fait encore il y a en ce quartier de Medoc, un grand lac, où l'on dit qu'il se void des murailles quand quelque Esté se porte un peu sec, & que les eauës sont basses : ou que la grande mer ou Garonne l'aye noyée : comme aussi trouve-t-on, bien à dire aujourd'huy en ce mesme quartier l'Isle d'Antros, de laquelle le Geographe Pomponius Mela fait mention, si ce n'est d'aventure le rocher de Cordan, à l'emboucheure de la Garonne : ou finalement que les sables l'ayent

couverte, comme tout ce païs-là eſt fort ſablonneux, & la mer ne fait que vomir ſable: lequel ſeiché & mené par le vent fait de merveilleuſes montagnes, qui couvrent non ſeulement les maiſons, mais auſſi les plus hauts chênes, & pins du païs: dont les Medouquins contentent comme pour quelque grande merveille que leurs liévres ſont non ſeulement ſi hardis qu'ils courent aprés les levriers, mais auſſi tant legers que vous diriez qu'ils volent plûtoſt que courir par ces grands ſables, & qu'il leur déplaiſt de paiſtre à couvert au pied des arbres, puiſqu'ils montent à la cime, & meſme font-là leur repaire.

Le long de cette coſte baſſe, eſt auſſi le Chaſteau de Blanquefort poſſedé par les Seigneurs de Duras: Et non loin des Landes de Bourdeaux la renommée ville & Principauté d'Albret, d'où ſont ſortis force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroître la grandeur de leur vertu: Principauté qui a ſous ſoy quelques places, comme Caſtel Moron & autres. B'anquefort. Albret.

En ce quartier auſſi eſt le païs de Buch, abonnant en reſine, & duquel eſtoit Chef Gaſton Comte de Foix durant le regne de Charles VII.

Mais remontons vers le païs d'entre deux mers, ainſi dit à cauſe que la mer s'épend le long d'iceluy par deux bras, & va recevoir en ſon ſein deux groſſes rivieres, l'une à Bourdeaux qui eſt celle de Garonne, & la Dordonne à Libourne. Ce païs eſt compoſé de pluſieurs villes, dont les unes ſont au Bourdelois, les autres à l'Agenois, & les autres au Bazadois. Celles de l'Agenois & du Bazadois nous les mettons cy-aprés en leur lieu. Celles du Bourdelois, ſont S. Macaire, la Comté & forteresſe de

Carbonieres. Venauge des appartenances de l'illustre maison de Candale, Larmont, Carbonnieres, où commence ce gros boüillonnement du flux & reflux de la mer, qui se roule avec si grande furie le long du lit de la Dordonne qu'il n'y a navire qu'il ne renverse s'il le rencontre de costé: car la pointe en fend aisément le flot, que ceux du païs appellent Mascareth, & qui ne se forme guere que pendant les grandes chaleurs, & sur les équinoxes. Aprés est Carbon blanc, & enfin Libourne, belle petite ville à l'emboucheure de la Dordonne dans la mer.

De la ville & Chasteau de Fronsac; & du pays, & Duché de Fronsadez.

CHAPITRE IV.

AV partir de Libourne outre ce fleuve vous entrez dans le païs de Fronsadez, enrichy du glorieux titre de Duché, & ainsi nommé de la ville & fort Chasteau de Fronsac, que Charlemagne au rapport des Historiens, fit édifier sur la riviere de Dordonne, pour tenir frontiere, & servir de barriere contre les Sarrazins, qui lors habitoient outre le fleuve de Gironde & de Dordonne: & la nomma Fronsac, qui vaut autant à dire que front des Sarrazins. Si l'historien Aimon parlant du bâtiment & premiere édification de cette place, eut dit que les Sarrazins émouvoient lors quelque trouble, il y auroit quelque apparence de suivre cette interpretation de teste ou front des Sarrazins, mais il dit, que Charlemagne fit dresser cette forteresse, attendant la venuë des Deputez qu'il avoit envoyez vers Loup Duc des Gascons. Eghinard

l'appelle *Francicum* : quand racontant qu'il paſſa la Garonne pour aller contre ce Prince Gaſcon, il adjoûte. *Iuxta Dordoniam fluvium, ædificavit caſtrum Francicum (ſic enim legitur apud Eghinardum) ſive ut vulgo Francianum quaſi ut quidam ludunt, frons Sarracenorum:* Mais il ſeroit mal pris, & entendu de luy donner le nom de front des Sarraſins, ſi le Roy le fit pour faire teſte à Loup qui eſtoit Chreſtien, comme eſtoit pareillement le peuple, & païs ſur leſquels il commandoit. Ce qui fait penſer, non que Fronſac n'ait eſté bâty par Charlemagne, mais que ce fut pour lors, que les Sarrazins Mahumetiſtes ſe déborderent des Eſpagnes, & oſerent courir & ravager le païs Bernois, la Chaloſſe & le païs de Bendes (ou Vuendes nation des Seburniens venus de Scythie) voire ils vindrent juſques à la riviere de la Garonne: & ce du temps que ce grand Monarque François eſtoit empeſché contre les Saxons.

Ce Fronſac eſt bien l'une des plus fortes places de toute la Guyenne, & en la plus gratieuſe aſſiette, il eſt ſur la haute croupe d'une montagne, & a le regard ſur Libourne, & ſur tout le rivage de la marine.

En ce quartier, & ſur le meſme fleuve eſtoit auſſi l'ancien Chaſteau de Montauban, remarquable par la valeur de ce Regnaud ſurnommé de Montauban & l'un des quatre fils d'Aimon tant chanté par les Romans, N'en reſtent plus aujourd'huy que les ruines & maſures.

DV PAYS DE XAINTONGE.

De la Ville, Comté, & Evêché de Xaintes.

CHAPITRE V.

IL ne faut point faire de doute que les Xaintongeois ne soient fort antiques & renommez, comme presque tous les autres peuples de la Gaule. Ceux qui estiment la pluspart de nos contrées ne tenir leur ancienne noblesse que des reliques des Troyens, font courir cette commune opinion, qu'il en parvint une bande jusques à eux: & qu'ayant par leur venuë embelly la plus grande part de leur païs, ils le nommerent Xaintonge, en memoire de leur gros fleuve de Phrigie, qu'ils appelloient Xanthe. Mais quant à moy, je ne fais aucun doute que ce peuple ne soit vrayement Gaulois, & qu'il n'ait pris son nom de quelque raison telle que la trop éloignée antiquité nous à fait perdre la connoissance. Quoy qu'il en soit, les vieux Auteurs les nomment *Santones*, non pas *Xantones*, qui me fait croire, qu'il faudroit aussi escrire en nostre langue *Saintongeois* & *Saintonge*.

Cesar au livre premier de ses Commentaires, dit,

dit qu'ils ne sont gueres loin des limites des Toulousains, qui sont en la Province des Romains, & que leurs plaines sont larges & spatieuses, & mesme abondantes en bleds. Et au troisiéme il les met entre les païs obeïssans, & dit qu'il leur avoit ordonné avec les Poitevins, d'armer & équiper quelques navires en guerre. Mais au 8. il les compte entre les peuples rebellez, & dit que les Seigneurs de la Gaule les cottiserent à douze mille hommes. Ils furent toutefois subjuguez avec le reste des Gaules, & depuis traitez, & entretenus comme libres. Xain. tonge fertile en bleds.

La ville capitale de ce païs est Xaintes, Evesché, sur la riviere de Charente, de laquelle Ausonne a parlé en ce vers. Xaintes.

Santonico refluus non ipse Carantonus æstu.

Ptolomée & Strabon l'appellent *Mediolanium*, à l'exemple que Cesar avoit mis presque toutes les principales villes de chaque contrée d'un autre nom que le peuple, *Lutetia*, des Parisiens, *Durocortorum* des Remois, *Avaricum* de Berry. Parquoy *Santones* n'estoit lors que le païs & le peuple, qui toutesfois luy a depuis imposé le nom de Xaintes, comme les Parisiens à Paris, les Rhemois à Rheims, les Bituriges, qui sont ceux de Berry, à Bourges.

Alie Vinet Xaintongeois, tient que de ce *Mediolanium* ne restent plus aucunes marques ny vestiges; voicy ses mots, *Du Milan de Xaintonge, il n'en est aucune mention, ny en Xaintonge, ny en toute la Guyenne, sinon que ceux qui ont étudié, sçavent par les Auteurs anciens qu'il y avoit un Milan en Xaintonge, il y a plus de quinze cent ans, & cecy en la partie Xaintongeoise qui est la plus voisine de la Mer.* Mais quant à moy, je ne fais aucune difficulté

de croire que ce ne fut Xaintes, puisque mesme dés la primitive Eglise elle a esté choisie pour estre le chef spirituel des autres, & puisque nos Rois encore l'ont depuis éleuë pour le Tribunal de leur justice.

S. Eutrope que l'on tient avoir esté envoyé en Gaule par S. Clement durant l'Empire de Domitian, la dressa au plan de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Euesque.

S. Paladius ou Palais son successeur y fit bâtir une Eglise à son honneur au mesme lieu où il avoit trouvé son corps quelques ans aprés son martyre.

Amian Marcellin, qui écrivoit du temps de Julian l'Apostat Gouverneur des Gaules, la met entre les premieres & plus anciennes villes de Guyenne en ces paroles: *La premiere Province, à sçavoir l'Aquitanique, est fort peuplée, & munie de plusieurs belles Citez, parmy lesquelles Bourdeaux, Xaintes & Poitiers, tiennent les premiers rangs.*

Nos Rois de la seconde race s'estant faits maistres de toute la Guyenne mirent des Gouverneurs en cette ville qui s'appellerent Comtes, & dont la posterité se fit bien-tost apres hereditaire aussi bien que les Gouverneurs des autres meilleures villes du Royaume.

Ainsi l'an 947. un Geofroy Comte de Xaintes & Agnes son épouse, pour decorer cette ville de quelque embellissement, y fonderent un Monasteré de Religieuses au nom de nostre Dame. Et l'an 1102. Pierre de Confoulant 30. Eveſque fit restaurer les murs de l'Eglise Cathedrale, & construire la maison Episcopale.

Il s'y void encore aussi quelques restes de la somptuosité Romaine, qui en recommandent assez la premiere excellence & antiquité, comme

les ruines d'un Amphitheatre hors les murailles prés l'Egliſe S. Eutrope, les ruines de quelques Aqueducs & canaux de fontaines tirant vers S. Iean d'Angely: mais ſur tout un Arc fort ancien ſur le pont de Charante & tout devant les murs, auquel ſont gravées ces paroles écrites en groſſes lettres.

CÆSARI NEP. D. IVLII PONTIFICI AVGVRI.

Et au revers quelques autres lettres que les ans qui emportent tout ont à demy effacées, & deſquelles à peine peut-on tirer aucune intelligéce.

C. IVLIVS C. ICTVNEV.... RVFFVS... IS NEPOS. F.... IOV. SACERDOS ROMANÆ... LVENTEM PRÆFECTV.. P. RO.

Il y avoit meſme autrefois un fort & ancien Chaſteau, que Charles Comte d'Alençon, frere du Roy Philippe de Valois fit abbatre, pource qu'il connoiſſoit que les Anglois avoient les yeux ſur luy, leſquels en contr'échange prirent lors en Xaintonge quelques places ſur les François & gâterent le plat païs.

Ie laiſſe les courſes & degaſts qui ont autrefois fait les Saxons, & autres peuples barbares, les ruines où l'ont enveloppée depuis les Anglois, & ce qui s'y eſt encore paſſé pendant les premiers troubles, afin de dire que Themis répond-là, & revele ſes équitables oracles au milieu d'un Preſidial à toutes les villes de ce païs, comme Blaye, Bourg, ſaint Iean d'Angely, Pont, Marans, Soubiſe, Barbeſieux, & autres tant Chaſtellenies, que groſſes Bourgades en grand nombre: deſquelles il faut maintenant dire quelque choſe.

De la ville de Blaye sur Gironde.

CHAPITRE VI.

Blaye. LA ville de Blaye sur Gironde est l'une des plus anciennes villes de la Xaintonge, & comme je croy le *Promontorium Santonum* de Ptolomée. Quoy que s'en soit elle est renommée dés le temps d'Ausonne, qui vivoit il y a plus de douze cens ans. Car voicy comme il en parle, comme il l'appelle *Blaviam militarem*, pour montrer que lors elle estoit garnie de fortes garnisons.

Te quoque ne pigeat consponsi fœderis, & iam,
Citus veni remo, aut rota.
Aequoris unda si qua multiplicata recursu
Garumna pontum provocat.
Aut iter arctarum qua glarea trita viarum
Fert militarem ad Blaviam,

En cette ville mourut Charibert ou Aribert Roy de Paris, & fils aîné de Clothaire I. & y est enterré en l'Eglise S. Romain, de laquelle toutefois il y en a qui attribuent, je ne sçay comment la fondation à Charles le Grand.

Le Chasteau est separé de la ville & tient-on que Roland nepveu dudit Charlemagne en estoit Seigneur, & qu'il y est aussi enterre. Quoy que s'en soit, les Blaysiens y montrent encore de ses armes & memoires, & maintiennent qu'il y prit naissance, voire qu'il presida sur eux, comme leur Comte,

De la Ville de Bourg sur mer.

CHAPITRE VII.

BOurg, est un des anciens mots Gaulois, que les Romains ne nous ont peu faire perdre, ny changer en leur Latin : Ie ne sçay toutefois, s'il est plus Gaulois, que Germain : Car on en use aussi bien de-là le Rhin, que deçà : mais les Bourguignons ont esté appellez de-là, ce dit Paul Oroſe : & les Bourgeois en sont nommez entre nous, ceux qui sont de mesme Bourg, ou de mesme ville. Or il se prend en deux sortes : premierement c'est un nom commun, ou comme disent les Grammairiens, appellatif: qui signifie tout lieu, où il y a nombre de maisons & d'habitans, & Eglise de Paroisse, comme en une ville, & qui seroit ville s'il estoit ceinturé de murailles. Secondement Bourg, est un nom propre, c'est à dire, qu'il se trouve plusieurs lieux qui n'ont aucun autre nom, que Bourg, soient bourgs, ou villes, comme au dessous de Cognac, ville de Xaintonge, sur la mesme riviere de Charante, qui passe à Cognac, il y a une Paroisse, & un bien petit bourg, qui n'est rien qu'un village : lequel n'a autre nom, que Bourg à 12. ou 13. lieuë de-là, sur la riviere de Dordonne, y a une ville, qui n'a aussi autre nom que Bourg: de maniere qu'au païs Barbesiens, & par toute la Xaintonge, quand on parle de ces deux lieux icy, ou de l'un d'iceux, on dit pour faire connoître, duquel on entend parler, Bourg Charante, ou Bourg sur mer : appellant mer, la riviere de Dordonne, à cause qu'elle est fort large devãt Bourg, va, vient, & porte grands Bourg c'est.

navires, comme une mer. De l'antiquité de la quelle ville de Bourg sur Dordonne, voyons si nous en pourrions dire quelque chose, comme nous avons déja fait d'une autre ville de la Xaintonge.

Bourg sur mer.

Bourg doncques, que nous appellons Bourg sur mer, est une Ville du domaine du Duc de Guyenne, à present de celuy du Roy de France: pour ce qu'il est maintenant Duc & Roy de la Guyenne, assise au Diocese de Bourdeaux, à l'orée de la riviere de Dordonne, du costé qui regarde le Septentrion & l'Orient, sur un rocher lequel en la partie la plus haute, qui est celle où est posée la maison du Seigneur de Lansac, & l'Abbaye prochaine a pour le moins soixante pieds de haut. Elle est fort petite ville, & qui ne peut avoir plus de vingt-trois journaux de sole. Ie n'entends toutefois comprendre en ce nombre de journaux, ce qui est par le dessous de la ville jouxte icelle: presque autant grand qu'elle, enclos de muraille, comme elle, non toutefois de si bonne muraille, que les bourgeois appellent la Retraite. Qui a esté, à mon avis, par cy-devant, & mesmement du temps des guerres des Anglois, un havre: dedans lequel on retiroit petits & grands vaisseaux de guerre, & autres, & les gens aussi, pour estre là en seureté.

La Dordonne, appellée *Duranius* par Ausonne de Bourdeaux, & Sidoine d'Auvergne, mais Dornonia & Dordonia par ceux qui ont écrit depuis des affaires des François en la Guyenne: laquelle riviere passe aussi devant la ville de Bourg, elle sort des monts appellez Commeins & Cebeins, en nos anciens Geographes, que les Xintongeois appellent la pluspart les monts d'Auvergne, passe pardevant Bergerac, Libourne, & plusieurs autres villes, bourgs, & villages,

se vient joindre à la Garonne au dessous de Bourg une lieuë, & à cinq lieuës de Bourdeaux: qui est assis sur le bord de la Garonne, & s'en vont ainsi ensemble à la grande mer ces deux belles rivieres sous le nom, non de Garonne, ny de Dordonne, mais de celle de Gironde. La Dordonne est beaucoup plus large devant Bourg, que la Garonne devant Bourdeaux. Car la Garonne n'a devant Bourdeaux qu'environ trois cens cinquante toises de largeur: mais la Dordonne devant Bourg, n'en à moins de sept cens cinquante, qui sont trois huitiémes parties de lieuë, ou un quart de lieuë, & demy quart: ou encore autrement, demi lieuë, moins demy quart: si l'on fait la lieuë, comme en Xaintonge, de mille tours de rouë de charette: & telle rouë de douze pieds de rondeur: qui sont deux mille toises de chemin.

Le païs qui est entre la Dordonne & la Garonne, quand elles commencent d'estre déja prés l'une de l'autre, s'appelle Entre-deux-Mers, comme si ces deux rivieres, qui n'ont là rien salé, mais sont fort larges, portant grands vaisseaux, vont & viennent comme la mer, estoient plûtost mer, que rivieres: mais devant Bourg, & quelque peu au dessous, il s'appelle autrement Ambez: & la pointe qui se fait au lieu où elles s'assemblent, se nomment le Bec d'Ambes, Bec dangereux, & duquel tous les passans ne se peuvent pas toûjours garder, quand le vent est grand, & qu'il vient du costé d'où descendent les rivieres. Ce païs d'Ambez est fort fertile & pacageux: & pour y paistre, s'y passe force bœufs, chevaux & autre bestail en basteau, là où il s'est trouvé aucunefois des chevaux, qui, quelque largeur qu'aye la riviere en cét endroit s'enhardissoient d'y passer à na-

Pays d'entre-deux mers.

Ambez.

Bec d'Ambez.

ge comme pour épargner la peine des hommes, & sauver leur naule.

Or il ne se peut gueres connoître en la ville de Bourg, chose qui témoigne antiquité; mais aux Gogues, qui est un lieu dans les vignes de dessous Bourg, où le Seigneur de Lansac cueille de fort bon vin, y a quelques restes de vieille muraille: qui ne ressemble pas mal de matiere & façon à celles du vieil Bourdeaux, & du Palais Gallienne. Ie ne sçay que cela peut avoir esté autrefois, mais on a là reconnu un pan de muraille antique de 56. toises de longueur. Il y a bien quelque mention de Bourg dont nos Historiens, qui ont écrit ce qui s'est fait en la Guyenne contre les Anglois, & mesmement du temps du Roy de France Charles VII. qu'ils rapportent avoir octroyé privilege aux habitans de cette ville, qu'ils ne peussent estre separez de la Couronne de France, en Septembre 1451. mais cela n'est point antique pour une ville. De tous les plus vieux Auteurs n'y en a aucun, qui aye dit mot de Bourg, que Sidonius Apollinaris, qui fut Evesque d'Auvergne au temps que les Gots tenoient la Guyenne environ l'an de Iesus-Christ, quatre cent cinquante, il l'appelle *Burgus* en son Latin: & en fait un Poëme de deux cent trente-cinq vers. Il avoit grande amitié avec le Seigneur de Bourg qui lors estoit, lequel il appelle Pontius Leontius. A raison de cette amitié luy voulut écrire quelque chose, où il prit plaisir: & pour ce mit en vers Latins les loüanges de Bourg, dont il se peut aviser pour l'heure. Mais il fit cela estant à Narbonne en Languedoc, & ainsi que je croy, sans jamais avoir esté à Bourg, ains seulement pour en avoir oüy parler à des gens, qui l'avoient mal informé de l'assiette du lieu. Car

il semble qu'il veüille planter Bourg sur son roc en Ambez, entre les deux rivieres.

Hoc inter fluvios uni mage proximus undæ est,
Aethera mons rumpens, &c.

Au reste, voicy ce qu'il en dit. Premierement, que le fondateur, & celuy qui fit le premier ceinturer de murs ce roc, s'appelloit Pontius Paulinus. Lequel Paulinus, si ce n'est celuy qui a écrit des lettres Latines à Ausonne de Bourdeaux, & Ausonne à luy, c'est pour le moins que qu'un de cette race là des Paulins de Bourdeaux, dont nous avons parlé en la recherche de l'antiquité de Bourdeaux. Et croy davantage, que ce *Pontius Paulinus* estoit ou pere, ou ayeul du susdit *Pontius Leontius*, auquel Sidoine écrit ce poëme. Il ne s'est jamais peu voir à Bourg aucune pierre de muraille, qui representast cét âge-là. Le temps qui mange tout, & mesme ses propres enfans, comme on lit entre les fables de ces sages anciens Gregeois, peut avoir mangé ces premieres murailles-là : mais les guerres & ennemis les peuvent aussi avoir abbatuës. Car si les Sarrazins, Normands & Danois, ont autrefois traité la ville de Bourdeaux de si cruelle façon que nous avons montré, ne peuvent-ils pas aussi avoir demantelé Bourg ? Ce que nous avons dit des Gogues, pourroit estre du temps de ce Paulin icy : mais pour les murs qui sont aujourd'huy de la ville de Bourg, il ne pourroit y avoir plus de trois ou quatre cens ans, qu'ils ont esté bâtis.

Dit aprés Sidoine, que ce Seigneur Ponce Paulin avoit en sa ville une fort belle maison, de belles galeries & greniers, un Temple des bains bien ornez de beau marbre, & autres

choſes dequoy vous ne trouverez memoire, ny reliques aucunes pour le jourd'huy en la ville de Bourg.

C'eſt tout ce que je puis pour cette heure diſcourir de l'antiquité de la ville de Bourg ſur mer : laquelle eſt de ce temps à ce bon & reverend Pere, d'Auvergne, & pour raiſon de luy à tout ſon païs, car par luy elle prouvera, qu'aujourd'huy, que nous comptons mille ſix cens quarante-ſept, il y a pour le moins unze cens ſoixante & dix ans qu'elle eſt ville : qui n'eſt pas petite Antiquité, la Rochelle, Libourne, & pluſieurs autres villes ſes voiſines, beaucoup plus grandes & riches qu'elle, ne ſçauroient trouver, qui dépoſaſt pour elles de ſi long-temps.

Du Chaſteau & Port de Marans.

CHAPITRE VIII.

Marans. LA place de Marans n'eſt qu'un gros bourg deffendu d'un fort Chaſteau, par le milieu duquel paſſe un coulant d'eau de mer, qui l'enrichit du nom de port ; Chaſteau toutefois dont les murailles & baſtions ne ſont à l'épreuve du Canon : à cauſe que ceux qui l'ont baſty faiſoient leur principal rempart & deffence des marais qui le ceignent de tous côtez, ſur tout en hyver.

Ie laiſſe à deviner à ceux qui s'empeſchent, & qui employent leur ſoin à la recherche des Etymologies, ſi ce lieu eſt ainſi nommé de la marine, comme vrayement il eſt tout maritime, pour dire que durant le regne d'Henry troiſiéme, & la Iarrie eſtant gouver-

neur de Marans, le bourg & chasteau fut assiegé, & qu'aprés quelque batterie, la resolution des deffendans fit condescendre le Mareschal de Biron à accorder qu'il retireroit son armée, & luy feroit passer la Charente, sans attaquer Thonne-Charente tenuë par ceux de la Religion, & que Marans demeureroit libre pour le trafic: deux ans aprés, Laverdun s'empara de Marans, Isle, bourg & chasteau, y laissant des Cluseaux pour Gouverneur, lequel y ayant sejourné deux mois fut assailly par le Roy de Navarre, à la mercy duquel il se rendit, & fut envoyé prisonnier à la Rochelle. Depuis Marans demeura en paix.

De la ville de Ponts.

CHAPITRE IX.

A Quatre lieuës de Xaintes est la ville de Ponts, bâtie sur une coline, dont elle couvre le sommet, & les pentes en façon d'arcade. Au lieu où cette coline est la plus haute vous remarquez le chasteau fort de murailles, & fossoyé avecque avantage. Au pied de de chasteau une partie de la ville presque sans deffence que de la riviere de Seugne, qui d'un costé va baignant le bord de ses murailles, d'un autre traverse les prairies, & d'un autre encore divise lesdites prairies d'avecque les terres fromentieres: puis ralliant ses eaux passe par la basse ville nommée les Haires, où elle fait plusieurs ponts, desquels quelques-uns ont voulu tirer l'origine du nom de Ponts. Et est cette basse ville limitée de bocages du costé de la montagne, du costé de la platte Ponts.

campagne fortifiée de doubles murailles & de fossez tres-profonds: & au dedans embellie de plusieurs Eglises, Convents & lieux de pieté & devotion, tels que les Iacobins, Cordeliers, Moines de saint Benoist, freres de saint Iean de Ierusalem, deux Prieurez, trois Paroisses & trois Hospitaux, deux pour les étrangers, & un pour les malades & pauvres de la ville: du revenu duquel l'on entretient aussi les escholes. Car quant à la partie qu'on appelle de saint Viuien, elle est presque deserte, parce que les Iuifs y habitant jadis, & y ayans pendu un Religieux croisé, ils en furent tous chassez, & leurs maisons razées.

Ceux qui ont recherché la fondation & antiquité de cette ville, bien qu'ils n'ayent trouvé son nom dans les vieux Autheurs, si n'ont-ils laissé d'asseurer qu'elle estoit dés le temps des Romains, voire qu'un certain *Ælius* Pontius nepveu de Pompée le grand, en avoit jetté les premiers fondemens & luy avoit imposé son nom: asseurez sur l'appuy de quelques medailles trouvées en foüillant sous un pilier tombé qui servoit de soûtien au Chasteau du costé de la place & ruë des Iuifs, & qui portoient sur leurs faces ces mots gravez, sçavoir l'une.

Diuus Caius Iulius Cæsar Imperator.

& une âutre ceux-cy.

Aelius Pontius, Nepos Pomp. Mag. Tumul.

A quoy ils ajoûtent encore quelques autres témoignages tirez des vieilles chartes & memoires du Threfor de cette ville, pour prouver que les seigneurs de Pons sont issus de la souche de ce Romain; comme cettuy-

cy.

Armandus Vlnerius Pontius, & Anabalda vxor dij volent.

Et cét autre.

Albinus Coßeius Pontius Filius Anab. Vlnerî D. A. Pont. & Helbeida vxor, hic jacent.

Quoy qu'il en soit, la maison de Pons est ancienne, & a presque toûjours duré en possession de la ville de Pons. Et comme la plus part des armoiries non seulement des villes, mais aussi des Provinces & Royaumes entiers est prise de l'équivoque des noms, aussi ont ces Seigneurs de Pons de toute ancienneté eu pour leur, un Pont d'or en champ de gueule.

De la ville de Saint Iean d'Angely.

CHAPITRE X.

QVant à la ville de saint Iean d'Angely elle est moderne, quoy qu'il y en ait bien peu dans la France, mais l'une des plus grandes & mieux basties de toute la Xaintonge. Elle est assise entre les rivieres de Seure & Charante au profond d'un valon, ceinte de fortes murailles, deffenduë de fossez retranchez avec avantage, & fortifiée d'une Abbaye dont la riviere de Boutonne va baignant les murs. Saint Iean d'Angely.

Cette Abbaye a esté le premier plan de la ville, fondée-là par le Roy Pepin environ l'an 768. & au propre lieu d'un sien Palais appellé Angery, pour y mettre les precieuses reliques du chef de saint Iean Baptiste qu'il avoit euës de quelques Religieux retournans de la terre sainte, & en vertu desquel-

lés il avoit gagné une signalée bataille contre Gaïfer Roy de Guyenne.

Ce n'est pas ce seul de nos Rois qui a employé & consacré à Dieu sa propre maison & demeure. C'a esté plaisir à beaucoup d'autres, & devant & aprés luy de se voir délogez, & de voir le souverain maistre de tous les Rois estre logé en leurs sales, en leurs cabinets & en leurs chambres. Car il se lit du grand Clovis, que de son Palais il érigea l'Abbaye sainte Geneviéve à Paris : & de Capet, qu'en reconnoissance que Dieu avoit transferé la Couronne de France en sa maison, il donna sa maison pour y édifier l'Eglise saint Barthelemy, qui est proche du Palais ; de Robert son fils, que se souvenant du mesme benefice, donna la sienne pour y faire l'Eglise saint Nicolas : & d'Henry premier son fils qui donna encore la sienne pour édifier le Prieuré de S. Martin des Champs.

Le peuple attiré depuis par l'odeur de la sainte vie des Religieux que Pepin avoit logez en cette Abbaye, fit bâtir là autour des maisons en grand nombre pour y habiter, lesquelles enfin par progrez de temps se sont accreuës en bonne & grande ville que des noms de saint Iean & d'Angery l'on a nommée saint Iean d'Angely, par la mutation d'une seule lettre, & qui l'an 1569. fut la borne des victoires du Duc d'Anjou, bien qu'aprés s'estre deffenduë courageusement elle se rendit finalement par composition. Car si luy & les siens ne se fussent amusez là, ains eussent poursuivy les Princes & l'Admiral, la guerre eust cessé selon le jugement humain, veu l'étonnement qui s'estoit mélé parmy ceux de la Religion, & les difficultez qui se presenterent.

De la ville de Barbesieux.

CHAPITRE XI.

LA ville de Barbesieux, que les Latins modernes appellent *Barbesillum*, est à quatre ou cinq lieuës de la ville de Ponts, & sur les confins & limites de l'Angoulmois. Elle a le sol assez fecond, quoy qu'éloignée de rivieres ; & porte le titre de ville pour avoir autrefois esté closé de fossez & de murailles, desquelles en restent encore à l'œil quelques marques & vestiges. Barbesieux.

Cette ville est décorée de deux paroisses ; l'une dite de saint Mathias (qui est aussi Prieuré de l'Ordre de Cluny) l'autre nommée de saint Isimas, & hors les murs d'un Convent de Cordeliers. Remarquable encore par la naissance d'Elie Vinet assez connu par ses doctes écrits.

Elle est aussi embellie & fortifiée d'un château, que les Anglois avoient ruiné pendant les guerres de Guyenne, mais qui depuis a esté relevé par l'ayeule de ce grand Antoine de la Roche-foucault Seigneur de Barbesieux, Chevalier de l'ordre, & Lieutenant general au Gouvernement de Paris & Isle de France, depuis Lieutenant general extraordinaire tant par mer que par terre, sous le regne de François premier, lequel mourut l'an 1537.

DV PAYS DE PERIGORD.

De la ville ; Comté & Eveſché de Perigueux.

CHAPITRE XII.

LE païs de Perigord eſt l'un des plus anciens & renommez de la Guyenne, & mis en ligne de compte par Ceſar au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, entre les autres païs que les principaux Seigneurs des Gaules cottiſerent chacun à cinq mille hommes en leur commune ligue contre les Romains, & ſous le nom de *Petrocorij* qu'il partage en commun avec ſes habitans. La terre y eſt aſpre & pierreuſe, & preſque par tout relevées en hautes terres & montagnes chargées de plantes & d'arbres fruictiers de diverſes ſortes ; ſur tout de Chaſtaigners : mais ſous un Ciel ſi ſerain & temperé, que rarement la peſte, ou autres maladies contagieuſes en dépeuplent les villes, leſquelles y ſont en tres-grand nombre, & continuellement toutes remplies & comblées d'hommes. La capitale du païs eſt Perigueux, ou Perigueurs Eveſché, aſſiſe en platte campagne, mais que les colines & coſtaux couverts de vignobles limitent de tous coſtez, & départie en deux villes, diſtantes l'une de l'autre de plus de cent pas, dont la vieille, où habite l'Eveſque, eſt par les Perigourdins appellée

Cité, l'autre ville simplement. Ainsi est Limoges divisée en deux, mais plus prés de beaucoup la ville de la Cité qu'à Perigueux.

Ceux qui ont recherché ce qui pouvoit éclairer la grandeur & le lustre ancien de cette ville, comme le Seigneur de la Boirie, nous ont laissé par écrit qu'elle estoit l'une des premieres de la Gaule en antiquité: que la posterité de Noé dont se peupla tout le monde, y venant en avoit jetté les premiers fondemens, & qu'elle luy avoit imposé le nom de Iaphet l'un des fils de ce second parent & ancestre de la race des hommes. Nom qu'ils asseurent avoir trouvé en plusieurs titres antiques.

Quant à moy comme je n'ose ni bonnement contrevenir à cette opinion, ni semblablement y consentir librement: Aussi sçay-je que du temps des Romains elle ne faisoit plus de gloire de ce titre, ains se vantoit seulement de celuy de Vessune que luy donne le Geographe Ptolomée. Titre encore aujourd'huy retenu par une tour qui paroist à cinquante toises delà de forme ronde, assez entiere, & faite toute de pierre quarrée. C'est une merveille que de cette tour qu'on appelle la tour Visonne. Elle est simplement épaisse d'une toise, mais eslevée en l'air plus de cent pieds, enduite au dedans d'un tres-fort cyment fait de chaux & de thuyle, & druëment armée par dehors de gros cloux & crochets de fer, sans apparence au reste d'aucune porte ni fenestre, & qui balance les jugemens humains de grandes doutes au sujet de son premier usage. On prend toutefois creance de deux chemins voûtez & souterrains qui conduisent à elle, que ce pouvoit estre quelque Temple de la Deesse Venus, prés de laquelle se voyent aussi les ruines d'un

Amphitheatre fort magnifique qu'on appelle les Rophies ou *Castra Rolphij*, fait en ovale, & de pareille Architecture ; au dedans duquel restent mesme encore quelques marques & vestiges de cages où l'on renfermoit les bestes pour les combats.

Cette ancienne Cité de Iaphet ou Vessune estoit spacieuse & de grande estenduë, voire decorée par les Romains de plusieurs beaux & riches édifices, mais ayant esté ruinée par tant de peuples qui ont depuis couru & pillé toute la Guyenne, on a rebasty celle qui porte à present le nom du peuple, & qui en ses murailles a encore plusieurs marques des reliques glorieuses de quelque somptueux & magnifique Palais telles que sont pieces de gros pilliers, colonnes, architraves, chapiteaux, soubassement, fragmens de statuës, pierres gravées d'Epitaphes, & autres antiquitez & inscriptions tant Grecques que Latines.

S. Front contemporain de saint Martial la convertit par ses predications, y dédia une Eglise à l'honneur de saint Estienne, qui est aujourd'huy la Cathedrale, voûtée à deux faces & remarquables par une haute Pyramide eslevée en façon de clocher sur une haute Tour quarrée, & en fut le premier Evesque. Voire aprés sa mort il y fut honoré d'une Eglise Abbatiale enrichie de tres-superbes parades, surhaussée de grandes & graves prérogatives, & annexée depuis à l'Evesché.

Elle est encore embellie de plusieurs autres Eglises, comme de saint Silvain Disciple de saint Front, hors les murs des Convents des Iacobins, Cordeliers & Augustins, d'une Religion de filles de l'Ordre sainte Claire, & d'un Hostel-Dieu joignant la riviere de l'Isle, sur-

laquelle regne un fort beau pont, pour passer aux faux-bourgs.

Elle a aussi eu autrefois des Comtes sortis de Vulgrin Comte d'Angoulesme, & du nom desquels se vante encore la porte de Taillefer.

Mais ses plus beaux ornemens, sont la Seneschaussée, le Presidial & la maison de ville: desquels toutefois je passeray ici la recommandation pour dire briefvement que la Seneschaussée est belle & ancienne, le Presidial orné de Lieutenans General, Civil & Criminel, de Conseillers, Gens du Roy & autres Officiers dont les appellations ressortissent au Parlement de Bourdeaux, & finalement la maison de ville & corps d'icelle remarquable par l'ordre & la police d'un Maire & six Consuls annuels, qui ont la charge & la reserve de l'œconomie publique, & jouissent de grandes prééminences.

De la memoire de nos peres on y a aussi veu une Cour de Generaux pour les Aides avec un President, & quelque nombre de Conseillers, érigée par Henry Deuxiéme, mais elle a depuis esté transferée en la ville de Bourdeaux, & puis ont esté lesdits Generaux annexez au corps de la Cour de Parlement dudit Bourdeaux.

De quelques autres villes & places plus remarquables de Perigueux.

CHAPITRE XIII.

IL y a plusieurs autres villes & places de grande marque & recommandation en ce païs

de Perigord, Sarlat Eveſché & Siege Royal,
Sarlat. Bergerac pareillement Siege Royal, tous deux
Berge. du reſſort de la Seneſchauſſée de Perigueux.
rac. Marſac, bourgade remarquable par la mer-
Marſac. veille d'une fontaine, qui a ſon flux & reflux tout ainſi que le bras de mer qui paſſe devant Bourdeaux, Linde petite ville ſur la Dordonne deffenduë d'une tour quarrée, haute de dix
Linde. pieds ou environ, de laquelle ſort une autre fontaine, qui fait moudre deux beaux moulins au retour qu'elle fait prés de la ſource: Miramont autre ville, prés de laquelle ſe voit une caverne ougroteſque appellée Cluſe au, qui
Mira. a d'eſtenduë plus de cinq ou ſix lieuës par ſous
mont. terre, & de laquelle on fait ces contes merveilleux qu'il y a des ſales & chambres toutes pavées d'un pavé de pierres trop menuës & mouchetées de couleurs differentes, des autels, peintures, veſtiges de pluſieurs ſortes de beſtes, fontaines & ruiſſeaux, & entr'autres un de plus de ſix-vingts pieds de large. Merveilles qui ont fait croire à pluſieurs que c'étoit en ce lieu que les anciens Payens ſacrifioient à leur Venus ou à leurs Dieux infernaux: Fortifiez en leur creance d'un autre antre trouvé dans la Cominge, auquel ſe remarquoit encore un idole de cette Deeſſe, avec quelques autres figures de Priapées aſſez diſſoluës.

Chaſtil Il y a encore la place de Chaſtillon, ſignalée l'an mil quatre cens cinquante-deux, d'une
lon. bataille en laquelle Iean Talbot & ſon fils fu-
Muſſidã. rent tuez & les Anglois défaits, Muſſidan ou
Iſle. fut tué le Comte de Briſſac l'an milcinq cens cinquante-neuf. L'Iſle ainſi dite d'une riviere de meſme nom, laquelle paſſe auſſi à Peri-

gueux. Riberac, maison ancienne, enrichie du glorieux titre de Vicomté, Nontron Baronnie, sur le fleuve de Bandiat sujette autrefois à la Vicomté de Limoges, ainsi qu'on peut voir par les alliances & armoiries de Bretagne & de Limoges qui sont en l'Eglise Parrochiale saint Estienne, assise dans la forteresse imprenable du Chasteau de ladite ville. Branthome villette fort gracieuse, & située en sol assez fecond sur la riviere de Dronne, où vous remarquez une des belles Abbayes de la Guyenne au pied d'un Roc tout couvert d'un bocage, & duquel torrent sortent une infinité de fontaines. Cadoüin, lieu de singuliere devotion & renommée par toute la France, voire en plusieurs endroits de la Chrestienté, pour les precieuses Reliques d'un des Suaires de nostre Sauveur. Finalement Limeil située dessus un roc, au pied duquel passe la riviere de Dordonne, & plusieurs autres Baronnies & grosses bourgades, que je passe sous silence, afin de finir ce chapitre.

Nontro.

Branthome.

Limeil.

DV PAIS ET VICOMTE' DE LIMOVSIN.

DE LA VILLE, SIEGE Presidial & Evesché de Limoges. CHAPITRE XIV.

LE païs de Limousin, l'un des plus spacieux de toute la Guyenne, diviſé en haut & bas & ſignalé de deux beaux Eveſchez, voire compoſé de pluſieurs belles & grandes villes, ſur leſquelles toutes preſide le Seneſchal de la contrée, eſt auſſi du reſſort du Parlement de Bourdeaux. La Capitale du haut eſt Limoges, ville tres-antique, & nombrée jadis entre les quatre Citez rouges de la Gaule, comme il ſe peut voir par deux vers alleguez au chapitre de la Cité du Mans. Limouix Prince Gaulois, de la vieille race des Gomerties, eſt vulgairement tenu pour le premeer Autheur de ſon origine, & de ſon nom, voire de celuy de tout le territoire. Elle eſt aſſiſe une partie en vallon, & partie ſur la croupe d'une petite coline, beaucoup plus longue que large, aſſez bien cloſe de murailles, & fortifiée de profonds foſſez. Au lieu où elle eſt la plus haute vous y remarquerez une fontaine qui ſurgiſſant à gros

boüillons court & arrouſe toutes les ruës.

Et certainement faut bien que ç'ait eſté autrefois quelque choſe de grand, beaucoup plus grand qu'il n'eſt pas aujourd'huy; puiſque Ceſar conquerant les Gaules la trouva forte, grande & bien remplie de peuple il y a plus de ſeize cens ans. Au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, le Limouſin eſt cottiſé à dix mille hommes auſſi bien que le Beauvoiſin, que nous avons déja dit avoir eſté l'un des plus puiſſans peuples des Gaules, & au livre huitiéme il dit que Canius ayant eſté averty par lettres & meſſagers de Duratius (qui s'eſtoit toûjours retenu au party des Romains) comme grand nombre d'ennemis s'eſtoient aſſemblez en armes au bas Poictou, s'achemina vers la ville de Limoges, pour raiſon que grande partie de ce quartier-là s'eſtoit revoltée: Et comme il fut prés de là il connut encore plus particulierement par le rapport des priſonniers, qu'une groſſe trouppe de gens, ſous la conduite de Dumnaque chef des Angevins, avoit enclos Duratius, & aſſiegé Limoges. Et peu aprés il ajoûte comme ledit Dumnaque leva le ſiege & fut pourſuivy & défait par Fabius avec douze mille de ſes gens.

Auſſi elle a eſté pour ſa grandeur érigée en Eveſché, ſaint Martial la convertit par ſes predications, & y jetta les premiers fondemens de l'Egliſe Cathedrale qu'il dédia au glorieux martyr ſaint Eſtienne, que l'on tient avoir eſté ſon parent. Car voicy comme en parle Iean Bouchet en ſes Annales d'Aquitaine, où méme il ſemble qu'il en ait fait un Royaume & qu'il luy dõne des Princes & Seigneurs particu-

liers : si mieux on n'aime les prendre pour Gouverneurs sous l'autorité de l'Empire. *S. Martial*, dit cét Autheur, *de prime face n'osa aller preſcher à Limoges, qui lors eſtoit ville de grande renommée, parce que le Roy Eſtienne homme Payen y faiſoit reſidence, & alla premierement en la Cité de Tulles & és environs. Et certain temps aprés averty que ledit Eſtienne eſtoit allé en l'expedition des Romains, contre les Bretons, qui s'eſtoient derechef rebellez, ſelon aucuns hiſtoriens, & ſelon les autres contre les Germains, ſe tranſporta à Limoges où il preſcha, & à ſa predication la jeune pucelle Valerie, qui eſtoit d'âge nubile, fut convertie à la foy de Noſtre-Seigneur, & délibera de n'épouſer le Roy Eſtienne qu'il ne fut baptiſé.* Il raconte en ſuite comme ce Prince eſtant retourné de ſon voyage, fit trancher la teſte à cette pucelle nouvellement Chreſtienne, hors la Cité de Limoges, où il advint un memorable miracle. *Car aprés que le bourreau eût couppé & abbatu la teſte de la vierge, le corps par volonté divine ſe proſterna, prit ſa teſte contre ſes bras, & l'apporta en la Cité aux pieds de ſaint Martial.* Il conte auſſi que *la pierre où le corps de cette ſainte avoit mis ſa teſte fut viſiblement convertie en marbre*: que celuy qui l'avoit décolée, la nuit prochaine, ainſi qu'elle luy avoit predit, mourut ſoudainement. Et qu'enfin, *de toutes ces choſes averty le Roy Eſtienne, s'humilia envers ſaint Martial, & aprés que Dieu à ſa requeſte eut reſſuſcité celuy qui avoit décolé ſainte Valerie, ſe fit baptiſer & aucuns de ſa maiſon, à raiſon dequoy ſaint Martial eut plus groſſe autorité de preſcher la ſainte Evangile par tout le païs d'Aquitaine.*

Ce ſaint & glorieux Prelat aprés avoir plan-

té

té la foy Catholique en cette contrée, & fait plusieurs grands miracles par l'espace de 28. ans, comme témoigne le Chronique Antoine, *alla de ce monde en l'autre* (ce sont les paroles de l'Annaliste) *par la fureur d'une fiévre qui le tint longuement. Son corps repose en son Eglise de Limoges qui est une Abbaye, & non en l'Eglise Cathedrale qui fut dédiée par luy au nom de saint Estienne premier martyr. Et ses deux Disciples sont inhumez, scavoir est saint Astroclint au devant saint Martial & saint Alpinian en l'Eglise du Prieuré de Reufec le Chasteau, qui est au Dioceſe de Bourges, & partie du temporel en la Duché de Berry & partie en Poitou, dépendant de l'Abbeye de saint Martial de Limoges. Il est contenu en ladite Chronique Antoine, que le Roy Estienne fut à Rome se faire absoudre par saint Pierre, & que depuis fit penitence. Son corps est inhumé prés de celuy de saint Martial. Et dit-on audit lieu de Limoges, qu'il y a toujours un Cierge ardent, ou autre lumiere devant sa sepulture & que si, & quand on cesse d'y en mettre, qu'on entend un merveilleux bruit en ladite Eglise.*

Limoges diverſes fois ruinée.

Cette ville depuis a souffert de grandes ruines en divers siecles : les Gots l'ont pillée & saccagée, comme témoigne Sidonius Apollinaris : aprés les Gots, les François l'ont maltraittée à leur arrivée és Gaules : Et depuis encore deux de leurs Rois, Charles Martel & Pepin allant contre le Roy de Guyenne, l'ont moleſtée : Finalement les Anglois l'ayant prise, comme depuis elle eust secoüé le joug de leur puissance pour se rendre au Roy Charles V. ils la détruisirent & ruinerent aussi l'an 1369. Qui est cause qu'il ne faut s'émerveiller si elle retient aujourd'huy si peu de son pre-

mi.r lustre.

Elle n'est toutefois si petite, qu'elle n'ait toûjours esté reputée la plus riche & plus spacieuse Vicomté de toute la France, voire l'une des plus policées. Car outre la Seneschaussée & le siege Presidial que le Roy Henry II. y a estably, comme aux meilleures villes du Royaume, encore y est le Bureau des Finances de tout le païs, la Iurisdiction ordinaire du Vicomte, les Magistrats & Officiers de l'hostel de ville, & la Iustice des Consuls pour le fait du commerce & de la marchandise.

Mais encore la peut-on rendre plus recommandable par les grands & sçavans personnages qu'elle a produits. Iean Dorat, grand Poëte, & duquel les écrits sont vrayement dorez, estoit natif de Limoges: Et à Limoges vit premierement la lumiere du Soleil cét insigne Orateur, Marc Antoine de Muret, qui depuis fut bien aise qu'estant né d'une ville fameuse en France, on le fit bourgeois de la plus noble ville qui fut & qui sera oncques en Italie.

S. Yrier la Perche. Il y a plusieurs autres villes, bonnes & marchandes au haut Limousin, comme saint Yrier la Perche, sur les limites d'Angoulmois: ainsi dite du nom de ce saint natif de Limoges: lequel dressa premierement un hermitage, pour y vivre en solitude avec quelques Moines, mais aprés sa mort il y laissa une si bonne odeur de sa sainte vie, que de tous costez il s'assembla un grand nombre de peuple pour y habiter: Et est aujourd'huy ville close, decorée d'une Eglise Collegiale, & d'un Siege Royal qui ressortit au Presidial de Limoges. La ville de saint Iunian y est aussi, ainsi nommée d'un S. Hermite duquel Gregoire de Tours fait mention. Et

S. Iunian

y a semblablement une Eglise Collegiale. Puis la ville de S. Leonard remarquable par une belle & riche Abbaye de mesme nom. Salongnac, la Souterraine, Benevent, aujourd'huy petites places, mais où il y a grandes marques & vestiges de bien plus grande chose: Et celle de Pierre Busiere qui n'est plus qu'un gros bourg, commandé de hautes colines chargées de vignobles, qui épandent leur odeur jusques dans les portes de Limoges. Bourg outre lequel est encore Segur, anciennement seul siege arresté du païs de Limousin, & simple Chasteau pour le present, puis Chalus où l'on tient qu'un Seigneur d'iceluy trouva sous terre l'an 1199. les Images d'un Empereur, de sa femme & de ses enfans assis à une table, le tout de fin or, & que le Roy d'Angleterre averty de ce, les voulant avoir contre son gré le fit assieger au Chasteau où il fut tué d'un coup de flesche. Place encore remarquable aujourd'huy par cette grande Foire tant renommée en toute la Guyenne, qui s'y tient le jour de la S. George au mois d'Avril: Et enfin les vestiges, si aucuns le reconnoissent, de la ville de Bré, que les Anglois raserent & envelopperent au profond d'une éternelle ruine.

En ce païs est aussi l'Abbaye de Grandmont, principale de tout l'Ordre institué l'an 1076. par un Gentil-homme d'Auvergne nommé Estienne: lequel quittant le monde se retira en cette solitude montagneuse, prés le lieu qu'on appelle Murat, où il se donna tout à Dieu, pour s'adonner plus librement à l'exercice de ses heureuses esperances, & la meditation de ses esperées felicitez. Abbaye de Grandmont.

Finalement les maisons illustres de ce territoire sont celles-cy Pierre Busiere, jà métionnée

cy-devant, Chasteau-neuf, les Cars, à present Comté, Vauguin, Magnac issuë de celle de Neuville, & quelques autres de moindre marque.

De la ville & Eveschè de Tulles.

CHAPITRE XV.

LE bas Limousin n'a que trois villes Royales, desquelles il puisse particulierement se glorifier, Tulles, Vzerche & Brive surnommée la Gaillarde, toutes trois en debat pour la prééminence & autorité, bien que dés long-temps Brive ait esté preferée aux assemblées publiques du pais, à la faveur de la Seneschaussée qui l'a toûjours renduë de condition plus relevée que celle des deux autres.

Tulles pour le plus éminent & magnifique avantage de sa gloire, se vante de son Siege Episcopal, qui toutefois n'y a esté estably que depuis que le Pape Iean XXII. fut eslevé au Souverain degré de l'Eglise : Car ce n'estoit auparavant qu'une Abbaye, dont ce grand Pape rehaussa le lustre par une dignité si haute & si remarquable.

Tull. Ie ne fais pourtant aucune difficulté de croire que cette ville ne soit fort antique, & qu'elle n'ait autrefois esté grande. S. Martial y alla jetter les semences de la Religion Chrestienne, si tost qu'il fut venu en Guyenne, & fit mesme plusieurs miracles au Chasteau, comme témoigne l'Histoire de sa vie composée par Aurelian l'un de ses Disciples. Histoire qui remarque aussi la grandeur de la place par la diversité des ruës : à chacune desquelles elle met des Temples : mais Temples & habita-

tions d'idoles que ce pieux & devot serviteur de Dieu fit choir sur leurs ruines.

L'Annaliste d'Aquitaine en parle encore en cette sorte. *S. Martial & ses deux Disciples firent tant par leurs journées qu'ils arriverent en la seconde Aquitaine. Et allerent premierement presicher la foy Catholique à Tulles en Limousin, où S. Martial fit plusieurs grands miracles.*

Cette ville est assise en lieu raboteux, & limitée de diverses collines : mais abondante en beaucoup de commoditez, comme vins & huiles de noix : & qui tient le premier rang entre ses égales pour les richesses & pour le commerce. Les Eglises y sont belles & bien basties : & sur toutes la Cathedrale, recommandée pour l'aiguille pyramidale de son clocher entre les plus belles de la France, aiguille dont la pointe industrieusement levée en l'air ne souffre pas mesme que celle de saint Michel de Bourdeaux, de saint Gervais de Lectoure, marchent du pair avec elle.

Outre l'Evesché, y a aussi maintenant Bailliage & Siege Royal de Iustice, éclipsé de ceux de Brive & d'Vzerche, mesme Election & receepte des tailles & deniers du païs.

De la ville d'Vzerche.

CHAPITRE XVI.

LA seconde ville du bas Limousin est Vzerche, belle, gracieuse & temperée : ville assise sur le torrent de Vezere, & presque imprenable, selon le jugement des hommes. Ses deffenses sont les eaux de tous costez, & n'y a que deux avenuës, mais si fortes, qu'on dit communément, *Qui a maison à Vzerche a Chasteau en Limousin.*

On tient que Pepin combattant Vaifer ou Gaifre dans l'Aquitaine, fit baſtir ce fort entre ces eaux impetueuſes, & le fortifia de dix-huit Tours, l'une deſquelles fut appellée *la Tour de Leocaire*, pour ce qu'il fit en icelle couper la teſte à Leocaire Maire de ſon Palais : & s'en trouve meſme qui maintiennent que ce Roy l'annoblit d'un glorieux titre d'Eveſché; mais je n'en ay jamais rien leu dans mes livres, qui m'en puiſſe donner certaine aſſeurance.

Elle a auſſi cét honneur parmy beaucoup d'autres ; que nonobſtant l'autorité de l'Anglois en Guyenne, elle a toûjours eſté fidelle a la Couronne de France, & luy a toûjours rendu les vœux d'une humble obeïſſance.

Meſme elle eſt recommandable par une riche Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoiſt, dont pluſieurs belles Reliques ſurhauſſent la ſplendeur & l'excellence, comme la Nape ſur laquelle noſtre Sauveur fit la Cene avec ſes Apoſtres, & le corps des glorieux ſaint Leon & Coronat, où les privez d'eſprit & ſans uſage de raiſon voyagent ordinairement les mains chargées de vœux & de ſupplications, leſquelles Reliques ont eſté perduës pendant les dernieres guerres des Huguenots.

Hors l'enclos de ſes murailles ſe voyoient encore n'agueres les vieux reſtes d'un Chaſteau ſurnommé la Blanche, où l'on dit que ſaint Martial habitoit preſchant en ce païs, & prés duquel y a encore une fontaine & Chappelle dédiée à ſon nom : puis le Prieuré de la Vinadiere dépendant de ſaint Iean de Hieruſalem : & à deux lieuës delà la Chartreuſe de Glandiere.

De la ville de Brive, dite la Gaillarde.

CHAPITRE XVII.

LA troisiéme & derniere ville Royale de ce territoire est Brive surnommée la Gaillarde; ville située en platte & féconde campagne, & qui a la veuë belle, & limitée de bois, vignes, prez & terres fourmentieres: bref de tout ce que l'homme sçauroit desirer pour les commoditez de la vie.

Qu'elle soit ancienne n'en faut faire aucun doute. Grégoire de Tours l'appelle Brive Curetie, & dit que saint Martin Disciple du grand Archevesque de Tours y repose. Et un peu aprés il ajoûte que l'Eglise dediée à son nom ayant esté bruslée par les ennemis, saint Ferreol Evesque de Limoges la fit rebastir. Gondouaud aussi qui se disoit fils naturel de nostre Clotaire premier du nom, & auquel les cheveux furent rognez par forme de desaveu retournant d'Italie en France, *fut* dit, l'histoire, *par plusieurs seditieux éslen é Roy à Brive la Gaillarde en Limousin, sur un grand pavois ou bouclier, & porté par le camp selon la maniere lors usitée de recevoir & couronner les Rois des Francois.*

La plus belle marque de splendeur pour le present, est la Seneschaussée qui la rend plus riche & remplie de peuple. Seneschaussée qui ressortissoit jadis au païs de Perigueux, mais duquel le Roy Charles VI. la retrancha pour la joindre au Limousin.

Outre ces villes il y en a quelques autres moindres en ce païs, comme Treignac, Douzenac, Alassac, Beaulieu, Meissac, Vsler,

saint Angel, & Beaumont autrefois demantelées & rasées par les Anglois.

Les maisons plus illustres sont Ventadour, Combort, Turenne, Pompadour Roffignac, Maumont, saint Ial, Grimel & autres.

DES PAYS ET COMTEZ D'AGENOIS ET CONDOMOIS.

De la ville, Siege Presidial & Evesché d'Agen.

CHAPITRE XVIII.

VEnons maintenant à la spacieuse & belle contrée d'Agenois, qui s'estendoit jadis jusques sur le Condomois & le territoire d'Albret, & que l'on peut veritablement dire l'œil & le cœur de la Guyenne, comme la Guyenne est chez Ausone & Saluian, le cœur & l'œil de la France.

Cette contrée est arrousée de trois belles & grandes rivieres, bien poissonnées, navigables & assez prochaines de la mer, dans laquelle elles s'engoulfrent: sçavoir, Garonne, Lot & Dordonne: dont la premiere prend sa source des Monts Pyrenées: les deux autres des montagnes de Givaudan & d'Auvergne, par le moyen du trafic & commerce

tout y aborde de Bourdeaux, Thoulouſe, Quercy, Rouërgue, Perigord & Gaſcongne. Belles campagnes à bled, bordées de rivieres & ruiſſeaux, les coſteaux reveſtus de vignobles, les vallons de belles prairies, pourveuës de belles fontaines & grandes ſources d'eaux: de terres labourables graſſes & fertiles, de vergers & jardinages: & les pentes des colines chargées de boccages. Par conſequent abonbante en bleds, vins, grains, fruits, foins, lieges, bétail, miel, cire, lins, chanvres, laines, & mille autres ſingularitez, qui apportent là un monde de commoditez & d'utilitez merveilleuſes.

Mais nos bons Autheurs modernes ne font pas bien d'accord ſur le nom ancien de ce païs & de ſes habitans: Les uns eſtiment que ce ſont vrayement les *Nitiobriges* de Ceſar, que j'ay dit en quelque endroit eſtre pris par Vigenes pour ceux d'alentour de Niſmes, & de Montpellier. Les autres aſſeurent que ce ſont les *Garites* mentionnez par le meſme Ceſar. Mais parmy ce different & diverſité d'opinions je trouve qu'il y a plus de raiſon & d'apparence, que ce ſoient les *Nitiobriges*, quand pour toute preuve il n'y auroit que l'authorité & deſcription de Pline qui les loge entre le Perigord, Quercy, Rouërgue, le païs Thoulouſain & le fleuve du Tarn, aujourd'huy vrayes limites de l'Agenois *Narbonnenſi Provinciæ contermini Ruteheni, Cadurci, Notiobriges, Tarneque amne diſcreti à Tholoſanis, Petricorij.* Et comme a dit Monſieur Savaron *Nitiobriges Cæſari ſunt contermini Cadurcis & Ruthenis.* Que s'il reſte encore quelque difficulté je veux que Ptolomée, lequel eut parfaite connoiſſance

Age. nois.

Agen.

de ce peuple & de ce païs, l'éclaircisse : *Nitiobrigum* : dit-il, *urbs & caput Aginum*, C'est Agen, capitale & Metropolitaine Cité de l'Agenois, que nos vieux Historiens appellent tantost Aginois, tantost Aginus, & Aginuns, & tantost Agenet, selon la diversité du langage de ceux qui parloient & écrivoient pour lors. Agen chef, le cœur & l'œil de sa Province, & l'un des plus beaux & agreables sejours qu'il est possible, située en un beau, grand, & plaisant rencontre de païsage, assise au bord de cette grande riviere de Garonne, en un païs (comme je viens de dire) fort fertil & abondant : par ainsi riche, populeuse, frequente & marchande, & telle qu'il n'y en a point en la Guyenne aprés Bourdeaux, qui la puissent égaler en grandeur, en apparence, en pompe, ny en commoditez.

Ie laisseray la recherche des fondateurs de cette ville & de l'origine de son nom : pour estre chose plus curieuse que necessaire. Et bien que quelques-uns l'emprunte d'un Agenor fils de Bel ou d'Antenor, les autres d'un Agenos petit fils d'Ajax Telamon, & d'autres encore d'Agenidas l'un des Ephores de Lacedemone durant la guerre Peloponesienne : si est-ce que ce sera toûjours beaucoup plus d'honneur aux Agenois de se confesser issus des anciens Gaulois, que de foüiller dans les ruines de Troye, pour en tirer leur extraction, ou la ramener de la Grece.

Aussi la ville d'Agen est elle fort ancienne : & tres-celebre, & renommée dés la premiere remarque & memoire des Gaules. Et porte marque de fort grande antiquité, bien qu'elle ne fut pas si grande au temps passé qu'elle est à present, & qu'elle semble avoir

esté augmentée par plusieurs fois : comme il y a bien de l'apparence par les portes & anciens murs qu'on y void par la ville, dans aucunes desquelles portes & anciennes murailles ont este abbatuës : qui montrent que l'ancienne closture n'estoit point si grande, ou bien estoit diverse, ou qu'il y avoit ville, Cité & Faux-bourgs.

Par succession de temps cette ville s'est accruë en telle grandeur qu'on la void à present : & est vray-semblable qu'elle seroit encore beaucoup plus grande, n'estoit qu'elle a esté ruinée, détruite, gastée, rasée & peut estre plus d'une fois. Et se doit-on à juste cause ébahir dequoy elle est encore si grande & fournie qu'on la void à cette heure. Voire ne se pourroit point trouver peut estre semblable ville en tout le païs & Duché de Guyenne, si on s'en veut rapporter à ce que Iules de l'Escale grand Scrutateur de l'antiquité en a laissé par écrit en sa preface contre Erasme, *Agynnum* dit-il, *est oppidum Aquitaniæ princeps*. C'est pourquoy peu de temps aprés s'estre renduë avecque le reste des Gaules, sous la fatale fortune & domination de Cesar, elle fut choisie pour chef spirituel de tout le païs, mesme du temps des premiers Apostres, quoy que ce soit Martial, qui y fonda la premiere Eglise au nom de saint Estienne, depuis elle a toûjours esté florissante, & pourveuë de vertueux Evesques & autres saints personnages, qui ont constamment souffert pour la Foy & Religion Chrestienne, sous la persecution tyrannique des Empereurs Idolatres : Notamment saint Caprais qu'on tient avoir esté son premier Evesque, & sainte Foy Vierge, au nom & à l'honneur desquels se

Agen Evesché.

voyent encore aujourd'huy deux belles Eglises fondées en cette ville, enrichies entre autres choses de la teste entiere & venerable de saint Capraise, & d'une bonne partie de celle de sainte Foy, & plusieurs autres reliques, comme des bien-heureux saints Prime & Primicien freres, qui furent martyrisez quant & eux, & dont les corps destituez de testes, se voyent pour le jourd'huy dans leurs monumens, en l'Eglise dudit saint Capraise. Comme se void aussi une autre fort Chrestienne & remarquable antiquité de l'Hospital du mesme saint, sçavoir est un lieu souterrain creux & profond, *Sepulchrum, ubi sanctissimorum martyrum reponebantur corpora*, que le vulgaire appelle encore pour le jourd'huy le Martyre, & la raison duquel est tirée de ce qu'en ce temps-là le siege Romain & le Pretoire pour les Magistrats & Gouverneurs de l'Empire de Rome estoit établi en cette cité, & partant les persecutions plus grandes & horribles en icelle.

Ainsi l'ancien Legendaire manuscrit sur le martyre de saint Caprais & sainte Foy avenu sous Datien dit que *Cont. Dacenaum urbem deveniſſe Agennenſium quæ inter opimatiſſima Aquitaniæ oppida caput extollebat, &c.*

Mont & Hermitage de S. Caprais.

Et est à noter que ce saint Caprais habitoit lors en un devot Hermitage qu'il avoit choisi sur une haute coline du costé des marais qui sont derriere l'Eglise sainte Foy : Coline toute couverte de boccages, appellée jadis le Mont Pompeian, & au pied de laquelle est encore la Ville d'Agen, ainsi que la décrit fort bien & veritablement le manuscrit sus

Belle & allegué. *Interea beatus Capraſius ut cæteri*

Christicolæ, peragratis circumquaque scopulorum diversorijs tandem clivum montis, cui antiquitus, ut fama est, Pompeiaco nomen impositum, latenter conscendit. Hiatum spelunceæ sub ipsa rupis fronte invenit quæ desuper pendentibus scopulis, opacum præbebat receptaculum ingressis. Ad cuius montis radicem (voicy une fort belle & veritable description de cette ville) *civitas mirifico circundata peribolo sita est, quam Arunciſenes Agenum vocitantes, fulgentibus ædificiis decorare summopere decertarunt: quam ea tempestate pusillus Christianorum grex inhabitans, gentilium adeo rabie premebatur, ut illatis sæpenumero calamitatibus attriti ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas convallium cautes delitescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub sævissimi Tyranni adventu.*

veritable description de la ville d'Agen.

La naïveté, & le poids du sens & des paroles de ce discours Latin, fort à propos pour le sujet, pour la representation & figure de cette ville, & de l'estat des premiers Chrestiens de cette contrée, m'a invité à le rapporter en cét endroit en son entier.

Et ne veux pourtant encore oublier qu'en ce lieu saint & devot se voit une belle fontaine que l'on tient estre sortie & rejallie miraculeusement du rocher frappé de la main de ce Saint Caprais, qui comme un autre Moyse. *Convertit petram in stagna aquarum, & rupem in fontes aquarum. Percussit petram, aqua exivit.* Miracle dont voicy une description bien naïve & élegante, & qui merite bien d'estre inserée en ce lieu pour sa recommandation. *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs: cuius in superiori dorso gratissima planicies ostenditur atque objecta in sese fronte pendentibus sco-*

pulis, cum frondosis arbustis opaca instar horti subiti præbet amœnitatem intrantibus, qui locus nec hoc solo decoratur beneficio, ab ipsius rupis angusto hiatu purissimus fons levi cum murmure emittitur, quem pretiosus martyr Caprasius percussa silice dextra à Domino impetravit. Cuius unda quam gustu delectabilis, quàmque debilibus membris tactu salubris, ex frequentissimo usu experium habemus: salva fide cunctis denotante posteris.

A la charge & au martyre de saint Caprais succeda saint Vincent surnommé d'Agenois à la difference de celuy d'Espagne, & par consequent ce fut le second Evesque d'Agen, lequel s'estant retiré en la mesme cellule, il répandit son sang, & finit sa vie, pour rendre un autre fidele témoignage de la religion des Chrestiens: Et les parties de son corps démembrées & déchirées furent recüeillies avec ses ossemens, & mises dans ce Sepulchre de pierre, qui reste & se void encore sur les lieux joignant cette belle fontaine dite aujourd'huy pour cela de saint Vincent, dont la bonté & salubrité continuë encore & ne s'en trouve point de plus saine & agreable au boire, en quelque part que ce soit. Mesme seroit une œuvre loüable & recommandable & fort aisée de la conduire dans la ville. Mais l'indevotion a fait cesser les œuvres merveilleuses que Dieu faisoit autrefois là, par le moyen de ses eaux.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy le divers estat & succez de cette ville, selon la diversité des temps & occurrences des affaires publiques, sous les premiers Rois Gaulois & depuis les Empereurs tant idolatres que Chrestiens, ses sieges, prises & reprises sous

les Gots, Visigots & Ostrogots, qui en chasserent les Romains & l'occuperent sur eux, sous les Huns qui la pillerent par deux diverses fois, sous les Vandales, Alains, Sueves & Bourguignons, sous les Sarrazins, Mores, Normands, & Danois qui s'en saisirent & la ravagerent aprés, joüants d'verfement au boutehors : sous les Rois & Ducs d'Aquitaine & de Gascongne, sous les Rois d'Angleterre, puis sous les Comtes de Thoulouse qui en furent quelque temps en possession, & derechef sous les Anglois qui s'en saisirent, la quitterent, & s'en resaisirent par plusieurs & diverses fois : comme fit aussi le Comte d'Armagnac jusques à la finale reünion de ce païs & de cette ville à la Couronne de France, sous la troisiéme & derniere lignée de nos Rois.

Ie ne m'arreste point aussi à déduire lequel de nos Rois a premierement erigé l'Agenois en Comté, ny qui en ont esté les Comtes & Comtesses jusques à la Reyne Marguerite qui en emprunte encore avant sa mort l'une de ses insignes qualitez, seulement pourfuivray-je en peu de mots les principaux ornemens qui servent maintenant de lustre & d'antiquité à cette ville & à ce païs.

Et premierement pour reprendre ce que j'ay déja dit cy-dessus des Eglises, le roulement des saisons devoratrices de toutes choses de ça bas, y a laissé jusqu'aujourd'huy entiers & accomplis ces beaux Temples & Basiliques de saint Estienne & saint Caprais, appellez Basiliques du titre de Royales, comme dediées à Dieu, qui est le Roy des Rois. L'une Eglise Cathedrale, siege d'Evesché que saint Martial fonda & consacra comme nous avons discouru cy-devant, avec plusieurs

autres Egliſes en la Guyenne du meſme nom du premier Martyr ſaint Eſtienne. L'autre Egliſe Collegiale & autrefois Abbaye : Baſilique ſi ancienne & renommée, qu'il y a plus de mil ans qu'elle ſervit d'aſile & de refuge à la femme du Duc Regnoüard, ou Regnovauld, du temps des enfans de Clovis premier Roy tres-Chreſtien. Et peut-eſtre c'eſt celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ſes anciennes ruines, levées de terre & foſſez, porte le nom.

Ces deux Temples ſuperbes & devots montrent à l'œil leur Antiquité ; eſtant certain (comme pluſieurs ont remarqué) que ſi riches & magnifiques édifices ne peuvent eſtre bâtis que du temps que la foy & Religion Chreſtienne eſtoient plus zelées & ardentes en devotion qu'elles n'ont eſté depuis. Ce qui avint du temps de Clovis premier Roy tres-Chreſtien, il y a environ vnze cens trente, ou quarante ans.

Ces deux Egliſes principales, ſont bien pourveuës & aſſorties de Chaſſes de ſaints & ſaintes, & de Reliquaires enchaſſez en Or, en Argent & autres ornemens ſomptueux, & vaſes precieux en bon nombre Simon Eveſque d'Agen, apporta beaucoup de ſaints Reliquaires, & les dédia à l'Egliſe ſaint Eſtienne, qui luy avoient eſté donnez par Gervais, Abbé de ſaint Savin fondé par Charles le Grand ſur le bord du fleuve en Poictou. Outre leſquels Reliquaires, Rhegino Eveſque d'Agen fit de grands dons & preſens à ladite Egliſe. Vn autre Eveſque nommé Bernard reſtaura cette Egliſe, & la remit en ſon premier eſtat, & la maiſon Epiſcopale auſſi, qui avoient eſté détruites & démolies, & luy confera

plusieurs beaux droits spirituels, & corporels, Hunaud Vicomte de Broullée, à son exemple, & imitation, luy fit de grands dons & largesses, mesme luy donna le passage de la Foi. Il y a eu des Orgues d'excellent ouvrage, des Cloches d'admirable grandeur, des Sepulchres riches & antiques, mesmes de quelques anciens Ducs d'Aquitaine & Comtes d'Agenois dans le Cloistre S. Caprais.

Les ouvrages de ces deux Eglises sont au surplus fort anciens & augustes, les deux Chapitres y établis, fort honorables, & bien reglez, & appointez, & où il y a des personnes d'exemple & de doctrine.

Ie passe les autres Paroisses saint Hilaire, & sainte Foy, & les quatre Convents des Freres Mendians: Où il y a de bons Religieux, qui font beaucoup de fruit par leur Predication, sçavoir & bonne vie. Ces Convents au reste estant de structure fort belle & ancienne, au regard du temps que ces Ordres ont esté instituez & fondez. Les deux Monasteres & maisons devotes des Dames Religieuses, exemptes non seulement de tout reproche, mais aussi de tout ombrage & soupçon. Ces trois beaux & devots Oratoires, & congregations des Penitens, avec leurs sacs & foüets, saint Antoine, saint Hierôme, & sainte Quitterie, & le College saint Iacques maintenant le Seminaire des Prestres, & Curez: & le devot Monastere moderne des austeres & moribonds Peres Capucins, miroirs de devotion Chrestienne, quoy que quelques esprits de ce temps libertins & soupçonneux les ayent voulu taxer d'une bigotte hypocrisie, & superstitieuse devotion, en leurs cellules, où ils ne vivent que de l'ame seule, & de l'esprit, participans de la nature des Anges, n'ayant pres-

que besoin de matiere, & qui ne peuvent vivre que cloüez & attachez au Crucifix. Et l'Hôpital saint Caprais avec sa Chapelle, bien bâty, regy & policé, pour recevoir les pauvres passans, heberger les pelerins, & nourrir les miserables, vrayes marques d'Hospitalité charitable, auquel cy devant les Hospitaux saint Antoine & saint Iacques ont esté joints, & transferez, afin que je ne laisse en arriere le College, & maison devote des Peres Iesuites, non moins doctes que Religieux, Escole & Seminaire de pieté. C'est l'un des ornemens de cette ville, & des plus necessaires remedes spirituels, pour guerir les maladies d'esprit, & les frenaisies des opinions erronées, pour la guerison des dévoyez. N'est-ce pas l'un des plus souverains preservatifs pour la jeunesse, contre les corruptions tant spirituelles que temporelles de cét âge empoisonné de crimes, de vices & d'erreurs, vray seminaire de la plupart des bons Religieux, Ecclesiastiques, & des consciencieux & droicturiers Officiers & Magistrats, & de plusieurs pertinens Advocats, dont le bareau se trouve-là maintenant suffisamment fourny. Deux fois le jour on y void le marché des bonnes lettres, que les Muses y tiennent, étalant publiquement leurs cheres denrées, & étoffes de doctrine & sçavoir, & leurs marchandises de l'esprit. Iaçoit que ce ne soit point l'Academie d'Athenes, le Bruchion d'Alexandrie, où le Panathée de Rome: Neantmoins il se peut comparer aux meilleurs Colleges des meilleures villes du Royaume. Il rend cette Cité plus remarquable de beaucoup, & plus fleurissante & frequente. Ce College fut fondé & doté il y a quelques années par la Reyne Marguerite, Ducheſſe de Valois,

Comteſſe d'Agenois, & Condomois, &c.

Entre les autres ornemens plus remarquables le ſiege Preſidial tient des premiers rangs, départy, & diviſé à Agen & Condom par lettres patentes du Roy, & Arreſt de ſon Conſeil Privé ſur icelles l'an 1558.

Aprés eſt la belle & ancienne Seneſchauſſée, l'une des meilleures & plus priſées de toutes celles de la grande Guyenne, comme faiſant le pair avec celle de Poitiers, & en laquelle il y avoit nombre de Conſeillers, avant que le Roy y établiſt ce ſiege Preſidial.

Enſuite vient la Maiſon de Ville, & corps d'icelle, l'ordre & Police des Conſuls, qui ont la charge & l'œconomie publique, & jouïſſent aucunement de la Juſtice ordinaire avec le Juge Royal: ſeuls ayans le pouvoir & autorité de pourvoir aux Offices de Notaires Royaux, & Tabellions de ladite ville.

Y eſt encore la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits & prerogatives.

Comme auſſi a-t-elle eu l'honneur des ſeances des grands jours du Parlement de Bourdeaux, & des Chambres Souveraines. C'a eſté l'agreable ſejour des Princes, Princeſſes & Lieutenans de Roy en ces païs & Duché de Guyenne, comme eſtant le centre, le cœur & milieu du Gouvernement d'icelle, & l'endroit le plus commode & avantageux pour la paix, & pour la guerre: ainſi qu'a tres-bien remarqué & décrit en ſes Commentaires ce grand Capitaine Gaſcon, le feu Seigneur de Mont-Luc-Mareſchal de France, & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guyenne.

De la memoire des vivans on y a veu l'établiſſement du Bureau des Finances, & l'aſſiette de la recepte generale des Tailles de Guyenne.

Ce que depuis a esté départy aux villes de Bourdeaux & Limoges, qui les decore, enrichit, & annoblit beaucoup.

Les restes des Antiquitez qui sont hors de cette ville d'Agen du costé de la porte neuve & ces murs, ces piles & monceaux de ruines épars dans les fossez & vignes d'une estoffe, & ciment autant dur & ferme que l'acier, avec les voûtes, conduits, & caveaux: & ces pavez de carreaux de marbres & petites pierres rapportées de diverses couleurs & façons à la Mosaïque, qui se retrouvent sous terre: avec plusieurs medailles, & especes d'or, d'argent, de cuivre, & de bronze, foüillant la terre, faisant des fossez, ou des reparations pour les fortifications, ou autrement, marquent non seulement l'Antiquité d'icelle, par ces remarques d'arenes, de bains antiques, & d'œuvre vrayement Romain: mais aussi rapportent & denotent son ancienne grandeur & celebrité: On y trouve des fondemens de tours, & Chasteaux si forts & bien cimentez, qu'il est mal-aisé que les marteaux, ny autres outils, & instrumens de ruine y puissent mordre.

Le temps qui ruine tout, a ruiné & devoré les marques, & la memoire du Chasteau de cette ville, tant renommé & mentionné par les histoires des Anglois, & de plus loin par Turpin Archevesque de Rheims Chroniqueur de Charles le Grand, qui chassa & défit ce grand Roy des Sarrazins qui s'estoit emparé de la Cité & Chasteau d'Agen, au temps que Bracalue Prince Sarrazin possedoit les lieux montagnars, & les plaines & campagnes limitrophes de la Guyenne au pied des monts Pyrenées: Le temps, dis-je, la aboly, & devoré plusieurs grands & excellens édifices, riches & antiques,

meſmes ces maſures anciennes & deſtruites qui retiennent pour le jourd'huy le nom, & titre de la vieille monnoye, marque certaine & infaillible de ſouveraineté, & qui montre aſſez que là eſtoit anciennement la Fabrique, maiſtriſe & ouvrage de la monnoye.

Ce beau & antique bâtiment de Montravel, ſitué hors la vieille enceinte de cette ville ſur le bord du foſſé d'icelle, tenant du temps de quelque guerre des Anglois contraire party à celuy de la ville, eſt pour le jourd'huy le Palais Royal, où le ſiege Preſidial eſt, & s'y exerce la Iuſtice.

Le Chaſteau de la Sagne eſtoit auſſi hors les murs ſur le bord d'un ruiſſeau, où les marques & vieilles maſures en reſtent encore.

Et ſe trouve meſme par écrit dans quelques anciennes reconnoiſſances, *in Palatio exteriori*, ce qui doit faire preſumer que de ce coſté ou vers la porte Neuve, il y avoit quelque Palais, ouvrage des anciens Gaulois, ou des Romains.

La halle, & les places publiques & communes ſont en cette ville en aſſez bon nombre pour y tenir les foires & marchez. Pluſieurs beaux & utiles moulins à bled, & pour les foulons & teinturiers, leſquels apportent beaucoup de commoditez, dont le commun uſage & neceſſité ne ſe peuvent paſſer. En cette ville, dis-je, que la riviere de Garonne abordoit anciennement, & lavoit le pied de la muraille, meſme du coſté des Iacobins, où l'on void encore dans les murs les chaînes & anneaux de fer où l'on attachoit les bateaux: dont elle s'eſt depuis retirée & fort éloignée, & gagné païs bien avant du coſté de Gaſcogne.

Ie ne puis paſſer ſous ſilence cette particulie-

re grace & benediction que Dieu a octroyé à cette Cité, par la nouvelle & frequente devotion, que tout le païs circonvoisin a depuis peu d'années à la sainte & devote Chappelle de nostre-Dame de Bon-encontre prés de cette ville, qui s'accroist & s'augmente tous les jours. L'affluence du peuple ardent de devotion y accourant de toutes parts, des environs & des contrées éloignées, imite & suit de bien prés la celebrité des vœux, devotions, pelerinages & voyages qui se font à Nostre-Dame de Lorette & de Mont Sarra: Ou pour parler de plus prés, sans bouger du lieu: cette devotion & affluence de peuple y accourant de tous endroits, est un vray renouvellement de ce qui se souloit faire anciennement au saint lieu & hermitage devot de saint Caprais, cellule & habitation heureuse de saint Vincent d'Agenois.

Nostre-Dame de Bon encontre.

Outre ce comble de tant d'honneur, encore avec le titre de Seneschaussée, d'Evesché & Comté, elle comprend sous sa jurisdiction plusieurs autres Comtez, Vicomtez, grandes maisons de Seigneurs, belles villes, Chastellenies, Baronnies, Seigneuries particulieres, bonnes Abbayes, Prieurez, Commanderies, Archi-Prestrez, Doyennez, Places, Chasteaux, Bourgs & Bourgades tres-belles. Mais parlons seulement des villes plus remarquables.

De quelques autres villes remarquables de l'Agenois, & du Palais Royal de Cassenueil.

CHAPITRE XIX.

Cassenueil.

IL y a plusieurs autres villes & places, assez belles & remarquables en ce païs d'Agenois, Villeneufve, où l'an mil quatre cent soixante se remuerent les Cours d'Agen pour la mortalité qui fut si grande, qu'il y mourut plus de quinze cens personnes en moins de neuf ou dix mois. Hauste Fustaye, Clairac, Tonins, Marmande, Castel-Moron, le Mast, Villefranche, Saincte Foy, toutes villes closes. Puis le lieu & place de Cassenueil où Charlemagne avoit un Palais, & où allant aux Espagnes il laissa la Reyne Hildegarde sa femme, tres-noble & vertueuse Dame, laquelle y fit ses couches, & accoucha heureusement de Louïs le Debonnaire l'an sept cens septante sept. *In villa regia*, dit l'Histoire, *cuius vocabulum Casinoglius* ou *Casinogus*, Voire luy-mesme y établit le siege de son Royaume d'Aquitaine, y sejourna, & y fit ses Pâques.

Ie ne veux oublier en passant que les autres écrivent que ce fut l'an 778. que la Reyne accoucha en un Chasteau en l'Aquitaine, és marches de Poitou. Sur lequel different, il est bien certain que pour le jourd'huy sur le grand chemin de la poste de Poitiers, il se trouve un village qui s'appelle Cassenueil, qu'on pourroit conjecturer estre celuy-là. Mais il ne se trouve aucune marque, ny apparence de Palais ou de Chasteau Royal, ny d'aucune antiquité, comme

en celuy-cy d'Agenois, & si est encore celuy de Poitou au deçà, & bien loin de la Dordonne, & beaucoup plus de la Garonne, & fort éloigné aussi des Abbayes de Clerac & d'Eysses, desquelles Charles le Grand fonda l'une & restaura l'autre de Casseneuil en de hors. Ioint que pour donner dans la Gascogne & passer en Espagne, celuy-cy est beaucoup plus commode.

De la ville de Mont Pesat d'Agenois.

CHAPITRE XX.

Mont-pesat d'Agenois.

EN l'Agenois est encore la ville de Montpesat, seule cause & motif de la guerre qui se renouvella entre le Roy Charles le Bel & l'Anglois l'an mil trois cent vingt-deux, dont voicy l'occasion. En ce temps le Seigneur de Montpesat en Gascogne voulut faire fermer & fortifier un sien Chasteau, qui estoit assis és limites & separations des païs & terres des Rois de France & d'Angleterre, & pource qu'il estoit question dudit limite entre les officiers de ces deux Rois, les Officiers du Roy de France empescherent que le Seigneur de Mont-pesat ne fit cette fortification, Sur ce different fut donnée Sentence par laquelle la place fut appliquée au profit du Roy de France, qui la garnit de gens pour la garder & deffendre. Mais le Seigneur de Montpesat de ce courroucé se retira à Bourdeaux devers le Seneschal d'Angleterre, qui vint à son aide, & avec plusieurs gens de guerre assaillirent la place & la prirent par force, & l'abbatirent, & jetterent par terre, & tuerent tous ceux qui avoient esté mis dedans, pour la garder au nom du Roy de France.

Ce

Ce qu'eſtant venu à la connoiſſance de ſa Majeſté, elle envoya promptement une grande armée en Gaſcogne, laquelle aprés la priſe d'Agen, tira droit à Montpeſat, le prit, le fit abbatre & raſer : dont tantoſt aprés le Seigneur mourut de dueil. Mais depuis elle a eſté rebâtie, & batuë auſſi, voire priſe & repriſe diverſes autres fois, tant par l'Anglois que par les propres Seigneurs d'icelle.

De la ville & Eveſché de Condom, & du pays, & Comté de Condomois.

CHAPITRE XXI.

LE païs & Comté de Condomois outre la Garonne a encore autrefois eſté de l'Eveſché & Seneſchauſſée d'Agen, & partant des appartenances des anciens *Nitiobriges* : Mais Condom qui eſt le chef d'icelle ayant eu depuis des Eveſques particuliers, auſſi luy ont eſté départis des Preſidiaux par lettres patentes du Roy, & Arreſt de ſon Conſeil Privé ſur icelles, l'an mil cinq cens cinquante-huit. Cõdom.

Cette ville de Condom eſt grande, mais non ſi agreable, ny ſi remplie des choſes requiſes, & neceſſaires à la vie, & aiſance humaine, voire ny ſi peuplée, ny ſi comblée d'hommes, que celle d'Agen. Ce qui luy a fait donner l'atteinte de deſerte & inhabitée par le ſieur de l'Eſcale en ces vers, auſquels il déchiffre pourtant auſſi Agen, comme vuide, ſoit de biens, ſoit de Citoyens.

Et hoc negat serena Nitiobrigum
Negare septa. Vasconumque Curias
Aginum inane, Condomumque inhospitum.

Elle est située sur la riviere de Baise, qui a sa source des montagnes, lesquelles separent l'Armagnac de Bigorre & limitée de tous costez de hauts terres & colines chargées de vignobles.

Ses plus beaux ornemens sont les Eglises, la Cathedrale bâtie en l'honneur de saint Pierre Prince des Apostres, & qui n'estoit jadis que simple Abbaye de l'Ordre S. Benoist, S. Iacques, S. Hilaire, les Convents des Cordeliers, Iacobins & Carmes, une Religion de Dames de l'Ordre sainte Claire, & une autre hors la ville de l'Ordre S. Dominique.

Et quant aux villes de la jurisdiction de son Presidial, y sont Valence non loin du fleuve de Baise, Layrac sur Garonne, la Ramiou entre Condom & Lectoure, remarquable par une Eglise Collegiale de Chanoines de la fondation des Rois d'Angleterre : Nerac ville riche des appartenances de la maison d'Albret, Montreal, & quelques autres.

Y sont aussi plusieurs Seigneuries illustres, comme Fiefmarcon, Gondrin, Force & Mont-Luc, aujourd'huy assez signalée, tant par les Commentaires que par les hauts faits d'armes de ce grand Capitaine Gascon, le Seigneur de Mont-Luc Mareschal de France & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guyenne. La Reine Marguerite defunte, quand elle usoit de ses plus hauts titres, & de ses plus insignes qualitez, s'appelloit entr'autres Comtesse de Condomois.

De la Ville & Eveſché de Bazas, & du Pays de Bazadois.

CHAPITRE XXII.

AV ſortir du Condomois vous entrez és landes & païs de Bazadois vers Caſtel-geloux, & Mont de Marſant, le tout encore du reſſort de Bourdeaux. Pays de Bazadois.

La Capitale eſt Bazas ſituée en une place ſablonneuſe, & l'un des plus anciens Eveſchez de toute la Gaſcogne. B

Elle a le ſol fecond en bleds du coſté du Septentrion, & les vins, fruits & beſtail en tres-facile fecondité.

Ses plus beaux ornemens ſont la Seneſchauſſée, & l'Eveſché dont l'Egliſe Cathedrale eſt dediée à ſaint Iean Baptiſte, auquel jour on y faiſoit autrefois une honorable feſte en joûtes, courſes de Taureaux, & autres ébattemens.

Les autres villes de ce territoire ſont Mont-Marſant, Caſtelgeloux, Aire Eveſché, le Maſt d'Aire. Et au païs d'entre deux Mers, ſainte Barſeille la Reole aſſiſe ſur la Garonne & remarquable tant par un fort ancien Prieuré fondé au nom de S. Benoiſt, dont on tient que la regle luy a donné le nom de *Regula* entre les Latins, que par la forteresſe d'un Chaſteau tres-renommé dés les guerres des Anglois en Guyende. A deux lieuës de la Reole eſt Monſegur ſur le fleuve du Drot, puis ſaint Ferme, Caſtel-Moron, que les autres mettent en l'Agenois, Geronde, & plus haut Sauveterre ſans comp-

ter les villages & bourgades qui se rencontrent en grand nombre jusqu'à la riviere de Dordonne.

De la Ville & Evesché d'Acqs.

CHAPITRE XXIII.

AVant que les Gascons descendus des Pyrenées eussent gagné pied en la part de l'Aquitaine, qui se nomme encore aujourd'huy de leur nom, ils planterent premierement leurs pavillons, & établirent leur premiere demeure vers la Biscaye, où se voyent encore deux villes fort antiques, sçavoir est Acqs & Bayonne. Et quant à Acqs, elle est construite en quarré, fortifiée, flanquée, & retranchée de fossez avec autant d'avantage qu'aucune autre de la France. Le Geographe Ptolomée semble l'appeller *Dosèios*, d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avec ses habitans: si mieux on n'ayme dire que son nom estoit *l'Aqua Augusta* (que les autres attribuent à Bayonne) à cause des bains d'eaux chaudes que l'on y void encore pour le present. Et de fait une vieille inscription trouvée jadis en la grande Eglise de cette Cité la nomme *Vrbem Aquensem*, comme si l'on disoit la ville des eaux en ces deux vers.

Vrbis magnificæ Patus Proconsul Aquensis,
Moribus & sensu maturus obit, tener annis,

Cette Eglise est la Cathedrale, fondée au nom de Nostre-Dame, & peut-estre construite par saint Vincent de Xaintes, premier Evesque d'Acqs, lequel y souffrit aussi martyre, au lieu qu'on dit encore aujourd'huy Poy de Xain-

tes, signalé d'un Convent de Religieuses de l'Ordre de sainte Claire : il y a mesme une Eglise hors la ville, où ses Reliques sont honorées, avec beaucoup de respect & de reverence.

On a aussi jadis appellé cette vil e la Cité des nobles, pource qu'avant la reduction de Guyenne, elle estoit gouvernée par douze Seigneurs & Gentils-hommes du païs, lesquels y avoient tous chacun une Tour enrichie des qualitez de leur famille. Charles VII. l'unit à la Couronne ; en Septembre l'an 1451. & donna abolition à ses habitans pour avoir tenu le party de l'Anglois.

Aujourd'huy elle est Siege de Seneschal, auquel ressortissent les Lanes, le Bayonnois, & la haute Gascogne. Remarquable encore par une fontaine d'eau salée qui coule hors ses murailles, & prés le Chasteau de saint Pantaleon.

Prés de-là, aussi passe la riviere d'Adur sur laquelle vous remarquez un beau pont, & au milieu une Tour enrichie du nom d'Amours, où tous les ans à la saint Iean se font des joûtes & festes honorables pour donner du passe-temps au peuple.

A un quart de lieuë, une entrée ou grotesque dans laquelle sont trois tombeaux, pleins d'eau quand la Lune est pleine, & vuide quand elle est basse, & comme on dit vulgairement au decours : chose assez rare & remarquable : s'il ne s'en voyoit un pareil & haut élevé dedans la ville de Bourdeaux.

De la Ville & Eveſché de Bayonne.

CHAPITRE XXIV.

APres Acqs, s'offre l'ancienne Cité de Bayonne, de laquelle quelques-uns interpretent *l'Aqua Auguſta* de Ptolomée, comme je viens de dire au precedent Chapitre.

Cette ville eſt aſſiſe ſur le bord de l'Ocean Occidental, & en l'emboucheure que font les rivieres d'Adur, & du Gave, dedans les ondes de la mer. Elle eſt la capitale des Biſcains & Cantabres ſujets au Diadéme de nos Rois, juſqu'au fleuve d'Iron, qui eſt outre S. Iean de Luz, & lequel fait la ſeparation des terres de France d'avec celles du Roy d'Eſpagne. Charles VII. l'unit à la Couronne, & au domaine Royal en Septembre 1451. & donna abolition à ſes habitans pour avoir tenu le party de l'Anglois. Depuis les effets de ſon obeïſſance ont toûjours eſté les veritables cachets qui ont ſeellé ſa fidelité envers le Royaume.

Son patron & protecteur eſt S. Leon, lequel ayant dreſſé une petite logette ſur une petite coline non loin de la porte qui eſt vers le Midy, fut aprés introduit en la ville par les habitans de Bayonne qu'il convertit, & depuis martyriſé par les Pyrates prés la riviere de Nive, où l'on l'honora d'une Egliſe, que finalement l'on abatit l'an mil cinq cent cinquante-ſept, pour le bruit des guerres civiles de France, & fut la chaſſe où repoſoit ſon corps portée dans l'Egliſe Noſtre-Dame de Bayonne.

Ie laiſſe l'entreveuë de noſtre Roy Charles IX. & de la Reine d'Eſpagne ſa ſœur en cet-

te ville, pour dire que ses plus beaux ornemens sont l'Evesché sujet au Metropolitain d'Auch, le Gouvernement de la ville, & la police, qui ne permet qu'aux Rois & Princes du sang d'entrer avec armes au dedans de ses murailles.

Suit le païs & souveraineté de Bearn, de laquelle encore qu'elle ait une Iustice particuliere qui luy prononce ses Arrests, si veux-je mettre icy quelque chose pour honorer la valeur & la reputation de ses Princes.

DV PAYS ET SOVVERAINETE' DE BEARN.

Et des villes principales y compriſes.

CHAPITRE XXV.

CEux qui ont de plus loin recherché tout ce qui pouvoit éclairer l'antiquité de ce païs souverain ont interpreté les *Bigerriones* de Cesar, que quelques autres prennent pour Bigorre en sa faveur. Et peut-estre celuy-là ne s'éloigneroit trop de la verité qui les prendroit pour l'un & l'autre, comme de fait ils sont voisins du costé du Midy sous un mesme Ciel, voire l'asseurance & certitude s'en peut prendre de peu de lettres qu'il faut ou oster ou changer pour en faire les Biernois, qui sont ceux de Bearn. Au-

tres les prennent pour les *Preciani* du mesme Cesar. Quoy qu'il en soit, je trouve dans le grand Gregoire de Tours que non seulement ce païs, & ce peuple portoit ce titre dés le Christianisme de nos Rois, mais aussi qu'il reconnoissoit leur sceptre, & que mesme il fut assigné pour dot & partage à Gailsuinde sœur de la Reine Brunichilde. Voicy ses paroles: *Et quant aux Citez de Bourdeaux, Limoges, Cahors, Bearn,* (il le nomme Beuarm) *& Bigorre, que Madame Gailsuinde sœur de la Reine Brunichilde eut tant pour dot que pour don matrimonial, lors qu'elle vint en France, & que l'on scait avoir esté acquises par Brunichilde en faveur des Rois ses successeurs: par le jugement du tres-illustre Gontran il a esté accordé que la Cité de Cahors avec ses fins, limites, & tout son peuple demeurera dés à present en la puissance & possession de Brunichilde, mais que les autres cederont au profit de Gontran durant sa vie, sauf leur retour apres sa mort à ladite Dame, ses hoirs & ayant cause.* Paroles qui découvrent assez le bel esprit de l'Annaliste de Foix, qui tire l'excellence & la premiere origine des Biarnois, de je ne sçay quels Alemands de Berne qu'il dit avoir secouru Charles Martel contre les Sarrazins, & qu'aprés leur défaite il les envoya là habiter.

Ce païs de Bearn est composé de plusieurs belles & grandes villes, tant sur les colines que dans les valons. Sur les colines sont la ville Episcopale d'Oleron que le second Concile de Mascon appelle *Elenorum*. Serrances autre ville autrefois signalée d'une belle Abbaye de l'Ordre de Premonstré. Aux Valons l'Escar aussi Episcopale, & premier siege des Princes: Pau la Capitale de tout le païs & beaucoup plus graticuse en sejour, où le Roy

Henry d'Albret fit commencer un Palais qui n'a guere de pareils en toute la Chreſtienté ; Remarquable encore & par la Cour ſouveraine qu'il y établit pour la diſtribution de la Iuſtice & par la naiſſance de noſtre Ceſar François la merveille des Rois en nos jours.

Aprés ſont encore les villes d'Orthés, anciennement demeure des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn. Morlas où l'on battoit la monnoye. Nay conſumée par le feu du Ciel l'an mil cinq cens quarante & cinq : Pontac, Coderch, & Navarreins fondée par Henry premier du nom Roy de Navarre, & ſouverain Seigneur de Bearn, pour luy ſervir de frontiere. I'ajoûteray, pour fin de ce Chapitre & de ce livre, que les Huguenots ayant pendant les guerres chaſſé la Religion Catholique loin de toutes les terres de ce païs & ſouveraineté de Bearn, l'exercice d'icelle y a eſté enfin rétably par noſtre Roy l'an 1599. à l'inſtante pourſuite des Eveſques, & le retour meſme des Ieſuites permis & accordé depuis à l'Eveſque d'Oleron.

Par les remontrances que le Conſeil ordinaire, & Cour ſouveraine de Bearn, ſeant à Pau avoient faites au Roy par les députez en la ville de Blois le deuxiéme Septembre mil cinq cens nonante & neuf, ſur l'Edit de ſa Majeſté portant rétabliſſement de l'exercice de la Religion Catholique en ce ſien païs ſouverain, ils luy avoient entr'autres choſes repreſenté ſur le ſeptiéme article dudit Edit, *Qu'il eſtoit expedient pour le bien de ſon ſervice & repos de ſes ſujets, que les Religieux de la compagnie de Ieſus, appellez communément Ieſuites, ne fuſſent admis à faire exercice de ladite Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine*

en sondit païs souverain. Et avoient requis sa Majesté en tant que besoin seroit de leur en interdire l'accez & l'entrée, lequel point & affaire elle leur renvoya par l'Apostile & response mise sur l'article de leur remontrance. De sorte que par leur arrest, vingt-septiéme Octobre de la mesme année, ils déclarerent que les Iesuites ne pourroient estre receus dans ledit païs pour faire aucun exercice de ladite Religion Catholique, ny établir residence ou demeure quelconque en iceluy : Ayant le Roy mandé aux Evesques & tous autres sujets d'y tenir la main. Ce qui a esté gardé & observé inviolablement jusques à l'année derniere mil six cens huit, que sa Majesté a avisé & jugé estre necessaire. *Que lesdits Religieux & Iesuites fussent admis & receus en sondit païs comme les autres Ecclesiastiques, & Religieuses des autres Ordres*, estant mesme son intention d'y envoyer en bref certains Peres d'entr'eux, desquels ils avoient fait élection à l'instante priere & supplication que les Evesques dudit païs luy en ont faite. Et à ces causes a dit & declaré par l'Edit du dix-neufiéme Fevrier qu'il vouloit; & entendoit & luy plaisoit, que nonobstant, & sans avoir aucun égard tant à son renvoy qu'à leur arrest, son vouloir & intention estoit, que lesdits bons Religieux de la compagnie de Iesus, appellez Iesuites, fussent d'oresnavant admis & receus indifferemment, à faire exercice de ladite Religion Catholique Apostolique & Romaine, & leurs fonctions Ecclesiastiques dans sondit païs Souverain, tout ainsi & de la mesme maniere que font les Religieux des autres Ordres, en observant & se soûmettant aux formes & regle-

mens prescrits par les Edits & Ordonnances de sa Majesté, & à la discipline Ecclesiastique que tous les autres Religieux & seculiers sont tenus d'observer & garder.

Depuis le Roy Loüis treiziéme a joüy ce païs avec la basse Navarre, à la Royale Couronne de France.

Fin du troisiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes, & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Grenoble.

LIVRE QVATRIESME.

Quand & par qui fut établi le Parlement de Grenoble, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

LA Iuſtice eſtant celle qui a toûjours conſervé nos Rois ſur le Trône Royal de leurs anceſtres, ſur lequel leurs vaillances ſans pair, autant que ſans imitation les ont portez tous triomphans, & tous victorieux : Eſtant celle

qui ménage la seureté de leurs Royaumes, la tranquillité de leurs Provinces, & le repos de leurs villes, & quant & quant la seureté, tranquillité & repos de leurs peuples, il ne faut s'étonner si nous voyons aujourd'huy que ces Rois n'ont laissé aucuns coins ny quartier de cette grande & premiere monarchie de la Chrestienté qui les fait plus justes Rois & plus justement Rois que les autres, qu'ils n'ayent éclairez de quelque rayon de ce divin Soleil, de cét instrument parfait de la divinité, de cette souveraine tutrice des mortels & pour le bien desquels ils n'ayent quelque part dressé quelques souveraines Compagnies de Iuges.

Philippe le Bel voulant abreger la peine & les fatigues de ses sujets à la suite des Princes pour obtenir justice, établit le Parlement sedentaire dans Paris pour prononcer ses oracles à toute la France. Charles septiéme en créa depuis deux autres à Thoulouse & dans Bourdeaux pour le soulagement du Languedoc & de la Guyenne: Et Loüis vnziéme son fils ne pouvant souffrir la Province du Dauphiné que Humbert de la Tour Prince Dauphin, avoit donné à la Couronne de France, à cette condition que le premier fils du Roy, l'heritier presomptif du Royaume en seroit Seigneur souverain dés sa naissance, & en emprunteroit ses plus hauts titres & plus insignes qualitez, qui jusques à luy s'estoit regie & gouvernée par une seule Chambre de Conseil, que les Dauphins de Viennois avoient instituée dans Grenoble, capitale de tout le païs, fût de condition moins relevée que celle de ces deux autres Provinces, échangea ce Conseil, & honora pareillement cette ville

Parlement par qui établi dans Grenoble.

de Grenoble d'un corps souverain de Iustice, & de la justice d'un Parlement garny de pareils Officiers que les autres pour donner les arrests en dernier ressort à tout le Dauphiné, duquel aussi suivant l'ordre de l'antiquité pûtost que la suite des contrées, je desseigne maintenant d'illustrer les villes & Citez plus celebres en ce quatriéme Livre.

DV PAYS ET PROVINCE DE DAVPHINE.

De la ville & Eveschè de Grenoble.

CHAPITRE II.

PErsonne ne fait difficulté que les Allobroges de Cesar ne soient ceux que nous appellons aujourd'huy Savoisins & Dauphinois. Ce grand Historien comprend toûjours confusément la Savoye & le Dauphiné sous ce seul mot d'Allobroges, qu'il témoigne toûjours en plusieurs lieux, & particulierement au premier livre de ses Commentaires, estre confederez & amis du peuple Romain.

Quant aux Dauphinois qui ont leur demeure & possessions de là le Rhosne, ils ont jadis fait une partie du Royaume de Bourgogne, puis celuy d'Orleans avecque la Bourgogne mesme, & derechef celuy de Bourgogne

à part, dont Arles estoit la capitale. Mais aprés la suppression dudit Royaume de Bourgogne, & cession de l'administration d'iceluy à l'Empereur Conrad II. par le Roy Rodolphe premier de ce nom, & dernier de sa couronne; finalement durant les desordres qui avindrent environ l'année 1051. & durant le regne de Philippe premier un Guigue dit le vieil, surnommé le Gras, Comte de Grisivaudan, de petit devint si grand en la confusion du temps, qu'ayant gagné les principales villes de ce païs & enfin Grenoble ville capitale, il se rendit maître absolu de toute la Province: laquelle il nomma Dauphiné en faveur de son fils, qui ayant épousé la fille du Comte d'Albon & Viennois, nommé Dauphin, voulut porter ce mesme nom, duquel il se sentoit honoré par une tant illustre alliance. D'un autre costé Humbert Comte occupa la Savoye. Et ainsi l'Empire s'évanoüit de ces Provinces és mains de Seigneurs particuliers: laissant au païs de Dauphiné encore quelque trace de son nom ancien sans aucun effet: pource qu'on l'appelle Empire en ce langage commun.

Dauphiné pourquoy & par qui ainsi nommé.

Ce païs de Dauphiné, a depuis ce temps esté gouverné par ses Princes, jusques au regne de Philippe de Valois, qu'il fut incorporé à la Couronne de France environ l'an 1348. Et l'occasion en fut telle. Humbert ou Imbert, Dauphin de Viennois, ayant perdu son fils aîné en la bataille de Crecy, & son puisné jeune de deux à trois ans par un étrange accident (on dit que luy-mesme le laissa choir de ses bras comme il se joüoit avec luy à la fenestre, en luy pensant faire peur) & de surcroist ayant journellement sur ses bras le Duc de Savoye Amé VI. son irreconciliable en-

Dauphiné reincorporé à la Couronne.

nemy, & n'estant assez fort pour luy resister, ny ne pouvant faire choix à son gré de parent, auquel il voulût remettre son Estat : las du monde, & recreu d'esprit, se resolut de se jetter entre les bras du Roy de France, pour opposer une bonne teste à son ennemy, & mettre ce bel heritage entre mains capables de luy en faire perdre l'envie. De fait ayant averty le Roy Philippe de son intention, & par luy esté favorablement recüeilly, il luy donna & à ses successeurs Rois de France tout le païs de Dauphiné, à la charge que le premier fils de la maison de France porteroit le nom de Dauphin de Viennois, que les armes du païs de Dauphiné seroient écartelées avecques les armes de France : que la Noblesse seroit receuë, & tout le païs de mesme avec leurs privileges: & que le Dauphiné ne pourroit estre uny au Royaume de France que l'Empire n'y fust pareillement uny : Amé Duc de Savoye, autrement intime amy de Philippes y envoya ses Ambassadeurs, pour se prévaloir de ce changement : mais le gasteau ne cuisoit pas pour luy. Tout ce qui se peut faire en Cour en sa faveur, fut de s'accommoder des terres embarrassées dans ses Estats voisins, par divers échanges, pour mieux viure en paix à l'avenir : Ainsi le Dauphiné revint à son principe, & depuis nos Rois voulans qu'un païs si voisin de l'Italie & de l'Empire ne fust en autre main qu'en la leur, l'ont joint & lié inseparablement à la Couronne. Et quant à la Savoye elle s'est maintenuë sous l'obeïssance de ses Princes souverains jusques aujourd'huy.

Pour le regard du nom de Dauphin, attribué au premier fils de France, la pratique de l'ordonnance testamentaire du Prince Imbert

commença à Charles Cinquiéme, fils de Iean Duc de Normandie, du vivant de son pere Philippes, seulement & non à Iean.

Cette Province, l'une des nobles & belles Provinces de ce Royaume, & divisée en haute & basse est enrichie de plusieurs belles & grandes villes. En la haute sont Embrun Archiepiscopale, Valence, Die, Gap & saint Paul trois Chasteaux, sieges d'Evesques. En la basse, Vienne jadis le chef & la Metropolitaine de tous les Dauphins, Grenoble aujourd'huy la Capitale, Romans, Crest, Briançon, Montel Aymer sur le Rhosne, ville marchande, & où l'on voit des vestiges d'assez grande ancienneté, saint Antoine de Viennois, saint Valier la Coste, le Monestier, Chasteau Dauphin, restitué au Roy avec la Tour du Pont sur le traitté de paix fait avec le Duc de Savoye, & quelques autres de moindre marque.

Entrant donc en la recherche des antiquitez & singularitez, qui font encore paroistre parmy nous le lustre & la grandeur des plus remarquables de toutes ces villes, je commenceray selon ma coustume, à la principale qui est Grenoble.

Cette Cité tient l'un des premiers rangs en antiquité, comme en dignité, entre toutes les Citez plus celebres de la Gaule Narbonnoise. Ptolomée la nomme Accusion, & dit qu'elle fut jadis habitée par une peuplade & colonie qui se fit-là de ceux de Cavaillon en Provence. Nom qui luy dura jusques au temps de Diocletian & Maximian, auquel elle prit celuy de Cularone, je ne sçai pour quelle raison; Maximian envoyé par Diocletian en Gaule, pour y restituer la tranquillité, que

quelques troubles en avoient chassée, la fortifia & en fit comme une forte citadelle pour la deffense des Romains : Il l'enrichit entr'autres ornemens de deux portes de belles pierres quarrées, & si artistement rangées en œuvre, que les années qui emportent tout, n'ont encore sçeu effacer les traits de leur premiere splendeur. Celle qui regarde le Midy, fut nommée *Romana Iovia* pour gratifier Diocletian, lequel osoit presomptueusement s'égaler à Iupiter ; & y fut gravé cét écrit, qui s'y voit encore.

D D. N N. Imp. Cæs. Caius Aurel. Valerius Diocletianus P P. inuictus Augustus, & Imp. Cæsar M. Aurel. Valerius Maximianus, pius, felix, inuictus, Aug. muris Cularonensibus cum interioribus ædificijs, providentia sua institutis, atque perfectis portam Romanam Iouiam vocari, iusserunt.

L'autre qui a son issuë vers Vienne, & son regard vers le Septentrion fut appellée *Herculea* en l'honneur de Maximian qui se disoit marcher du pair avec Hercule, & recommandée aussi par cette inscription.

D D. N N. Imp. Cæs. Caius Aurel. Valerius Diocletianus P P. inuictus Aug. & Imp. Cæsar Marc. Aurel. Valerius Maximianus pius, felix inuictus Aug. muris Cularonensibus cum interioribus ædificijs providentia sua institutis atque perfectis, portam Viennensem, Herculeam vocari iusserunt.

Finalement l'Empereur Gratian, Prince Catholique, & fort aimé des Gaulois, l'embellit encore & decora d'autres nouveaux édi-

fices, aggrandit l'étenduë de ses murailles, & luy imposa le nom de *Gratianopolis*, duquel par progrez de temps s'est formé entre nous celuy de Grenoble par quelque changement de lettres.

Cette ville est assise en une plaine, laquelle s'esloignant petit à petit du pied de la montagne de Chelmont où croissent de bons vins, s'estend tout doucement vers l'Orient, en un sol si fecond qu'en l'abondance de toute sorte de vivres necessaires à la vie humaine, rien ne luy defaut. Elle à la veuë belle, & limitée de toutes sortes de plaisirs & d'amitiez. D'un costé du fleuve Isere, sur lequel regne un Pont de tres belle structure! d'un autre du Drac, torrent impetueux au de là duquel se voit une fontaine remarquable par une secrette proprieté qui luy fait jetter sans cesse flammes & boüillons, & qui embrase de ses feux tout ce que l'on en approche & d'un autre en [illegible] diverses colines chargées de Vignobles par endroits; & par endroits remplies de precipices & cavernes, entre lesquelles un appellé Bruno, natif de Cologne, & Chanoine de Rheims esleut pour demeure un lieu fort solitaire auquel il jetta les premiers fondemens de l'Ordre & regle des Chartreux environ l'an 1054. & du temps qu'Hugue, homme de sainte vie, estoit Evesque de Grenoble.

Le Roy François Deuxiéme avoit entrepris d'agrandir encore cette ville, à l'exemple de Gratian: & déja en avoit-il fait creuser les fondemens; mais la mort, qui n'épargne les grands non plus que les petits, l'ayant fait fondre dans ses coffres, luy fit laisser son entreprise imparfaite.

Les Protestans en saisirent depuis les por-

tes l'an mil cinq cens soixante-deux, le premier de May, entrerent aux Cordeliers, renverserent Autels & Images, & planterent l'exercice de leur Religion : & pour la seureté de la ville introduisirent une compagnie de gens de pied, envoyez par des Adrets, qui pour contre-quarrer Maugiron, Lieutenant general en Dauphiné pour le Roy, vint en suite à Grenoble avec troupes de gens de cheval & de pied. Leur premiere guerre fut aux images & Reliques ; puis escampez, s'emparerent des Chasteaux de la Bussiere & Mirebel, & brusslerent la grande Chartreuse, à trois lieuës de Grenoble,

Ie ne dis rien des sieges qui furent mis depuis devant cette ville, pour venir au point du sujet particulier, & des principaux ornemens d'icelle.

Entr'eux l'Evesché tient des premiers rangs sous le Metropolitain de Vienne, & bien que je n'aye rien trouvé de sa premiere institution, si est-ce qu'il est croyable qu'elle est tres-ancienne, puisque Sidonius Apollinaris qui vivoit environ l'an 480. écrit à un Placidius Evesque de Grenoble. I'ajoûteray pour lustre de sa grandeur, qu'un Evesque aussi de Grenoble s'estant separé de son Ordre, c'est à dire de l'Ordre de l'Eglise & du Clergé & de celuy du peuple, qui desiroient se donner au Pape, pour suivre les intentions de la Noblesse, qui seule vouloit estre Françoise, & demandoit d'estre sous la domination de France, requit ce Privilege à ses successeurs, de presider aux Estats de la Province.

Outre ce titre d'honneur, elle a un Parlement duquel nous avons parlé au commencement de ce livre, avec les Presidens, Conseil-

lers & autres Officiers ordinaires. Elle a une Chambre des Comptes pour oüyr les comptes de son païs. Elle a une Chancellerie pour les expeditions ordinaires. Elle a une Chambre de l'Edit, composée de Presidens & Conseillers my-partis comme les autres des autres Parlemens, non seulement pour connoistre des causes de ceux de la Religion Pretenduë Reformée du Dauphiné, mais aussi de ceux du ressort du Parlement de Provence, sans qu'ils ayent besoin de prendre lettres d'évocation ny autres provisions qu'en la Chancellerie de Dauphiné. Mesme ceux de ladite Religion du Parlement de Bourgogne ont le choix & opinion de plaider en la Chambre ordonnée au Parlement de Paris, ou en cette-cy du Dauphiné. Et ne sont aussi tenus de prendre lettres d'évocations ni autres provisions, qu'esdites Chancelleries de Paris ou Dauphiné selon l'option qu'ils font.

Elle a une maison de ville avec quatre Consuls qui ont la reserve & le gouvernement de l'œconomie publique: quelques tours, comme celle du pont, celle de l'Isle, de Rabot, de Thalemont, de Saslenaige, une Bastille sur les vignes des costez, & finalement plusieurs belles & riches Eglises, telle que Nostre-Dame siege de l'Evesché, saint André recommandable par une tour piramidale fort haute, saint Laurens, la Magdelaine, les Cordeliers, les Iacobins, saint Clerc, & autres que j'obmets pour finir ce Chapitre.

De la ville de Romans.

CHAPITRE III.

SVr l'Iſere ſe voit encore la ville de Romans qui eſt l'une des plus belles du païs, & qui tient l'un des premiers rangs entre les plus riches. Quelques-uns ont opinion que les Romains en ayent jetté les premiers fondemens: quoy que c'en ſoit, que ſes fondateurs luy ayent impoſé le nom de Rome, qui eſt la plus notable ville d'Italie. D'autres tirent ſon origine d'un ancien Roy des Gaules : appellé Romus, duquel nous avons parlé cy-deſſus. Nos premiers troubles l'ont dépoüillée du plus beau luſtre de ſes anciens ornemens ; & ruiné preſque toutes ſes Egliſes, comme ſaint Bernard, ſervie par des Chanoines qui ne relevent que du Saint Siege, ſaint Nicolas, ſaint Roman, ſainte Foy, les Cordeliers, Noſtre-Dame ſur le Pont, ſaint Rus & l'Hoſpital des malades & pauvres de la ville.

Ie ne mets en ligne de compte le College, la tour de l'horloge, les places & les portes qui peuvent encore rendre quelque témoignage de ſa premiere ſplendeur.

DE LA VILLE ET ARCHEVESCHE' DE VIENNE, ET DV PAYS DE VIENNOIS.

CHAPITRE IV.

LE païs & Principauté de Viennois le long du Rhoſne, eſt proprement du bas Dauphiné, pour cela ſurnommé de Viennois. La Capitale eſt Vienne ſur la riviere du Rhoſne, & l'un des anciens & ſouverains ſieges de la Gaule.

On tient communément qu'un Venerius Africain de nation & fugitif de ſon païs, en entreprit la premiere aſſiette, il y a plus de deux mil ans, l'ayant achevée en deux ans luy impoſa le nom de *Bienne*, que nous liſons maintenant Vienne *quia biennio conſtructa fuerit*. Si cela eſt vray ou non, j'en laiſſe le jugement à ceux qui ſont mieux verſez en l'antiquité que non pas moy.

Mais quoy que c'en ſoit, ſi ne peut-on douter qu'elle ne ſoit de fondation fort ancienne: puiſque les Senonois paſſans en Italie environ l'an 366. de la fondation de Rome y bâtirent deux Temples, l'un en l'honneur de Mars, & l'autre à la victoire Depuis les Romains

ayans conquis le Dauphiné, la surnommerent *Senatoria*, pour marque de la grandeur & souveraineté de leur Senat, & y ont mesme addressé une Coline & peuplade de leurs gens de guerre.

Tiberius Gracchus passant en Gaule l'an 576. de la fondation de Rome, & les deux bouts du pont de deux Chasteaux pour la deffense & seureté du passage, Iules Cesar y fit faire des greniers & magazins pour ses provisions de guerre: & dit luy-mesme au septiéme de ses Commentaires qu'il s'y en alla en toute diligence, & y rencontra une Cavallerie toute fraische qu'il y avoit déja envoyée plusieurs jours auparavant. Tibere y fit construire cette haute tour où l'on tient communément que Pilate rendit la vie, à celuy qui la luy avoit prestée, comme aussi se voyent encore de grandes pyramides dans les vignes où estoit son logis. Galba l'honora de grandes faveurs en dépit de Neron, & pour regracier l'affection de ses Citoyens à son party, contre les Lionnois qui tenoient pour ce monstre de l'Empire, Vitellius y seant au tribunal de Iustice, un cocq luy vola sur les espaules & depuis sur sa teste, qui fut cause qu'on luy prognostica, que quelquefois il tomberoit en danger & pouvoir d'un Gaulois; ce qui avint: car celuy qui le défit le premier fut un Antoine natif de Thoulouse, qui en son jeune âge avoit eu le surnom de bec de cocq, *Cui Tholosæ nato*, dit Suetone, *cognomen in pueritia Becco fuerat, id valet Gallinacei nostrum.* Bref Pomponius Mela dit que dés le temps de tous ces Empereurs il y a plus de 1500. ans, il y avoit une Vniversité, de laquelle il prise la grandeur sur toutes les autres de la Gaule.

Mais

Mais laiſſons-là les obſcuritez du Paganiſme pour chercher à cette celebre ville une ſplendeur plus eſclatante dans la lumiere de la Religion Chreſtienne.

Adon, lequel vivoit du temps des ſucceſſeurs de noſtre grand Charles, dit qu'un nommé Creſcent envoyé là par ſaint Paul la convertit par ſes predications, & en fut le premier Eveſque. Depuis elle a eſté montée à un plus haut degré, ſçavoir eſt à la dignité d'Archeveſché, ſous laquelle ont eſté ſoumis les Eveſchez de Geneve (aujourd'huy retraitte des Calviniſtes) Grenoble, dont nous avons parlé cy-deſſus, Maurienne, Die & Valence, qui n'ont plus aujourd'huy qu'un Paſteur & Viviers.

L'Egliſe Cathedrale eſt ſituée ſur une butte, à laquelle on monte par 32. degrez.

Ie ne feray point icy mention des anciens Princes & Seigneurs Souverains de cette ville, ni ne diſcoureray point particulierement comme elle a eſté premierement érigée en Comté, puis en Duché. Comme auſſi paſſeray-je ſuccinctement la recommandation de ſon Preſidial.

Outre ce comble de tant d'honneurs, auſquels on peut ajoûter l'Amphitheatre qu'on voit encore preſque tout entier au dedans de ſes murailles, elle comprend en la platte campagne de ſon païs, pluſieurs autres petites villes, grandes maiſons de Seigneurs, Chaſtellenies, Seigneuries particulieres, bons Bourgs, Chaſteaux & Bourgades tres-belles.

DV PAYS ET DVCHE' DE VALENTINOIS.

De la ville, Eveſché & Vniverſité de Valence.

CHAPITRE V.

LE païs de Valentinois érigé jadis en Comté, & depuis en dignité Ducale (quoyque les Eveſques s'en diſent encore Comtes), eſt l'un des membres du haut Dauphiné. La Capitale eſt Valence que l'on tient communément avoir eſté fondée par Romus fils d'Allobrox Roy des Gaules. Strabon toutefois ſemble la nommer Durion : Et ſi c'eſt ſon premier nom il eſt croyable qu'elle le quitta bien toſt aprés que les Romains y eurent envoyé une peuplade & colonie de leurs ſoldats pour y habiter, qui fut du temps des ſucceſſeurs d'Auguſte. Auſſi Ptolomée l'appelle *Valence Colonie*, d'un mot qui ſignifie meſme choſe que Rome, c'eſt à dire force & valeur, & duquel il ſemble que les Romains l'ayent voulu glorieuſement enrichir, tant pour marquer ſon ancienne ſplendeur approchante de ce chef de l'Vnivers, que pour conſerver encore en iceluy quelques veſtiges de ce Romus, que les Gaulois mainte-

noient en avoir jetté les premiers fondemens.

Il y a pluſieurs villes qui portent le nom de Valence, une en Eſpagne, chef d'un petit Royaume ; une en Gaſcogne prés de Condom & cette-cy en Dauphiné, bien plus vieille que ne penſant pas, mais ſans y penſer, ceux qui en font Valens & Valentinian premiers fondateurs. Car outre les aſſeurances qu'on en peut prendre au contraire, de ce que je viens de déduire ; encore apprend-on de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Valence, que ſaint Irenée ſecond Paſteur de Lion envoya Felix Preſtre en icelle accompagné de Fortunat & Achillée ſes Diacres ; qu'il la convertit en la Religion Chreſtienne, qu'il en fut le premier Eveſque, & qu'il ſouffrit le martyre, ſous Aurelian, & y fut enterré au lieu où depuis a eſté conſtruite l'Egliſe qui porte le nom de ſaint Felix.

Cette ville eſt aſſiſe le long du Rhoſne, en un terroir aſſez fecond & fertil, & a pour ſes limites, à l'Orient les Egliſes de ſaint Felix & de la Magdelaine ruinées pendant les troubles, & quelques jardinages, arrouſez des anciennes fontaines du Charan faites en voûte, & de tel artifice, qu'un homme y peut aller tout droit : fontaines dont l'on eſtime que les caveaux & conduits furent faits par Iules Ceſar, & de l'une deſquelles on ne peut trouver le bout ni la ſource : une autre dite le Contant qui baigne les prez voiſins de la ville, & remarquable par les marques & veſtiges d'un fort beau & tres-ancien édifice. Au Ponent la riviere du Rhoſne, qui la rend plus riche & marchande, ſur tout en l'apport du ſel dont elle a le grenier & magazin dans ſes murailles : Vne

lieuë au de là de l'embouchement de l'Isere dans le Rhosne, au lieu appellé Confoulant où le grand Fabius signala sa vertu par cette grande défaite de Gaulois, tant chantée dans les Histoires Romaines. Au Septentrion l'Eglise saint Vincent, & au Midy l'Abbaye saint Rufs, l'un des plus beaux & superbes bâtimens de tout le Dauphiné, avant qu'elle eust aussi esté ruinée par ceux de la Religion Pretenduë, sur tout le Cloistre dont les pilliers estoient composez de marbres de plusieurs couleurs differentes, & artistement élabourez & embellis de diverses figures tirées du vieil & nouveau Testament & de l'Apocalipse. Au dedans des murs les fontaines & moulins n'y manquent point ni les places publiques necessaires à l'aisance d'une si celebre ville, deffenduë de deux fortes murailles, remparée de diuerses tours bien flanquées & separées d'une égale distance, bref embellie & decorée de plusieurs Eglises, comme de saint Apollinaire jadis Evesque de Valence, à l'entrée de laquelle du costé de l'Hostel Episcopal, vous remarquez cette inscription fort antique,

T. Pompeio Hilari Luerino
T. Pompeius Bassus
Et patri sibi

de saint Iean de la Ronde, qui s'appelloit jadis Pantheon, de S. Martin, S. Iacques des Cordeliers & Iacobins, au Cloistre desquels on voit encore le pourtrait d'un Geant appellé Buard, haut de quinze coudées, & des monstrueux restes de ses ossemens.

Hors de la ville, & du costé du Septentrion est le Bourg, aussi jadis enrichy de divers Temples, comme de S. Pierre fondé par Char-

lemagne, où ſe voit un trou par lequel, ainſi qu'on dit, l'on traverſe ſous le Rhoſne juſqu'au dehors de la ville, de la Magdelaine, de ſaint Vincent, de ſaint Victor, du mont de Calvaire & de ſaint Felix, où l'on remarquoit encore avant les troubles un tombeau d'un Chevalier Romain & de ſa femme, aſſez remarquable d'ailleurs par cét Epitaphe gravé en pierres.

M. D
MEMORIÆ ÆTER. PETRONI CASTIVET,
Miſſi honeſta
Miſſione ex leg. Princ.
Min. ex optione Procon.
Ducenar.
En Vitalina Florat. Coniugibus.
Vivi ſibi ponend. curaver.
Et ſubaſſia dedicaverunt.

De ce meſme coſté a autrefois eſté trouvé dans des vignes un autre ſepulchre de pierre, couvert auſſi de pierre, ſur lequel eſtoient gravez ces mots.

A l'ouverture d'iceluy parut une femme qui avoit une bague d'or en chacune oreille, & à chaque bague une pierre precieuſe enchaſſée, ſçavoir eſt une Turquoiſe en l'une, & une Eſmeraude en l'autre: à ſes pieds une coupe de criſtal, & à ſa teſte une lampe de verre; Mais auſſi-toſt que ce corps ſentit l'air, il fut diſſout en poudre.

Sur le portail de la porte Sauniere s'eſtend cette ancienne inſcription.

D. M.
Vindauſcia E.
Petroniæ.
I I V S. Æliam S.
Coniugi Sanct.
Simæ.

que l'on penſe eſtre une piece de quelque tombeau, employé à ce baſtiment. Et toutes ces glorieuſes Reliques de l'antiquité ſont autant de témoignages tres-forts qui ſignalent encore la vieille magnificence, & qui fortifient l'ancienne ſomptuoſité de cette ville.

Mais pour revenir au point du ſujet particulier d'icelle, & toucher en peu de mots ſes principaux ornemens, outre la gloire qu'elle fait des titres de Duché & d'Eveſché, encore a-t-elle entre les premiers rangs un ſiege Preſidial pour la diſtribution de la Iuſtice, une maiſon de ville, avec quatre Conſuls pour l'ordre & police publique, & une Vniverſité de Loix tres-celebre, en laquelle Iacques Cujas, l'honneur & le bon-heur de la Iuriſprudence, a leu de ſon temps avec François Ranalde autre Iuriſconſulte tres-docte & de grand renom.

Le Roy François Premier avoit commencé des fortifications en cette ville, tout ainſi qu'à Grenoble: mais on n'en voit pour toute marque que les deſſeins, leſquels encore rendront la memoire de cette entrepriſe recommandable à longues années.

Des villes de Die, Gap & Briançon

CHAPITRE VI.

EN ce haut païs de Dauphiné ſont les villes & Eveſchez de Die & de Gap vers la riviere de Drome, celuy-là des appartenances de l'Archeveſché de Vienne, & cettuy-cy de celuy d'Aix en Provence : toutes deux villes de grande ancienneté. Die & Gap Eveſchez. Briançó.

En cette meſme contrée eſt la ville de Briançon ſur la montagne, laquelle donne nom à tout un petit païs particulier, que Ceſar appelle *Brannonij*, nous autres Briançonnois. Ville remarquable par une roche ou coline percée par le milieu, par laquelle on tient vulgairement que Ceſar entra dans les Gaules apres avoir paſſé le Mont Gaudard.

Et on remarque encore ces mots gravez en groſſes lettres écrites à l'entrée de ladite roche entaillée en porte.

D. CÆSARI AVGVSTO DEDICATA: SALVTATE EAM.

De la ville & Archeveſché d'Embrun.

CHAPITRE VII.

LA Cité d'Embrun eſt la Metropolitaine du haut Dauphiné ; dont les Suffragans ſont les Eveſchez de Digne, Senez, Glandeſve, Nice, Vence, & Grace, tous hors de cette contrée. C'eſt la derniere ville du Royaume

pour entrer en Provence & la plus haute de toute la France, ainsi que Narbône la plus basse.

Ceux qui auront leu les Commentaires de Cesar de la guerre des Gaules, ne feront aucune difficulté de la croire l'une des premieres en Antiquité, de toute cette Province, comme en grandeur, puisqu'il en faisoit quelque cas il y a plus de seize cens ans. Car outre qu'il ne fait guere mention que des plus remarquables villes des Gaules, encore met il le peuple d'Embrum qu'il appelle *Ambruareti*, au rang des Autunois, & leurs alliez, ceux de Suze du Val de Morienne, & de Briançonnois, qu'il dit tous ensemble cottisez à 35. mil hommes en la ligue commune des Gaulois contre les Romains pendant le siege d'Alexie.

Les Latins modernes toutefois l'appellent *Ebredunum*, & à leur exemple quelques François Embrum par un E, qui est vn nom qu'ils tiennent luy avoir esté imposé, les uns d'un Idole appellé *Ebris*, que l'on adoroit durant le Paganisme & de *Dunum*, qui signifie montagne en vieux langage Gaulois, & les autres du bris de cette roche ou montagne relevée en forme de terrasse dans le milieu d'un valon reuestu d'une longue prairie que la Durance arrose, & sur le sommet de laquelle elle est située, avec une veuë belle & limitée de tous costez de diverses montagnettes, chargées en quelques endroits de bleds, vignes & arbres de rare bonté, en d'autres couvertes d'agaric, tormentine & autres simples tres-exquis, & en d'autres encore temperées d'un air si doux & serain que la manne & rosée mielleuse du Ciel y est quelquefois recueillie, avec une delicieuse abondance.

Ceux d'Embrum furent premieremẽt dressez

au plan de la Religion Chreſtienne par ſaint Nazare envoyé-là de l'authorité de Linus ſucceſſeur de S. Pierre environ l'an 69. mais ayant eſté revoqué à Rome où il ſouffrit le martyre, le Chriſtianiſme en fut auſſi éclipſé juſques environ l'an trois cens quarante que le Pape Iule premier du nom y envoya ſaint Marcellin natif d'Afrique, ſur la fin de l'Empire de Conſtantin le grand, lequel en fut le premier Archeveſque.

L'Egliſe Cathedrale eſt dediée à la Vierge ſacrée Marie, mere de noſtre Sauveur, ſervie par pluſieurs Chanoines & Chappelains, riche de grandes ſomptuoſitez, & ſur tout d'un tableau tout d'argent, relevé de pluſieurs perſonnages, qui ſert d'ornement au devant de l'Autel; bref embellie & decorée depuis trente-cinq ans, d'un dome de figure ronde, & de magnifique architecture, à la faveur des moyens que Balzar Gerente Archeveſque d'Ambrun, luy avoit laiſſez à cet effet par ſon ordonnance de derniere volonté.

Prés de cette Egliſe eſt la maiſon Archiepiſcopale, magnifique, aſſiſe au plus haut de la ville, & defenduë d'une forte tour appellée Brune, haute & épaiſſe à merveille, & prés de laquelle ſe remarque un puits tout taillé dans le roc & plus profond beaucoup qu'elle n'eſt haute.

Il y a davantage ſept Parroiſſes, ſçavoir eſt ſaint Marcellin, ſaint Pierre, ſaint Donat, ſaint Hilaire, ſaint Vincent, ſainte Cecile, & un Convent de Cordeliers fondé jadis par les premiers Princes Dauphins.

Et outre ces ſaints & ſacrez ornemens, encore eſt-elle remarquable par le nombre de ſes portes qui ſont cinq, en l'une deſquelles ſe

void un pont de belle & ancienne ſtructure: & par ſes ſieges de Iuſtice, entre leſquels le Preſidial tient le premier rang. Cette Ville comme elle eſtoit jadis Imperiale, auſſi dépendoit ſa juriſdiction de l'Empire. Depuis les Empereurs vſurpans les terres de France données par Charles le Chauve à Boſon ſon beau frere, ſur les ſucceſſeurs dudit Boſon, la donnerent en titre de Principauté Souveraine aux Archeveſques, & les inveſtirent de tous leurs droits & prérogatives en icelles. Mais enfin eſtant revenuë en la puiſſance de nos Rois, ils y ont auſſi établi des Magiſtrats & Officiers pour la diſtribution de la Iuſtice: laquelle y eſt maintenant renduë en trois ſieges ordinaires, deſquels le premier qui eſt la Cour du Bailliage, & le Preſidial reſſortiſſable au Parlement de Grenoble, ſe tient en une haute Tour appelée le Palais, & remarquable encore par une grande place capable de plus de trois ou quatre mil hommes tous rangez en bataille: Le ſecond au milieu de la Ville, commun pour le ROY, & pour l'Archeveſque: & le troiſiéme la Cour d'Egliſe, qui eſt l'Officialité avec ſes droits.

Voilà donc les Villes plus ſignalées & remarquables de la Province de Dauphiné, que la Provence ſemble ſeconder en l'ordre & antiquité de ſon Parlement.

Fin du quatriéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement d'Aix.

LIVRE CINQVIESME.

Quand & par qui fut établi le Parlement d'Aix, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

COmme nos Rois ont creé un Parlement dans Grenoble pour reveler les oracles de leur juſtice à tout le Dauphiné: Auſſi en ont-ils inſtitué un autre à Aix, pour prononcer les Arreſts à toute la Provence, qui eſt une autre Province des plus

nobles de leur Royaume. Quelques-uns, comme le sieur du Haillan, font celuy de Dijon pour la Bourgogne, plus ancien, que celuy d'Aix, & disent qu'il fut creé par Louïs vnziéme avec celuy de Grenoble; là où le Roy Louïs douziéme fit sedétraire celuy d'Aix pour la Provence l'an mil cinq cent un. Mais pource que Pasquier homme d'ailleurs tres-docte en l'antiquité, maintient en ses recherches de la France que Loüis douziéme institua tant celuy d'Aix pour la Provence, que celuy de Dijon pour la Bourgogne, ou quoy que c'en soit les fit sedentaires: je feray preceder icy celuy d'Aix en Provence, en faveur de l'ordre seulement, & en suite de la situation des Provinces.

DV PAIS ET COMTE' DE PROVENCE.

De la ville & Archevesché d'Aix.

CHAPITRE II.

LA Provence est l'une des plus belles & riches Provinces de la France, tant pour la fertilité du païs que pour la commodité des ports les plus opportuns de toute la Mer Mediterranée. Elle s'étendoit jadis jusques à la ri-

viere du Var prés de Savonne, & faiſoit une partie de la Gaule Narbonnoiſe, avecque le Languedoc: dite Provence du Latin *Provincia*, pource que ce fut la premiere contrée des Gaules, que les Romains reduiſirent en forme de Province à eux ſujette & tributaire, comme ils ſouloient faire des Royaumes & païs par eux ſubjuguez, car ſelon Feſtus, elle eſt dite *Provincia*, de *pro*, & *vicit* comme ſi on vouloit dire *déja auparavant ſubjuguée que de l'incorporer à l'Empire Romain.*

Auſſi ne ſçay-je par quel deſtin (ce ſont les propres termes de Paſquier au livre troiſiéme de ſes recherches, chapitre dix-ſept que je ne change point pour le reſpect de leur élegance) ce païs de Provence ſemble avoir preſque toûjours eu ſa fortune liée avec celle d'Italie: C'eſt (comme je viens de dire) la premiere de la Gaule qui fut conquiſe par les Romains long-temps auparavant qu'ils euſſent deſſeigné de s'impatroniſer de tout le païs: Et laquelle leur eſtoit ſi agreable qu'entre toutes les autres Provinces à eux ſujettes, cette-cy fut d'un mot ſpecial appellée Province ſans ſuitte de parole (façon de parler frequente dans Ceſar) comme la reconnoiſſant par cela l'une des belles Provinces qu'ils euſſent. Et depuis bien qu'elle ſe fuſt ſeparée de la domination d'Italie par l'invaſion que les Viſigots & Bourguignons en firent: Toutefois Theodoric Roy des Oſtrogots ayant vſurpé l'Italie, il reünit derechef avecque l'Italie, ce meſme païs de Provence, eſtant fait tuteur d'Atalaric Viſegot ſon arriere-fils. Clovis ſe rendit auſſi les Bourguignons tributaires qui tenoient une partie de la Provence; finalement ſes quatre fils abolirent du

tout leur Royaume, dont Arles estoit la capitale. L'autre partie, qui sous ombre de la curatelle susdite estoit demeurée és mains des Ostrogots successeurs de Theodoric au païs d'Italie, fut encore remise en leurs mains lors que l'Empereur Iustinian par l'entremise de Belisaire livra la guerre à Theodat, puis à Vitige leur Roy, & par accord des freres remise à Gontran Roy d'Orleans & de Bourgogne. Elle avoit esté gagnée & perduë par Clovis, & peu aprés la mort de Clovis, Thierry Ostrogoth, qui l'avoit gagnée la perdit par l'inclination des Provençaux, qui revindrent d'eux mesmes à l'obeïssance ancienne de la Couronne Françoise, & l'Empereur Iustinian (autres disent que ce fut Iustin deuxiéme successeur de Iustinian) l'aimant mieux au François qu'à l'Ostrogoth, luy laissa ce qu'il ne luy pouvoit oster. Mais pareillement derechef au partage des trois enfans de Louïs le Debonnaire à Lothaire son fils aîné, écheut l'Italie avec la Provence. Et quoy que depuis selon les mutations des regnes elle fust erigée en Royaume par Charles le Chauve, & donnée à Boson son beaufrere : si est-ce qu'encore avint-il que Louïs fils de Boson se fit Roy d'Italie, & aprés luy Hugues l'un de ses successeurs. En sa posterité prit fin le Royaume d'Arles sous Henry premier, environ l'an mil trente-sept, & les Empereurs Allemands s'en attribuërent les droits & titres jusques à l'Empereur Charles IV. qui l'aliena, l'an mil soixante-un, & fut lors reparty en diverses Principautez, entre lesquelles la Provence tomba entre les mains des successeurs de Berenger.

En cas ſemblable encore ont eſté les Eſtats de Naples, Sicile & de Provence unis ſous meſmes Seigneurs. Mais pour le faire court & pour dire ce qui fait plus à noſtre propos, aprés avoir eſté longuement tenuë par des Seigneurs particuliers iſſus des Rois d'Italie, ou de Majorque, en titre de Comté, finalement leur lignée finit en ce Raymond qui fut pere de Marguerite femme du Roy S. Loüis, & de Beatrix femme de Charles Comte d'Anjou frere dudit Roy, laquelle apportant à ſon mary la Comté de Provence, elle a demeuré en leur race juſques à ce que Loüis premier Duc d'Anjou l'eut par la donation de la premiere Ieanne Reine de Naples, iſſuë du ſang du ſuſdit Charles & de ladite Marguerite. Et René Duc d'Anjou petit fils du ſuſdit Loüis, la donna au Roy Loüis neufiéme. Autres tiennent que ce fut Charles Comte du Mayne ſon nepveu. Quoy qu'il en ſoit, elle eſt demeurée depuis unie juſques à preſent à la Couronne de France.

Or eſt cette Province compoſée de pluſieurs villes belles, grandes & tres-antiques, entre leſquelles Aix tient l'un des premiers rangs, ſinon en antiquité, du moins en dignité. Puis ſont Marſeille, Avignon, terre du Pape, Orange Principauté, Ciſteron, Taraſcon, Cavaillon, Arles, Frejus, & autres deſquels il faut icy mettre quelques remarques.

Aix en Provence.

Et pour commencer à Aix, comme au ſiege du Parlement, Caius Sextius, l'an 632. de la fondation de Rome, faiſant la guerre en Provence qu'il ſoûmit à l'empire, en jetta les premiers fondemens & y fit conſtruire de beaux bains d'eaux chaudes, pour leſquels il

luy imposa le nom *d'Aquæ Sextiæ*, que nous avons depuis par un seul mot appellé Aix: & croy le mesme Sextius Autheur & fondateur des bains & de la ville d'Aix en Savoye. L'antique structure desdits bains, & l'arc triomphal qui s'y void encore & dans lequel ceux qui l'ont veu, écrivent avoir remarqué plusieurs caracteres, mais qui ne se peuvent r'allier, pour former quelques enseignemens à la posterité, leur nom d'Aist conforme à celuy d'Aix, avec la longueur du temps que Sextius commanda en ce païs m'en font soupçonner quelque chose.

Cette ville a esté convertie à la Religion Chrestienne par saint Maximin, lequel y vint avec saint Lazare & ses sœurs, & en fut sacré le premier Evesque l'an quarante neuf, aprés la naissance de nostre Sauveur. Auquel succeda Cerdonius ou Celidonius, que l'on estime estre cét aveugle né dont est fait mention en l'Evangile. Depuis elle a esté montée au degré superieur d'Archevesché, & prepossée sur les Evesché de Riez, Apt, Gap, Cisteron & Freius.

On voit encore au dedans de ses murailles plusieurs marques & vestiges d'ancienneté, comme tombeaux, inscriptions, colonnes, & autres semblables reliques qui ne sont pas restées entieres jusques à nous.

Mais ses plus beaux ornemens pour le jourd'huy sont les Eglises, belles, riches & en grand nombre. La grande & principale dediée à saint Sauveur, celle de Nostre-Dame de Consolation, S. Laurens, S. Sebastien, la Magdelaine, nostre-Dame d'Embrun, nostre-Dame de l'Annonciade, nostre-Dame de Belveser, sainte Catherine: les Convents des

Iacobins, Cordeliers, Auguſtins & Carmes: celuy des Minimes ſurnommez Bons-hommes, les Monaſteres des Religieuſes de ſainte Claire & de ſaint Barthelemy, la Commanderie, ſaint Iean de l'Ordre de Malthe, les Hôpitaux de ſaint Iacques, & du ſaint Eſprit, & quelques Chapelles. Aprés eſt le Palais & Trône glorieux où le Parlement donne les Arreſts de la Iuſtice, & où comme au centre & à la fontaine de la Provence, on vient puiſer de toute la circonference d'icelle.

Il y a auſſi une Chancellerie, & une Chambre des Comptes, pour ouyr les comptes du païs.

Ce que je veux ajoûter de nouveau, c'eſt que la Reine Regente arrivée à Marſeille pour venir trouver le feu Roy ſon époux, l'une des plus remarquables actions qui parut en ſon ſejour fut la reverence que luy fit le Parlement de Provence en la grande ſale du Palais. Monſieur du Vair premier Preſident d'Aix, porta la parole au nom de toute la Cour, & fit un diſcours lequel fut tres-agreable à la Reine, qui en ſon intention, comme en ſa réponſe, témoigna le gouſt qu'elle y avoit pris. Les Princes & Princeſſes le loüerent, les gens doctes l'admirerent. On le peut voir tout entier au livre troiſiéme de l'Hiſtoire de la paix écrit par P. Mathieu, d'où auſſi ſont extraites ces paroles. Il en fit encore un autre à Aix quand la Reyne y arriva, auquel & en tous ſes autres écrits il a monſtré qu'il eſt vrayement l'Aigle de l'éloquence de France: & s'il eſt vray que le gouvernement du monde appartienne, comme dit Ariſtote, à l'éloquence & à la prudence, il n'a pas eu faute de merite pour commander en la Iuſtice de Provence.

De la sainte Baume, du saint Pilon, & de la ville de S. Maximin.

CHAPITRE III.

Sainte Baume.

ENtre Aix & Marseille est le lieu desert de la terrestre grotte, qu'on nomme sainte Baume, où la Magdelaine arrivée en Provence se retira pour jouïr plus à son aise des secrets contentemens d'une sainte solitude. Et non loin de la ville de S. Maximin, où est le corps de cette bien-heureuse repentie, pour lequel voir & reverer, plusieurs personnes de toute qualité s'y acheminent, & de tous costez on voit arriver des pelerins, meus à la devotion & pieté: les uns pour impetrer quelque grace de cette bien-heureuse sainte, les autres pour rendre graces à Dieu d'en avoir obtenu quelque particuliere par son intercession.

S. Maximin.

Et quand on n'auroit autre témoin que le saint Evangile des perfections cachées dans l'ame de cette heureuse pechereresse, si ne faut-il pas mettre en arriere le lieu solitaire, où Dieu la nourrit (comme porte sa Legende) l'espace de 33. ans, qui demonstre combien grand devoit estre l'amour & affection qu'elle portoit à son cher époux Iesus-Christ; puis qu'elle surmontoit toutes les difficultez & mesaises, qui luy pouvoient arriver en un lieu si solitaire, & dénuée de tout secours humain, nourrie seulement, comme pieusement on croit, par le ministere des Anges, ainsi qu'un saint Paul premier Hermite, parmy les deserts, où elle faisoit si dure penitence.

Mais pour dire en peu de paroles ce qu'on peut remarquer de plus singulier, tant à saint Maximin, qu'au lieu nommé la sainte Baume & le saint Pilon: je mettray icy la description qu'en a dressée un devot Religieux, qui a autres-fois fait le voyage à la susdite sainte Baume en Provence.

Il faut sçavoir que proche de S. Maximin environ trois lieuës, est le lieu de Baume où cette sainte Dame fit sa penitence, lieu autant solitaire & desert qu'il s'en puisse trouver, pour estre situé en un bois tres-toufu, & dans une montagne où il faut monter une grande lieuë pour y parvenir. Ce lieu est assez spacieux, comme si la montagne estoit crevassée par le milieu, sans autre artifice humain.

Sur ce Baume ont esté faits plusieurs vers en langage Provençal, entre lesquels ceux-cy traduits en François par Paschal Robin Seigneur du Faux, & qui conviënt les Pelerins & voyageurs à ce lieu de singuliere devotion, me semblent les plus beaux & plus à propos.

Pelerin bien-heureux ne plains point ton voyage,
Ny d'estre de trop loin venu à l'Hermitage
Que tu vois encavé dans cét Oste-vent creux:
Considere & contemple en lieu tant ombrageux
Comme une femme frisle & craintive & peureuse,
Seulette demeuroit en telle roche ombreuse:
Sujette en ce temps-là plus qu'ores au grãd froid,
Estant lors découverte au vent en tout endroit.
Iamais pour grand Esté qu'il fit, ny chaleur forte
Les rayons du Soleil n'en toucherent la porte:
Car le Rocher creusé comme un coin de maison
Tourne son front moiteux au vent froid & grisõ
Qui luy fait dégouter l'eau comme fils de glace
Gelé de tous costez, sinon en une place

Où Magdelaine alors que le iour se fermoit
Comme humaine, la nuit doucement s'endormoit
Puis le iour retourné les Anges la portoient
Bien plus haut que le roc, apres la remettoient
En son premier estat en grand contentement
Et de leurs mains prenoit son celeste aliment:
Iamais pour mauvais temps qu'il fit, ny pour froidure
Elle n'usoit d'autre habit que de sa chevelure,
Qui comme un manteau d'or, tant blonde & belle estoit
La couvrant dés le chef iusqu'aux pieds luy pendoit,
Mais l'ardeur de l'amour qu'à son vray Dieu elle porte,
Pour mal aise qu'elle ait point ne la déconforte
Ains se fit un chevet d'un chevet tout moisy
Des plus âpres frimats, qu'elle a pour lit choisi.
La mousse luy servoit sur la terre de plume
Bien qu'en ces ieunes ans ce ne fut sa coustume,
Puis le lierre étendoit ses fueilles à l'entour,
Luy servant de courtine en l'ombrageux seiour
Argenté par dessus de cinq cent mille traces,
Que nature sans art fait ouvrir aux limaces, &c.

Elle éleut donc ce lieu pour estre témoin des sanglots, soûpirs & larmes qui ruisseloient de ses yeux, comme de deux claires fontaines, se souvenant de sa vie passée. Dedans lequel lieu sont quatre ou cinq autels où l'on celebre la sainte Messe, outre lesquels on y void un autre lieu plus retiré & obscur, où cette sainte Penitente faisoit sa demeure, qui peut avoir une toise & demie de long, & proche delà y ruisselle miraculeusement une tres-bonne & claire fontaine, qui est tres-salubre pour plusieurs maladies, à ceux qui en boivent.

De là on voit une autre petite Chapelle, sur

le coupeau de la montagne, nommée le S. Pilon, où les Anges la montoient & descendoient le jour chantant dignement loüanges & benedictions à Dieu.

Comme l'on commence à monter cette montagne assez fâcheuse, n'estoit l'artifice duquel on a usé à rendre le chemin plus facile & aisé, on trouve sept ou huit petits Oratoires enrichis de belles peintures & representations en bosse, où l'on voit élaborée toute la vie de cette bien-heureuse Repentie

Au premier Oratoire vous la voyez lors qu'elle estoit encore au monde, revestuë de ses habits pompeux, avec ses chaînes d'Or, assise neantmoins devant nostre Seigneur qui prêche aux troupes.

Dans l'autre Oratoire vous la voyez toute changée en ses façons d'habits, déchevelée contre terre baisant les pieds de nostre Redempteur. Et ainsi selon l'ordre de sa vie & sainte conversion, tantost écoutant la parole de son bien aymé, ores préchant la Resurrection de Iesus-Christ aux Apostres, qui estoient encores incredules en ce point. A un autre vous la voyez representée dans une barque ou navire, venir vers nostre France, en la compagnie de plusieurs autres: Et au dernier vous la remarquez couchée de son long avec un Crucifix en sa main, considerant l'amour que nostre Dieu a porté au genre des hommes.

On trouve apres un Convent de freres Précheurs, dits Iacobins, qui sont sous l'Obeïssance du Prieur qui est à saint Maximin, Convent Royal qui a esté bâty & renté par plusieurs Rois, & qui a beaucoup de privilege, tant és choses spirituelles à eux concedées par plusieurs Papes, qu'és temporelles par les tres-Chrestiens Rois de France.

S. Maximin & les reliques qui s'y voyent.

Quant à ce qu'on peut voir dans l'Eglise saint Maximin, ainsi nommée, à cause que saint Maximin y fut mis en terre, il faut sçavoir qu'apres que cette bien-heureuse Penitente eut demeuré dans sa sainte Baume l'espace de trente-trois ans, comme nous avons dit, Dieu la voulant couronner de tant de travaux, & longue penitence qu'elle avoit faite parmy ces deserts hideux & austeres, comme inspirée elle descendit de ce lieu, & lors saint Maximin, aussi par divine inspiration ou revelation, sçachant qu'en peu de jours elle devoit passer de ce monde en l'autre, la communia, & luy donna le precieux corps de Iesus Christ. Elle donc estant decedée fut honorablement ensevelie & assistée des Anges, puis mise dedans un Sepulchre de marbre blanc qui fut fait, comme l'on tient, de la propre main de saint Maximin, lequel on a garny de barreaux à l'entour pour estre preservé des pelerins qui frequentent ce saint lieu.

Les saintes Reliques furent transportées de ce lieu pour quelque temps à cause des guerres & incursions des ennemis. Mais depuis remises par Charles Roy de Sicile & Comte de Provence, lors qu'il fut delivré de prison pour s'estre recommandé aux prieres de sainte Marie Magdelaine, & enchassée honorablement en l'Eglise & Monastere qu'il fit bâtir au lieu de la Caverne où elle avoit vécu durant sa penitence, où sont de present des freres Prêcheurs, qu'il y mit & renta comme nous avons dit cy-devant.

Ce saint Reliquaire consiste en la figure d'une femme, depuis la poitrine en haut que deux Anges tiennent & portent d'un costé & d'autre le tout de fin or, avec une Couronne de mesme

au dessus, toute enrichie de precieux Diamans, rubis & reluisantes pierreries. Dans cét étuy ou custode est le sacré & vray Chef de la sainte Penitente, lequel encore qu'il soit décharné, & qu'on n'y voye que l'os tout sec, si est-il si venerable & auguste, qu'il donne tres-grande admiration à ceux qui le voyent par devotion, y remarquant une face naturelle, un large front tout le crane estant découvert, fors un peu de chair au costé gauche, où l'on tient que la toucha nostre Seigneur lors qu'elle le reconnut aprés sa saincte Resurrection: le voulant embrasser, à laquelle il dit *Noli me tangere, &c.*

Ce reliquaire s'ouvre par le haut, pour y faire toucher les Chapelets & autres choses par devotion.

On voit encore en la susdite Eglise de S. Maximin une partie des cheveux de cette sainte, dans un vase de cristal enchassé d'or, desquels elle essuya les pieds de Iesus-Christ en la maison de Simon le Lepreux, comme nous témoigne le S. Evangile, qui furent trouvez longtemps aprés sa mort dans son Sepulchre; le reste d'iceux estant consommé, & Dieu ayant preservé ceux-cy par miracle évident.

Plus y est aussi le bras dextre de la sainte: Ensemble le corps de l'Aveugle né, nommé Celidoine, que Iesus-Christ guerit en luy mettant de la bouë sur les yeux; & lequel apres avoir esté chassé de la Synagogue pour avoir confessé Iesus-Christ, par luy receu en sa grace, fut un de ceux qui s'embarquerent en la compagnie de sainte Marie Magdelaine, sainte Marthe & le Lazare leur frere pour venir en France, descendant à Marseille, où tous ensemble commencerent à prêcher un Iesus-Christ crucifié.

Outre plus il y a encore une phiole, dans laquelle eſt de la ſainte terre, que ſainte Marie Magdeleine, amaſſa au deſſous de la ſainte Croix le Vendredy ſaint, que noſtre Sauveur ſouffrit mort & paſſion, toute arrouſée de ſon precieux ſang. Choſe admirable, c'eſt que cette ſainte Phiole, tous les ans le Vendredy Saint eſtant miſe ſur un Autel à la veuë d'un grand nombre de perſonnes, qui s'y trouvent ce jour-là pour la reverer, on voit qu'elle boult, comme ſi elle eſtoit ſur le feu : où vous remarquez alors plus clairement le precieux Sang de Ieſus-Chriſt qui eſt peſle-meſle avec cette terre, lequel ſe voit tout appertement, & par un miracle de tres-grande admiration, où noſtre Seigneur fait paroître l'effet de ſes merveilles.

On voit encore en ce lieu quelques autres ſaintes Reliques de devotion : mais ce ſont icy les principales : ce qui ſoit dit à l'honneur de Dieu, à l'augmentation de la ſainte Foy, & à l'honneur de cette bien-heureuſe Penitente.

DV PAYS ANCIEN DES MARSEILLOIS.

De la Ville & Eveſché de Marſeille.

CHAPITRE IV.

LA ville de Marſeille eſt l'une des plus antiques & plus importantes places de la Provence, voire l'une des plus fortes clefs de tout le Royaume de France. Les Phoceens entr'autres peuplades & colonies qui ſe firent des Grecs en diverſes contrées de la terre, ou pour mieux dire les Grecs de la Phocide allechez des amenitez & commoditez du lieu y en jetterent les premiers fondemens, il y a plus de deux mil deux cent tant d'années, dés le temps de Tarquin Priſque V. Roy des Romains, vers l'an 150. de la fondation de Rome, qui vient preſque à ſe rencontrer à l'an de la creation du monde 3186. Et de cela plus fidelle aſſeurance, n'en ſçaurois je produire que celle que nous en a laiſſé Iuſtin l'hiſtorien ſur la fin de ſon quarante troiſiéme livre. Voicy ſes propres termes, auſquels il fait auſſi mention de l'alliance & confederation que ce peuple contracta deſlors avec Tarquin Roy des Romains. *Temporibus Tarquinij Regis ex Aſia Phocen-*

fiumi iuventus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis iunxit, inde in ultimos Galliæ sinus navibus profecta Massiliam inter Ligures, & feras gentes Gallorum condidit, magnasque res, sive dum lacessunt à quibus fuerant ultro lacessiti gesserunt. Namque Phocenses ex ignavitate ac macie terræ coacti studiosius mare quàm terras exercuerunt, piscando, mercando, plerumque etiam latrocinio maris (quod illis temporibus gloria habebatur) vitam tolerabant. Itaque in ultimani Oceani oram procedere ausi, in sinum Gallicum ostio Rhodani amnis devenere. Cuius loci amœnitate capti, reversi domum, referentes quæ viderant, plures solicitavere. Duces classi Furius & Perannus fuere. Itaque ad regem Segiorum, Senanum nomine in cuius finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes conveniunt. Forte eo die Rex occupatus in apparatu nuptiarum Gyptis filiæ erat: quam more gentis electo inter epulas genero nuptum tradere illi parabat. Itaque cum ad nuptias invitati omnes processissent, rogantur & Græci hospites ad convivium. Introducta deinde virgo cum iuberetur à patre aquam porrigere ei, quem virum eligeret, tunc omissis omnibus, ad Græcos conversa aquam Peranno porrigit: qui factus ex hospite gener, locum condendæ urbis à socero accepit. Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis, in remoto sinu veluti in angulo maris.

Voila ce qu'en dit cet ancien Historiographe, qui toutesfois ne donne aucune raison pourquoy le nom de Marseille luy fut imposé. Ce qu'un Poëte de ce temps voulant rechercher de plus loin, nous témoigne à la façon des Poëtes, c'est à dire par une mercerie & denrée fabuleuse, qu'autresfois Francus

que preſque tous nos Hiſtoriens font premier parent & anceſtre de la race des François, avoit là fait conſtruire un mur à l'honneur de Mars, & que la ville qui y a depuis eſté fondée (les noms des fondateurs il les trahit par ſon ſilence) en a tiré l'origine & l'excellence de ſon étimologie. Hierée Preſtre d'Herbipole le prophetiſe à Franeus par cét Oracle en ſon livre de la Franciade.

En faveur de ce jour nous bâtirons un mur
Contre le pied marin de l'importun murmur,
Du ſein Mediterrain : ce ſera une ville
Aux Meridionaux & commode & fertile,
Tout y abordera, ce lieu ſera dit Mars
Pour marque de ce iour à nos Francois ſoldats.
Là depuis on a fait une Ville impareille.
Qu'on a depuis nommé la Cité de Marſeille,
Comme diſant, De Mars celle ville a le nom.

Mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſt-ce que cette ville a eſté puiſſante dés ſon berceau, & comme la merveille des villes aux jours meſmes de ſon enfance. *Poſt hæc illis*, ajoûte Iuſtin parlant de ceux de Marſeille, leſquels avoient projetté la ruine totale de cette nouvelle colonie ſous la conduite du Roy des Segoriens fils & ſucceſſeur de Senanus qui leur avoit baillé la place pour bâtir, *Poſt hæc illis, inquam, magna cum Liguribus, magna cum Gallis fuere bella: quæ res & urbis gloriam auxit & virtutem Græcorum, multiplicata victoria, celebrem inter finitimos reddidit.* Il dit enſuite que *Cartaginenſiumque exercitus, cum bellum captis piſcatorum navibus ortum eſſet, ſæpe fuderunt, pacemque victis dederunt, cum Hiſpanis amicitiam iunxerunt, cum Romanis prope ab initio conditæ urbis fœdus ſumma fide cuſtodierunt, auxiliiſque in omni-*

bus bellis socios industriè iuverunt : quæ res illis & virium fiduciam auxit, & pacem ab hostibus præstitit. Et pour prouve de cette alliance & affection Marsiloise avec les Romains, il finit les honorables éloges qu'il donne à cette nation par le secours d'or & d'argent qu'elle leur envoya lors que leur ville fut prise, & le Capitole assiegé par les Gaulois. *Parta pace, & securitate fundata, reverentes à Delphis Massilienſium legati, quo missi munera Apollini tulerant, audierunt urbem Romam à Gallis captam incensamque. Quam rem nunciatam domi publico funere Massilienses prosecuti sunt, aurumque & argentum publicum, & privatum contulerunt ad explendum pondus gallis, à quibus redemptam pacem cognoverant.* En recompense dequoy aussi non seulement furent ils gratifiez par le Senat de toutes immunitez & prerogatives de grandeur, que les Romains s'estoient faites communes avec leurs confederez ; mais aussi honorez du droit de pouvoir assister aux spectacles parmy l'ordre des Senateurs. *Ob quod meritum & immunitas illis decreta, & locus spectaculorum in Senatu datus & fœdus æquo iure percussum.* Si mieux on n'ayme dire ce *locus spectaculorum in Senatu*, se doive prendre pour licence, & permission d'entrer au Senat.

Sur tout cela je ne trouve aucun doute : si bien que je fais quelque difficulté de croire ce que ce mesme Historien, (je m'en sers d'autant plus librement que je n'en trouve aucun autre qui en ait écrit d'avantage) ce que dis-je, il asseure un peu auparavant, sçavoir est que ceux de Marseille enseignerent aux Gaulois à fermer les villes de murailles ;

veu qu'il eſt croyable, & ſe peut recueillir de beaucoup d'endroits de cét œuvre que nous avons encore en France pluſieurs villes beaucoup plus anciennes, ny que la ville de Marſeille, ny meſme que celle de Rome, voire des premieres en Antiquité de tout le monde. Il y a plus d'apparence en ce qu'il dit-là meſme que les Gaulois ont eſté polis & civiliſez par cette nation Gregeoiſe; Voicy ſes paroles. *Abhis igitur Galli & uſu vitæ cultioris depoſita, & manſuefacta barbarie, & agrorum cultus, & urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc & legibus, non armis vivere, tunc & vitem putare, tunc olivam ſerere conſueverunt; Adeoque magnus & hominibus, & rebus impoſitus eſt nitor ut non Græcia in Galliam migraſſe, ſed Gallia in Græciam tranſlata videretur.* Il y a, dis-je, plus d'apparence, pource qu'à Marſeille ils établirent avecque leur demeure une Vniverſité; ſur laquelle depuis les Gaulois tirerent le modele de beaucoup d'autres, comme de celle de Narbonne & de Lyon, dont Strabon vante la grandeur de Vienne, dont parle Mela, de Bourges, d'Autun & d'Arles. Et ne faut ajoûter foy à ceux qui diſent que les Gaulois n'ont jamais eſté polis aux Arts liberaux, que depuis que les Romains y vinrent: car avant les Romains les lettres y floriſſoient en pluſieurs endroits, témoin Ceſar meſme qui priſe ſur toutes Vniverſitez, celle de Marſeille, où meſme les Romains envoyerent leurs enfans, où l'on parloit Grec, & où alloient les Gaulois, tant de-çà que delà les monts à l'Eſcole. Cauſe auſſi pourquoy Pline nomme Marſeille, *Athenopolis Maſſilienſium*, c'eſt à dire Marſeille ville de Minerve, à cauſe des grandes études, & du ſçavoir qui y floriſſoit, & pour les lettres tant Grecque que

Vniverſité de Marſeille.

Latines qui y estoient enseignées. Voire comme Minerve estoit entr'eux la patrone, & Deesse tutelaire des sciences, aussi luy avoient-Ils dés la fondation de leur ville dedié un Temple, afin par avanture que ce qu'estoit Athene p la Grece, où l'on honoroit Minerve, & où les lettres estoient en valeur: cela mesme fut leur ville de Marseille à toute la Gaule. Et de ce temple fait mention le susdit Iustin lors qu'il conte l'étrange épouvante que donna cette Deesse à Caramandus, (lequel formoit quelque entrepriſe sur Marseille) pendant son repos, & par laquelle il fut porté à la paix avecque les Marseilliens. *Cum igitur Masilia, fama rerum gestarum, & abundantia opum, & virtutum gloria floreret, repente finitimi populi ad nomen Masilienſium delendum, veluti ad commune extinguendum incendiũ concurrerunt. Dux conſenſu omnium Caramandus Regulus eligitur, qui cum magno exercitu lectiſsimorum virorum urbem hoſtium obſideret, per quietem ſpecie torvæ mulieris quæ ſe Deam dicebat, exterritus ultro pacem cum Maſilienſibus fecit: petitoque ut intraret urbem, & Deos eorum adorare liceret, cum in arcem Minervæ veniſſet, conſpecto in porticibus ſimulacro Deæ, quam per quietem viderat, repente exclamat, illam eſſe quæ ſe nocte exterruiſſet, illam quæ recedere ab obſidione iuſiſſet, Gratulatuſque Maſilienſibus quod animadverteret eos ad curam Deorum immortalium pertinere, torque aureo donata Dea in perpetuum amicitiam cum Maſilienſibus iunxit*: Mais tant cette Deesse que les autres Dieux furent privez de leurs honneurs accoûtumez dés la naissance de l'Egliſe, & voicy comment.

Aprés la mort & paſsion de noſtre Seigneur,

l'Aveugle nommé Celidoine, & duquel nous avons parlé cy-deſſus au Chapitre de la ville d'Aix & de ſainte Baume, s'eſtant embarqué en la compagnie de ſainte Marie Magdelaine, ſainte Marthe & le Lazare leur frere pour venir en France dite encore Gaule pour lors, ils deſcendirent à Marſeille, là tous enſemble commencerent à prêcher un Ieſus Crucifié. Mais particulierement ſaint Lazare la choiſit-il pour ſa demeure, en convertit le peuple à la Religion Chreſtienne par ſes ſaintes & pieuſes predications, & en fut le premier Eveſque: Voire ſont encore les pretieuſes Reliques de ſon corps, & ſes Ornemens Sacerdotaux gardez avec beaucoup de reſpect, & de reverence en l'Egliſe Cathedrale, dediée au nom de la glorieuſe Vierge Marie, mere de noſtre Sauveur.

Vne des plus belles marques d'antiquité que nous liſons de cette ville de Marſeille, c'eſt qu'on y gardoit anciennement une épée toute roüillée qu'on appelloit l'eſpée de Iuſtice, pour ſignifier, comme je croy, que les vieilles loix & façons ne devoient aucunement eſtre changées ny alterées. Elles furent changées toutefois, mais en de meilleures, & tout le peuple dreſſé petit à petit au plan de la Iuſtice des Chreſtiens, en laquelle il s'eſt maintenu juſqu'à ce temps auquel encore noſtre Roy l'a enrichy d'une Chambre, qui porte le glorieux titre de Iuſtice.

Pour dire quelque choſe de nos troubles derniers, l'an 1596. que Louïs d'Aix & Charles de Caſau cõmandoient dans Marſeille avec beaucoup d'authorité, hommes vehemens, & de faction Eſpagnole, ils marchanderent avec le Roy Philippe pour luy vendre cette tant im-

portante ville porte de toute la Provence, & clef de l'une des principales entrées de ce Royaume, à laquelle l'Empereur Charles a souvent heurté sans la pouvoir faire ouvrir; & l'eussent peut-estre livrée si le Duc de Guise lequel avoit desia par l'assistance du Seigneur de Lesdiguieres, ramené Cisteron & Riez en l'obeissance de cette Couronne; & Martegue avec la Tour du Bouc située à l'emboucheure de la mer, les Villes & Citadelles de Grasse à l'aide du Comte de Garces, & du Seigneur de Croce; si dis-je, il n'eust encore trouvé lors une civile oportunité pour faire paroître à sa Majesté qu'il avoit du tout quitté l'alliance, & la correspondance qu'il avoit avec l'Espagnol, par le brave recouvrement qu'il fit de cette ville de Marseille.

L'an mil six cent cinq encore un Gentil-homme Provençal appellé Mirargues, ayant proposé depuis quelques années au Roy d'avoir deux Galeres equipées pour tenir en seureté le port de Marseille, siege ordinaire du General des Galeres de sa Majesté, & les environs, avoit ourdy une semblable trame avec les ministres d'Espagne sçavoir est de livrer cette ville de Marseille au Roy Philippe, mais la conjuration descouverte, il fut luy-mesme livré à la Iustice, qui luy fit porter la peine de son crime, condamné le dix-neufiéme de Decembre, & mesme jour decapité en Greve à Paris, son corps mis en quatre quartiers, & iceux pendus aux avenuës des quatre principales portes de la ville: sa teste portée à Marseille, & mise sur une lance au dessus de la principale porte de la ville: Ses biens confisquez au Roy, sauf à deduire les sommes de douze mil livres applicables aux pauvres, douze mil aux

Inventaire de France.

reparations du Palais, douze mil à la refection des ports & havres de Marſeille.

Ie ne ſçaurois mieux finir ce Chapitre que par l'entrée Royale qu'avoit fait la Reine cinq ans auparavant en cette ville. Sortant de la Galere, dont l'équipage eſt fort bien décrit en l'hiſtoire de la paix de P. Mathieu, elle entra au Theatre dreſſé ſur deux bateaux, auquel aboutiſſoit un pont qui regnoit juſques à ſon Palais. Le Conneſtable la receut. Le Chancelier luy rendit le commandement qu'il avoit du Roy, quatre Conſuls de Marſeille, avec les robbes rouges de leur charge luy preſenterent, avec les clefs de la ville, un poſle de drap d'argent, ſous lequel elle fut conduite au Palais.

Des villes & Eveſchez de Frejus & de Tholon.

CHAPITRE V.

LEs Marſeillois, que nous venons de dire avoir tiré leur premiere origine des Grecs de la Phocide, s'eſtans rendus puiſſans, tant en authorité comme en nombre d'hommes, firent deux diverſes peuplades & colonies en divers endroits de la Provence. Ainſi le témoigne Iuſtin au livre quarante troiſiéme, où il parle de la fondation de Marſeille: *Sed Ligures*, dit-il, *incrementis vrbis invidentes Græcos aſſiduis bellis fatigabant: Qui pericula propulſando in tantum enituerunt, ut victis hoſtibus in Capertinis agris multas colonias conſtituerint.*

Entre autres ils en bâtirent une qu'ils appellerent Platée, où se void un beau havre, & qui depuis fut nommée *Forum Iulium*, (que nous disons en François Frejus, par la compagnie des citoyens Romains de la huitiéme Legion) laquelle y fut addressée. Là se voyent encore des témoignages & vestiges de grande ancienneté en plusieurs inscriptions de pierres & tombeaux. Et ce qui éclaire davantage son lustre, c'est qu'elle est maintenant Episcopale.

Frejus

Tholon est une autre ville aussi honorée d'un Evesché ; ville assez celebre, & reconnuë chez les Latins modernes par le nom de *Trocentium*, ou *Thaurontium*, duquel ils la qualifient : & remarquable encore par un fort beau port de mer, qui la décore, enrichit & annoblit beaucoup.

Tholon

Des villes d'Antibe & de Nice.

CHAPITRE VI.

LA ville d'Antibe dite *Antipolis*, des Latins, est une autre colonie des Marseilliens ou Grecs de la Phocide, comme pareillement celle de Nice, Palais & Citadelle des anciens Ducs de Savoye. Et de toutes deux voicy comme parle Strabon, lequel écrivoit environ le temps d'Auguste successeur de Iules Cesar. *Il faut ajoûter*, dit-il, *que comme Antibe soit assise en la Province Narbonnoise, & Nice en la jurisdiction d'Italie : si est-ce que Nice demeura aux Marseilliens, & fut de leur gouvernement, ressort & prefecture : là où Antibe au contrai-*

re aprés long debat fut miſe entre les Citez Italiques, & tirée de la puiſſance & autorité de ceux de Marſeille.

Antibe eſt ſituée ſur le bord de la mer, & flanquée d'une force ſi avantageuſe que les Romains en ont autrefois fait l'un de leurs plus importans rempars. Voire elle eſtoit le ſiege ordinaire d'un de leurs Preteurs, & y avoit un Theatre conſtruit par leurs dépenſes & liberalitez, auquel on repreſentoit diverſes ſortes de jeux, & paſſe-temps, ainſi qu'à Rome. Ce que je dis appuyé de l'aſſeurance que m'en donne une ancienne pierre trouvée autrefois là avec cette inſcription.

Pueri Septentrionis annorum xij. qui Antipoli in Theatro biduo ſaltavit, & placuit,

On y a trouvé auſſi ſous terre une table de cuivre preſentée au Roy François premier eſtant à Nice, ſur laquelle eſtoient gravées ces paroles.

Viator, intus
Tabula eſt ænea,
Quæ te cuncta perdocet.

Mais ce qui tenoit jadis l'un des premiers rangs entre ces beaux ornemens c'eſtoit l'Eveſché, duquel toutefois elle a eſté dépoüillée pour avoir indignement traitté l'un de ſes Eveſques, & la ville de Graſſe enrichie d'iceluy.

A l'oppoſite de cette ville eſt l'Iſle ſaint Honorat, appellée jadis Leron ou Lirins, de laquelle fait mention le Geographe Strabon, y

Iſle ſaint Honorat

nommant le village de Leron, auquel il dit qu'étoit la Chappelle ou oratoire de celuy qui luy imposa son nom, & lequel est encore remarquable entre nous par cette Abbaye que Sidonius loüe comme une pepiniere d'hommes doctes, de laquelle il estoit Moine environ l'an 450. ce Vincent surnommé *Lirinensis*, duquel nous avons les écrits, comme aussi en a esté Abbé un Faustus qui fut depuis éleu Evesque de Riez.

Quant à la ville de Nice, encore qu'elle ne soit aujourd'huy sujette aux Rois de France, si est-elle des anciennes appartenances de la Provence & fondée comme j'ay dit par ceux de Marseille (qui tenoient toute cette coste) en l'embouchеure qui fait la riviere de Var en la mer Ligustique appellée aussi riviere de Genes, pour marque peut-estre de quelqu'une de leurs victoires, contre les Liguriens ou Saluviens. Car Nic ou *Nicé* en Grec signifie victoire.

Les Bourguignons la conquirent sur les Romains, & en firent une piece de leur Royaume, dont Arles estoit la capitale. Ie laisse la suite de l'histoire, pour dire en peu de mots qu'elle est encore aujourd'huy remarquable par quelques restes d'Arenes ou Amphiteatre, & qu'elle a esté honorée de l'entreveuë & assemblée des trois plus grands Princes du monde, l'an 1538. au mois de May, sçavoir est de Paul III. du nom souverain Evesque de l'Eglise, de Charles cinquiéme Empereur, & de François premier Roy de France: Assemblée par laquelle furent accordées treves pour dix ans entre le Roy & l'Empereur, par le moyen du Pape.

De la ville & Eveſché de Siſteron.

CHAPITRE VII.

REtournons vers la frontiere de Provence & de Dauphiné. La ville de Siſteron qui leur ſert de clef, eſt aſſiſe ſur la riviere de Durance, & remarquable par le titre d'Eveſché, duquel elle eſt honorée.

Cette ville a fait de grandes pertes & ſoûtenu de grands aſſauts durant les premiers troubles, entre toutes celles de la Provence. Sommerive fils aîné du Comte de Tande, Gouverneur en chef de la Provence pour le Roy, ayant fait montre de cinquante enſeignes d'infanterie & de quelques Cornettes de Cavalerie le dixiéme jour de Iuillet 1562. gagna les avenuës d'icelle, laquelle il aſſiegea incontinent. Là eſtoient la plus part des familles Proteſtantes refugiées des autres places de Provence, enſemble unze compagnies de pietons ſour la charge du ſieur de Beaujeu neveu du ſuſdit Comte de Tande. L'unziéme jour Sommerive fit donner trois aſſauts l'un aprés l'autre, qui durerent depuis les trois heures aprés midy, juſques à la nuit cloſe : mais il fut viuement repouſſé. Le lendemain ſe firent quelques eſcarmouches. Et ſur la fin du mois s'eſtant allé camper & retrancher à trois lieuës de la ville, le Comte de Tande ſon pere, armé contre luy, fit enfin lever ſon camp, dont il mit une partie dans Siſteron.

Le vingt-septiéme jour d'Aoust, Sommerive avec cent deux enseignes d'infanterie & cavalerie les rassiegea de trois costez. Les assiegez enclos de toutes parts, fors d'un costé tout découvert qui se rend à des hautes montagnes toutes desertes, & dont le chemin est si étroit que deux hommes de cheval n'y sçauroient passer de front, il leur fit une rude batterie le quatorziéme jour de Septembre, & y eut bresche sur les dix heures du matin d'environ cent quarante pas, sans qu'il y eust flanc ny bastion pour la deffendre. En outre deux moyennes qui battoient du costé des Cordeliers, découvroient & frappoient au pied les assiegez quand ils vouloient venir à la bresche. Pour faire court, & dire beaucoup en peu de mots, aprés l'assaut repris cinq fois & plusieurs autres batteries, finalement les assiegez luy quitterent la place fort desolée.

De la ville & Principauté d'Aurange.

CHAPITRE VIII.

MArlian voulant recommander la ville & Principauté d'Aurange en Antiquité, interprete les *Aremici*, ou *Arecomici*, que nous avons ailleurs pris pour ceux d'Armagnac, en sa faveur. Vigenaire les tourne au commencement du livre septiéme pour Armagnac, *il met bonne garnison en Roüergue*, dit-il, *l'un des membres de la Province en Avignon, Armagnac & Thoulouse.* Et sur le milieu du

meſme livre pour Aurange, *pour aller piller* dit-il, *la contrée d'Avignon & d'Aurange*, laquelle eſt bien loin d'Armagnac : ce qu'il fait déclare t'il pource qu'Aurange eſt proche d'Avignon beaucoup plus qu'Armagnac.

En cette diverſité d'opinions voire au jugement d'un meſme Autheur, ſi j'eſtois creu, je lirois au premier paſſage *Aremici* pour ceux d'Armagnac, & au dernier *Aromici* ou *Aurecomici*, pour ceux d'Aurange, que quelques-uns écrivent Orange par un O, en noſtre langage François.

Mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſt il certain que cette ville eſtoit quelque grande choſe dés le temps des Romains. Car outre qu'elle fut érigée en Eveſché dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, encore entre les diverſes Colonies & compagnies de Citoyens tant de guerre que d'autre eſtat qui furent envoyées en diverſes villes de cette Province celle des gens d'armes de la ſeconde legion fut-elle addreſſée en la ville d'Aurange. Et pour marques éternelles & glorieuſes de cette peuplade & nouvelle habitation, s'y voyent encore les reſtes de pluſieurs beaux & grands ouvrages publics richement conſtruits d'une magnificence & ſomptuoſité toute Romaine. Mais entr'autres vous y remarquez les precieuſes ruines d'un Theatre le plus beau du monde, une muraille de pierre quarrée, d'une architecture la plus merveilleuſe qu'on puiſſe guere s'imaginer, & à la porte de la ville qui tire vers Lyon un arc triomphal enrichy de batailles d'hommes à cheval fort artiſtement repreſentées, & environné d'un mur qui le met à labry de l'air & du temps.

Quelques-uns rangent cette Principauté

dans le bas Dauphiné, les autres en la Provence. Elle estoit anciennement tenuë du Comte de Provence. Le Roy René de Sicile en rendoit l'hommage, ressort & souveraineté à Louïs de Chalon Prince d'Aurange, le fils duquel Guillaume de Chalon aussi Prince d'Aurange, le vendit au Roy Louïs vnziéme qui soûmit ladite Principauté au Dauphiné, l'an mil quatre cens septante cinq.

Ce fut en ce mesme temps que sa Majesté mit en liberté ledit Prince d'Aurange de la maison & armes de Chalon, prisonnier de guerre, dont elle modera la rançon de trente à dix mille écus payez au Gentil-homme qui le tenoit, moyennant laquelle il devint homme lige au Roy, & luy fit hommage de ladite Principauté. Ce faisant le Roy luy donna pouvoir de se titrer, *Par la Grace de Dieu Prince d'Aurange*, (qui est une tres-haute & auguste marque de grandeur, unique en partage aux seuls Rois de France) & de faire monnoye d'or & d'argent d'aussi bon alloy que celle du Dauphiné : de donner toutes graces, remissions & pardons, reservé l'heresie & de leze Majesté, & d'y établir un Parlement pour la distribution de la justice en ses terres.

L'an mil cinq cens soixante-deux, Sommerive duquel j'ay parlé au chapitre precedent & Suze marcherent contre cette ville tenuë par quelques Protestans, & d'abord rencontrerent assez d'occasion de la ruiner. Parpareille President au Parlement d'Aurange avoit esté pris à Bourg sur le Rhosne, comme il revenoit de faire emplette d'armes à Lyon. Pour recouvrer les troupes d'Auranges & de leurs voisins alliez accoururent à Bourg. Som-

merive & Suze grossis de plusieurs compagnies du Dauphiné & d'Avignon, assiegent Aurange vuide de gens de guerre, la battent, font bresche, la forcent, & pour comble de desolation saccagent & bruslent la ville, le Chasteau, le Palais, l'Evesché : & six semaines aprés Parpareille à l'instigation du Vice-Legat d'Avignon laissa sa teste sur un échaffaut,

Ie diray pour fin de ce Chapitre que Philippes Prince d'Aurange a esté ces années passées reintegré en cette Principauté, & son autorité que la licence des derniers troubles en avoit dechassée, restablie en icelle. Blancons, Gentil-homme Dauphinois occupoit le Chasteau par succession dupuis la mort de son pere. Les Eglises qui portent titre de reformées en France estans pour leurs affaires assemblées à Chastelleraud l'an 1605. Maurice Comte de Nassau prit sujet de leur en écrire en faveur de Philippes son frere, & prier leur Synode de luy prester toute faveur pour le reintegrer en l'heritage de ses ayeuls, & prendre pour asseurance la foy qu'il leur donnoit par ses lettres, qu'il ne seroit rien innové ni diminué en leur Eglise d'Aurange, ni fait aucun prejudice au service du Roy, qui vouloit & entendoit dés plusieurs années que le Prince d'Aurange fust rétably en la pleine possession & jouïssance de sa Principauté. Ainsi le Prince autorisé de l'exprés mandement de sa Majesté, joint au témoignage que le Comte Maurice leur donna, touchant l'intention de son aisné, recouvra ce qu'il pourchassoit dés long-temps, & depuis a épousé Eleonor de Bourbon sœur de Monseigneur Henry de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du sang, & premier Pair de France, belle & sage Princesse.

DE LA CONTRE'E D'AVIGNON ET TERRE PAPALE.

De la ville & Archevesché d'Avignon.

CHAPITRE IX.

I'Ay dit au chapitre precedent que la contrée d'Avignon estoit voisine d'Aurange: metons là à sa suitte, & commençons par cette ancienne ville, qui en est le chef, & a eu autrefois l'honneur d'estre le siege des Papes.

Elle est située sur le rivage du Rhosne, & s'estendent ses bâtimens aux deux costez de cette grosse riviere. Ville belle, grande & riche principalement en draps, soyes & papiers: & fondée jadis au recit de quelques-uns, par sort & sur le vol de certain nombre d'Esperviers (comme Rome sur le nombre des Vautours.) Occasion pourquoy s'observe mesme encore en cette ville, que ceux qui y portent de tels oyseaux, sont francs & quittes de tout port, peage & passage. Prés de la passe la Durance, qui fait separation de Provence & Dauphiné.

Il y a plusieurs rares singularitez, & plusieurs raretez singulieres qui rendent cette ville recommandable dans les Provinces extrémes de la terre, comme le beau Pont qui regne là sur le Rhosne, le Palais des anciens Comtes & l'Archeuesché.

Saint Rufs fils de Simon le Cyrenéen & Disciple de saint Paul, la convertit à la Religion Chrestienne, & en fut le premier Pasteur. Religion qui a esté sans alteration en elle depuis la predication de ce saint personnage, jusques au regne de Philippes Auguste, que l'heresie Albigeoise mit une non petite tache en sa gloire, & pour laquelle effacer. Louïs VIII. son fils ayant assemblé son armée à Bourges, marcha jusques à Avignon. Et les habitans de la ville, qui estoient interdits par le Pape, luy ayans refusé les portes, il s'en indigna si fort qu'il mit le siege devant l'an 1226. Siege qui dura longuement, & auquel plusieurs braves hommes furent tuez, entre lesquels fut Guy Comte de saint Paul. La peste se mit dans le camp du Roy, mais pour cela ne voulut-il lever le siege, ains jura de ne partir jamais de devant qu'il ne l'eust prise. Ceux de dedans effrayez de la menace & indignité du Roy, *luy envoyerent messagers & ostages*, dit Nicolle Gilles, *& jurerent qu'ils feroient la volonté de l'Eglise à l'ordonnance de sa Majesté, & du Legat; & ainsi le Roy & ses gens entrerent dedans ladite Cité, & fit le Roy raser les murs & combler les fossez: puis fit le Roy abbatre trois cens maisons fortes des plus grands & puissans de ladite ville. Et ce fait le Roy & ledit Legat firent illec plusieurs belles ordonnances & fit le Roy sacrer Evesque de ladite Cité un moine de Clugny nommé Maistre Pierre de Corbie,*

Comté de Veniſſi. Vn peu devant cette priſe, ſçavoir l'an mil deux cens douze on dit que le Comté de Veniſſi avoit eſté confiſqué au ſaint Siege ſur le Comte de Thoulouſe appellé Raimond, auquel elle appartenoit, pource qu'il eſtoit partiſan de cette hereſie.

Auignon donné aux Papes. Depuis Ieanne Reyne de Naples & Comteſſe de Provence bailla la ville meſme d'Avignon à perpetuité aux ſouverains Peres de l'Egliſe, leſquels y vindrent tenir leur ſiege & la Cour de Rome environ l'an mil trois cens ſept & y demeurerent l'eſpace de ſeptante années, ſçavoir eſt depuis Clement Cinquiéme juſques à Gregoire Vnziéme Limouſin, qui fut le Septiéme Pape d'Avignon, & qui remit ledit Siege à Rome l'an 1375.

Il y en a d'autres qui diſent, que ce tranſport du Siege Pontifical de Rome en la ville d'Auignon, fut l'an 1305. iuſques à l'an mil trois cens ſeptante-neuf, ſous Vrbain VI.

Quoy que c'en ſoit, il eſt certain, qu'Auignon ayant eſté donné aux Papes, auec autres Villes adjacentes, qu'on appelle le Comtat, par vn certain inſtinct, & pour entretenir cette ancienne liaiſon, par laquelle il ſembleroit que par quelque deſtin le païs de Prouence eut touſiours eu ſa fortune vnie auec celle d'Italie, auſſi bien au ſpirituel qu'au temporel, comme a tres-bien remarqué Monſieur Paſquier, duquel i'employe icy les propres termes ; parce que dés le temps de Saint Gregoire, l'Egliſe Romaine auoit quelques biens & heritages à elle appartenans, dont l'Eueſque de Vienne en auoit occupé vne partie, duquel bien Saint Gregoire parle aſſez ſouvent en ſes Epiſtres, l'appellant *Patri-*

monioleum, & le recommande à ceux auſquels il avoit quelque part en France : meſme y envoya Vincent Soudiacre pour le gouuerner. Ioint que les premiers Eueſques des Gaules, qui embraſſerent la grandeur & authorité du Saint Siege ſont ceux de Prouence, (quand je dis Prouence, j'entends auſſi le Dauphiné, qui n'eſtoient en ce temps là ſeparez) & les Lettres les plus frequentes que vous verrez eſtre addreſſées par Saint Gregoire à nos Eueſques, ſont principalement à ceux de Prouence : Pour entretenir, dis-ie, cette liaiſon ancienne, le Pape Clement cinquieſme, ſuiuant le nouueau Conſeil de Philippes le Bel ſe retira en la ville d'Avignon, ou par meſme moyen il attira tout l'attirail de Rome, & y couronna Robert Comte de Provence fils de Charles le boiteux, Roy de la Poüille, en laquelle il avoit pareil droit que ſon pere.

Ce Clement natif de Baſadois en Gaſcogne de la maiſon des Vicomtes de Tartas, Seigneur d'Vſeſte où il eſt ne & y a fait bâtir un beau Chaſteau, nommé Villandraut, comme marque le ſieur du Haillan, témoin irreprochable pour eſtre du païs, ce Clement dis-je fut le premier des ſept Papes François qui ont tenu le ſiege Pontifical en Avignon l'un aprés l'autre, juſques à Vrbain Sixiéme, ſous lequel les Italiens reprindrent le ſiege avec beaucoup de peine.

Aprés Clement V. Gaſcon, les autres ſix furent Iean XIII. de Cahors en Quercy, Benoiſt XII. Tholoſain, Clement VI. Innocent VI. Vrbain V. Gregoire XI. tous quatre Limouſins de main en main.

Encore ſe voit aujourd'huy dans Avignon un beau & grand Palais, qui ſervoit de demeure

à ces Papes. Au bas d'iceluy eſt une belle & grande Chappelle, au deſſus pluſieurs belles chambres; la premiere remarquable tant par grandeur que par les armes du ſouverain Pere de l'Egliſe, gravées ſur le frontiſpice, deux autres tapiſſées de cuir doré, une quatriéme de verd; & pluſieurs autres enrichies à point de Hongrie, & de pannes de ſoye de grande valeur, comme auſſi les galleries.

Ce Palais eſt bien fermé de portes de fer, & garny de gardes, entretenuës en tout temps. A coſté duquel ſe remarque un autre vieil Palais, remarquable encore par une cloche que l'on dit eſtre d'argent, & qui ne ſonne jamais que quand on a nouvelle de mort ou de l'eſlection d'un Pape.

Devant ce Palais Pontifical eſt une fort grande place vuide & à coſté d'icelle un rocher, ſur la pointe duquel eſt un autre logis fort richement baſty, lequel en dépend: Et y ſont pluſieurs degrez entaillez pour monter à l'Egliſe Archiepiſcopale fort ſomptueuſe & magnifique, mais petite, & qui n'a que vingt Chanoines & quatorze Chappellains pour y faire le ſervice: Elle eſt dediée à la ſacrée Vierge mere de Noſtre-Seigneur, embellie au dehors d'un agreable & gracieux promenoir; & riche au dedans de toutes les pieces d'une divine & celeſte habitation.

Au devant du principal Autel une lampe toute d'argent, & aux deux coſtez deux Chappelles enrichies de deux baſſins d'argent, & de quelques ſepultures de Papes; voire celle du coſté droit de cinq chapeaux, qui ſont comme cinq marques d'honneur, qui ont autrefois diſtinguez des autres les teſtes qui les ont portez.

Vn autre rare & insigne ornement pour Avignon, & lequel seul en comprend plusieurs, c'est que le nombre de sept y est particulierement remarquable, par sept singularitez toutes de haute & auguste marque, sçavoir est par sept Palais, sept portes, Parroisses sept Hospitaux, sept Monasteres de Dames, sept Colleges & sept Convents, entre lesquels celuy des Cordeliers est encore recommandable par le sepulture de la Laure amie de Petrarque.

Quant au pont de cette ville, il regne sur le Rhosne, en façon d'une S. par l'estenduë de vingt-trois Arches, dont la troisiéme est embellie d'une Chappelle des appartenances d'Avignon, & qui la distingue de toutes les autres, qui sont Royales, & les tributs qui s'y levent pour le passage, purement domaniaux & de la Couronne de nos Rois.

Aprés avoir diligemment recherché qui pouvoit avoir construit ce pont, sur une riviere tant impetueuse, j'en ay enfin trouvé le bâtiment d'admirable entreprise & la force de laquelle il fut édifié, du tout miraculeuse.

Fut donnée une bulle par le Pape Innocent Quatriéme au Concile general celebré à Lion, le deuxiéme an de son Pontificat, sans aucune date, & par quelques Chroniques se trouve que fut l'an 1242. date toutefois qui est fausse pour ce qu'il n'arriva à Lion que l'an 1144. par cette Bulle ledit Innocent Pape signifie à tous Archevesques, Evesques, Abbez, Prieurs, Doyens & autres Recteurs de la Sainte Mere Eglise & à tous fideles Chrestiens, que de son temps a esté fait, cõme il a entendu par le témoignage de plus de mille hõmes affermans avoir veu & sçeu qu'un enfant nõmé Benoist par inscription di-

avoit fait un œuvre & charge insupportable à humaine force qui estoit au lieu d'Almilal, de l'âge de douze ans ou environ : lequel en gardant seul les brebis de sa mere oüit une voix qui luy dit, *Dieu te gard.* Et oüy ladite voix fut tout troublé, parce qu'il ne vit personne : & en pleurant dit, *Qui est le Seigneur qui parle à moy?* à quoy ladite voix répondit : *N'aye peur, croy que je suis puissant pour faire & accomplir par toy ce que je te diray. Va, & fai un pont dessus le Rhosne, & tient pour certain que ce qui sera de besoin, Dieu le parfera.* Cela oüy, il y crût, & laissant ses brebis se mit en chemin, sans sçavoir où il alloit. Il eut à la rencontre une personne en forme de pelerin, lequel le salua, & luy dit : *Ie sçay où tu vas, je te meneray au lieu où il te convient aller.* Et de fait depuis Sexte jusques à None, qui sont trois heures, dudit lieu d'Almillat se trouva à Avignon distant de trois journées. Et eux arrivez ledit pelerin luy dit. *Voicy le lieu où tu es envoyé pour faire un pont ;* Et luy montra la place & maniere de le faire, & aprés le baisa, luy donna sa benediction, & s'évanoüit de ses yeux. L'enfant troublé pour l'absence de son conducteur aprés longue pensée entre dans la ville d'Avignon jusques à la place du marché, auquel estoit un menestrier chantant devant grande multitude de peuple, monta sur un banc de boucher, & commença de crier à haute voix, *Taisez-vous.* Dequoy chacun émerveillé se teut. Et lors il dit : *Ie suis envoyé pour faire un pont sur le Rhosne,* Auquel répondirent les assistans. *Où as-tu laissé l'Ante Christ, duquel tu est le Messager? Il a esté impossible à Iulius Cesar, & Octavian Auguste Empereurs, & de faire ce que tu entreprens.*

Et

Et aprés plusieurs commandemens tondirent ledit enfant, & le chasserent hors la ville. Mais trois semaines aprés admonesté d'un Ange s'en retourna en ladite Cité, & en son chemin trouva un bourgeois, devant sa porte, parlant à plusieurs gens qui luy prestoient l'oreille, lequel leur dit, *Voicy le garçon qui disoit vouloir faire un pont.* A quoy ledit enfant fit réponce: *Dequoy vous esmerveillez-vous? Ie suis messager de Dieu, je vous prie pour l'amour de Iesus-Christ, donnez-moy quelque chose pour l'amour du Pont.* Lors ledit bourgeois luy dit. *Feras-tu pont de pierre?* & luy ayant répondu, *Ouy: Ie te donne donc*, repartit-il en se mocquant, *la pierre qui est devant ma maison en la place dessous un Orme*, pour ce que ladite pierre estoit de merveilleuse grandeur, sçavoir de treize pieds de long, & de sept de large. Lors l'enfant mettant sa confiance en Nostre Seigneur, flechit les genoux en terre, fit le signe de la Croix sur la pierre, & pria Nostre-Seigneur, en disant *Domine adjuva me.* Puis l'oraison faite mit la main à la pierre, laquelle se leva de terre, & au branssle qu'il luy donnoit la poussa jusques sur le rivage du Rhosne. Et à ce miracle & plusieurs autres fut commencé ledit pont, & en la plus part accomply. Et fonda ledit enfant un Hospital au pied du pont: aprés la premiere institution duquel il alla à Rome, & obtint du susdit saint Pere plusieurs indulgences à l'utilité des biens-faicteurs dudit pont & Hospital. Puis à son retour de Rome, ayant entendu que plusieurs passans par Lion perissoient par faute de pont, pour la ferocité du Rhosne, du consentement de l'Archevesque & de tout le peuple, il commença d'y édifier aussi un pont & Hospital semblable en

la plus grande partie à celuy d'Avignon, avant qu'il rendit la vie à celuy qui la luy avoit preſtée.

Voicy donc la premiere origine de ce pont admirable d'Avignon, & de celuy de Lion, dont j'ay déja parlé ailleurs. Il y en a encore un autre preſque de pareille eſtoffe & ſtructure au Saint Eſprit, ville & chaſteau d'aſſez belle marque ſur la meſme riviere, qui ſepare la Provence du Languedoc, & de laquelle j'ay auſſi dit quelque choſe en ſon lieu; mais on tient qu'il a eſté conſtruit par les Romains & ſignalé de vingt-deux arches, entre chacune deſquelles ſe remarque une petite porte artiſtement bâtie dans le milieu de chacun pilier pour donner plus libre paſſage à l'eau, laquelle y affluë en abondance incomparable.

Mais outre ce comble de tant de rares & inſignes remarques qui ſervent d'ornemens & de ſplendeur à cette ville Papale, elle comprend encore ſous le titre de Comtat pluſieurs autres villes & bourgades tres-belles, qui ont preſque toutes eſté envelopées en de grandes ruines pendant les premiers troubles. L'an mil cinq cens ſoixante-deux des Adrets ayans pris Bourg ſur le Rhoſne, & le pont Saint Eſprit qui luy apporterent les clefs, alla forcer Boulene, ville frontiere du Comtat, & delà s'appreſtoit pour aſſieger Avignon, ſi les nouvelles qui luy vindrent que Maugiron ſon competiteur eſtoit entré par fineſſe & intelligence dans Grenoble, ne luy euſſent fait rebrouſſer chemin. Mais requis depuis par ceux de Siſteron gardé par Mouvans, de venir à leur ſecours contre Sommerive qui marchoit en campagne pour les aſſieger, ainſi que j'ay dit cy-deſſus en ſon lieu, il leur enyoya Mom-

brun avec cinq cens pietons & l'artillerie de Suze par le costé du Gapansois : & luy s'achemina vers le Comtat, qu'il avoit déja tout mis en alarme, força une villette nommée saint Laurens des arbres, puis le fort lieu de Roquemaure, le vingt-sixiéme d'Aoust, & trois jours aprés reprit le Chasteau du pont de Sorgues, où les Soldats Italiens laissez par Fabrice furent bruslez avec la place. Le lendemain il surprit Fabrice mesme, qui luy avoit dressé une embuscade, tua grand nombre de ses pietons, & luy donna la chasse jusques aux portes d'Avignon. Bref, poursuivant son chemin vers la Durance, sur l'avis qu'on luy donna de l'armée des Provençaux auprés de Cavaillon, le premier jour de Septembre gaya la Durance, les chargea, en tua la plus part, & mit le reste à vaux de route.

Des villes & Eveschez de Cavillon, Tarascon, Carpentras & autres qui sont sous l'Archeveschè d'Avignon.

CHAPITRE X.

TOut le païs & territoire Papal au reste est arrousé de trois belles & grandes rivieres, sçavoir est le Rhosne, la Durance & la Sorgue, sur chacune desquelles sont situées quelques villes Episcopales qui dépendent de l'Archeveschè d'Avignon.

Sur la Durance est Cavaillon, terre du Pape, tres-antique & nommée des Latins *Cabellio*, les premiers habitans de laquelle jetterent les premiers fondemens de Grenoble.

Sur la Sorgue est Capentras, autre ville Episcopale sujette comme l'autre aux Archevesques d'Avignon.

Finalement sur l'emboucheure de la Durance dans le Rhosne est Tarascon, deça cette grosse & impetueuse riviere, comme au delà la ville de Beaucaire qui pour ce a donné lieu au proverbe : *Qu'entre Beaucaire & Tarascon ne repaist brebis ni oyson* : non plus qu'entre Tain & Tournon, qui sont sur les rivages opposites dudit Rhosne, vers le païs de Valentinois.

De la ville & Archevesché d'Arles, autrefois capitale du grand Royaume de Bourgogne.

CHAPITRE XI.

COmme ce n'est pas mon intention de ne mettre ici que les antiquitez & recherches des villes qui ont autrefois esté de la Couronne & Iustice de France, aussi ne veux-je oublier cette grande & celebre ville Imperiale d'Arles, jadis mesme Capitale d'un Royaume qui estoit de l'Empire ; tant pource que les Païs sujets à iceluy sont venus au Diademe des Lys (retenans toutefois l'usage & observation du droit des Romains) que pource qu'elle mesme est aujourd'huy reünie à la Couronne.

Cette ville est située prés d'une petite montagne, voisine au couchant de l'emboucheure du Rhosne dans la mer, au Midy de champs fort fertiles, au costé d'où le Soleil rapporte le jour d'un grand & gros marais.

Elle est sœur d'origine à Marseille, & les mémes Grecs de la Phocide qui ont jetté les premiers fondemens de l'une, ont assis la premiere pierre de l'autre.

Saint Trophime l'a dreſſée à la Religion & Iuſtice Chreſtienne, & en a eſté le premier Eveſque. Et depuis eſtant rehauſſée de la dignité d'Archeveſché, les Eveſchez de Marſeille, Aurange, Tholon & ſaint Paul luy ont eſté ſouſmis.

Trois anciens Conciles ont auſſi eſclairé ſon luſtre, l'un du temps de l'Empereur Conſtantin & du Pape Silveſtre, l'autre ſous ce meſme Pape en l'an 326. & le 3. l'an 461.

Mais pour dire en peu de paroles ce qui eſt du divers eſtat & ſuccez de cette ville, les Empereurs Romains l'ont poſſedée depuis la conqueſte des Gaules par Ceſar, juſques au temps que les Bourguignons y ayans jadis ſaiſi un tres-grand quartier en titre de Royaume, ils en firent leur capitale ville, & le ſiege ordinaire de leurs Rois, les Arenes & Amphitheatres, deſquels s'y voyent encore de glorieux reſtes, ſont les témoins irreprochables non ſeulement de la grandeur de ces maiſtres de l'Vnivers, mais auſſi des dépenſes & liberalitez auſquelles les faveurs & delices de ce quartier les invitoient. En la diſſipation de leur Empire, les Bourguignons s'emparerent d'un grand païs, à ſçavoir des deux Bourgognes, Duché & Comté, de la Savoye, du Lionnois, Foreſts, Beaujolois, Dauphiné, Provence, & firent Arles la Metropolitaine de leur Royaume, lequel fut depuis uny avec celuy d'Orleans ſous l'autorité de Clodomire fils de Clovis.

Long-temps aprés, Charles le Chauve donna la Provence & par conſequent la ville d'Arles en titre de Royaume à Boſon, en la poſterité duquel il prit fin, & le Royaume d'Arles ramené à la Iuriſdiction Imperiale par Conrad, lequel s'en attribua le premier

les droits & les titres ; mais encore depuis alliené par l'Empereur Charles IV. & toute la Provence tombée entre les mains de Berenger Duc de Frioul.

Il se trouve pourtant en nos Histoires un Comte d'Arles environ l'an neuf cens vingt-sept, & durant le regne de Raoul premierement Roy de Bourgogne, puis de toute la France ; mais vray est qu'il pretendoit droit audit Royaume de Bourgogne, & qu'il eut une grande contention pour iceluy contre ledit Raoul.

Les Estats d'Italie qui n'endurent pas volontiers un Prince estrange prosperer & devenir trop fort chez eux, pour l'amour qu'ils portent à leur liberté, & la crainte qu'ils ont de la tyrannie, ayans suspectes les forces de ce Monarque François extrait du sang de Charlemagne, luy suscitterent un ennemy de sa nation, qu'ils sçavoient luy estre grandement aduersaire pour raison de la contention, qui estoit entr'eux deux pour le Royaume de Bourgogne. Ce fut Hugue Comte d'Arles, comme recite le sieur du Haillan, lequel se disant Roy de Bourgogne, alleguoit qu'il estoit possesseur de ladite ville d'Arles capitale du Royaume & ordinaire demeure & siege des Rois. Sur cette querelle Raoul & Hugue eurent guerre l'un contre l'autre, & Hugue Comte d'Arles entra en Italie avec grande esperance de se faire Roy & Empereur.

Quoy consideré par Raoul, lequel auoit déja d'ailleurs assez experimenté la legereté & inconstance des sujets de l'Italie, & voyoit aussi qu'il n'estoit pas au gré des Estats, aviſa sagement d'aller au devant de la pratique de ses ennemis, & envoya ses Ambassa-

deurs vers Hugue d'Arles, avec offre de luy ceder tout ce qu'il pretendoit en Italie moyennant qu'Hugue luy cedaſt la querelle du Royaume de Bourgogne. A quoy Hugue s'accorda tres-volontiers, ſe voyant avoir telle faveur de toute l'Italie qu'il en devint Empereur à bon marché, puiſque Raoul & luy eſtoient d'accord. Par ce moyen demeura Hugue paiſible en Italie un temps, & Raoul s'en revint en Bourgogne jouïſſant auſſi de la Comté d'Arles, à luy donnée en contr'eſchange de ſon droit d'Italie.

De la ville & Comté de S. Gilles.

CHAPITRE XII.

SOrtant de la ville d'Arles, l'on y voit cette foſſe ou canal du Rhoſne, que l'on apppelle Camargue en François, & en Latin *Campus Marij*, pour ce que Marius y eſtoit campé lors qu'il faiſoit la guerre en Provence, le long duquel eſt ſituée la ville de ſaint Gilles, que quelques-uns mettent en Languedoc.

Cette ville eſt ancienne, & partagée en titre de Comté de la Maiſon de Thouloufe. Car bien que quelquefois les Comtes de Thoulouſe ayent eſté Comtes de ſaint Gilles, & les Comtes de ſaint Gilles Comtes de Thoulouſe, ſi eſt-ce que ſont eſté Comtez differentes.

Vne marque de grande ancienneté eſt celle qu'on voit encore aujourd'huy; un bois appellé le bois de d'Iſtagel prés cette petite ville,

entre celle d'Arles & de Nismes, sçavoir est une Chaise de pierre que ceux du païs disent estre le lieu où les Druydes Prestres des anciens Gaulois qui avoient leurs demeures dans les bois & forests, instruisoient le peuple és choses sacrées.

Mieux ne la sçaurois-je aussi remarquer entre les accidens modernes de nos troubles, que par cette insigne journée ou bataille dite encore la journée saint Gilles, qui fut donnée devant ses murailles environ l'an mil cinq cens soixante-deux, au grand desavantage de Suze & Sommerive, & à la perte entiere de deux mille hommes défaits là par les Capitaines Grilles & Boüillarges.

De la ville d'Aigues-mortes.

CHAPITRE XIII.

DE saint Gilles on vient à Aigues-mortes, ville maritime de tres-grande importance, que ceux de la Religion Pretenduë Reformée surprirent l'an 1547. le douziéme jour de Ianvier. Elle est située sur l'embouchoure du fleuve de Vidourle dans la mer & proche de ce canal du Rhosne qui a son regard vers l'occident. Remarquable encore par le voisinage d'une Tour appellée Carbonniere, assise comme on dit és palus d'Aigues-mortes, & gagnée aussi par ceux de la Religion l'an mil cinq cens soixante-deux le neufiéme jour d'Octobre, lesquels y amenerent les barques avec lesquelles fut enlevé le sel de Pequais, dont ils firent depuis de grands deniers pour les frais de leur guerre.

Cette ville fut premierement là bâtie, &

peuplée de Citoyens Romains par Marius, lors qu'il faisoit la guerre en Provence, & appellée de son nom *Fossæ Marianæ*, pource qu'il y avoit fait fossoyer & retrancher son camp, & pour la commodité des vivres rendu ce canal d'ailleurs tout plein de limon & de boüe, capable de porter bateaux. Nous l'avons depuis nommée Aigues mortes, à cause que les eaux ou Aigues en langage Provençal sont comme mortes & endormies.

Et voilà quant aux villes principales de la Provence, desquelles bien qu'elles ne reconnoissent toutes le Parlement d'Aix & qu'elles ne soient toutes de la Couronne de France, si n'ay-je voulu trahir icy le lustre ny l'ancienneté par mon silence.

Fin du cinquiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des villes, & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Dijon.

LIVRE SIXIESME.

Quand & par qui fut étably le Parlement de Dijon, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

LEs païs de Dauphiné & de Provence ayans eſté annoblis de deux Cours ſouveraines, pour leur diſtribuer la Iuſtice chacun en ſon reſſort; ce fut à nos Rois d'aviſer que la Duché de Bourgogne, demeurée auſſi à la Couronne de France, ne fut par une pire condition privée d'une ſi ſinguliere & ſureminente marque de grandeur. C'eſt pourquoy Loüis

vnziéme ainſi que dit du Haillan, ayant inſtitué le Parlement de Grenoble en Dauphiné, en inſtitua auſſi un à Dijon en Bourgogne: Et ſelon l'opinion de Monſieur Paſquier, Louïs vnziéme échangea bien le Conſeil qui eſtoit tenu dans Grenoble pour le Dauphiné, & l'érigea en Parlement: Mais ce fut Louïs XII. qui en créa un autre dans Dijon pour la Bourgogne.

Quoy qu'il en ſoit je feray ſuivre icy celuy de Bourgogne à la queuë de celuy de Provence: en faveur ſeulement de l'ordre & repriſe des Eſtats & dépendances de cét ancien Royaume. Et pour mieux éclairer la methode de laquelle je procederay en la deſcription de ſon reſſort, il ne ſera hors de propos d'en repreſenter icy en peu de mots les generales appartenances, leſquelles ſont diviſées en cinq Bailliages.

Celuy de Dijon eſt le premier, ayant outre ſon ſiege principal quatre autres ſieges, faiſant Bailliages ſeparez, ſçavoir eſt Beaune, Nuits, Auxonne & Loſne.

Le ſecond celuy d'Authun, lequel en a trois, Mont Cenis, Bourbon Lancy & Semur en Brionnois avec ſon annexé d'Ancy.

Celuy de Chalon tient le troiſiéme rang: aprés lequel eſt celuy de l'Auxois, duquel le ſiege principal eſt à Semur, lequel en a auſſi deux autres, Avalon & Arnay le Duc; & finalement celuy de la Montagne. A toutes leſquelles dépendances j'ajouteray la Breſſe, & autres païs & Seigneuries partie conquiſes ces années paſſées par le Roy ſur le Duc de Savoye, & partie receuës en échange du Marquiſat de Saluces.

DV PAYS ET DVCHE' DE BOVRGOGNE.

De la ville & ancienne Comté de Dijon.

CHAPITRE II.

EN la disposition de l'Empire Romain, lequel avoit non seulement saisi toutes les Gaules, comme l'œil de l'Europe, & joüy d'icelles assez long-temps par ses Gouverneurs & Lieutenans generaux, mais aussi épandu cette mesme autorité & puissance quasi par tout le monde : En la dissipation dis-je de cét Empire composé de pieces rapportées, les Bourguignons, peuple confinant à la Germanie, s'emparerent du païs qu'ils ont apellé de leur nom Bourgogne, & dresserent un Royaume qui comprenoit l'une & l'autre Bourgogne, les Estats de Lyonnois, Dauphiné, Savoye, Provence. Royaume dont la premiere fortune leur fut de courte durée, & ne se continua qu'en la suite de trois ou quatre Rois pour le plus, aprés lesquels il fut rendu tributaire à la Couronne de France, & fait l'une des plus importantes pieces de la Monarchie d'Orleans, tant au partage des enfans

de Clovis, que de ceux de Clotaire.

Depuis aux diversitez de partages qui avinrent sous les enfans de Charlemagne Boson mary d'Hermingarde fille de Loüis, fils de Loüis le Debonnaire, eut pour le sien le Royaume de Bourgogne & l'Italie. De luy sortirent deux enfans Rodolphe & Loüis. Loüis défait par Beranger Duc de Frioul, qui s'investit aisément de ce qui estoit en Italie & de la Provence comme voisine & de facile accez. Rodolphe eut le reste de la Bourgogne, la Comté, Savoye, le Dauphiné & la Duché de Bourgogne demeura à la Couronne de France.

Celuy qui a le premier esté enrichy du nom & titre de Duc de Bourgogne, fut un Richard environ l'an 890. qui laissa trois fils, à sçavoir Raoul, Duc de Bourgogne, & depuis Roy de France, par la cession que luy en fit Charles le Simple: Hugue dit le Noir, qui fut aussi Duc de Bourgogne, & eut pour successeur Gilbert pere de Ledgarde mariée à Othon fils de Hugue le grand Comte de Paris & frere de Hugue Capet, & le troisiéme Boson que l'on tient avoir esté Comte de la haute Bourgogne.

Othon venant à mourir sans hoirs, Henry son autre frere s'empara de cette Duché, comme aprés la mort d'Henry Robert Roy de France, fils de Hugue Capet la mit pareillement en sa possession: & aprés Robert elle demeura en appanage à Robert de France son fils, Robert de France petit fils de Hugue Capet en joüit, & la laissa hereditaire aux siens successivement jusques au temps du Roy Iean, l'an 1360. auquel elle fut reincorporée à la Couronne de France, par le deceds du Duc Philippe jeune homme âgé de quinze ans, fils

de ce Iean qui mourut en la bataille de Poictiers. Il avoit esté fiancé à l'heritiere de Flandres, mais la Duché & la fille furent pour un autre Philippe frere de Charles Dauphin enfant du Roy Iean, auquel le pere ordonna cette nouvelle succession en l'an 1364. en recompense du fidele service qu'il luy avoit fait au jour de sa prise, & continué en sa prison.

Philippe surnommé le Hardy, eut Iean Duc de Bourgogne, lequel fut tué à Montereau faut-Yonne, en vangeance de la mort de Loüis Duc d'Orleans qu'il avoit proditoirement fait massacrer à Paris. Il laissa son fils Philippe surnommé le Bon, successeur à la Duché, & le fils de cettuy cy fut Charles, dernier de cette lignée, Prince temeraire, & qui donna beaucoup d'affaires au Roy Loüis vnziéme, lequel finalement aprés le deceds dudit Charles s'empara de la plus grande partie de la Duché de Bourgogne, comme à luy appartenante par le droit de reversion des appanages, & l'annexa, incorpora & reünit la Couronne, comme elle avoit esté auparavant par le Roy Iean.

Visitons donc maintenant les villes principales de cette grande & ancienne Duché devenuë Françoise & commençons par la Capitale & siege du Parlement, qui est Dijon.

La vieille Chronique de Bourgogne, laquelle Monsieur de Villeneufue premier Président à Dijon disoit avoir leuë lors qu'il estoit prisonnier des Suisses, fait mention d'une ville de grand renom; que certains vieux Romans François logent au territoire ou Diocese de Langres, appellée Bourg d'Ongne, ou des Dieux, (car c'est la mesme chose en langage Celtique) les habitans de laquelle

en prirent le nom de Bourgongnons long-temps avant la conqueſte des Gaules par les Empereurs Romains : Et avenant qu'ils furent mal reconnus de ceux d'Authun, de la Seigneurie deſquels ils dépendoient, pour leur avoir par leur ſecours acquis une glorieuſe victoire contre les Senonois qui s'imaginoient déja des trophées de leurs dépoüilles, brûlans eux-meſmes leur Bourg Ongne & tous les villages & hameaux du terroir Bourgongnon, ils trouſſerent bagages, paſſerent le Rhin, & entrerent par viue force en Germanie, où ils ſont demeurez juſques vers la diſſipation de l'Empire.

Mais avant leur retour, & pendant que les Romains eſtoient encore Seigneurs des Gaulois, Aurelian entr'autres ayant derechef fait ruiner ce Bourg Ongne, qui avoit eſté rebâty depuis, & entendant qu'en Latin il eſtoit dit *Burgus Deorum* l'imagination forte qu'il prit d'avoir offencé les Dieux tutelaires du lieu, occaſionna en luy (fort melancholique & reſveur) un ſonge plein d'effroy & d'étonnement. Il le vint examiner à ſon réveil, & s'en trouva tant empeſché, que deſlors il voüa de rebâtir aux meſmes Dieux un Chaſteau des ruines de leur Bourg, & en iceluy un Temple duquel la poſterité auroit à jamais memoire. Sa mere avoit eſté Preſtreſſe du Soleil & avoit, dit Vopiſcus, connoiſſance de ce qui devoit avenir : à cette cauſe il n'eſt hors de propos de croire que luy ſon fils, en avoit quelque reſſentiment.

Aprés avoir donc longuement ſongé ſur l'accompliſſement de ſon vœu, & employé tous les devins, Mathematiciens & Sorciers qu'il pût recouvrer, il choiſit le lieu où il ſes An- Pierre de S. Julien en

tiquitez de Bourgogne

fonda son Chasteau, & attenduës quelques favorables conjonctions au Ciel, & positions signifiantes durée & prosperité, il dressa son nouvel édifice pourpensé en un lieu sec, & air bien subtil, ayant la commodité de la riviere d'Ouische, qui le flanque & du Torrent de Suson, qui passe au travers pour purger & emmener avec soy les ordures qui autrement infecteroient & empuantiroient les maisons, je dis en la pente de cette grande montagne, couverte des meilleurs vignobles de France, qui costoyant les villes de Beaune, Tournus & Mascon, se continuë jusques vers Marseille. L'ayant achevé, & employé aussi tres-soigneusement toutes les ceremonies & sacrifices, que sa Religion luy conseilloit necessaires, pour se reconcilier avec les Dieux qu'il estimoit offensez, par le dégast & démolition du susdit Bourg d'Ongne, situé entre les illustres maisons de Luz & de Trichasteau, distantes de Dijon environ quatre lieuës Françoises, qui rend encore aujourd'huy suffisant témoignage de soy-mesme, & releve à plein son antiquité, par les remarques exquises & singulieres qu'encores journellement on en trouve és champs du Val d'Ongne; il voulut qu'il fust nommé *Divio* en l'honneur d'iceux Dieux dits en Latin *Dij & Divi*, ausquels aussi il fit bâtir un superbe & magnifique temple, il voulut, dis-je, afin que comme il estoit construit des materiaux du Bourg Ongne, il en retint aussi l'appellation: & de *Divio* nous avons depuis fait nostre Dijon François.

Que ce soit cét Empereur qui en ait jetté les premiers fondemens, non seulement les Autheurs de marque, & plus prochains de ce

temps-là le maintiennent, mais aussi plus amplement le racontent le grand Gregoire de Tours, & apres luy Aymon le Moine, & en mettent la description en cette sorte qu'il m'a semblé bon de rendre icy en François. *Ie pense que ie ferois chose agreable*, disent-ils, *si ie rapportois icy la situation du lieu de Dijon. C'est donc un Chasteau fort de murailles posé au milieu d'une plaine assez allegre, la terre est fort fertile & de bon rapport : de sorte que les champs labourez une seule fois, on y peut semer, & la terre ne laissera de rapporter en abondance. Il y a devers Midy la riviere d'Osche, copieuse en poissons. Du costé de la Bize vient une autre petite riviere (c'est Suson) qui entrant par une porte, & passant sous le pont sort par une autre porte, environnant la forteresse d'une eaue belle & claire, & à son sortir de la porte rencontre des moulins qu'elle fait moudre d'admirable viteſſe. Dijon a quatre portes tournées aux quatre parties du monde, & tout l'édifice est orné de trente trois tours. Quant au mur, il est par embas de pierre de taille, & relevé de pierres mureuses & a trente pieds de hauteur & quinze d'épaisseur. Le lieu estant tel, je ne puis penser pourquoy il n'a pas esté qualifié ville, &c.*

Voila quel estoit en son commencement Dijon, que toutesfois le sieur de Chasseneu Commentateur des Coustumes de Bourgogne semble asseurer beaucoup plus ancien, & le prendre pour le Bourg d'Ongne mesme qui avoit donné nom aux Bourgongnons. Car voicy comme il en parle au Proeme desdites Coûtumes, sur le mot Duc, nombres 7. & 8. *De l'origine des Bourgongnons parle Guaguin en ses Chroniques, livre premier en l'Histoire du Roy Clovis, mais quoy qu'il en soit : ie ne croy pas*

que les Bourgongnons fussent lors ainsi appellez, ains qu'on les nommoit Heduens desquels la dénomination & Seigneurie s'étendoit quasi sur toute la Gaule Celtique, & furent dits Bourgongnons du Bourg de Dijon, pource que les Heduens ayans esté une fois vaincus & défaits par les Gaulois Senonois certaine troupe du Bourg de Dijon, lequel estoit alors en l'obeyssance des Heduens s'éleva, vainquit & surmonta les Senonois. Et lors le commun bruit fut que les Senonois avoient esté rompus & défaits par certains du Bourg de Dijon desquels les Bourgongnons prirent depuis leur nom. Mais je prens aisément creance, que ce bon Président n'ayant jamais ouy parler du Bourg des Dieux, qui est nostre Bourg Ongne, duquel la Chronique veuë en Suisse faisoit mention, & sçachant que *Divio*, qui est Dijon a son nom *à divis*, c'est à dire des Dieux, a esté deceu par la ressemblance & conformité de ces deux noms, que Dijon estoit ce Bourg des Dieux, duquel sortit cette troupe de Bourgongnons qui defit les Senonois. En quoy il seroit excusable, d'autant que ces mots *Dij* & *Divi*, sont synonimes signifians Dieux, & qu'il a esté fort facile de s'abuser en la similitude qu'ont les dictions, *Burgondiones*, & par contraction *Burgundiones*, & *Burgundionenses*, n'estoit que toutes histoires repugnant à ce que l'on puisse asseurer; que le victorieux secours du Bourg des Dieux, soit pris pour hommes & habitans de Dijon, duquel il n'a esté nouvelle que plusieurs siecles aprés, & au mesme temps que Saint Benigne pouſſé du S. Esprit y vint, pour en convertir la nouvelle peuplade à la religion Chrestienne. Car ainsi le témoigne sa Legende, & en termes de telle subsistance. *Le bien-heureux Prestre*

& glorieux martyr Benin, plein du S. Esprit vint au lieu nommé Divion, auquel lors du commandement de l'Empereur Aurelien on édifioit un Chasteau. Là il bâtit un Oratoire au nom de saint Iean, qui est aujourd'huy assez belle & grande Eglise, pour y exercer les premieres fonctions du Christianisme, & comme l'Empereur Aurelian venant visiter son nouveau bâtiment eut découvert, aprés un séjour de vingt & un an (qu'aucuns interpretent pour la residence qu'il fit en toute la Bourgogne) qu'il baptisoit, le fit prendre par son Prevost Terentius, qui le mal traita de toutes les façons qu'il se peut aviser: & ne sçeut neantmoins ébranler sa constance, en laquelle testifiant Iesus Christ, vray fils de Dieu, & Redempteur du genre humain: il rendit à Dieu l'ame qu'il avoit comme en dépost.

Voyons maintenant comme ce Chasteau est devenu la principale ville de Bourgogne.

Avant la conqueste des Gaules par les Romains, Authun, que Cesar semble appeller *Bibracte*, tenoit le premier rang entre toutes les villes de la Seigneurie des Heduens. En la dissipation de l'Empire Romain, les Bourgongnons asseurent Arles pour le siege de leur Royaume. Et au démembrement de ce Royaume, qui advint sous la lignée de nostre Charlemagne, Authun vint à estre la capitale de toute la Bourgogne. Châlons sur la Saone en a esté aussi depuis le chef. Mais finalement quand l'ancienne race des Ducs de Bourgogne eut pris fin, les enfans de nostre Hugue Capet succedans, la plus part d'entr'eux éleurent Dijon pour leur plus ordinaire demeure: & s'ils s'en absentoient par fois, c'estoit pour laisser le temps à Rouvres & Argilly. A ces

causes la ville de Dijon creut non seulement en si grand nombre de maisons, que le Bourg y fut compris, mais en beauté d'édifices & somptuosité de bâtimens, tant profanes que sacrez: De façon que d'un simple Chasteau (car ainsi l'appellent les anciens Autheurs) elle est parvenuë à telle grandeur que nous la voyons à present. A quoy a beaucoup aidé que tous les Seigneurs de Bourgogne s'y accommoderent de logis, si que croissant la Cour des Ducs, l'envie d'y bâtir des maisons creut pareillement.

Davantage advenant la mort de Charles Duc de Bourgogne tué devant Nancy l'an mil quatre cent septante six, selon le calcul ancien, ou comme à present mil quatre cent septante-sept. Le Roy Louïs XI. pratiqua les Bourguignons lesquels assemblez en Estats, dresserent des articles & conditions, suivant lesquelles ils offroient d'entrer en l'obeïssance du Roy, ces articles bien veus par le Roy, & diligemment examinez par son Conseil, furent accordez: & sur ce passez traittez & transactions, avec obligations reciproques. Entre lesdits articles l'un des principaux fut que le Roy, & ses successeurs Rois Ducs de Bourgogne, seroient tenus rendre droit aux Bourguignons, & leur faire justice dedans le païs: tellement qu'il y auroit en Bourgogne un Parlement & Cour Souveraine pour la justice: une Chambre des Comptes pour le fait des fiefs & comptes du Domaine, & une recepte generale pour y rendre les deniers, tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire. Ce Parlement, Chambre des Comptes, & recepte generale estans établis à Dijon, l'ont rendu si frequenté & suivy, que le voyant enrichy de l'argent que chacun y portoit, infinies personnes ont esté invitées de s'y retirer, & la ville par ce moyen

élevée à ce point, & devenuë si grande que non seulement il a esté force aux autres de luy ceder le premier rang, mais aussi son amplitude est telle à present, que si Gregoire de Tours la voyoit maintenant il auroit plus d'occasion de s'ébahir pourquoy elle n'a esté érigée en Evesché pour avoir le titre de Cité, qu'il n'avoit de son temps de ce qu'elle n'estoit pas comptée entre les villes, veu qu'elle est devenuë capitale de Bourgogne, siege du Souverain Parlement, lieu designé pour la tenuë des Estats generaux des Bourguignons qui y ont la Chambre de leurs Eleus, & encore une Chambre des Comptes du Roy, avec tant d'excellence que mon esprit n'est pas capable de les comprendre toutes, ny ma plume suffisante pour les écrire.

Ainsi Dijon bien que place assez ancienne est nouvelle en sa grandeur, & primauté: d'autant que ce n'est que depuis que les Ducs s'y sont arrestez, & y ont choisi leur demeure & residence ordinaire. Ce sont-eux qui pour la decorer de leurs liberalitez & munificences y ont fondé la plus part des Eglises, lesquelles y sont en grand nombre. Le Duc Hugue III. du nom, ayant l'an 1165. fait un voyage en Hierusalem y fonda selon du Tillet la sainte Chapelle à son retour, sur le modelle de celle de Paris: selon Belle foreſt ce fut le bon Duc Philippe, lequel y mit aussi la sainte Hostie que le Pape Eugene luy envoya, l'an 1430. Mais je croy qu'il se trompe.

Saint Gregoire Evesque de Langres ayant trouvé le corps de S. Benigne Martyr & premier Apostre des Dijonnois, y avoit assis la premiere pierre de l'Abbaye, qui porte encore aujourd'huy son nom; Les Ducs de Bourgogne

l'ont depuis enrichie, luy ont laissé de leurs moyens, & quelques-uns mesme d'entr'eux y ont éleu leur sepulture, mesme s'y sont fait élever Epitaphes & tombeaux magnifiques, comme un Othe Guillaume, dans le Cloistre, où il se qualifie non seulement Comte de la ville, ainsi que de fait il l'estoit, & que je le feray voir cy-apres plus amplement, mais aussi Duc de toute la Bourgogne. S'y void aussi, dit Belle foreſt, le sepulchre d'un Roy de Pologne sorty de la race des Iagelons, lequel en fut Moine, & bien que dispensé par le Pape pour estre fait Roy de son païs, y voulut neantmoins estre enterré apres sa mort, ainsi que témoigne cette inscription gravée sur sa sepulture.

Hic iacet vir illustris & devotus Dominus Boladislaus quondam Dux Albus Poloniæ, Monachus hujus Monasterij per plures annos existens: postmodum dispensatus per Papam pro successione Regni Poloniæ. Obiit in civitate Argentea, hic eligens sepeliri. Anno Domini M. C C C. L X X X I. Anima eius requiescat in pace.

Les autres Eglises sont saint Estienne, Abbaye, nostre Dame, saint Michel, saint Pierre, saint Nicolas, saint Medard, saint Iean, saint Philbert, les Carmes & Cordeliers, & Iacobins fondez par Hugues I V. & sa mere Alix de Vergery, l'an 1230. la Magdelaine, la Chapelle au riche, & le Val des choux.

Il y a aussi des Hôpitaux beaux & riches, comme ceux de saint Benigne, de la Chapelle aux riches, de saint Iacques, & de nostre-Dame: mais entre tous, & sur tous est magnifique celuy du S. Esprit, fondé par le Duc Eudes, à son retour de la terre sainte.

Hors la ville sont encore plusieurs autres lieux

de devotion & de pieté, comme le Prieuré de l'Arcy, saint Iacques des Vignes, saint Martin, la Maladerie, la belle Croix, & le Monastere des Chartreux, de fondation Ducale, & l'ancien sepulchre de que'ques Ducs de Bourgogne, qui s'y remarquent encore artistement & richement representez en marbre sur leurs tombeaux. S'y void aussi la teste de ce Iean Duc de Bourgogne, qui fut tué sur le Pont de Montereau Faut-Yonne, ainsi que j'ay dit en son lieu.

Mais outre ce grand nombre de pieux & saints édifices, qui la décorent & embellissent, encore est-elle éclairée de l'ancienne splendeur de plusieurs autres bâtimens remarquables, comme de la maison du Roy, construite par les Ducs, & signalée d'une tour fort haute, & de superbe structure: D'un Palais où Messieurs du Parlement rendent la Iustice, Chambre des Comptes, qui est aussi le logis des Estats, Bailliages, Chancellerie & Hostel de Ville, où Messieurs les Maire & Eschevins ménagent l'ordre de la Police & œconomie publique: des Princes & Seigneurs qui habitoient-là quelquefois, du temps des Ducs de Bourgogne, comme d'Orange, de Vergy, Ruffé, Couches, Saux, Suz, Brion, de Tavanes, Mareschal de France & natif de Dijon mesme, de Ventoux, de Senecy, du Marquis de Rotelin, du Seigneur de Pleuvot: Finalement des maisons des Ordres & Religions de Cisteaux, & Clervaux avec quelques autres.

I'avois oublié de dire, qu'encore cette ville a eu des Comtes particuliers du temps même des Ducs de ladite Bourgogne, lors que Henry frere de Hugue Capet, & oncle du Roy Robert en estoit Duc, Orice Guillaume qui fut

enterré au Cloiſtre de l'Abbaye ſaint Benigne, comme j'ay déja dit, eſtoit Comte de Dijon. Et ledit Henry mourant ſans enfans, l'an mil un, l'avoit meſme adopté pour ſon ſucceſſeur en la Duché, de laquelle auſſi porta-t-il le titre tant qu'il vécut: Mais les Eſtats de Bourgogne mal contens; pour ce que ledit Comte eſtoit plus religieux, & paiſible que belliqueux & politique, & qu'il n'eſtoit pas homme capable de contrequarrer les efforts de ceux qui voudroient envahir leur païs, ſe rebellerent, & diviſez entr'eux appellerent les uns Landry Comte de Nevers leur voiſin, pour eſtre leur Duc & Prince, & les autres Robert Roy de France propre neveu du feu Duc Henry, lequel entra en la Bourgogne avec bonne & forte armée, la prit toute, & la donna l'an 1003. à l'un de ſes fils appellé Robert comme luy, la race duquel dura en douze Ducs, juſqu'à Philippe premier du nom, & dernier d'icelle qui trépaſſa à Rouvres, prés Dijon, l'an 1361. par ſa mort revint ladite Duché, & par conſequent la ville de Dijon à Iean Roy de France: lequel l'ayant derechef donnée à un ſien fils auſſi nommé Philippe, elle demeura encore ſous l'autorité Ducale juſques au regne de Louïs XI. qu'avenant le deceds de Charles dernier Duc d'icelle, le Seigneur de Craon Lieutenant general pour le Roy en Bourgogne, eut commandement de ſe jetter dedans, & ayant envoyé devant Iean de Châlons Prince d'Orange lequel y pouvoit beaucoup comme eſtant poſſeſſeur de grande quantité de terres tant en la Duché que Comté, pour pratiquer la Ville de Dijon, il y travailla ſi dextrement que Dijon & pluſieurs autres villes de la Duché & Comté receurent gayement les mords de la domination Françoiſe, à laquelle

quelle depuis elles ſont demeurées fidelles, ſur toutes celle de Dijon que le ſuſdit Loüis vnziéme fit deſlors fortifier du Chaſteau lequel y eſt à preſent, où le Parlement meſme a pendant les premiers troubles, & lors que preſque toutes les places de la France eſtoient abiſmées dans la confuſion des Proteſtans, en vertu des lettres obtenuës le premier de Mars M. D. L. XII. interdit l'exercice de leur Religion: Le ſieur de Tavanes Lieutenant pour le Roy Charles IX. en l'abſence du Duc d'Aumale les deſarma, empriſonna les principaux, contraignit les uns de ſortir à force de menaces, & chaſſa violemment les autres, & pour comble le Maire & les Echevins paſſans outre, mirent dehors femmes, & enfans.

Et comme les Dijonnois ont toûjours demeuré tres-fidelles ſujets de la Couronne de France depuis leur reünion; auſſi nos Rois leur ont-ils départy de grandes & graves prerogatives: outre celles qu'ils avoient de leurs Ducs, comme de tenir fiefs ſans payer finance, & de relever tous étrangers des droits d'Aubaine qu'ils ſont tenus payer quand ils établiſſent leur demeure en d'autres villes de ce Royaume. Voire ils les ont noblement & glorieuſement enrichis de pluſieurs autres preéminences de tres-haute & tres-auguſte marque, comme d'une Cour ſouveraine, de laquelle j'ay déja parlé cy-deſſus, d'une Chambre des Comptes, d'une Chancellerie, Bailliage, Gruerie, Monnoye, Mairie & Eſchevinage.

Le Bailly de Dijon à ſous ſoy quatre autres ſieges que j'ay nommez au premier chapitre de ce livre & deſquels il faudra traiter en ſuite, tous honorez de Lieutenans generaux, &

les appellations desquels ressortissent immediatement au Parlement.

Le Maire ou Majeur, appellé aussi Vicomte par une prerogative de grandeur peu commune, a la reserve & le gouvernement public, non seulement de la Ville, mais aussi de tout le tiers Estat de Bourgogne, accompagné de vingt & un Eschevins, jadis appellez Senateurs, & d'autant plus belle en sa dignité, que c'est à sa Requeste, que nos Rois faisans leurs premieres entrées dans Dijon jurent en l'Eglise saint Benigne de confirmer & garder les privileges de ladite ville inviolables: & qu'aussi de sa part il luy preste le serment de fidelité pour tout le païs, & en signe d'obeïssance lie une bande de tafetats blanc à la bride de son cheval, & le conduit ainsi jusques à la sainte Chappelle.

I'auray finy ce chapitre si j'ajoûte encore à tout cela, que prés de cette ville se voyent deux costaux, ou montagnettes, toutes deux tres-remarquables; l'une par la fortereſſe merveilleuse de Talan, & l'autre par le Chasteau & village de Fontaine, qui nous a produit ce grand Docteur S. Bernard la merveille de la France en ses jours, & le chef souverain de l'ordre de Clervaux.

Des villes & Bailliages de Beaune, Nuits, Auxonne & Losne.

CHAPITRE III.

LA ville de Beaune, riche des beautez & plaisirs de son païsage, aussi bien que de la commodité & fecondité de ses bons vins,

a esté prise par quelques-uns pour cette ancienne Bibracte, capitale des Heduens, de laquelle Cesar fait tant de mention: mais je croy selon mesme que le témoignent les vieux Autheurs qu'elle est sœur d'origine à la ville de Dijon, & que l'Empereur Aurelian y trouvant la faveur & les délices de la nature aux eaux douces, viues, perpetuelles, en jetta aussi les premiers fondemens. Vous y voyez encore deux fontaines, l'une desquelles coule dedans la ville avec un canal si enflé que si c'étoit quelque grosse riviere: & l'autre entrant és fossez les emplit, enceint tout l'enclos des murailles, & fait moudre plusieurs moulins pour le service de la place.

Par apparence aussi voit-on que ce lieu a servy de retraite aux garnisons Romaines, d'autant que les vieux édifices d'iceluy se ressentent fort de l'antiquité & se rapportent aux materiaux de ceux de Dijon, si bien maçonnez, joints & cimentez, qu'il est presque impossible de les démolir.

Mesme en ce chasteau que le Roy Loüis XII. y fit bâtir, & qui est si bien flanqué, armé, & fourny de tout point & artifice de fortification, qu'on le tient pour imprenable, on a trouvé en creusant és environs pour gagner place, de grosses pieces de pierres blanches, taillées & revestuës de moulures, non sans signe évident qu'en cette ville il y avoit des édifices plus beaux & plus richement bastis, selon que l'aisance de son assiette convioit la grandeur Romaine à la despense, qu'il n'y a pas maintenant.

Elle est neantmoins forte, & d'artifice admirable, remparée de quatre gros & effroyables boulevars qui deffendent le chasteau, bien

flanquée & fossoyée de murailles en tout son enceinte.

Ses décorations sont un beau & somptueux Hospital, & qui a plûtost face d'un Palais que d'une retraitte de pauvres, lequel y a esté fondé par Rolin Chevalier du Duc Philippe le Bon de Bourgogne : Vn Monastere de Chartreux qu'Eude Duc de Bourgogne y a fait bâtir l'an 1332. puis les Eglises de nostre-Dame, de saint Pierre, saint Estienne, saint Martin, la Magdelaine, & les Convents de saint François & saint Dominique.

Il y a aussi un Palais, pource que ce fut-là que fut premierement établi le Parlement de Bourgogne, qui depuis a esté transferé à Dijon. Et y est mesme demeurée la Chancellerie, comme pareillement le siege d'un Bailliage ressortissant à la Cour Souveraine.

C'est au terroir de cette ville, qu'est posée cette sainte solitude de Cisteaux, chef de 1800. Monasteres d'hommes, & de presque autant de maisons de Vierges voilées pour le service de Dieu.

Bref c'est cette ville, laquelle non tant abusé de l'opinion de certains étrangers, qui traittent étrangement les affaires desquelles ils n'ont que grossiere connoissance, & qui par un sçavoir temeraire, & Pedantesque ont osé dire qu'elle estoit cette ancienne *Bibracte* de Cesar, que comme se sentant dépendance & siege subalterne du Bailliage de Dijon, & à ce moyen, estimant que l'accessoir devoit suivre la nature de son principal, a voulu depuis cinquante ans disputer avec Autun de la préseance aux Estats de Bourgogne.

Les autres sieges & Bailliages subalternes de Dijon, sont Nuits, de la fondation des

Nuits.

anciens Nuitons, qui vindrent de la Germanie avecque les Bourgognons, sur la dissipation de l'Empire Romain : Auxonne Vicomté, laquelle semble avoir herité du nom de la grande & ancienne Alexie, qui n'estoit guere loin delà. Et finalement Losne sur la Saone, où le Roy Theodoric autrement dit Thierry fonda & dota une Abbaye en l'honneur de la Vierge Marie, que depuis Hugue Comte de Châlons (du gré & consentement de l'Evesque d'Auxerre) donna à l'Eglise de Châlons. Ce que Robert Roy de France loüa, confirma & approuva, sous condition que l'Eglise nostre-Dame de Losne seroit second siege Episcopal de Chalon, pour la celebration des Ordres & autres charges concernantes le service divin. Par la mesme confirmation contenant privilege, qui est de l'an 1032. il a affecté ledit lieu, & veut qu'il soit propre à l'Eglise de Châlons, & pour ce regard l'exempte de toutes exactions, subsides & charges seculieres envers les Rois, & tous autres Potentats, afin que les empeschemens seculiers ne fassent cesser en ladite Eglise la loüange & benediction de Dieu qu'il desire y estre continuées.

Auxonne.

Losne.

DE LA VILLE

BAILLIAGE ET EVESCHE' D'AVTVN.

CHAPITRE IV.

QVand Iules Cesar vrayement grand en la science de connoître les peuples comme aux expeditions militaires, parle de plusieurs grandes nations du monde, il semble qu'il ait passé comme par des deserts remplis d'hommes farouches : mais quand il parle des Heduens, qui sont maintenant ceux d'Authun, comme des plus vaillans & plus puissans des Gaules. Par tout il dit qu'ils avoient le plus grand credit & pouvoir, qu'ils estoient d'une tres-grande autorité, & avoient grand nombre d'alliez & vassaux : bref qu'ils tenoient le premier rang, pour estre leur puissance plus grande, & le nombre des hommes qu'ils pouvoient mettre en campagne, plus copieux.

Leur ville capitale il la nomme *Bibracte*, d'un nom particulier, comme ailleurs il met *Lutetia* pour la principale ville des Parisiens, *Avaricum* de Berry, car il dit au premier livre. *Quod à Bibracte oppido Heduorum longè maximo, ac copiosissimo*, c'est à dire, la meilleure & plus riche ville de la Seigneurie des Heduens. Et au 7. *Litavicum Bibracte ab Heduis receptum, quod est oppidum apud eos maximæ*

authoritatis, c'eſt à dire, ville de grande authorité parmy eux. Parquoy *Hedui* n'eſtoit jadis que le païs & peuple, il n'y a point en cela de difficulté.

Mais la diſpute n'eſt petite, & les mieux cenſez en l'hiſtoire des païs à preſent compris ſous le nom de Bourgogne ne ſont aſſez d'accord, ſi cette grande ville tant bien marquée d'antiquitez, & laquelle nous nommons *Autum*, eſt cette meſme *Bibracte*, que Ceſar tient de beaucoup plus ample & plus populeuſe qu'aucune autre de tout le Canton des Heduens. Vn faux bruit authoriſé par l'indiſcretion du vulgaire a contraint pluſieurs hommes de ſe laiſſer tromper par une certaine conformité de mots, qu'elle eſtoit en la montagne de Beuvray. Et neantmoins s'il falloit faire veuë du lieu, on ne trouveroit en ces rochers place en laquelle il fuſt poſſible d'imaginer une ſi grande & ſpatieuſe ville pouvoir eſtre poſée. D'autres, comme Vigenaire, l'ont priſe pour la ville de Beaune, ainſi que j'ay déja dit au chapitre precedent.

Au contraire Pierre de ſaint Iulien, de la maiſon de Balleure, & Doyen de Chalons, qui a la meilleure part en cette deſcription de la Bourgogne, a fort bien remarqué *qu'Auguſtodunum* (que les Celtes deſquels le langage eſtoit bref, prononcerent premierement Auguſdun : puis comme les lettres d, & r, paſſent ſouvent l'une pour l'autre, Augtum, & finalement Autun) tant de marques de ſa grandeur & tant de témoignages de ſon antiquité, que ce ſeroit ignorer ſciemment, de penſer qu'aprés la domination de Iule Ceſar elle ait eſté jettée comme en un moule, & ſoit ſeulement venuë en évidence du temps

d'Auguſte ſon ſucceſſeur. Auſſi Ammian Marcellin, qui n'eſt pas un des moindres Autheurs parlant en ſon quinziéme livre des villes des Gaules, ne s'arreſte à l'antiquité d'aucune, ſinon à celle d'Autun, quand il dit. *Et mœnium Auguſtoduni magnitudo vetuſta*, c'eſt à dire, la grandeur ancienne des murailles d'Autun: ce qui ne luy euſt échappé, ſi Autun n'euſt eſté grande d'ancienneté, & ſi elle n'euſt eu ſes commencemens que du temps des Ceſars.

Pour plus invinciblement fortifier cette opinion j'employeray icy deux argumens, qui ne peuvent eſtre impugnez que par des gens, qui ſe veulent opiniaſtrer contre la verité meſme. Quant au premier, les pierres en parlent, & voicy comme il eſt tiré par le ſuſdit Pierre de ſaint Iulien, de la veuë du lieu. Perſonne ne nie (& je le montreray encore en ſon ordre) que Châlons ne fuſt un magazin de grains pour la nourriture des ſoldats que Ceſar avoit d'ordinaire au païs des Heduens: tant pour tenir ce premier & plus puiſſant Canton des Gaules en ſujettion, que pour en faire ſon profit, à la ſubverſion de la liberté de tous les autres. Auſſi eſt-ce choſe certaine que pour obvier à ce que la multitude & frequentation des voitures & charrois, rompant les chemins tardoit bien ſouvent la venuë des munitions: dont il pouvoit arriver du deſordre entre les ſoldats, dont le ventre eſt plus impatient que le courage: Ceſar fit faire des levées, & paver le grand chemin depuis Châlons juſques à *Bibracte* où il hyvernoit. Or il ſe reconnoiſt par les fragmens & briſeures de telles levées & pavez, que quand le tout eſtoit entier il tendoit droit à Autun.

Pour ſecond argument, les hommes bien verſez en l'Hiſtoire, ſçavent aſſez que ſi la ville où eſt de preſent *Auguſtodunum* (de quel nom qu'elle fuſt auparavant appellée) n'euſt eſté ville capitale en ſa Province (ſelon que de fait elle eſtoit reconnuë pour telle du temps de Tybere heritier & ſucceſſeur d'Auguſte; & une vraye demeure des Muſes & ſciences, témoin Tacitus en ces mots, *Auguſtodunum caput gentis*) il n'euſt eſté loiſible aux Huſtuens de faire requeſte à Auguſte, que ſon nom, [tenu pour d'autant plus ſaint & ſacré que les autres noms, qui avoient eſté baillés à cét Empereur, pour ce qu'il eſtoit d'un naturel plus excellent que les autres hommes,] que le nom dis-je d'Auguſte luy euſt eſté donné, & moins l'euſſent-ils oſé uſurper d'autorité privée, c'eſt d'avantage choſe confeſſée par toutes hiſtoires, que quand une ville eſtoit nommé *Auguſta*, tel nom ſignifioit autant que chef & principale de ſa Province. De ce font preuve, *Caſar Auguſta*, en Arragon, que par corruption de langage on nomme Sarragoſſe, *Auguſta Taurinorum*, Turin en Piedmont: *Auguſta Treuirorum*, ville de la Gaule Belgique: *Auguſta Rauracorum*, Baſle: *Auguſta Vindelicorum*, Auſprug. Auquel rang doit eſtre miſe *Auguſta Hoduorum*, autrement dite *Auguſtodunum*, ville d'Auguſte, par un mot compoſé de deux dictions, l'une Latine qui eſt *Auguſtus*, l'autre Celtique qui eſt *Dun*, ſignifiant ville & le plus ſouvent montagne.

Faut auſſi noter que les Heduens en ſupprimant l'ancienne appellation de *Bibracte*, leur ville capitale, prirent ou plûtoſt impetrerent le nouveau nom d'Auguſte, pour ſe mon-

trer d'autant plus affectionnez & fideles aux Romains ; que déja long-temps auparavant : & comme dit Cesar mesme, par ordonnance du Senat, ils avoient esté appellez leurs freres & amis & honorez les premiers de toutes les Gaules, du droit de Bourgeoisie Romaine, à cause pourquoy le Poëte Lucain les appelle.

Heduos fratres cælo capita alta ferentes.

Et Tacite dit davantage que Tybere successeur d'Auguste obtint pour eux du mesme Senat, les droits & prérogatives d'estre faits Senateurs de Rome. *Orationem principis*, dit-il, *sequuto Senatus consulto primi Hedui Senatorum in urbe ius adepti sunt & quia soli Gallorum nomen fraternitatis cum populo Romano vsurpant.*

Mais Eumenius, Orateur Autunois, en son Panegyrique qu'il prononça à Constantius le grand, Pere de Constantin de la Maison des Flaves semble nous asseurer que cette *Augustodunum*, ou Autun a encore depuis changé de plusieurs autres noms, selon paravanture, que les Empereurs ou leurs Lieutenans y faisoient faire quelques reparations, & particulierement qu'elle a esté enrichie du titre de *Flavia*, *Brbracte quidem*, dit-il, *huc usque dicta est*, *Iulia*, *Polia*, *Florentia*, *sed Flavia est civitas Heduorum.* Toutefois jamais hõme n'en ayant parlé que luy, & ceux qui l'ont voulu prẽdre de luy, je croy que cela est prononcé par flatterie, & dit sans qu'il en soit rien : ou s'il s'en est fait quelque chose, cela n'a non plus duré que quand Rome fut nommé Commodiane. Aussi Marcellinus, qui vivoit lors que Iulian l'Apostat Lieutenant General de Constantius fils du susdit Constantin, y arriva & qui estoit son soldat, n'en fait aucune mention :

& neantmoins il eſt croyable qu'en tombant en propos il n'euſt pas diſſimulé choſe ſi nouvellement miſe en uſage, & faiſant tant à l'honneur des Flaves, de la race deſquels eſtoit ſon Empereur: au contraire il aſſeure comme témoin oculaire au commencement de ſon livre 16. que les murs d'Autun eſtoient à la verité de fort grand circuit, mais inutiles pour la deffente de la ville, pource qu'ils eſtoient comme pourris de vieilleſſe. Et quant à moy, je croirois plûtoſt avec les habitans de Flauigny, que *Flavia Heduorum* eſt leur ville, & qu'eux ſont *Flavi nes*.

Depuis encore & ſur la diſſipation de l'Empire les Bourguignons & François ayans par une revange, ſur ce que les Romains avoient fait ériger en Gaule à leur honneur & pour marque de leur domination, abbattu, briſé & ruiné, ſes trophées, arcs triomphaux, Louves nourrices de jumeaux, Minotaures avec leurs eſcharpes ſemées de quatre lettres, & les monſtres d'Aigles à deux teſtes, qui avoient ſi long-temps tenu ſous le pied les beautez & ſingularitez Gauloiſes: Les Authunois mirent auſſi toute peine à abolir & faire perdre la memoire non ſeulement du nom *Auguſtodunum*, mais auſſi de tout autre ſi aucun ils avoient des Romains. Et pour ce qu'ils eſtoient appellez Hedui, ils voulurent que leur capitale fuſt dite *Hedua*. Ce qui fut ſoigneuſement obſervé juſqu'à ce que contre l'Edit public confirmé par ſerment ſolennel, non ſeulement par les François & Bourguignons, mais generalement par tous les Gaulois, les Loix Romaines furent avec le langage Latin ſi affectionnement rapportées deça les monts, qu'eſcoles meſme furent dreſſées pour les mettre en pratique.

Ainſi cette ville a non ſeulement retenu le nom d'Autun juſques aujourd'huy, mais auſſi conſervé pluſieurs marques de la ſplendeur & ancienneté Romaine tant dedans que dehors ſes murailles. Il y avoit dedans ou prés d'icelles un mont nommé *Mont Ioris*, duquel les ſieurs de Mont-jeu tirent leur domination. Aucuns tiennent que c'eſtoit le Chaſteau de Ryneaul, au plus haut d'Autun, lequel appartenoit autrefois aux ſuſdits ſieurs de Montjeu; & qui ſemble ainſi appellé par ce qu'il eſt ſur la rive & au haut d'Autun: Autres eſtiment que ce fut la montagne où eſt maintenant l'hermitage ſaint Claude.

Cette portion d'Autun qui de preſent eſt fermée à part & qui ſe nomme ſi eſtrangement Marchaut par ceux du lieu, qu'ils ſemblent prononcer Mareſchaut, eſtoit jadis dit Mars champ, & en Latin *Campus Martius*. Depuis ce mot de châp a donné occaſion aux hommes de deux cens ans en ça de penſer que *Campus Martius* eſtoit le champ S. Ladre: d'autant que Marchaut eſt embelly de baſtimens, & qu'il ne reſte plus apparence de champ dedans l'enclos du vieil Autun, que ledit grand champ, devant le Convent S. François.

Ce qu'on appelle la Genetoye ſe devroit dire Ianitecte, *à Iani tecto*. Et qui ſe voudra ſervir de l'autorité du Panegyriſte Emenius, trouuera meſme qu'il y auoit autrefois un Capitole en cette ville, pource qu'il y loge des Eſcoles qu'il appelle Menianés, du nom peut-eſtre de leur fondateur, ou de la proximité des murailles, entre le Temple d'Apollon & le Capitole.

Mais il eſt temps que je tourne la pointe de ma plume vers l'Eſtat de Dieu, qui eſt l'E-

gliſe, On tient que ſaint Benigne & ſes Compagnons ſaint Andochius & Thyrſus envoyez par ſaint Polycarpe, non celuy qui fut auditeur de ſaint Iean l'Apoſtre: comme quelques-uns en le penſant ſe ſont trompez, mais par un autre Polycarpe poſterieur de temps, vindrent à Autun, auſſi bien qu'à Dijon, où aprés qu'ils eurent planté la foy Chreſtienne, nouveaux Temples furent baſtis à l'honneur de Dieu, & ceux meſmes des faux Dieux des Payens dediez par progrez du temps & conſacrez pour l'exercice de la vraye Religion. La premiere & plus ancienne Egliſe fut celle de S. Nazare, qu'on tient pour Cathedrale: ce que pluſieurs pourroient trouver eſtrange, veu que la ſeance ordinaire de l'Eveſque d'Autun eſt en l'Egliſe ſaint Lazare, que le vulgaire dit ſaint Ladre & que les Chanoines, deſquels le Senat eſt le Chapitre de l'Eveſque, ſont communément appellez Chanoines des Ladres, S. Nazare fut baptiſé par ſaint Lin Pape, & vint és Gaules, où il enſeigna Celſius jeune adoleſcent, en la foy Chreſtienne, puis le baptiſa. Et pourroit eſtre que les Autunois ayans eu par luy la premiere connoiſſance qui leur a eſté donnée de Ieſus-Chriſt ont voulu uſer envers luy de telle reconnoiſſance, que de dedier ſous ſon nom leur premiere Egliſe. Et quant à ſaint Lazare il eſt tenu pour frere des Maries, Marthe & Magdelaine, & ſe montre en l'Egliſe de ſon nom une riche Chaſſe en laquelle on dit qu'il y a de ſes reliques.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt bien vray que l'Eveſché d'Autun eſt l'un des Eveſchez de France de plus grande eſtenduë, & le premier qui a eſté honoré de cette charge fut ſaint Amator, en la ſuite & ordre hierarchique, duquel repre-

senté par Demochares, se trouvent unze autres Evesques canonisez.

Auprés l'Eglise S. Ladre est une autre Eglise Collegiale, dite de Nostre Dame, fondée par Messire Nicolas Raulin Chevalier, Seigneur d'Autun, d'Emery, de Beauchamp, Savoisey, Monetoy, Charcul, &c. Chancelier de Bourgogne sous le bon Duc Philippes, Pere de Charles dernier hoir masle de ladite race. C'est ce mesme Chancelier qui a fondé l'Hospital de Beaune, aussi beau, poly & commode qu'autre Hospital qui soit en France.

Il y a aussi deux Monasteres de Religieux, le plus ancien sous l'invocation de S. Symphorien, que Gregoire de Tours dit avoir esté fondé par Eufronius Prestre, & depuis Evesque d'Autun: c'est maintenant un Prieuré de l'Ordre S. Augustin, qui est électif, & fait chef de par soy: Là sont les corps de S. Symphorien, de Faustus son pere, Augusta sa mere, mis au nombre des Martyrs. L'autre est l'Abbaye de S. Martin de l'Ordre de S. Benoist, auquel git la Reine Brunechilde, qu'aucuns appellent Brunehaut, fondatrice d'iceluy, selon Aimon le Moine au chapitre premier de son quatriéme livre,

Pareillement il y a deux Monasteres de Moniales, S. Androche & S. Iean le grand. Celles de S. Androche tiennent Charlemagne pour leur fondateur, mais elles se pourroient bien tromper. Car si bien Charlemagne a fait de grands biens aux Eglises de Bourgogne, si ne se trouve-t-il pas seulement un titre de luy faisant au profit de quelqu'une d'icelles; si ce n'est par avanture une donation de la ville de Crevan faite à S. Estienne d'Auxerre: mais encore est-elle fort succinctement couchée, &

l'autre Monaſtere des Moniales de ſaint Iean le grand pourroit eſtre celuy des ſervantes à Dieu que ſaint Gregoire dit avoir eſté baſty à Autun pas la ſuſdite Brunechilde : combien que les armes de ceux de Châlons peuvent teſtifier, que quelqu'un de leur nom en auroit eſté reſtaurateur.

Depuis il y a quelques autres Egliſes, comme S. Iean de la Crotte ſous S. Lazare, S. Quentin, S. Branchet, S. Pierre, S. Iean l'Evangeliſte, S. André, S. Blaiſe, S. Claude ſur un mont, S. Roch Prieuré, puis le Convent des Cordeliers, l'Hoſpital & le S. Eſprit, l'Hoſtel-Dieu dans la baſſe ville.

Quant à la Iuſtice, il y avoit jadis un Magiſtrat à Autun, nommé Vierg, qui en avoit l'adminiſtration tant en Civil que Criminel: depuis les Baillifs furent mis en la place de ceux qui plus anciennement exerçoient l'office de Comtes: & comme Autun avoit eſté Comté, ainſi à l'erection des Baillifs, elle devint Bailliage. Ces Baillifs furent creez Capitaines pour les bans & arrierebans, Iuges pour pacifier les differends des ſujets, & Receveurs des deniers du Prince, pour les rendre en ſon épargne. Mais depuis que la licence de plaider fut introduite en France, on ordonna des Lieutenans aux Baillifs ſans plus permettre qu'eux ny le ſiege y peuſſent deputer de leur propre autorité, comme auparavant ils avoient couſtume de faire: ces Lieutenans ont la principale adminiſtration de la Iuſtice: & auſſi a eſté le Baillif déchargé de la recepte des deniers, laquelle fut érigée en Office particulier.

Ie ne parleray point icy des ruines qu'a ſouffertes cette ville, tant par Attila Roy des Huns, que par les enfans de Clovis, leſquels y

assiegerent Gondemar Roy de Bourgogne, & le prirent par force. Ie ne diray point comme de ces ruines elle demeura depuis en si grande desolation que les autres villes occuperent le rang qui luy appartenoit, & que la Bourgogne estant escheuë en partage au Roy Gontran, il la laissa, & choisit Châlons sur Saone pour sa residence ordinaire, & en fit son siege Royal; occupation qui dura jusques sur la fin du regne de Louïs le Begue, que Richard fils de Theodoric, soy-disant Roy de Bourgogne, aussi bien que Boson, elle revint à en estre la principale ville.

Bien ajoûterai-je cecy, qu'elle est si ancienne que plusieurs ont estimé qu'elle avoit esté fondée par Samothés fils de Iapher, fils de Noé, qu'elle est posée au pied des monts, qui aussi bien que ceux de Savoye, sont nommez Cenis, que la riviere passant au dessous est Arroux, laquelle visitant Thoulon va se rendre en Loire sous le Chasteau de la motte saint Iean : bref que contemplant le plan & les restes d'icelles on ne peut nier que de tout temps ce n'ait esté quelque chose de grand, & comme quelques-uns ont écrit de Rome, que

Hædua quanta fuit ipsa ruina docet.

Des villes & Bailliages particuliers de Mont Cenis, Bourbon Lancy, & Semur en Brionnois.

CHAPITRE V.

SOus le Bailliage d'Autun sont plusieurs Bailliages, ou plûtost sieges particuliers, à sçavoir Mont-Cenis ; Bourbon-Lancy, & Se-

mur en Brionnois avec son alternatif d'Anzy. Ces sieges ont chacun leurs Lieutenáts de Baillif, qui se disent respectivement Lieutenans generaux, d'autant que les appellations ressortissent sans moyen à la souveraine Cour de Parlement de Dijon, aussi bien que celles du Lieutenant general du siege d'Autun.

Mont-Cenis. Semur en Brionnois.

De Mont-Cenis on n'en est point en difficulté: & quant à Semur en Brionnois & Anzy, les deux ne font qu'un: de façon que chaque semaine la Cour se tient deux fois audit Bailliage subalterne, l'un des jours on plaide à Semur & l'autre jour à Anzy.

Anzy.

Mais de Bourbon-Lancy la difficulté n'a esté moindre entre les contendans, qu'au fait du nom: car comme ce mot Lancy a esté par d'aucuns interpreté l'ancien, & par d'autres l'Anceaume: aussi les Officiers dudit siege de Bourbon Lancy, se sont depuis cinquante ans en ça ingerez de prendre qualitez, tendantes à renverser l'institution ancienne de leur établissement: dautant que le Lieutenant general s'y disant Baillif, & celuy qui avoit esté pourveu en titre de Lieutenant general, n'exerçant que l'Office de Lieutenant particulier, delà se sont ensuivis procez, desquels je laisse le succez pour dire que sur les extremes confins de la Duché de Bourgogne, proche d'une lieuë Françoise de la riviere du Loyre (moitoyante entre le Bourbonnois & ladite Duché de Bourgogne) en un païs relevé de fertiles montagnes de tous costez, à la reserve de celuy qui regarde le Bourbonnois: vers ladite riviere voisine de forests & bois taillis, & dont le penchant du costé de Midy & de Septentrion, est couvert de vignes de terre rouge, la plus douce & traittable qui se puisse

Bourbõ Lancy.

ouvrer pour la poterie, sur une croupe de Montagne est assise cette petite Ville, bastie par dedans à la moderne, enceinte de murailles antiques, & de difficile accés pour l'éminence de son assiette, nommée Bourbon-Lancy, ou Bourbon-Nancy de quelques-uns, non, par aucuns Rois des Romains, ainsi qu'il y en a qui opinent, non plus que *ab anseribus* : des oyes fatales aux Gaulois repoussez du Capitole à l'éclattant bruit de leurs sentinelles. Mais bien Bourbon-Lancy, ou l'ancien, ou ce que plusieurs tiennent par un mot derivé d'Anceaume, comme j'ay déja dit.

Cette ville de Bourbon-Lancy est prefumée de plusieurs n'avoir esté que la basse-court d'un ancien Chasteau qui se presente du costé du Levant, non seulement par la hauteur & épaisseur de ses murailles revestuës de glassis & inaccessibles à cause de la profondeur, & largeur d'un fossé creusé dans le roc du costé de la ville. Mais encore imprenable sous la fidelité, prudence & valeur du sieur d'Amanzé prouvée par mille braves exploits de guerre. Au pied de la montagne, où est assis le Chasteau, le Bourg saint Ligier est situé : non affecté és lieux où coulent les eaux medecinales tant chaudes que froides. Et ce Bourg est assez logeable & commode pour les baigneurs, qui recherchent les Bains de cette Ville, que mesme Henry troisiéme Roy de France & de Polongne, conseillé d'vser des bains, prefera à Chaudes Aigues, Bourbonne, Lombiers, Balerne, Enos, Vichy & Neris, en fit rechercher particulierement les singularitez, & remettre aucunement sus l'ancienne commodité accablée & confonduë dans leurs ruines, comme le dé-

crit fort bien Monsieur Aubery dans ses bains de Bourbon. Au costé du Chasteau vers le Septentrion est le Bourg saint Lazare. Et plus bas au mesme niveau du costé de Loyre Bourg saint Martin, (jadis une tres-belle ville) aux environs duquel se trouvent tous les jours en fouyant dans les vignes, des medailles & des ruines de vieilles murailles, des grandes briques la plus part figurées, des marbres antiques en table, colonnes, corniches, entablemens, frises & architraves, entr'autres des chapeaux de colonne d'ordre Corinthien, enrichis de fueillages, & plusieurs autres fragmens, comme testes, bras & jambes de statuës de marbres, que les plus curieux y recüeillent pour échantillons de l'antiquité.

Du païs de l'Auxois, & de l'ancienne Cité d'Alexie.

CHAPITRE VI.

ENtre plusieurs Païs & Bailliages, sur lesquels s'étend non seulement la Iustice temporelle de la Cour souveraine de Bourgogne, mais aussi la spirituelle de l'Evesché d'Autun, le païs & Bailliage de l'Auxois est un, & fut nommé Auxois, non de la hauteſſe & sommité des montagnes qui relevent par endroits : mais par corruption ou abreviation de langage, au lieu de dire Alexois, de la grande Ville d'Alexie, ou Alesie, laquelle comme dit Diodore Sicilien, au quatriéme livre chapitre unze, fut fondée anciennement par le grand Hercule pour estre Metro-

politaine de toute la Gaule, aprés y avoir abo-ly leur inhumaine coûtume, de mettre à mort les étrangers survenans : & la nomma ainsi en Grec, comme qui diroit conjuctive ou copulative à cause de l'assemblage & association de tant de nations différentes qui s'y rangerent. Elle fut toûjours depuis viuante en sa liberté, & selon ses loix & statuës à part, & sans reconnoistre personne que soy-mesme, jusques au temps de Cesar qui la met au livre septiéme de ses Commentaires au païs des Mandubiens, que Monsieur Chasseneu appelle *Alexienses*, sur les confins de la Duché & Comté de Bourgogne, & sur un haut sommet de montagne, au pied de laquelle il y avoit deux rivieres qui la flanquoient de part & d'autre ; & au devant de la Ville une plaine de trois mille pas de long : par tout ailleurs environnée d'autres collines de pareille hauteur à peu de distance l'une de l'autre, en un mot imprenable autrement que par famine, ou longueur de siege.

Ce fut ce Cesar qui l'ayant assiegée nonobstant deux grandes puissances qu'il avoit en teste, l'une de quatre vingts mille hommes de guerre estans dans la Ville, & l'autre de prés de trois cens mille Gaulois qui vindrent de dehors sur ses bras, la prit enfin, & la traitta de sorte avec tout le reste, que ce n'est plus maintenant qu'un pauvre petit Bourg ou village auprés de Flavigny, au païs de l'Auxois, appellé encore Alise du nom *d'Alesia*, que Diodore de Sicile luy donne, bien que quelcuns tiennent qu'il n'est en la place mesme d'icelle, ains quelle estoit un peu plus avant en la montagne, au lieu que les hommes du païs nomment à present Mont-Auxois.

Quoy que c'en soit, l'un & l'autre, comme aussi la ville d'Auxonne, non loin pareillement de là, ont herité du nom de cette grande ville, capitale jadis des Mandubiens, qui estoient proprement hommes venus des environs de la riviere du Doux, dite vulgairement *Dubius*, ou *Dubis*, & par Cesar *Alduabis*, ou selon d'autres *Alduasdubis*. Et y a une Eglise en ce Village d'Alise dediée à sainte Regne, autrefois là martirisée, dedans laquelle se void une fontaine provenante du mont-Auxois, qui guerit miraculeusement plusieurs sortes de maladies.

De la ville & Bailliage de Semur.

CHAPITRE VII.

OR depuis *qu'Alexia* selon Cesar, & *Alesia*, selon Diodore, fut décheuë de la liberté que perpetuellement elle avoit gardée, quand Cesar l'enveloppa dans une eternelle ruine, à son defaut Semur commença de devenir capitale des Mandubiens, qui ayans perdu la Ville pour raison de laquelle ils estoient appellez Alexois, ne furent plus nommez que d'Auxois, soit par Syncope comme Mascon de *Matiscon*, soit par corruption de langage procedant du desir d'abreger, selon qu'il en a pris aux Lotharingiens, qu'on n'appelle plus que Lorains, où à la Sauve-voye, qu'on ne dit plus que Savoye. D'autres disent que le renom d'Alexie esteint par le mal-heur où Cesar la fit tomber, les hommes du païs n'ayans plus devotion de conserver leur ancien nom de Mandu-

biens, choisirent un autre mot conforme au naturel du païs & le nommerent *Alsetum*; comme s'ils eussent voulu dire *Altetum*, c'est à dire païs haut & montagneux : de façon que de present on ne se soucie plus de referer le mot Auxois à *Alexia*, , ains à la hauteur de la region. Quoy que c'en soit, il est certain que Semur est à present ville capitale de l'Auxois, & que là est le principal siege du Baillif.

Ie parlerois icy de la raison de son nom, mais pour éviter prolixité, je prie les plus curieux avoir recours au sieur de Chasseneu, en son Poëme du Coûtumier de Bourgogne, nombres 27. & 28. où il en parle amplement. Cependant j'entreray en la recherche de ce qui peut davantage éclairer son lustre.

La ville de Semur donc est située au milieu, & comme au cœur de l'Auxois, limitée par tout de montagnes, fors que du costé que le Soleil y rapporte le jour, & composée en son enceinte de trois clostures diverses de murailles (qui montrent assez qu'elle a esté bâtie à trois diverses reprises,) mais si bien jointes ensemble, qu'au jugement de l'œil elles n'en semblent qu'une. La premiere qui porte le nom de Bourg, est la plus grande, la plus peuplée, & remarquable par une magnifique Eglise dediée à l'honneur de la Vierge sacrée Marie, mere de nostre Seigneur, la fondation de laquelle quelques-uns attribuent à Gerard de Roussillon, & les autres à Robert de France Duc de Bourgogne. C'est un Prieuré de l'Ordre de saint Benoist, qui sert mesmes de Paroisse aux habitans de la ville, si artistement bâtie que les murs bien que tres-hauts ne sont que de la largeur d'une seule pierre, exceptez les pilliers qui soustiennent les voutes de l'édifice. Il

y a auſſi un Convent de l'Ordre des Carmes.

La ſeconde partie eſt le Donjon, place tres-forte aſsiſe ſur un roc, dont la petite riviere d'Armanſon baigne les bords, flanquée de pluſieurs groſſes tours, & deffendë de murailles non ſeulement épaiſſes & hautes, mais encore remparées de terre par le dedans, juſques aux veuës & creneaux. En ce fort qui peut contenir quelques 120. pas de long, & 80. de large, eſt une Chapelle dediée à ſainte Marguerite, ſervie par des Religieux de ſaint Iean de Rhodes, qui ont leurs revenus aſsignez ſur les ſalines de Salins en la Franche Comté de Bourgogne. Il y a auſſi deux places, l'une en forme d'un fort appellée Monſtille, & en Latin *mons Illi*, & l'autre dite Valeſings. *Velleris ſignum.*

Finalement la troiſiéme partie eſt le Chaſteau, ronden ſa forme, & toutesfois de tres-difficile accez pour les precipices qu'y cauſent les rochers. Ses deffenſes ſont des Tours conſtruites de quinze en quinze pas : ſes decorations, pluſieurs maiſons richement bâties, avec un Prieuré de Religieux dedié à ſaint Maurice; bref ſes commoditez & aiſances environ quarante puits d'eau vive, dont les plus creux n'excedent la profondeur de trente pieds : qui eſt une choſe aſſez rare en la ſommité d'un roc.

Apres la mort du dernier Duc de Bourgogne, cette ville fut aſſiegée & priſe par Charles d'Amboiſe Lieutenant pour le Roy Louïs XI. en la Bourgogne, & aſſujettie à la Couronne de France.

Et quant à la juſtice, elle y eſt aujourd'huy adminiſtrée par le Baillif Royal, & l'ordre & police de la Ville gouvernée par un Maire, ſix Eſchevins & un Procureur public, qui ſont toutes dignitez annuelles & tres-honorables.

Des villes & Bailliages d'Avalon, & Arnay le Duc, & de quelques autres villes du pays de l'Auxois.

CHAPITRE VIII.

LE Bailliage de l'Auxois, duquel le siege principal est à Semur, a deux autres sieges, Avalon, & Arnay le Duc : Avalon est une ville defenduë d'un tres fort Chasteau, devant lequel le Roy Robert ayant mis le siege en personne l'an 1006. y demeura par l'espace de trois mois sans le pouvoir forcer, ny amener à raison, estant ledit Chasteau tres forte place. Et disent quelques-uns qu'ainsi que le Roy estoit en son pavillon chantant une Hymne à Dieu en grande devotion, la plus grande partie des murs tomberent par terre. Ainsi prit-il la ville & le Chasteau d'Avalon & toute la Bourgogne.

Les autres villes de ce bailliage sont Flavigny, que quelques-uns estiment avoir esté fondée par quelqu'un des Flavies Empereurs, comme j'ay dit cy-dessus, Noyers, Saulieu, Monlibard, Viteaux, Ravieres, Mont saint-Iean, Mouſtier saint Iean, qui est un Chasteau de superbe architecture & tels que sont aussi Misery, Teosy l'Evesque, de Montigny sur Armançon, Thoilon, Saumaise le Duc, Borbilly, Espoisse, Raigny, & autres que j'obmets, pource que le discours en seroit trop long.

DE

De la ville, Comté, Bailliage & Evêché de Chalons sur Saone.

CHAPITRE IX.

LE païs Chalonnois est proche de l'Auxois, & a pour principale ville Chalons, que par un erreur inveteré, plusieurs écrivent par aa. sans connoistre & observer la difference qui est entre Chaalons, ville en la Champagne Françoise, & Chalons en Bourgogne. Chalons.

Cette Cité est tres-ancienne, & l'Evesque de laquelle tient le troisiéme rang entre les Suffragans de l'Archevesque de Lyon. Cesar l'appelle *Cabillonum*, ou selon que lisent quelques-uns, *Cavillonum*, d'où aussi semble luy estre demeuré son nom François par changement, & corruption de quelques lettres. Et n'y a pas faute d'hommes qui la nomment *Cabillona*, dont Ammian Marcellin fait un accusatif, & donne le nom de *Cabilones* à ses habitans. Raphaël Volaterran dit avoir trouvé dans quelques vieux Conciles qu'elle fut anciennement dite *Noviodunum*, mais il pourroit bien se tromper, & n'y a point d'Auteurs qui l'ayent écrit que luy. Car bien que prés de Chalons se voye un village nommé en langage du païs *Neuf-velle*, que nous autres François dirons *Neuf-Ville*, & encore un autre appellé *Velle-neufve*, qui pourroient avoir quelque conformité de signification avec *Noviodunum*, si est-ce qu'il n'y a aucune occasion de penser qu'en l'un ou l'autre de ces villages ait jamais esté le siege Episcopal du Chalonnois: Et à ces cau-

ſes tel nom me ſemble plus proprement deu à Nevers, qu'on eſtime *Noviodunum ad Ligerim*, comme plus particulierement je l'ay monſtré en ſon lieu.

Le plus ancien témoignage au reſte que nous ayons de l'antiquité de Chalons eſt celuy de Ceſar : qui neantmoins n'en dit autre choſe, ſinon qu'il établit Q. Tullius Ciceron, & P. Sulpitius à Chalons & Maſcon au païs des Heduens ſur la riviere Arar, pour donner ordre aux proviſions de bleds, & que luy reſolut de paſſer l'hyver à Autun qu'il nomme *Bibracte*. Mais cette autorité eſt ſuffiſante pour faire connoiſtre que Chalons eſt des plus anciennes villes du Canton des Heduens, à preſent compris ſous l'appellation de Bourgogne, & qu'elle eſtoit deſlors quelque grande choſe.

Elle eſt ſuivant cette deſcription de Ceſar, aſſiſe ſur la Saone, & en païs ſi fertile que là fut établi le magaſin de bleds pour l'armée Romaine. Et ce que depuis Ammian Marcellin en a dit fait preuve de ſa ſpacieuſe amplitude, d'autant qu'elle fut auſſi lors choiſie pour y aſſembler l'armée de l'Empereur Conſtantius : laquelle mutinée pour ce que les munitions ne leur avoient eſté appreſtées, comme leur eſtat ordinaire le portoit, fut fort mal-aiſée à appaiſer.

Ainſi demeura Chalons juſques au temps d'Attila, l'une des plus inſignes villes à preſent compriſes ſous le nom de la Duché de Bourgogne. Ce Roy des Huns paſſant par la Bourgogne la ruina avec Maſcon pendant que Gondioch Roy de Bourgogne eſtoit en campagne avec ſes forces pour ſe joindre à l'armée qu'Ætius, aydé de Merouée Roy des François, & de Theodoric

Roy des Viſigots, aſſembloit pour faire barriere aux conqueſtes de cét ennemy commun & l'empeſcher de paſſer outre. Mais relevée à la longue de cette infortune, elle fut encore attaquée, emportée d'aſſaut, & pillée par Chramnus ou Granus fils de noſtre Clothaire premier: Et pour cela toutesfois ne reſta guere longtemps dépouïllée de ſon ancienne ſplendeur. Car au partage que firent bien-toſt apres les enfans dudit Clotaire, de tout le Royaume de France, la Bourgogne eſtant écheuë à Gontran Roy d'Orleans, il l'éleut pour ſa Cité Royale, & ville de ſon plus ordinaire ſejour. Apres la mort duquel, le nom de Chalons ne ſe trouve guere nommé dans les Hiſtoriens juſques au temps du Roy Charlemagne, qu'un Concile y fut tenu: ſinon que quelques-uns ſe fondent ſur l'opinion qui tient que Thierry Roy de Bourgogne ayant vaincu par deux fois ſon frere Thierry Roy d'Auſtraſie, l'envoya priſonnier à Chalons, où il fut mis à mort par les pratiques de Brunechilde. Louïs le Debonnaire fils de Charlemagne l'érigea en Comté, qu'il donna à Vuarin, l'un des plus affectionnez ſerviteurs de ſa Couronne, & qui la munit de toutes choſes neceſſaires pour tenir bon contre Lothaire frere, mais grand ennemy de ſon Maiſtre, qu'il prevoyoit la devoir aſſieger, comme de fait il fit, & apres l'aſſaut renouvellé par cinq fois, la prit enfin par compoſition.

Ie laiſſe icy le reſte des affaires de Chalons juſques à nos derniers Rois, & meſme comme aprés la mort du Roy Louïs douziéme, elle a eſté diverſement tracaſſée par treize ou quatorze fortificateurs tous differens en deſſeins, pource que le diſcours en ſeroit trop long.

Tant y a que ny la rage d'Attilla, ny le desespoir de Crannus ou Granus, ny le dépit de Lothaire, n'ont peu entierement abolir les marques, & enseignes par lesquelles on peut connoître que Chalons est cette memorable Orbandale jadis tant chantée par nos anciens Romans, & vieux Historiens François. Les trois cercles de brique dorée, desquels tout Chalons estoit bandé & ceint, le montrent encore és lieux, où les vieilles & premieres murailles (que le vulgaire dit d'ouvrage Sarrazin) ont quelque chose d'entier, specialement devers la porte des Carmes, & devers la portion ajoûtée au vieil Chalons, que l'on souloit appeller la Masconniere, pource qu'elle estoit jadis sujete au Bailliage & Iurisdiction de Mascon, & que par corruption de langage on dit aujourd'huy la Massonniere. A quoy consent aussi que pour cause, & en memoire de ces trois cercles qui ceignoient Chalons, lors qu'elle estoit nommée Orbandale, ladite ville de Chalons a encore trois cercles d'or en ses armoiries.

Mais voyons quand, & par qui la Foy & Religion Chrestienne ont esté plantées, & provignées en ce territoire Chalonnois; & par consequent quels ont esté les fondateurs des premieres Eglises de Chalons, puis nous representerons en suitte, l'ordre que l'on y a gardé jusques à present, en l'administration de la Iustice & police civile.

Sous l'Empereur Antonius Verus, qui commença de regner l'an 161. saint Marcel accompagné de saint Valerin ou Valerian, vint à Chalons où ils instruisirent une infinité d'hommes en la loy Evangelique, & apres un grand advancement d'icelle y souffrit enfin martyre par la sentence de Priscus chef de la Iustice Cha-

lonnoiſe pour les Romains : martyre qui fut cauſe que ſi quelques centaines d'hommes luy avoient adheré quand il vivoit ; plûſieurs milliers ſe firent Chreſtiens apres ſa mort, & qu'il eſt par le vulgaire tenu l'Apoſtre, le premier Eveſque & fondateur de la foy Chreſtienne en ce païs.

Pour l'exercice de la Religion furent dreſſées au commencement des Cellules, petites Chapelles ou Oratoires deſquelles ont de temps en tẽps été faites les Egliſes principales de Chalons.

La premiere & plus ancienne fut dediée en l'honneur de Dieu ſous l'invocation de ſaint Eſtienne, laquelle fut depuis érigée en Cathedrale & Childebert Roy de France retournant de ſon voyage des Eſpagnes, la favoriſa de certaines reliques de ſaint Vincent, la memoire deſquelles, & les grands miracles que Dieu y faiſoit pour honnorer ſon ſaint Martyr, furent cauſe que l'invocation de ſaint Eſtienne intermiſe, on ne parla plus là que de Dieu, & de ſaint Vincent.

Ie diray icy en paſſant que la Comté de Chalons relevoit anciennement des Eveſques, & qu'ainſi l'ont reconnu & avoué tous les anciens Comtes, & preſque juſques au temps que par l'acqueſt qu'en fit Hugues IV. les Ducs de Bourgogne & aprés eux les Rois de France ſont devenus Comtes de Chalons.

La ſeconde Egliſe fut celle de ſaint Pietre fondée au lieu que les premiers Chreſtiens Chalonnois avoient choiſi pour le cimetiere. Là fut premierement bâtie une Chapelle en laquelle chacun alloit faire prieres particulieres pour les trépaſſez, ſuiuant l'ancienne inſtitution de l'Egliſe Catholique, & laquelle petit à petit fut agrandie, puis enfin érigée en un tres-de-

vot Monaſtere, duquel Flavius Eveſque de Chalons, mis au nombre des Saints, eſt tenu & reputé fondateur. Mais au grand regret des Catholiques, la fureur Proteſtante y a tant laiſſé de marques de ſon indignation, pendant nos premiers troubles, qu'elle fut convertie en une Citadelle: il y avoit autrefois des Moines, mais à preſent des ſoldats.

Les autres Egliſes ſont pour le preſent S. Iean Paroiſſiale, le Temple Commanderie de Malthe, le nouveau S. Pierre, les Carmes, S. Georges Paroiſſiale & Collegiale, la Commanderie S. Antoine, les Cordeliers, S. Laurens Paroiſſe & Prieuré, ſainte Marie Paroiſſe & Prieuré, puis le Monaſtere des Dames de Sainte Marie & l'Hôpital.

Ie ne veux oublier auſſi que le roy Gontran, faiſant ſon plus ordinaire ſejour à Châlons, fonda bien prés d'icelle, és terres toutesfois d'outre la Saone, ou comme on appelle reſſort de S. Laurens, ſur les marches & confins des Sequanois, l'Abbaye de S. Marcel à preſent reduite en Prieuré des dépendances de Cluny, l'enrichit d'un Ciboire d'or maſſif & d'excellente manufacture; qu'il avoit voüé à Dieu pour la dixme des treſors que ſon ame avoit veuë viſiblement ſortir de ſon corps en façon de petite beſte blanche, pendant un ſien ſommeil, avoit trouvez en une montagne, & ordonna d'y eſtre enterré apres ſa mort: ce qui fut accomply: mais l'an 1562. & durant les premiers troubles ſon ſepulchre fut profané, & ſes os pour la plus part diſſipez.

Quant à la Iuſtice, elle a eſté jadis diverſement adminiſtrée en cette ville, tant au nom de l'Eveſque, & des Doyen & Chapitre; que Comte & Seigneur en partie de Chalons. Car

comme le Comte avoit ſon Iuge Chaſtelain, duquel les appellations alloient pardevant le Bailly dudit Comte, & du Bailly pardevant le Duc de Bourgogne, comme ayant droit de Souveraineté, & à faute de ce pardevant le Roy où ſa Souveraine Cour de Parlement de Paris, dite Cour des Pairs. Ainſi la Iuriſdiction de l'Eveſque & du Chapitre quant au temporel, avoit deux degrez de juriſdiction: Et le Bailly du Comte n'eût oſé prendre connoiſſance des appellations procedées de jugemens du Bailly de l'Eveſque ou du Chapitre: Aujourd'huy pour la Comté venuë à la Couronne de France, y a Bailly Royal reſſortiſſant à la Cour Souveraine de Dijon, & pardevant luy vont de preſent les appellations du Bailly de l'Eveſque.

I'adjoûte encore en ce diſcours, que la Police civile y eſt adminiſtrée par l'Echevinage, lequel n'eſt pas fort ancien; Hugue quatriéme Duc de Bourgogne, en donna le privilege aux habitans, leſquels auparavant choiſiſſoient quelquesfois quatre, quelquesfois ſix perſonnages notables, pour les affaires de leur ville. Il leur donna permiſſion d'élire un Capitaine pour leur ſervir comme de Maire, & depuis ce temps encore ont-ils obtenu du Prince que leurs Eſchevins ſeroient comme Capitaines, afin que cinq peuſſent plus qu'un ſeul & que les charges partagées, chacun des Eſchevins eut la garde de l'une des portes de la ville. Mais je ne veux oublier que depuis trente années en ça, ils ont de la liberalité naturelle de nos Rois un Maire de telle autorité à Châlons, que les Maires qui ſont à Beaune, & à Auxonne.

Ie ne veux non plus trahir par mon ſilen-

ce, l'honneur que merite la Baronnie de Senessey, assez proche de cette ville, pour estre des premieres de toute la Bourgogne, c'est un Chasteau tres-fort en pleine campagne, & embelly de colonnes, & porteaux de cent couleurs differentes. Ses deffences sont deux profonds fossez, & des murailles tres-espaisses, toutes armées de Tours, & ce qui la rend encore plus recommandable, c'est une Chapelle où il y a Doyen & six Chanoines pour faire le service.

De la Ville & Abbaye de Tournus.

CHAPITRE X.

ENtre Châlons & Mascon, quasi au milieu des deux est une petite ville nommée Tournus, assise aussi commodément, & en fond aussi fertile, que lieu qui soit en tout le voisinage. Elle est beaucoup plus longue que large, mais sur tout bien Orientée. La riviere de Saone, estimée jadis plaisante & agreable sur toutes les rivieres des Gaules, mais à present devenuë importune à cause de l'excez de ses débordemens trop frequens, la flanque de tout l'un de ses lez, vers le matinal. En teste elle est exposée à la Bise que l'on nomme nettoyeur de l'air. Aucunement clause au surplus, d'un costé de montagnes, qui la deffendent & mettent à l'abry des mauvaises vapeurs, que le Soleil couchant est coûtumier produire és lieux qui luy sont exposez. Le prospect toutesfois non si racourcy, ny ces montagnes si prochaines de la ville, que chargées de vignes productrices de tres-bons vins, elles ne

laissent une belle & spacieuse campagne, dont la fertilité ne cede à aucune autre de la contrée. Bref outre la Saone est une belle & ample prairie garnie de fauls de tres-grand plaisir, & de profit presque incroyable.

I'aurois de la difficulté de pouvoir prouver d'où dérive le nom de cette ville.

——— l'origine premiere.
Derive de Turnus chef des Rutuliens
Lequel encontre Ænée & contre les Toyens
Arma sa main vaillante & sa force guerriere,

ou de ce Turnus fils d'Æneas Sylvius ; auquel on refere aussi communément la dénomination de Tournon & de Tours.

Le temps qui ternit le lustre & la lumiere,
Qui pourroit éclairer les faits des anciens,
De le scavoir au vray nous oste les moyens,
Et couvre de ces noms la gloire devanciere.

Tant y a, sans repeter les choses de si haut, que ce qui est aujourd'huy enclos de murs communs, & compris sous l'appellation de Tournus, estoit jadis divisé en trois parties, *Trenorchium Castrum, Tornutium villa & Cella sancti Valeriani*, selon qu'il est bien expressément porté par une Chartre de Charles le Chauve, de laquelle nous ferons encore mention cy-aprés. *Trenorchium Castrum*, est ce que de present on appelle la Magdelaine, duquel costé est encore une porte dite la porte du Chastel. Les Romains nommoient ce Chastel, *Horreum castrense*. *Tornutium villa* est aujourd'huy la plus frequentée & plus marchande portion de la ville moderne, est ce qu'on dit la Parroisse de saint André, enfin *Cella sancti Valeriani*, est l'Abbaye posée sur un relief devers le Septentrion, & en lieu plus éminent que tout le reste du compris sous le

Abbaye de Tournon.

nom de Tournus. Elle eſt cloſe par meſme continuation de murs que la ville au dehors, & ſeparée pourtant de murailles particulieres par le dedans. Sa forme quant à la clôture eſt ronde, & n'eſtoit la belle apparence de l'Egliſe, & de ſes deux clochers haut élevez en façon de Pyramide, ladite Abbaye ſembleroit plûtoſt un Chaſteau ou Citadelle, qu'une Religion ou Monaſtere. Auſſi à la verité le lieu eſt-il étroit pour la dignité & reputation qu'il a par ſoy, & comme premier parent de maints beaux & riches Prieurez, tant en Bretagne, Poictou, Anjou, le Maine, qu'en Auvergne, Velay, Dauphiné, Maſconnois, Bourbonnois, &c. qui en dépendent, & deſquels l'Abbé de Tournus a la diſpoſition & collation.

Cette Abbaye, fut au commencement nommée de S. Valerien ou Valerin, pource que du temps d'Antonius Verus Empereur, ce devot perſonnage compagnon de ſaint Marcel, dont nous auons fait mention au Chapitre precedent s'eſtant arreſté à Tournus pour la dreſſer au plan de la Religion & juſtice Chreſtienne, il y receut la Couronne de martyre par la ſentence de Priſcus, Iuge ou (comme nous parlons aujourd'huy) Baillif de l'Empereur au Chalonnois, tout devant une maiſon qui depuis a eſté dite des Verjus: de laquelle la Cour de Parlement de Paris, a eu conſecutivement deux excellens perſonnages depuis quelques années: Meſſire Iean Verjus oncle Preſident, & Meſſire Iacques Verjus nepveu Conſeiller: tous deux Chanoines de Noſtre-Dame de Paris, & de ſaint Vincent de Maſcon. En l'avant ſuëil d'icelle maiſon des Verjus à Tournus, on montre encore deux pier-

res en façon de tombes, mais celle qui est dessus moindre que l'autre. Celle qui est au dessous est estimée avoir esté arrousée du sang de saint Valerin, lors que sur elle il eut la teste tranchée, l'autre moindre servant de couverture, afin que l'apparence des gouttes dudit sang fust conservée sans profanation, ainsi qu'à Rome sur les dégrez de sainte Praxede deux petites barres de fer en croisée sont fichées & employées à semblable effet. Quoy que c'en soit les nouveaux Chrestiens de Tournus, que saint Valerin avoit enfantez à Iesus-Christ, donnerent à son saint corps la plus honorable & digne sepulture que la condition du temps leur pût permettre, au lieu mesme où viuant il faisoit sa demeure ordinaire. De temps en temps croissant le Christianisme, les habitans de Tournus bastirent là une Cellule ou petite Chappelle en l'honneur de Dieu, & sous l'invocation dudit saint Valerin, laquelle par progrez d'années creut en un petit, mais fort devot Monastere, auquel il y avoit déja des Moynes, lors que Charles le Chauve donna Tournus au venerable Abbé Gelio, & ainsi de siecle en siecle.

Ie ne veux oublier que ce Charles met par sa Charte sus mentionnée cette ville de Tournus *in Pago Cabilonensi*, nous ne le pouvons mieux interpreter qu'au Dioceſe de Châlons, car si nous prenons *Pagus*, comme Cesar, pour un Canton, ou comme autres, pour jurisdiction, nous tomberions en inconvenient, d'autant que combien que Tournus soit au Dioceſe de Chalons, si est-il du Bailliage de Mascon, dés la premiere institution & division des Provinces en Bailliage. Et s'étend ledit Bailliage de Mascon jusques au pont de

Roguepont : sous lequel passe un ruisseau qui separe le Chalonnois d'avec le Masconnois, mesme ne fut jamais, que Tournus ne fut sujet aux Aydes du Masconnois.

Ie ne puis aussi passer sous silence que regnant Philippe le Bel, Marguerite seconde femme de Charles Roy de Sicile se voyant veufve, trouva l'air de Tournus si agreable, que pour y vser le reste de ses jours, elle fit bâtir hors la ville du costé de Mascon une maisonnette, & tout joignant un Hospital fort magnifique, auquel comme recite Nicole Gille, elle servoit & administroit de ses propres mains les necessitez des pauvres passans, leur lavoit elle-mesme les pieds, medicamentoit leurs vlceres & playes, habilloit & recousoit leurs vestemens & faisoit tous autres menus services. Cét Hospital fut, comme les autres lieux saints du voisinage, ruiné par les Protestans durant les premiers troubles. Mais Madame de Randan, de la maison de la Myrandole, & Messire Iean de la Roche-foucaut Abbé de Marmoûtier, Comery &c. (qui pendant que Monsieur François de la Rochefoucaut fils du feu sieur de Randan, & de ladite Dame, & neveu germain dudit sieur de Marmoûtier estoit encore aux études, ne reservoient que douze cens livres pour l'entretenement d'iceluy, sur le revenu de l'Abbaye de Tournus, & employoient le reste en reparations, mariages de pauvres filles, & à faire aprendre les lettres ou métier à de pauvres garçons) l'ont fait refaire de plus belle & excellente structure qu'il n'estoit auparavant.

DE LA BRESSE,

ET AVTRES PAYS Adjacents.

Païs conquis par le Roy Henry quatriéme sur le Duc de Savoye, partie receus en échange du Marquisat de Saluces és année 1600. *&* 1601.

CHAPITRE XI.

POur discourir dignement de cette Royale acquisition, j'en recüeilleray icy briefuement ce qu'en ont écrit devant moy les Autheurs de l'Histoire de la paix, & de l'Inventaire de France. La guerre ayant esté ouverte l'unziéme d'Aoust mil six cens, contre le Duc de Savoye, pour le recouvrement du Marquisat de Saluces, détenu & occupé injustement sur la Couronne de France, le Roy fit assaillir ses Estats de deux costez, par la Savoye & par la Bresse. Des conquestes faites par la Savoye, j'en ay déja parlé au Livre quatriéme, Chapitre dernier, ayant icy reservé celle de la Bresse, pour ce qu'elle est voisine de la Bourgogne & d'un mesme gouvernement. Histoire de la paix & Inventaire de France.

Sa Majesté ayant commandé au Mareschal de Biron d'aller en Bresse avec les forces qu'il avoit tirées de son gouvernement de Bourgogne, il partit de Mascon pour surprendre la

ville & Citadelle de Bourg ; puis y laissant le Baron de Lux, s'en alla avec cinq canons achever la conqueste de tout ce qui restoit deça le Rhosne, & prit en mesme temps le Pont d'In, Poncien, saint Denis, saint Rambert Belay, & Pierre-Chastel. Les uns se rendirent sous la seule reputation de sa presence, les autres voulurent voir le canon. Le vingt-quatriéme du mois d'Aoust le Roy à son réveil receut la prise de Bourg avec sept drapeaux & une Cornette que le Mareschal de Biron luy envoya.

Bresse conquise & ajoûtée à la Couronne de France.

Ainsi la Bresse presque conquise fit condescendre le Duc de Savoye à un traitté de paix, par lequel fut accordé en premier article que pour l'échange du Marquisat de Saluces, il cedoit & transportoit au Roy & à ses successeurs Rois de France, tous les païs & seigneuries de Bresse, Breugey & Verromey, & generalement tout ce qui luy pouvoit appartenir jusques à la riviere du Rhosne, icelle comprise, de sorte que toute la riviere dés la sortie de Geneve, seroit du Royaume de France, & appartiendroit audit sieur Roy & à ses successeurs. Par le second article ledit sieur Duc remit tout entierement en la puissance dudit sieur Roy, la Citadelle de Bourg en l'estat qu'elle estoit, sans y rien démolir ny endommager. En outre fut accordé que ledit sieur Duc cedoit aussi, transportoit & délaissoit audit sieur Roy de-là la riviere du Rhosne, les lieux & villages d'Aire, Chana, Vulley, Pont-d'Arley, Sessel, Chancey, & Pierre-Chastel, avecque la souveraineté, Seigneurie, justice, & tous droits qu'il pouvoit avoir esdits lieux, cedez sur les habitans d'iceux. Le sieur Duc ceda aussi, transporta & délaissa audit sieur Roy la Baronnie, & Bailliage de Gex

avecque toutes ses appartenances & dépendances, pour estre lesdites choses ainsi cedées desormais vnies & incorporées à la Couronne de France, & reputées domaine, & patrimoine de ladite Couronne sans en pouvoir estre separées pour occasion que ce soit. Et moyennant lesdites cessions & transports, ledit sieur Roy se contenta pour le bien de la paix, & délaissa & transporta audit sieur Duc & à ses heritiers & successeurs tous les droits, noms, raisons & actions, & generalement tout ce qui pouvoit estre pretendu par les Rois Dauphins de France, à cause du Marquisat de Saluces, ses appartenances & dépendances, ensemble sur les places de Cental, Monts, que les autres disent Emonts Roquesparvier, sans y rien reserver ny retenir.

Au moyen de cét échange, lequel a accommodé les Estats du Roy & du Duc, le vainqueur a prolongé sa frontiere au moins de trente lieuës, a acquis des Provinces autant fertiles qu'il y en ait en France, en bleds, vins, fruits, eaux, bois & pasturages excellens à faire de tres bons haras : a épargné l'entretenement de plusieurs garnisons, sans lesquelles son Marquisat ne luy pouvoit estre asseuré, au lieu qu'une Citadelle de Bourg luy tient toute la Bresse en son obeïssance : bref a ajoûté au nombre de ses vassaux plus de centaines de Marquis, ou Comtes, ou Gentils-hommes qu'il n'y en a de douzaine à Saluces. Et pour comble de tant de lauriers, un an aprés, sçavoir comme le Dauphiné reconnoissoit Monseigneur le Dauphin son premier né pour son souverain Seigneur, sous sa Majesté P. Mathieu dit en son Histoire de la paix que la Bourgogne, & ce païs de Bresse, Brugey, Verromey, & Gex qui y sont

annexez, l'eurent pour gouverneur. Mais pendant son bas âge & en attendant qu'il fust capable de vacquer aux fonctions de cette charge, le pouvoir de la Lieutenance en fut donné à Monsieur de Bellegarde, premier Gentil-homme de sa Chambre, & grand Escuyer de France, lequel en fit le serment entre les mains du Roy, & les lettres en ayans esté leuës au Parlement de Dijon le septiéme Octobre mil six cens deux, la ville le receut avec toutes sortes d'honneurs, & l'alla prendre au Convent des Chartreux, où il fit sa premiere station, attendant l'achevement de l'appareil de sa reception.

Voila donc en peu de discours, les appartenances & dépendances du Parlement de Bourgogne. Restent encore ceux de Normandie & de Bretagne, desquels il faut traitter en suite.

Fin du sixiéme Livre.

J

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Rouën.

LIVRE SEPTIESME.

Quand & par qui fut eſtably le Parlement de Rouën, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

CE Parlement ſe tenoit autrefois ſous le nom d'Eſchiquier à Rome ; des aſſiſes generales pour la Normandie, comme ſous celuy de grands jours de Troye en Champagne, pendant que les Ducs de Normandie, & Comtes de

Champagne estoient encore en credit : aussi quelles assises ils avoient Paris pour juger leurs causes, tout ainsi que nos Rois en leur Parlement. Philippes le Bel ordonna le premier que de son Parlement seroient envoyez deux fois l'an, vers Pasques & la S. Michel des Conseillers pour tenir Eschiquier de Iustice en la Normandie; comme aussi au cas semblable des Maistres de la Chambre des Comptes pour le fait & examen des comptes. Ce qui se voit par son Edit de l'an 1302. auquel il promet ce qui s'ensuit, avant l'establissement mesme du Parlement de Paris, *Item de la commodité de nos sujets & expedition des causes, nous deliberons de faire tenir deux Parlemens dans Paris, deux Eschiquiers dans Rouën, & que les grands jours de Troyes se tiendront aussi deux fois l'an, & que l'on establira un Parlement à Thoulouse, si les gens du pays consentent qu'il ne soit appellé de ceux qui y jugeront.* Et suivant cette Ordonnance se trouve un Eschiquier tenu à Roüen sous ce mesme Philippes le Bel en l'an 1306. ou selon les autres en 1304. ou 1305. où assisterent l'Evesque de Narbonne, le Comte de S. Paul, Enguerrand de Marigny & autres Seigneurs jusques au nombre de dix. Mais comme aprés l'institution du Parlement sedentaire dans Paris, Charles VII. & Louïs XI. son fils en eussent estably d'autres en d'autres Provinces pour le soulagement de leur peuple, aussi s'avisa Louïs XII. d'en creér un sedentaire dans Roüen, auquel ressortiroit toute la Normandie distribuée en sept principaux Bailliages, sçavoir est Roüen, Caux, Costentin, Evreux, Gisors & Alençon, qu'il faut tous ici décrire selon leur ordre.

DV PAYS ET DVCHE' DE NORMANDIE.

De la ville & Archeveſché de Roüen.

CHAPITRE II.

ON a eſté long-temps qu'on ne parloit point de Normandie: elle s'appelloit Neuſtrie du commencement, & fut occupée par les Danois & Normands: peuples Septentrionaux, qui depuis ſous Charles le ſimple de leur nom la nommerent Normandie. Eſtant arrivez en cette contrée avec leur Capitaine Raoul; ils coururent toute la riviere de Loire, prirent les villes des Nantes, Tours & Angers, ſaccagerent toute la Guyenne, fourragerent une partie de la Bourgogne & des environs de Paris, & mirent Roüen ſous leur obeïſſance, tellement que le Roy Charles, qui pour ſon peu de ſens & conduite fut de nous appellé le Simple, eſtonné de tels degats & ravages, fut contraint par perſonnes interpoſées de leur demander la paix, & faiſant mariage d'une ſienne fille nommée Gillette, avec Raoul, qui moyennant ce,

prendroit le S. caractere de bapteſme : & ce faiſant le Roy luy donnoit & à ſes gens pour aſſiette le païs de Neuſtrie, lequel il reconnoiſtroit tenir en foy & hommage de la Couronne de France. Les peuples de cette Neuſtrie n'eſtoient pas les Normands appellez d'un ſeul mot, mais compris ſous pluſieurs petites ſortes de peuples, comme les Lexobiens, Aulerciens, Eburociens par les nõs de chaque Cité (deſquels nous parlerons cy-aprés en leur lieu.) Depuis les François arrivant en la Gaule, pour la grandeur de leur Royaume voulurent deſigner leurs peuples ſous deux noms, dont les uns s'appellerent Oſtriens, qui vouloit dire François Orientaux, & eſtoient ceux qui tenoient les parties du Rhin : & les autres Vveſtriens, c'eſt à dire François Occidentaux, qui eſtoient ceux qui demeuroient en cette Gaule : mais pour la proximité que l'V & l'N avoient enſemble, il fut aiſé pour ſucceſſion de temps au lieu de deux V v n'y en mettre qu'un, & d'un Veſtrie faire Neuſtrie ; & comme ſous ce nom fut lors entenduë la plus grãde partie des païs que l'on a depuis le regne de Charles le Chauve toûjours compris ſous la France : auſſi toutes choſes ſe changeans par traitte d'années, du nom du païs general on en fit un particulier, qui eſt celuy qui par la venuë des Normands fut appellé Normandie, eſtant delà en avant reglé par Ducs (qui toutefois reconnoiſſoient le Roy de France pour Souverain) deſquels le premier fut Raoul, qui au S. Sacrement de Bapteſme, eſchangea ſon nom en celuy de Robert, Prince de grande recommandation, ſoit que nous conſiderions ſes memorables faits d'armes, ſoit que nous ayons égard au commun cours de Iuſtice qu'il établit en ſon

païs : bref tel qu'il falloit pour donner longue continuation à ſa poſterité & lignée.

Ie ne m'amuſeray point icy à particulariſer l'ordre & la ſuite de ſes ſucceſſeurs, pour ce que le diſcours en ſeroit trop long. Tant y a que Louïs d'Outtemer ayant en leur faveur eſtendu la Duché de Normandie, l'une des plus belles & riches Provinces de ce Royaume juſques à la riviere d'Epte, qui auparauant ſe bornoit à la riviere d'Andele, & Hugue Capet leur ayant donné rang d'honneur entre les Pairs Ducs, aprés qu'il fut monté au Souverain Theatre de la Royauté Françoiſe, ils ont continué en leur poſſeſſion juſques au regne de Philippes Auguſte, qu'elle revint à la Couronne, par la felonie de Iean ſurnommé Sans-terre, qui avoit fait mourir Artus ſon neveu, Comte de Bretagne. Les Anglois l'ont depuis querellée & poſſedée trente ans, aprés leſquels elle a eſté remiſe en l'obeiſſance du Roy Charles VII. en un an & ſix jours. Et finalement Louïs XI. l'ayant donnée à Charles ſon frere, elle luy fut encore peu aprés oſtée, pour eſtre réünie à la Couronne.

Pour venir donc à mon deſſein, la fleur des bonnes villes, forteresſes, & le plus fertile territoire de toute cette Province, eſt le païs d'outre-Seine. En iceluy croiſſent les vivres, dont la ville de Roüen & les païs d'environ ſont nourris & ſoûtenus. En iceluy ſont les villes d'Avranches, Couſtances, Bayeux, Liſieux, Evreux, Caën, Falaiſe, & autres bonnes villes & Chaſteaux, dont il eſt temps de découvrir les antiquitez, excellences & ſingularitez plus remarquables.

I'ay dit que la ville de Rouën eſt ſoûtenuë & nourrie des proviſions qui croiſſent en toutes

ces villes, pour ce que c'est la plus grande & plus comblée d'hommes de toute la Normandie, la Capitale & Metropolitaine, le siege de la Iustice souveraine, & par consequent celle qui merite que je luy donne le premier rang entre les autres.

Ceux qui par leur diligente recherche se sont efforcez d'éclairer son lustre & son âge, l'ont faite l'une des plus antiques de l'Europe. Car selon Berose & ses Commentateurs, Dis Samothés ayant esté ordonné premier Roy & Monarque des Gaules, à luy succeda son fils Magus, qui s'amusa à bastir & fonder des villes, dont plusieurs portent encore le nom, comme *Rothomagus. Noviomagus, & Neamigus. Environ l'an* 51. dit Berose traduit par Annius de Viterbe, *du regne de Ninus, regnant és Celtiques Magus fils de Samothés, duquel furent fondées plusieurs villes portans son nom*, ce fut ce Magus qui jetta les premiers fondemens de la ville de Roüen, & l'appella *Maga*, de son nom qui estoit jadis pris en langage Celtique, pour édificateur, ou bien mesme pour édifice & bourgade. Et tient pour certain Annius que toutes les villes & citez qui portent en elle le nom de Magus, ont esté construites par ledit Magus. Voire si nous voulons d'abondant ajoûter foy à ce que rapporte Ligurin en ses Poësies la tres-riche Cité de Mayence fut édifiée par le mesme Roy. Car voicy ce qu'il en dit.

Nomen ab infuso recipit Moguntia Mago
Qua statione sua Rhenum contingit, at inde
Prærapidâ fines extendit ad usque Mosellam.

C'est à dire en vulgaire.

Magence grand' Cité sur le Rhin estenduë.
De Magus tient le nom des Gaulois second Roy

Qui juſqu'à la Moſelle où elle eſt eſtenduë
La munit de grands murs, & mit en bon arroy.

Avec meilleure raiſon pourtant peut-on dire que le Roy Magus aſſit la premiere pierre de *Rothomagus* (ainſi appellée la ville de Rouën en Latin,) que de Mayence, qui eſt fort diſtante & éloignée de la Gaule où il regnoit.

Mais il y a plus de difficulté d'aſſeurer comment & pourquoy avec Magus on a depuis conjoint Rotho, pour ſignifier ladite ville de Roüen. La commune opinion c'eſt que Rhomus, fils d'Allobrox XVII. Roy des Gaulois, l'ayant reſtaurée & agrandie, il voulut auſſi qu'elle portaſt ſon nom avec celuy de ſon fondateur; & par quelque changement ou addition de lettres fut lors de Rhomus & Magus, fait *Rothomagus*, qui eſt aujourd'huy la ville de Roüen; prés de laquelle il y a dit-on, un païs plaiſant & fertile, qu'on appelle encore Rhommois, & meſme au deſſous delà un village nommé Rhomme juſques à preſent, du nom de ce Roy, pour ce qu'il le trouvoit beau, & y prenoit ſon paſſe-temps en Eſté.

D'autres diſent que ce mot de *Rothomagus*, eſt tiré d'un Idole nommé Roth ou Rhoton, adoré & reveré comme Dieu au milieu de la ville juſques au temps de S. Melon, qui le fit abbattre: & de noſtre Roy Magus, fondateur d'icelle. En preuve dequoy ils avancent qu'à trois lieuës de Roüen eſt encore un village appellé mont Roth.

Vne troiſiéme opinion le deriue de *Rotamagorum*, c'eſt à dire rouë, couronne ou compagnie de Sages; pour ce que là ſe tenoit quelquesfois le Parlement des Druïdes qui eſtoient les Mages & Philoſophes des Gaules,

Il y en a davantage qui tiennent que Roüen a esté premierement appellée *Rhotomagus*, pour ce que Roth en la langue Allemande signifie bande, compagnie & colonie, & que Magus Roy des Celtes ayant fondé la ville de Roüen, y avoit assis une colonie & compagnie de gens à sa poste pour y faire demeure, & la tenir en son obeïssance.

Bref quelques autres maintiennent que cette ville de Rouën a pris l'origine de son nom d'un Temple d'Idoles, qui y estoit anciennement, fait tout rond, quant à la fabrique, ou pour raison du Rouëment & circuit qu'on faisoit à l'entour dudit Temple en l'honneur de l'Idole qui la faisoit ainsi adorer en tournoiant & dançant en façon de rouë, & l'un tenant la main à l'autre.

Mais de toutes ces opinions ou plûtost conjectures, je n'en reconnois aucune appuyée sur l'autorité de quelque ancien Autheur. Iules Cesar mesme, ce grand Conquerant des Gaules en son temps, ne fait aucune mention dans les Commentaires & Memoires qu'il a dressez de ses plus grandes actions en icelles, ni de Roüen, ni de *Rothomagus*, qui me feroit quasi croire que ces noms n'estoient encore lors en usage. Bien interpretez ou communément un peuple appellé *Aulerci* pour ceux de Roüen. Voire il y en a qui pour cela ont songé, que luy-mesme ayant vaincu Ruturbus Seigneur de Roüen, il usurpa la possession de ladite ville, & rasa la fortereſſe qu'il avoit édifiée au sommet de la montagne, où est de present l'Abbaye sainte Catherine, prit à mercy les habitans & trouvant leur ville fort plaisante & bien placée, la fit clorre de bonnes & fortes murailles, pource que lors elle n'estoit fermée

mée que de paillis, & de grosses pieces de bois, assit une legion pour y tenir garnison, & garder le païs, & la nomma *Rothomagus* du mot de Roth, c'est à dire compagnie d'estrangers.

Quoy que c'en soit, il est certain que la ville de Roüen n'estoit pas encore lors fort grande. Le Christianisme, le trafic, la demeure ordinaire des Ducs de Normandie, & finalement l'institution du Parlement sont les degrez, par lesquels elle est petit à petit montée au haut estage de sa grandeur; & creuë tant en nombre de maisons qu'en beautez & somptuositez d'édifices.

Saint Nichais envoyé à Roüen par S. Clement pour y planter la Religion Chrestienne, en fut bien le premier Evesque, mais ayant esté apprehendé en chemin, vers le lieu de Moustiers prés la Roche-guion, par les sergens du Gouverneur du païs nommé Sisinius, il eut là la teste tranchée, & fut ensevely par une Damoiselle appellée Pienne environ 80. ans aprés la Nativité de Nostre-Seigneur. Depuis ce temps n'y eut point d'Evesque à Roüen jusques en l'an 265. que S. Melon natif de la grande Bretagne y fut envoyé par S. Estienne Pape, pour convertir le peuple à la foy de l'Evangile. Ce fut luy qui du Temple de l'Idole Rothon, duquel j'ay parlé cy-dessus, y dressa la premiere pierre de l'Eglise à l'honneur de la Sainte Trinité, qui est aujourd'huy un Prieuré de Religieux ou Chanoines de S. Augustin, qu'on appelle S. Lo. Il édifia une petite Chappelle Parroissiale au nom de S. Clement en une Isle proche de la ville que le Seigneur de Londe a depuis donnée aux Cordeliers, pour y bastir leur Eglise; Et encore en sacra-

il & dedia une troisiéme sous l'invocation de Nostre-Dame, de laquelle il fit lors l'Eglise Episcopale, où il mit des Chanoines qui y habiterent jusques à tant que la grande Eglise Nostre-Dame fut édifiée, (comme il sera dit cy-aprés amplement) pour tenir le premier rang entre les Eglises de la ville, & pour estre le Siege ordinaire, tant de l'Archevesque, que de son Chapitre & College de Chanoines.

Saint Anidian successeur de S. Melon, s'estant trouvé en deux Conciles assemblez à Arles en Provence sous l'autorité de l'Empereur Constantin le grand, il fut en iceux institué principal & Metropolitain des six Eveschez de Neustrie, sçavoir est Sées, Avranches, Constances, Bayeux, Lisieux & Evreux.

A S. Anidian succeda S. Sever, du nom duquel est une Eglise Parroissiale aux faux-bourgs de l'autre costé du pont, & se voyent ses reliques reverемment gardées dans une chasse en la grande Eglise Nostre-Dame. Aprés S. Sever vindrent Eusebe, Marcelin, Victrice, S. Innocent & S. Gildard ou Godard, lequel ayant esté ensevely en grande solennité & reverence dans l'Eglise Nostre Dame, elle changea délors de nom, & fut nommée l'Eglise S. Godard, à cause des divers miracles qui se firent là sur sa sepulture.

A S. Gildard succeda S. Flavie qu'on dit S. Filleul par corruption de langage, sous lequel l'Abbaye dite aujourd'huy de S. Oüen, fut édifiée à l'honneur de S. Pierre & S. Paul, & embellie de si superbes parades d'architecture à l'envie de deux Architectes, qu'à peine encore aujourd'huy pourroit-on trouver sa pareille en toute la France. Aussi trouve-t-on un Epitaphe en ladite Eglise, par lequel est

rté que le ſerviteur du Maiſtre Architecte qui avoit entrepris l'œuvre ayant le bruit du peuple & la renommée de ſon maiſtre pour la façon d'un œil des aîles dudit édifice ſomptueuſement taillé & dreſſé en forme de roſe, il impetra de ſondit maiſtre la permiſſion que luy ſeul travaillaſt à un qui reſtoit à faire. Et l'ouvrage achevé, le ſerviteur qui en receut plus de loüange que ſon maiſtre, ayant eſté par luy mis à mort, fut pour punition de l'homicide honoré d'une tombe, qui ſe voit encore en l'une des Chappelles de ladite Egliſe, où fut gravée cette hiſtoire. On l'a depuis appellé S. Oüen du nom d'un Archeveſque ſucceſſeur de ſaint Romain, duquel nous parlerons cy-aprés. Et quand les Rois vont viſiter la ville de Roüen, ils font ordinairement leur ſejour en cette Abbaye.

Aprés S. Flavie, vindrent S. Pretexte, Melantius & Hildalphius, puis S. Romain, Chancelier du ſuſdit Clotaire.

Ce ſaint Prelat fit abbattre un Temple de Venus, Deeſſe de beauté, que les anciens Gaulois avoient baſty hors les murs de la ville, & où la jeuneſſe ſe ſoüilloit & polluoit encore de ſon temps par embraſſemens illicites.

Il fut auſſi averty, comme dit Taillepied, qu'en la foreſt de Rouvray, prés des fauxbourgs un ſerpent de monſtrueuſe grandeur, faiſoit de grands carnages d'hommes & de beſtes, raviſſant tout ce qu'il trouvoit, non ſeulement és environs du bois, mais auſſi quelquefois paſſant l'eau, portoit grand dommage aux Citoyens. Il ſe preſenta d'y aller pour le chaſſer & conjurer: & ne pouvant trouver perſonne qui vouluſt l'accompagner, impetra des Iuſticiers laïcs qu'on luy donnaſt deux

mal-faicteurs, desquels l'un estoit larron & l'autre meurtrier. Quand le serpent les aviſa il accourut viſtement pour les devorer, dont le larron gagna au pied, & le meurtrier aſſeuré, s'appuyant en la vertu du bon Eveſque demeura avec luy. S. Romain invoquant l'aide divin, jette ſon eſtole au col du ſerpent, & d'icelle le lie, le donne à conduire à ce priſonnier, & le fait mener au lieu de la place, le fait attacher & bruſler, puis jette les cendres en la riviere: ce criminel meurtrier fut toſt aprés, pour avoir tenu bon, abſous de ſes crimes, par la Iuſtice.

S. Oüen qui ſucceda à S. Romain, admirant cét œuvre plus de Dieu que d'homme, afin de ne laiſſer perdre la memoire de ce grád miracle, obtint du Roy Dagobert, duquel il étoit Chancelier, le privilege tel qu'il eſt encore de preſent gardé & obſervé de point en point, en la forme & maniere qui s'enſuit.

C'eſt à ſçavoir que quinze jours avant l'Aſcenſion, quatre de Meſſieurs les Chanoines, accompagnez de quatre leurs Chappellains, tous reveſtus de ſurplis & aumuſſes, conduits par leur Huiſſier, vont ſommer les Officiers du Roy; premierement en la grand'Chambre du Parlement, ſecondement au Bailliage, & tiercement en la Cour des Generaux, de ceſſer & faire ceſſer à l'endroit de tous criminels detenus és priſons du Roy toutes procedures extraordinaires, comme interrogatoires, examen de témoins, recolement ou confrontation d'iceux, tortures, executions & choſes ſemblables, juſques à ce que le privilege ait ſorty ſon plain & entier effet.

En aprés le Lundy des Rogations (qui ſont celebrées en la ville de Roüen autant ſolennel-

lement qu'en ville de France, lors qu'on va en procession aux Eglises S. Eloy, S. Gervais & au mont sainte Catherine) deux Chanoines Prestres, accompagnez comme dessus, & de leur Notaire aussi Prestre, procedent à l'examen des prisonniers, sçavoir s'ils pretendent se réjoüir de la grace du privilege, & de ceux qui y pretendent, iceux deputez reçoivent leurs dépositions en forme de confession, & vont ainsi de prison en prison, & de jour en autre, jusques au jour & Feste de l'Ascension Nostre-Seigneur, auquel bien matin ils sont sommairement récolez, sçavoir s'ils persistent en leursdites confessions, & s'ils y veulent ajoûter. En ce mesme jour environ les sept heures du matin, tous les Chanoines Prestres s'assemblent au Chapitre, invoquent la grace du S. Esprit par l'Hymne *Veni creator Spiritus*, & autres oraisons : & font serment solennel de ne rien reveler des dépositions criminelles, mais au contraire de les tenir secrettes, *sub sigillo confessionis*.

Lesdites dépositions leuës, les Commissaires oüys, les deliberations faites & recueillies: le nom de celuy ou celle qui est nommé pour luy & tous ses complices joüir du privilege, est écrit en un cartel seellé & cacheté des seaux du Chapitre, & promptement envoyé par un Prestre Chappellain, revestu comme dit est, & porté à Messieurs du Parlement qui sont en la grand'Salle du Palais, toutes les Chambres assemblées en robbes rouges, attendant la nomination du prisonnier, pour le mettre en effet. Suivant laquelle nomination le prisonnier ou prisonniere, ensemble tous les complices si aucuns seroient detenus, est mis hors de prison, & delivré à pur & à plain, pour ce

qui concerne le crime ; car quant à l'interest civil & particulier, il y satisfait par aprés.

Incontinent aprés on commence en l'Eglise à sonner les cloches, ouvrir les portes, joüer des orgues, chanter en Musique, allumer les cierges, & faire toutes solennitez, signes de joye & allegresse. Davantage en la presence de toute l'assistance sont bruslez sur l'Autel dudit Chapitre toutes les dépositions des autres criminels qui n'ont point esté nommez ou éleus, ensemble les memoires & papiers desdits deputez, si aucuns en ont par devers eux: de façon que la memoire en est abolie, & tellement effacée qu'oncques n'en est auenu inconvenient à prisonnier aucun pour avoir confessé possible plus que son procés ne portoit.

Cependant se preparent les Ministres de l'Autel, Prestre, Diacre & Sous-Diacre, tous trois Chanoines, & consequemment tout le corps de ladite Eglise, qui consiste és dignitez d'Archevesque, Evesque suffragant, cinquante Chanoines avec les Chappellains qui sont en grand nombre, vont en procession en une grande place de la ville nommée la vieille tour, conduisans les Fiertes & Chasses de l'Eglise, accompagnez de hautbois & clerons, resonnans melodieusement cantiques & motets en l'honneur de Dieu.

En ce lieu est un haut theatre de pierre auquel est porté la Chasse de S. Romain, & y est aussi mené le prisonnier avecles dits Officiaux, lequel aprés une briefve confession de ses pechez & absolution du Prestre, soûleve de ses espaules la Chasse S. Romain par trois fois, le peuple qui est à l'entour sans nombre, criant à haute voix à chacune desdites fois que la

Chaſſe eſt levée, Noel, Noel, qui vaut autãt que ſi on diſoit, Dieu ſoit avec nous: Noë El, eſt interpreté *Requies Dei*, repos de Dieu: cela fait tout le Clergé retourne proceſſionnellement en l'Egliſe, chantant les vers de Lactance Firmian, *de reſurrectione Domini*, redoublans à chacun diſtique ces deux vers intervalaires.

Salve feſta dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus & cælum ſcandit, & aſtra tenet.

Suit le priſonnier, nuë teſte, couronné de fleurs, portant le premier bout du bancail de ladite Chaſſe, auquel ſes fers ſont attachez, accompagné des autres, qui depuis ſept ans ont eſté pareillement delivrez, tenans des torches ardentes en leurs mains. Toute la proceſſion entrée qu'elle eſt au Chœur, on commence la Meſſe, & continuë-t-on tout le reſte de l'Office du jour: durant lequel le priſonnier va à chacun des Chanoines, commençant aux Officiers à l'Autel, puis au Chantre conſequemment aux autres, ſuivant leurs dignitez, demande pardon à genoux, & eſt exhorté de tous particulierement d'amender ſa vie & de ne plus recidiver. La Meſſe oüye, il eſt amené en la maiſon du maiſtre de la Confrairie ſaint Romain, & magnifiquement traité, couché & ſervy, quelque pauvre qu'il puiſſe eſtre. Le lendemain matin il ſe repreſente en Chapitre, auquel lieu en la preſence de tous ceux qui y veulent ou peuvent aſſiſter pour l'affluence du peuple, toûjours eſtant à genoux, quelque grand Seigneur qu'il ſoit, il eſt grandement argué de l'énormité de ſes fautes, ſelon le diſcours de la dépoſition, ou confeſſion, par un des Chanoines à ce commis & deputé. Secondement il eſt admoneſté de

rendre graces à Dieu, à Monsieur S. Romain, & aux sieurs du Chapitre, de la grace qui luy est faite par le moyen du privilege. Et finalement aprés quelques sermens prestez par luy, notamment de venir ou d'envoyer par chacun de sept ans prochains, avec une torche ardente en la procession, ainsi que dit est, il est plus exactement confessé par le Penitencier de l'Eglise, afin qu'il soit absous desdits crimes, & quant à Dieu & quant aux hommes.

Voila ce que dit Taillepied du privilege concedé à Messieurs du Chapitre par le Roy Dagobert, & confirmé de tous les Rois de France, jusques à present que regne le tres-Chrestien Louïs XIV. du nom Roy de France & de Navarre.

I'ajoûteray que ce privilege a esté ces années passées l'argument tant de plusieurs celebres plaidoiries au grand Conseil, que de divers beaux discours qui ont couru aujourd'huy par les mains du peuple, tant contre iceluy que pour la deffense.

Ie n'aurois jamais fait si je voulois suivre ici l'estat & succez de cette grande ville selon l'ordre de ses Archevesques. Ie diray pour abreger que sous Gombaud XXXIII. les Normands pillerent & brusterent la ville de Roüen & toutes les Eglises d'icelle, sous la conduite de Hastenc: & depuis encore Francques successeur de S. Leon craignant pareille infortune de la part de Raoul, ou Rou par le conseil de tout le peuple alla au devant de luy, & luy offrit obeïssance, sous condition qu'il se feroit Chrestien, & garderoit les Coustumes du païs, ce qu'il accorda faisant son entrée en ladite ville, où dés lors il delibera d'establir son sejour & domicile, & y bâtir un Chasteau fortifié de bonnes murailles, en la place où est de present l'Eglise dite

encore ſaint Pierre le Caſtel.

Ce bon Prince premier Duc de Normandie ayma tant la juſtice pendant qu'il vêcut, que depuis ſon decedz les Normands en ont eu, & auront toûjours la memoire. Car ſi on leur fait quelque tort ils s'écrient ordinairement Ha-Roy ou Ha-Rou, comme s'ils vouloient encore implorer & appeller l'ayde & ſecours de leur ancien Iuſticier. Cauſe pourquoy la clameur de Haro n'a lieu qu'en Normandie.

Ce fut luy dit-on qui fit bâtir la grande Egliſe noſtre-Dame, en laquelle il fut baptiſé: mais je croy qu'il luy donna ſeulement les Prebendes que les Chanoines ont encore ſur l'eau d'Alve, & qu'elle eſtoit déja bâtie. Quoy que c'en ſoit, c'eſt une ſuperbe & magnifique Egliſe, & qui a pour ſes plus apparentes parades trois groſſes Tours, la premiere fort ancienne nommée la Tour S. Romain, la ſeconde appellée la Tour de Beurre, pour ce qu'elle fut bâtie des deniers recueillis du peuple pour la diſpence obtenuë du Cardinal George d'Amboiſe, Legat en France, de manger du Beurre en Carême, en laquelle eſt l'une des plus groſſes cloches de toute la France, la troiſiéme de bois élevée ſur le parvis, & faite d'un artifice autant merveilleux qu'on puiſſe gueres voir, en laquelle eſt auſſi une autre groſſe cloche de poids de ſix cent ſoixante ſix livres, donnée autrefois par Meſſire Louïs Chevalier, Seigneur de Graville grand Admiral de France.

Par progrez de temps ont eſté bâties & fondées tant dedans que dehors Roüen, pluſieurs belles Egliſes: tant Paroiſſiales que Clauſtrales, richement & ſomptueuſement decorées de belles & hautes Tours en forme de pyramides couvertes de plomb, de pierres ou d'ardoiſe

par dessus, & par dedans embellies de belles Chapelles, fiertes dorées, calices d'argent, ornemens, tapisseries, orgues verrieres d'admirable artifice, de chaires, & bancs ouvrez de belles images & representations des mysteres de nostre foy, de grosses & petites cloches, de portails, & entrées magnifiques, de cimetieres, & plusieurs hospitaux bâtis pour loger & enterrer les pauvres.

Ie mettray seulement icy leurs noms, pour abreger, sçavoir est l'Abbaye du mont sainte Catherine, S. Catherine de Grandmont où la belle Agnes mit des Bons-hommes, nostre Dame de bonnes Nouvelles; l'Hôpital de la Magdelaine, l'Hôpital du Pape, l'Hôpital S. Antoine, les Chartreux hors la ville, les Celestins, les Cordeliers, les Iacobins fondez par S. Louïs avec le Monastere de S. Mathieu, & les Convents des Emmurées, ou Iacobines, & des Beguines, les Carmes, Augustins, Capucins, le mont aux Malades, le Prieuré saint Iulien, saint Amand Abbaye de Religieuses, le Monastere sainte Claire, sainte Brigide, S. Paul Monastere & Paroisse, les Filles Dieu, S. Maclou Paroisse, où se trouvent plus de vingt mille communians à Pâques, saint Vivian, avec le grand Cimetiere, S. Nicaise, S. Martin du Pont, S. Martin sur Renelle, S. Lo Paroisse, S. Vincent, S. Cande le vieil, S. Cande le jeune, S. Eloy, N. Dame la Ronde, S. Pierre le Portier, S. Pierre l'Honoré, sainte Croix des Peletiers, sainte Croix, S. Ouen, S. Laurens, S. Iean, S. Andrie, S. Vigor, sainte Marie la petite, S. Amand Paroisse, S. Patrice, S. Estienne la grande Eglise S. Estienne de Tonneliers, S. Sauveur, S. Michel, S. Denis, S. Nicolas le Peincteur, S. Erbland, S. Gervais Prieuré & Paroisse, S. Simeon dit Desville,

S. Gilles prés des Chartreux, noſtre Dame de bon ſecours, S. Maur, où il y a cimetiere commun, le Roc S. Adrian, la Chapelle S. Michel ſur le mont ſainte Catherine, qui eſt un Prieuré, la Chapelle du College des bons Enfans, la Chapelle de S. Marc ſur Aubette, S. André hors la porte Cauchoiſe, & l'Egliſe S. George, Chanoinie.

I'adjouſteray les Confrairies de la Conception N. Dame & de S. Cecile, qui s'obſervent encore à Rouën, celle-là dans l'Egliſe des Carmes, & celle-cy dans l'Egliſe N. Dame, où ſe tient le Puy & échaffaut ouvert à tous Poëtes en toutes langues, & ſont donnez des prix à ceux qui font & diſent le mieux par Hymnes, Odes, Sonnets, Chants Royaux, Rondeaux, Ballades & autres, les loüanges de la Vierge Marie & de ſainte Cecile.

Voilà donc quant à l'accroiſſement, & embelliſſement de cette ville, par l'Eſtat, & promotion du Chriſtianiſme, pour le fait de la Iuſtice & Police, y ont auſſi eſté par progrez de temps bâtis pluſieurs logis remarquables, tant pour la beauté ; que pour le ſujet auquel ils ont eſté deſtinez.

Le Palais Royal, où ſe tient la Cour de Parlement qui y fut érigée par Louïs XII. l'an 1499. avec Preſidens, Conſeillers, & autres Magiſtrats. Auparavant c'eſtoit Cour d'Echiquier, inſtituée par Philippe le Bel environ l'an 1286. pour l'adminiſtration de la Iuſtice de Normandie.

Sous le Palais eſt la Conciergerie faite en quarré, decorée d'une Chapelle, & hautes murailles à l'entour. La Cour des Generaux, où ſe tient la Iuriſdiction des Eleus, & la Chambre des Aydes inſtituée par Charles VII. pour avoir

la connoissance de tous subsides, tailles, gabelles, maletostes, daces, tributs, & impostz quelconques : Et sous cette Cour sont compris plusieurs Elections qui s'ensuivent, comme elles sont de present, à sçavoir Rouën, Ponteau de Mer, Pont de l'Arche, Gisors, Andely, Evreux, Conches, & Bretueil, Caudebec, Arques, Neuf Chastel ; Montier-villier, Pontoise, Chaumont, & Magny ; le Perche, Bernay, Lysieux, Pont-l'Evesque, Alençon, Argenton, Danfront, Vernueil, Mortaigne, Caën, Bayeux, Fallaise, Vire & Condé, Constance, Carentan & S. Lo, Vallongnes, Auranches & Morteing.

L'hostel de saint Lo, où se tient la Chambre des Comptes, qui fut restituée l'an 1580. par le Roy Henry III. Elle y estoit dés l'an 1388. Mais François I. l'avoit supprimée l'an 1548.

La Generalité des Tresoriers, où le Bureau des Finances.

La Cohuë, ou la Geole, ou se tient la Iurisdiction du Baillif de Rouën, & gens tenans le Siege Presidial, & du Vicomte.

L'estrade prés le Convent des Cordeliers où les Prieurs Consuls tiennent leur Iustice.

Le siege de la Cour de l'Eglise prés de l'Archevesché, qui commande sur vingt-quatre Doyennez compris en tout l'Archevesché de Rouën.

Bref, plusieurs autres bâtimens remarquables, comme la maison & Hostel du Gouverneur, le Chasteau où demeure ordinairement le Bailly, le vieil Palais, le lieu dit Bouteronde, le Palais de l'Archevesque, le Palais de saint Ouen, l'Hostel de Fescam, l'Hostel d'Aumalle, l'Hostel de Lisieux, l'Hostel du Bec, l'Hostel de Iumieges, l'Hostel de Vuandrille.

Toutes ces concurrences accompagnées du

commerce & trafic des Marchands ont élevé cette ville de Rouën à ce point, qu'elle eſt aujourd'huy l'une des plus ſpacieuſes & riches Citez non de la Normandie, mais de tout le Royaume de France. Elle eſt forte en aſſiette, munie de boulevars, Chaſteaux, tourelles, baſtions, caſſemates, circuits, & environnemens de foſſez & remparts bien eſperonnez; de terraces appuyées de fortes pierres de taille à fond de cuve, deffenduë du mont ſainte Catherine, comme Mets en Lorraine de ſa Citadelle. Et ce qui la fortifie & embellit davantage, c'eſt la riviere de Seine qui paſſe au pied de ſes murailles, & ſur laquelle regne l'un des plus beaux & plus admirables ponts de la France, tant pour ſa hauteur que pour la profondeur de ſon aſſiette, tout compoſé de douze ou treize Arcades tres-larges pour le plus, & faites de fortes pierres de tailles fondées ſur pilotis de bois & cailloux.

Les petites rivieres de Robec, Aubette & Renelle qui coulent par divers endroits de ſes ruës, & font moudre pluſieurs moulins à bled, à tan, à foulon de draps, à teinture, à taillandiers, à huile, & autres infinies commoditez, deſquelles le commun uſage ne ſe peut paſſer, luy ſervent auſſi de quelque ornement. Et ſur icelles y a encore des ponts qui ſervent pour paſſer de ruë en autre, ſçavoir le pont de Robec, le Pont d'Aubette, le pont Dame-Renaulde, & le pont de Taritaine.

Ie paſſe ſous ſilence beaucoup d'autres choſes remarquables de cette ville, & noramment ce qui s'y eſt paſſé durant nos premiers & derniers troubles; pource que le deſſein de ce livre ne le permet.

DV PAYS ET COMTE' D'EVREVX.

De la ville, Bailliage & Eveſché d'Evreux.

CHAPITRE III.

COmme la ville d'Evreux eſt l'une des premieres en dignité de toute la Normandie aprés la capitale, auſſi l'eſt-elle en antiquité. Ceſar la nomme *Eburonices* en ſes Commentaires, d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avec ſes habitans & tout le peuple de ſon territoire, comme au livre 3. où il dit que ceux de Roüen, Evreux & Liſieux ayans mis à mort leur Senat, pource qu'il ne vouloit condeſcendre à la guerre qu'ils vouloient entreprendre contre les Romains, fermerent les portes, & s'allerent ioindre à Viridoulx : Et au ſeptiéme où il écrit que ceux de Bayeux, Lyſieux & Evreux furent cottiſez chacun à trois mil hommes en la commune ligue des Gaules.

Ie ne m'amuſe point icy à l'etymologie de ce nom, ny à rechercher ſi ce qu'en dit Robert Cenalis eſt veritable, qu'il ſoit *ab Ebore*, qui

ſignifie y voire, à cauſe que la candeur & blancheur du terroir d'Evreux approche fort à la couleur d'yvoire. I'ayme mieux me taire en choſes incertaines, que m'y travaillant l'eſprit, me ſoûmettre à infinies cenſures de ces oiſifs inquiſiteurs d'antiquité. Tant y a que la ville d'Evreux aſſiſe ſur le fleuve d'Iton, a eſté par progrez de temps enrichie de divers titres de grandeur, comme d'Eveſché, Comté, Bailliage, & ſiege Preſidial.

Saint Taurin y fut envoyé du ſiege Apoſtolique, & la convertit à la Religion Chreſtienne, & en fut le premier Eveſque environ l'an huit cent quatorze, depuis lequel elle n'en a peut-eſtre eu aucun qui luy ait acquis tant d'honneur que Meſſire Iacques Davy, Seigneur du Perron, & depuis Cardinal, & Archeveſque de Sens. Ses ſervices pour reconcilier le Roy avec le Pape, ſes doctes écrits, ſa dexterité à manier la Theologie de droit fil, ce remarqué combat de Fontaine-bleau, l'ont mis en recommandation à bonnes enſeignes. On peut dire que les ſaintes lettres ont fait ſa fortune, & qu'il les a miſes en honneur. Il s'eſt ſervy de la connoiſſance des langues, des pointes plus élevées de l'éloquence, des richeſſes de la Poëſie, des diſcours de la Philoſophie, pour leur honneur & leur ſervice, auſquelles il a merité le ſurnom d'Aigle, par l'avis meſme de ſes adverſaires.

Cette ville a auſſi long-temps poſſedé des Comtes ſortis de la Maiſon de Normandie, entre leſquels furent un Raoul, dont la femme nommée Heſſeline, impoſa ſon nom au fleuve d'Iton ſelon Guaguin, & un Robert qui embellit ladite ville de deux Egliſes fort magnifiques, ſçavoir eſt d'une Religion de Da-

mes, & de l'Eglise de saint Taurin, premier Pasteur des Eburonices.. Mais Philippe Auguste faisant à son retour de la Terre-sainte la guerre en Normandie contre Richard Roy d'Angleterre, qui luy avoit rendu Alix de France sa sœur, pour épouser Berengaire fille du Roy de Castille, prit Gisors, & la Comté de Vexin à une fois, à l'autre tout le val de Rueil, en munit les places, & fortifia Evreux qu'il donna avecque mille marcs d'argent à Iean Sans-Terre, frere dudit Roy Richard qui s'estoit à luy retiré. Retint toutesfois ledit Roy Philippe pour seureté le Chasteau d'Evreux, & advertit ledit Roy Richard de cette guerre, lequel estant de retour, ledit Iean Sans-Terre son frere, pour s'appointer à luy, convia trois cens François estans en la garnison d'Evreux. Le festin fut de les faire tuer desarmez, par grande trahison, puis il mit Evreux Ville & Citadelle és mains dudit Roy Richard. Ce que sçachant le Roy Philippe leva le siege qu'il tenoit devant Vernueil, & alla prendre vengeance dudit Evreux qu'il mit à feu & à sang. Finalement fut faite paix la Vigile saint Nicolas en May 1195. par laquelle entr'autres villes & Chastellenies luy demeura la Comté d'Evreux, qui fut depuis baillée en appanage à des enfans de France; qui l'ont jointe, & par mariage, & par succession aux odorans boutons de la Couronne de Navarre, comme Monsieur Loüis de France, Comte d'Evreux, lequel épousant Marguerite d'Artois fille de Philippe, fils de Robert deuxiéme du nom Comte d'Artois, en eut deux fils dont l'aîné fut Philippe d'Evreux, qui fut le 17. Roy de Navarre.

Ie ne poursuivray point icy la suite de cette branche, pource que du Tillet en a traité dans

ſes memoires. Seulement adjoûteray-je que la Comté d'Evreux ayant eſté reünie à la Couronne, nos Rois y ont établi un Bailliage & ſiege Preſidial, reſſortiſſable à la Cour de Rouën, & luy ont ſoûmis pluſieurs autres villes, Juriſdictions & Chaſtellenies de l'ancien territoire Eburonicien, comme Vernon ſur Seine, priſe ſur l'Anglois par le Roy Charles VII. avec le Chaſteau appellé Vernonet, l'Aigle de la Foreſt, de laquelle ſort & derive le petit Fleuve de Rille Paſſey, que quelques-uns écrivent Pacey, Iurey, Tuillieres bâtie du temps de Guillaume le Baſtard, & depuis preſque ruinée, Conches, Bretueil, voiſine d'une belle & grande foreſt, Rugles, Bruin & Hermeinville, où Richard Comte de Normandie mit Thibaud Comte de Chartre en déroute.

De la ville & Eveſché de Liſieux.

CHAPITRE IV.

AVx Eburoniciens attouchent les Lexobiens, qui ſont ceux de Liſieux, non moins recommandables en valeur & ancienneté, que beaucoup d'autres peuples de ces quartiers. Ceſar dit au livre troiſiéme de ſes Commentaires, que ceux de Rennes en Bretagne, & de quelques autres Citez, ayant retenu & empriſonné les Ambaſſadeurs Romains, deſquels le nom a toûjours accoûtumé d'eſtre ſaint & inviolable envers tous peuples & nations, ſe reſolurent de preparer la guerre: pour laquelle ils ſe liguerent & aſſocierent entre autres avec ceux de Liſieux. Et au livre ſeptiéme il dit qu'ils furent cotiſez à fournir trois mille hommes,

auſſi bien que Bayeux & Evreux, en la generale ligue des Gaules.

Ce païs des Lexobiens eſt arrouſé de la petite riviere d'Ive, qui le ſepare du terroir des Sées, & du fleuve de la Rille, ſur lequel y a pluſieurs Ponts, comme le Pont Aulton, & le pont de Montfort party en trois à cauſe des palus.

La ville principale dont il prend ſon nom, eſt Liſieux aſſiſe entre Sees & Vernueil, aſſez loin de la mer, & honorée d'un ſiege Epiſcopal fort ancien, bien qu'on ne trouve point qui en ont eſté les Eveſques, juſques à Lithaire, qui ſe trouva au premier Concile aſſemblé en la ville d'Orleans ſous l'autorité Royale de noſtre grand Clovis premier Roy Chreſtien.

Ponteau de Mer. Les autres places & villes de ce territoire, ſont Ponteau de mer, en laquelle eſt l'Abbaye de Bernay, fondée par Iudith femme de Richard Duc de Normandie : Hon-fleur, ville maritime, ainſi dite peut-eſtre à cauſe que les eaux fluent & s'écoulent par là dedans la mer; le Pont de l'Arche, la Bouille ſur le rivage de la Seine, & quelques autres bourgades.

DV PAYS ET BAILLIAGE DE CAVX.

Et des Villes qui en dépendent.

CHAPITRE V.

LE païs de Caux eſt de grande eſtenduë & beaucoup plus long que large, limité au Levant du territoir d'Abbeville, au Midy du Beauvoiſis, au Septentrion de l'Ocean, & au Couchant de la riviere de Seine, avec partie du Roüennois.

Quelques-uns diſent que ce ſont les *Caletes* de Ceſar, plûtoſt pour ceux de Calais, qu'il appelle ailleurs *Itium portum*, & les modernes *Callitium*, par quelque changement de lettres : Et pour aſſeurance de leur dire, avancent que *Caſtetum* ruiné par Ceſar n'eſtoit point Calais, mais un fort au païs de Caux, où il fit depuis rebâtir la place appellée l'Iſle-Bonne, & des ruines duquel a eſté encore dreſſée la chauſſée de Collebofe.

Quoy que c'en ſoit, ce païs eſt l'un des ſept Bailliages du Parlement de Roüen, & qui comprend pluſieurs belles villes, Duchez, Comtez, Chaſtellenies, places fortes & Seigneuries particulieres, comme Giſors, S. Clair ſur Epte, Gournay : Aumale, Neuf-chaſtel ſiege Royal,

Arques, S. Valery, Diepe, Feſcamp, Grace, Harfleur, & Caudebec.

Giſors. Giſors fut fortifié ſelon du Tillet, durant le regne de Philippe premier, par Guillaume le Roux, Roy d'Angleterre, qui la prit ſur un Chevalier, nommé Payen, auquel cette place appartenoit. D'autres Hiſtoriens diſent cette fortification avoir eſté faite du regne de Louïs le Gros fils dudit Philippe, mais deceus ſelon mon jugement de ce qu'il adminiſtra cette guerre contre l'Anglois vivant ſon pere, dont eſt Auteur fidelle Sugger Abbé de S. Denis en France, domeſtique & du Conſeil dudit Louïs le Gros : duquel il a écrit la vie. Il y a aujourd'huy Bailliage du reſſort de la Cour Souveraine de Rouën.

Aumale. Aumale fut erigée en Duché & Pairie l'an 1547. par le Roy François I.

Eu a long-temps eu des Comtes, & entr'autres un Raoul Comte d'Eu & de Guine, Conneſtable de France decapité en l'Hoſtel de Neſle à Paris en Novembre 1350. par jugement du Roy Iean, dont la fille Ieanne d'Eu, Dame de Beauche, fut épouſée par Evreux Comte d'Eſtampes & Gien. Le Roy Charles VII. érigea cette Comté en Pairie pour Charles d'Artois en Aouſt 1458. & declara depuis le Roy Louïs XI. ſon fils que le Comte d'Eu jouïroit pour ſa Comté deſdits droits de Pairie, nonobſtant le traité fait avec Monſieur Charles de France, Duc de Normandie, frere dudit Roy le 15. Ianvier 1465.

Arques. Arques fut aſſiegée par Richard Roy d'Angleterre du temps de Philippe Auguſte : lequel entrant au païs de Caux fit lever le ſiege.

Diepe, Diepe, fameux port de mer, fut auſſi priſe & pillée. Et durant nos premiers troubles ceux

de la Religion s'y maintindrent long-temps, mais finalement la rendirent mesme, à condition que leur exercice en seroit osté. Depuis encore elle a servy de retraite à nostre Roy Henry quatriéme, aprés la mort de son predecesseur ; contre ceux qui ne le vouloient reconnoistre. Et le Duc de Mayenne venant pour l'assieger, sa Majesté partant delà marcha au devant de luy, & se logea à Arques distant d'une lieuë & demie delà entre deux costaux separez de la riviere de Bethune, au pied d'un desquels est le Bourg, & le Chasteau qui luy commande au sommet. Là les veines de la Ligue ouverte épancherent à ruisseaux & le sang & la valeur qui maintenoit son premier embonpoint, & deux jours aprés le Duc contraint de déloger pensa beaucoup faire pour sa reputation si par quelque volée de canon, comme contre Diepe, où le Roy estoit, puis contre Arques, il publioit par toute la France, qu'il estoit maistre de ces villes-là sans y entrer.

Quelques-uns estiment qu'un Gautier Archevesque de Roüen obtint du Roy & du Pape la temporalité & spiritualité des villes de Diepe & de Louviers, nommées en quelques vers Latins gravez en tableaux de pierres sur certaines croix assises en certains lieux de la ville de Roüen : Villes pour vray dessors amples, grandes & opulentes en biens, & specialement en la ville de Diepe où il y a grand port de mer pour l'abord des marchandises.

Quoy qu'il en soit, il est certain que les Bourgeois de cette ville ont pris exemple sur ceux de Roüen de faire des Palinods & Ieux Floraux, les jours de la Nativité & Assom-

ption noſtre-Dame, & y ont tenu Puy ouvert à tous Poëtes & Orateurs, auſquels il donnoient prix raiſonnable s'ils excelloient en Chants Royaux, Odes, Rondeaux, Ballades & autres fanfares de Poëſie qu'ils y repreſentoient.

Fecãp. En ce quartier eſt la celebre & renommée place de Feſcamp, place fort ancienne, & qui ſignifie autant que Champ de fiſc, ou Campagne publique ſelon aucuns. Là eſt cette riche & memorable Abbaye que Richard II. Duc de Normandie fit conſtruire de neuf, belle & claire pource qu'elle eſtoit baſſe & obſcure, y ordonna des Chanoines Reguliers, & transfera des Religieuſes qui y eſtoient à Montierviller, où il leur fit édifier une autre Abbaye, il fit auſſi faire un cercüeil de pierre pour y eſtre inhumé aprés ſon deceds, & depuis que ledit cercüeil fut parfait, tant qu'il véquit, chaque Vendredy le fit emplir de fourment pour donner aux pauvres avecque vingt-ſols d'argent. Aprés luy Robert troiſiéme ſon ſucceſſeur en accreut encore de beaucoup les biens & revenus en Baronnies & autres nobles fiefs, & fit venir Moynes de l'Abbaye ſaint Benigne de Dijon, auſquels il donna droit de haute, baſſe & moyenne juſtice, & pourchaſſa vers le Pape Iean dix-ſeptiéme du nom qu'ils fuſſent exempts de la ferule de l'Archeveſque de Roüen, avec pouvoir & puiſſance de connoiſtre des cas de leurs hommes en la ſpiritualité, comme le Duc leur avoit octroyé en la temporalité.

Hâvre de Grace. En ce païs de Caux eſt encore ſituée la ville & Hâvre de Grace, l'une des plus effroyables fortereſſes de la Normandie, tant contre les courſes Pyrates que pour la deffence de la

Province. François premier la fit construire, pour contrequarrer les efforts de l'Anglois de ce costé. Et depuis luy Henry second, l'ayant encore fortifiée la garnit de bonne garnison, & comme l'une de ses plus importantes frontieres. Mais le Vidame de Chartre & Beauvoir la Nocle s'en estans asseurez sous Charles neufiéme, ils descendirent en Angleterre de la part du Prince pour traitter avec la Reine du secours des Protestans, & pour seureté de ses hommes & deniers, luy mirent entre les mains ladite place : qui par aprés toutesfois fut reprise par ceux mesmes qui l'avoient livrée. Le Roy s'y achemina en personne, & on y pousla aussi le Prince, avecque la plus part des Protestans ausquels on fit faire la pointe. La place est forte d'assiette & d'artifice, mais l'eau douce, coupée aux assiegez, & la peste leur ayant déja ravy plus de trois mil hommes, le Comte de Vuarvic y entra le vingt-huitiéme Iuillet en capitulation, & & le lendemain la rendit au Roy.

Il y a aussi Harfleur, ville maritime qui signifie autant que contre-flux de mer, & Caudebec, autre ville, qui semble seule porter titre du païs : Quoy qu'il y aye encore une autre place nommée Cailly, qui se ressent aucunement du vieux nom de Casler, que les Romains y mirent. Harfleur. Caudebec. Cailly.

En tout païs au reste, regne une Coûtume, qui fait envers les enfans aînez tant de la Noblesse que du commun peuple, presque la mesme chose que faisoient les Rois des Perses à l'endroit de leurs premiers nez, c'est de leur faire si grands avantages de leur patrimoine, qu'il n'en reste pour les puisnez que certaine provision necessaire, encore bien

petite. Coûtume venuë des anciens Nortuegiens & Danois, qui pour le soûtien & appuy de leurs familles laissoient leurs aînez heritiers generaux de tous leurs biens ; & contraignoient par ce moyen les puisnez de chercher ailleurs fortune ; tels que furent peut-estre les premiers Normands qui passerent en Gaule, & eurent si bon pied & si bon œil pour prendre cette fortune, que l'ayans trouvée par rencontre en ce Païs de Caux, elle ne leur est pas depuis échappée. Retournons maintenant vers le lieu d'où ce Chapitre nous a fait départir.

De la ville & Eveſché de Sées.

CHAPITRE VI.

LE terroir de Sées, que les anciens Geographes appellent Sessuniens, ou Sagiens, est borné au Levant des Lexobiens, au Ponent du païs Bessin, au Midy de la Duché d'Alençon, & au Septentrion du Bailliage de Caën & d'Auge. La ville capitale est Sées située sur la riviere d'Orne, annoblie d'un siege Episcopal qui a sous soy plusieurs belles & bonnes villes, tant au païs du Perche, qu'en celuy d'Alençon, & dont la Cathedrale est dediée à l'honneur de la Vierge sacrée, mere de nostre Sauveur. Siege si ancien que l'an 1540. il avoit déja eu dix ou douze Eveſques, le premier desquels s'appelloit Sigebolde, le second Latuin, le troisiéme saint Landry & ainsi des autres jusques à saint Godegrad frere de sainte Opportune qui fut le douziéme, & n'a manqué encore de successeurs jusques à Messire Claude de Morenne, qui y presidoit n'aguere & qui s'est

s'eſt fait aſſez connoiſtre à la France par ſes doctes écrits tant en Proſe qu'en Poëſie.

Cette ville eſt moitié Royale, reſſortiſſante à Palaiſe, & moitié Ducale du reſſort d'Alençon, auquel j'ay deſtiné le Chapitre ſuivant.

De la ville & Duché d'Alençon.

CHAPITRE VII.

LA ville & terre d'Alençon ancienne Comté, depuis érigée en Duché, a longuement eſté poſſedée en proprieté par des Seigneurs & Comtes iſſus de ces Capitaines Normans, qui vindrent du païs de Dannemark en la Neuſtrie, que de leur nom ils appellerent Normandie. Nos Hiſtoires font mention de Robert Rotrou, & Guillaume, Talvas, & autres qui furent Comtes de ladite Comté & du Perche. Helie ſœur & heritiere de Robert d'Alençon iſſuë des deſſuſdits, vendit cette Comté au Roy Philippe Auguſte & à ſes heritiers. Le Roy ſaint Loüis la donna pour appanage à Pierre ſon quatriéme fils, qui épouſa Ieanne fille unique de Iean de Chaſtillon Comte de Blois, & mourut ſans enfans. Le Roy Philippe troiſiéme la donna depuis à ſon ſecond fils Charles, qui fut auſſi Comte d'Anjou & de Valois, & pere de Philippe de Valois, lequel monté à la Royauté en appanagea Charles, ſon frere puiſné avecque le Valois & le Perche, en la race duquel elle fut érigée en Duché & Pairie par le Roy Charles ſixiéme, en Ianvier mil quatre cens quatorze, & y demeura juſques à Charles dernier Duc, lequel mourant en l'an mil cinq cens vingt-

cinq, sans enfans mâles, ladite Duché revint à la Couronne : donnée depuis encore par Charles neufiéme, à François son frere : & encore aussi reünie au Domaine aprés son trespas.

N'ayant sçeu recouvrer aucunes marques ny vestiges de l'antiquité de cette ville, il me suffira de dire pour le present, que c'est l'un des plus grands & plus beaux Bailliages de toute la Normandie, qu'il a Lieutenans, Juges, Conseillers, & autres Officiers ordinaires de Iustice, & bref qu'il s'épand non seulement en la Normandie, mais aussi jusques au Perche, où plusieurs villes luy sont ressortissables, & Verneüil entre autres, de laquelle pour ce qu'elle separe la Normandie dudit païs du Perche, j'ay reservé icy de dire quelque chose.

De la Ville de Vernüeil.

CHAPITRE VIII.

IE n'ay rien à dire de cette ville, sinon que le Duc d'Alençon l'assiegea l'an 1424. comme estant des terres de son appanage, mesme la prit, excepté la Tour, qui aprés luy fut renduë par composition. Mais les Anglois s'en estans depuis rendus maistres un jour de Dimanche dix-neufiéme Iuillet de l'an 1449. auquel chacun estoit à la Messe sans se douter d'aucune surprise, un meusnier dressant prés de son moulin des échelles aux murs de la ville, fit entrer les gens de nostre Roy Charles septiéme dedans. La ville estant prise, les Anglois qui se peurent sauver, se retirerent dedans le Chasteau, & se saisirent de la Tour qui

est au milieu d'iceluy, fortifié de bonnes murailles, & de profonds fossez. Mais afin qu'ils ne peussent sortir delà. Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois venant en diligence l'environna de tous costez, & le Roy Charles partit d'Amboise pour luy porter secours, elle se rendit à luy, lequel avec grand honneur & allegresse fut receu par les habitans, ausquels il octroya abolition au mois d'Aoust.

DV PAYS ET BAILLIAGE DE CAEN.

De la ville & Vniversité de Caen.

CHAPITRE IX.

Bien que la naissance des villes soit mal-aisée à dire aussi bien que des nations, si est-ce que de la controverse de leurs noms semble dépendre le premier estre de leur origine & de leur étymologie, l'antiquité de leurs fondateurs. Ceux qui veulent que celle de Caen aille à l'égal des siecles & des âges, la recherchent dans je ne sçay quelle place Israëlitique, nommée Cademoth, & d'autres en rapportent la premiere assiette à Cadmus Roy des Pheniciens. Mais outre que c'est trop de curiosité & de va-

nité tout ensemble d'avoir recours si loin, pour puiser ailleurs ce qui a peu sourdre dans le propre heritage de nos anciens Gaulois: & que c'est à nous toûjours beaucoup plus d'honneur de nous voir issus d'eux, que de vouloir rapporter nostre extraction & origine aux Grecs ou autres nations, qui ne sont peut-estre de beaucoup si anciennes; encore seroit-il mal-aisé de dire quels desdits Gaulois ont jetté les premiers fondemens de nos villes: & en quel temps de ceux ausquels ils avoient plus de soin de bien dire que de bien faire, & se faire connoistre à la posterité plus par leurs armes que par leurs écrits.

N'est à recevoir non plus l'opinion de ceux qui appellent cette ville de Caen, *Campadomensis à camporum dominatu*, pource qu'elle domine & est comme maistresse de la campagne voisine. Et je ne sçay encore si plus vray-semblable est celle de quelques autres qui en font Caius Cesar le fondateur, & disent que de son nom elle a esté dite *Cadomus*, comme qui diroit *Caij domus*. Plûtost croiray-je qu'ayant esté bâtie de plus long-temps par nos vieux Gaulois, il luy ait seulement changé son premier nom en celuy de *Cadomus*, à cause qu'il y a quelque temps érably sa demeure, & qu'il en a fait la forteresse & retraite de quelques-uns de ses soldats, lors qu'il entreprit le voyage de la grande Bretagne.

Quoy que c'en soit, Caen est une ville fort antique & la principale de toute la basse Normandie. Ville gracieuse en assiette, populeuse, & décorée d'une infinité de beaux édifices, tant sacrez, que destinez aux affaires publiques. La riviere d'Orne ou d'Aule l'arrose d'une part, où enflée deux fois le jour du flux

& reflux de la mer, & bordée de deux belles prairies, elle se vient rendre sous le Pont saint Iacques, & delà sous celuy de saint Pierre, sur lequel est posé l'Hostel de ville, basty d'une excellente & superbe architecture sur de bons pilliers, & bons fondemens, appuyé & étançonné de bons arcs-boutans & de grandes & nobles pilastres, bref élevé en quatre beaux & grands étages, & embelly de quatre grosses tours aux quatre plus hauts coins de l'ouvrage : remarquable encore par un horloge dont les quadrans marquent non seulement les heures du Soleil, mais aussi le croissant & décours de la Lune. D'un autre costé s'écoule & fluë un autre fleuve nommé Oudon, qui passant aussi par le milieu de la ville, y fait moudre plusieurs bons moulins, avecque beaucoup de commoditez, & s'assemble enfin dans l'Aulne prés le susdit pont saint Pierre. Au haut de la Ville, & comme sur la sommité d'un roc est le Chasteau, fortifié d'un bon Donjon, au milieu duquel paroist une Tour quarrée fort haute & grosse, flanquée aux quatre coins de quatre autres grosses Tours & armée de fossez tres-profonds.

Finalement tant dans la ville que faux-bourgs & Chasteau sont plusieurs belles, grandes & riches Eglises, saint Pierre, Nostre-Dame froide ruë, saint Sauveur, saint Estienne parroisse, les Convents des Cordeliers, Iacobins & Carmes, les Croisiers Religion, l'Eglise saint George dans le Chasteau, S. Iean, S. Martin, S. Iulien, Nostre-Dame des champs & S. Gilles, autres Parroisses : Saint Nicolas & saint Oüen aux faux-bourgs, puis enfin les Abbayes saint Estienne & de la Trinité, qui est une Religion de Dames, fondée par Guillaume le conque-

rant Duc de Normandie, & par Matilde son épouse. Ces deux Princes faisoient leur demeure ordinaire en cette ville, & aprés leurs deceds furent enterrez en l'une desdites Abbayes, où se voyent encore leurs Tombeaux élevez avecque leurs effigies, & décorez chacun de son Epitaphe. Dans celuy du Duc, qu'un Evesque de Bayeux fit ouvrir l'an 1542. fut trouvée une lame d'or sur laquelle s'étendoit cettuy-cy.

Qui regit rigidos Northmannos atque Britannos.
Audacter vicit, fortiter obtinuit:
Et Cenomanenses virtute coercuit enses,
Imperiique sui legibus applicuit.
Rex magnus parva jacet hoc Guilielmus in urna,
Sufficit & magno parva Domus Domino.
Ter septem gradibus voluerat atque duobus
Virginis in gremio, Phebus & hic obiit.

Et quant à celuy de sa femme, voicy comme il est dressé.

Egregiam pulcri tegit hæc structura sepulcri
Moribus insignem germen regale Mathildem.
Dux Flandrita pater huic extitit, Adala mater,
Francorum gentis, Roberti filia regis,
Et soror Henrici regalis æde potiti,
Regi magnifico, Gulielmo juncta marito,
Præsentem sedem, præsentem fecit & ædem,
Tam multis terris, quam multis rebus honestis
A se ditatam, se procurante dicatam,
Hæc consolatrix inopum, pietatis amatrix,
Gazis dispersit, pauper sibi, dives egenis:
Sic infinitæ petiit consortia vitæ
In prima mensis post primâ luce Novëbris 1037.

Mais outre ce comble de tant de beaux & riches ornemens qui rendent la grandeur de

Caen recommandable, elle en a encore d'autres qui ne sont pas à dépriser, sçavoir est l'Vniversité, instituée l'an 1431. avec fondation de plusieurs Colleges, & gouvernée par un Recteur, Chancelier & conservateur de ses privileges, tant Royal qu'Apostolique : le Palais, siege du Bailliage & des Presidiaux, une Chambre de Generaux, Bureau des Finances avecque Tresoriers, Financiers, Esle&tion, Maîtrise d'Eaux & Forests, & grenier & magasin à sel, Vice Admirauté, Chambre de Monnoye, bref Cour d'Eglise ou Officialité de l'Evesché de Bayeux avec ses droits.

Ie ne veux passer sous silence que du Bailliage ressortit le païs d'Auge, assez remarquable d'ailleurs par une terre appellée Bieux ville & sainte Barbe, où Estienne Pasquier écrit que l'herbe de certains prez croist à veuë d'œil du jour au lendemain, tellement que si le soir l'herbe se trouve broutée, & que vous y couchiez un baston, le matin il se trouvera demy couvert d'herbe, & specialement au Printemps : Et que pour cette cause on y fait grande nourriture de bœufs & de bestes à corne que l'on débite par toute la France.

Répondent aussi au presidial les villes de Bayeux, Falaise & Vire avec leurs dépendances, lesquelles pour leur ancienneté meritent bien leurs Chapitres particuliers.

De la ville & Evesché de Bayeux, & du païs Bessin.

CHAPITRE X.

A Sept lieuës de Caen est la ville & Evesché de Bayeux, sur une eau qui à Neuf ville

prés d'Estrephin port de mer, se perd en abisme, Ville fort antique & que l'on peut nommer en Latin *Bellocassium*, puisque Cesar en appelle les habitans *Bellocassios*, au livre septiéme de ses Commentaires, où il les range avec les Eburoniciens & Lexobiens sous les enseignes & drapeaux de Vercingentorix, en la revolte des Gaules. Nom qui a donné sujet à quesques-uns de penser que Belus second Roy de Babylone, estant venu surgir vers cette basse Normandie en jetta les premiers fondemens, & premierement l'appella *Beli casa*, c'est à dire demeure & case de Belus: mais je croy que c'est sans autrement y penser. Belle foreſt la nomme *Baiocassium*, & pour confirmer son ancienne puissance, rapporte aprés le lieu sus allegué de Cesar, ce qu'en semble dire Gregoire de Tours en ce passage. *Dehinc Baiocassini, Turonici, Pictavi, Cenomanici, Andegavi cum multis aliis in Britanniâ exiussu Chilperici regis abierunt & contra Barochum filium quondam Machani ad vicinoniâ fluvium residunt, sedille dolosè per noctem super Saxones Bajocassinos ruens maximam exinde partem cœcit*, où dit-il, saint Gregoire appelle ceux de Bayeux, ou du païs Bessin, Saxons, pour ce qu'il s'en estoit arresté quelques-uns en cette contrée dés le temps de Childeric premier du nom, pere de nostre grand Clovis, auquel Odoacre Prince Saxon estoit passé en Gaule & avoit pris les villes d'Orleans, Angers & autres païs voisins.

Quoy que c'en soit, la Ville de Bayeux, chef de tout le païs Bessin est ancienne, & convertie à la Religion Chrestienne par saint Exupere que nous nommons saint Spiré, qui en fut premier Evesque.

Ie ſerois trop long, ſi je voulois mettre icy tous ſes ſucceſſeurs juſques à preſent. Seulement diray je que l'Egliſe Cathedrale eſt bien l'une des plus ſuperbes de la Normandie, tant en richeſſes que magnificence d'architecture. Elle eſt ſouſtenuë de colomnes de toutes ſortes & embellie de divers ouvrages, fort artiſtement élabourez. Son portail enrichy de diverſes figures, au deſſus deux pyramides d'admirable hauteur, & au milieu de l'Edifice une Tour autant merveilleuſe en ſtructure d'arcades, & d'arc-boutans, que Louïs de Harcourt Patriarche & Eveſque de Bayeux y fit autrefois faire à claires voyes ; qu'eſtimable pour l'artifice de l'horloge qui y marque, & ſonne toutes les parties des heures avec une agreable melodie d'autres petites clochettes.

Cette Egliſe eſt ſervie par cinquante Chanoines y compris les Doyens, Chantres, Chancelier, Threſorier, Archidiacre, ſous-Doyen, ſous-Chantre, & maiſtre d'Eſcole, les huit grands Vicaires, & le Theologal, ſans les Chapelains, & enfans de Chœur.

Et quant à ſes richeſſes & treſors, comme Chaſſes, & autres reliquaires, tant d'or que d'argent, je n'en fais point de mention, pource que ceux de la Religion pretenduë l'en ont indignement dépoüillée parmy la licence qu'ils ſe donnerent aux premiers troubles, notamment de deux cornes de Licornes, dont la plus grande avoit bien quinze pieds de hauteur.

Vn autre bel ornement de cette ville, c'eſt la Vicomté : puis le Bailliage qui reſſortit au Preſidial de Caën, & qui a ſous ſa juriſdiction (comme de plus grande eſtenduë que l'Eveſché) la plus part des villes du Dioceſe de Sées.

De quelques autres villes du pays Beſsin.

CHAPITRE XI.

EN ce païs Beſſin eſt la place de Thorigny, jadis aſſez belle ville, ainſi que les marques, & ruines tant des murs que portaux le témoignent. Et qui n'eſt encore pour le preſent dénuée de toute recommandation pour poſſeder tant le titre de Comté (dont uſoit n'agueres en ſes plus inſignes qualitez, Meſſire Iacques de Matignon Chevalier de l'Ordre, Lieutenant general pour le Roy en la baſſe Normandie) que l'honneur d'un Bailliage reſſortiſſant au Preſidial de Caën.

Non loin de Bayeux, courent auſſi deux rivieres appellées Aure & Dronime, leſquelles s'aſſemblans prés le village de Maiſons; coulent enſemble juſques ſur le bord de la mer, où elles font un aſſez beau havre appellé le port Beſſin.

Argentan. En leurs entours, & ſur le fleuve d'Orne eſt ſituée la ville d'Argentan, long-temps poſſedée par l'Anglois, avec les autres de Normandie, & reduite enfin à l'obeïſſance de Charles VII.

Hieſmes. Delà l'on vient à Hieſmes, que quelques-uns prenent pour *l'Oximium*, auquel celuy qui a fait le Catalogue des Eveſques de Bayeux attribuë ſiege d'Eveſque: mais je croy qu'il le prend pour celuy de Sees.

De la Ville & Chaſteau de Falaiſe.

CHAPITRE XII.

LA ville de Falaiſe ſur la riviere d'Ante, eſt encore du Bailliage & Preſidialité de Caën; bien que pour le ſpirituel elle reconnoiſſe les Eveſques de Sées. Quelques-uns tiennent qu'elle a tiré ſon nom en langue Celtique des rochers, & promontoires qui la limitent de toutes parts du coſté de la mer. Et d'autres, comme Guy le Fevre, Seigneur de la Boderie, ont eſtimé qu'elle fut conſtruite & nommée de ce nom par la poſterité de Noé, du mot Hebrieu *Fales*, ou *Feles*, qui ſignifie cét examen ou languette, qui lient les baſſins d'une balance en égale hauteur, ou comme on dit entre deux fers; à cauſe qu'eſtant ſituée comme en égale diſtance au fond d'un valon où les montagnes l'environnent de tous coſtez, elle paroiſt toutesfois encore ſur toutes ſes avenuës & fauxbourgs, comme un contrepoids ſur les baſſins de la balance. Falaiſe.

Mais comme je ne conſens pas librement à telles ſubtiles recherches, auſſi ne veux-je pas nier qu'elle ne ſoit l'une des plus antiques & plus fortes places de toute la Normandie. La ville eſt conſtruite en façon de nef, longue & eſtroite, decorée ſeulement de trois ruës, dont il y en a deux qui vont d'un bout à l'autre. Au haut eſt le Chaſteau pratiqué comme une poupe ſur le roc, & qui a pour ſa deffence des foſſez tres-profonds avecque deux eſtangs, dont l'un ne tarit jamais, & l'autre ſert à faire moudre des moulins tant à foulon qu'émouleurs de cou-

ſteaux. Les premiers Ducs de Normandie en firent leur Palais en temps de Paix, & leur forteresſe en temps de guerre. Remarquable encore par une groſſe Tour ſi belle, haute & ronde, qu'elle n'a peut-eſtre ſa pareille en toute la France. Ce Chaſteau fut l'un des derniers conquis par l'Anglois, & ſi bien gardé depuis par Tallebot, lequel y fit bâtir une ſale fort ſuperbe & magnifique, ſur tout en peintures, qu'il fut auſſi le dernier rendu à noſtre Charles VII. Il y a encore un Donjon foſſoyé, bâty comme l'on tient, avec le meſme Chaſteau par Iules Ceſar, pour ſe fortifier contre les Gaulois, s'ils ſe vouloient revolter pendant qu'il feroit un voyage en la Bretagne.

Les Egliſes de Falaiſe ſont la Trinité, & ſaint Gervais Paroiſſes, un Convent de Cordeliers, & la Chapelle de l'Hôpital deſtiné pour les malades. Hors la ville, & pres la fontaine de Crecy, une Abbaye de Moines blancs de l'Ordre de S. Auguſtin, fondée au nom de S. Iean. Finalement un peu plus loin, & environ trois traits d'arc des murailles, une Chapelle de noſtre-Dame, appellée la Guibray, où ſe tiennent au mois d'Aouſt ces Foires tant renommées par tout le Royaume, & en beaucoup d'endroits des Provinces voiſines, tant pour le trafic de draps, beſtail, & autres marchandiſes, que pour les franchiſes & exemptions de peages & tributs, qu'y octroya Guillaume, ſurnommé le Conquerant pour ſes grandes conqueſtes, qui fut fils naturel de Robert frere de Richard Troiſiéme Duc de Normandie, & d'une bourgeoiſe de Falaiſe.

Arriennes mons.

Ie ne veux paſſer ſous ſilence qu'à une lieuë de cette ville vers le Ponent, eſt le mont ſurnommé d'Arriennes, où ſe prennent les oyſeaux

de proye, comme Faucons, Sacres, Tierceletz, Esperviers, Esmerillons, & quelquefois des Aigles. Et prés de ce mont ont esté trouvées depuis soixante ans en fossoyant, plusieurs medailles, & pieces de monnoye d'airain; qui portoient empraincte sur l'un de leurs revers la figure de Iule Cesar, avec cette inscription gravée en vieilles lettres, *Iulius Cesar*. Ce qui me feroit quasi croire ce que je disois n'aguere de l'opinion commune, que Iules Cesar se soit arresté en ce quartier, & y ait fait bâtir le Chasteau, & fortereſſe de Falaise.

Vne autre rareté remarquable en ce mesme territoire, c'est qu'au village d'Arnes, situé d'ailleurs en platte campagne, & destitué de tous fleuves & ruisseaux, la mer distante de-là plus de 8. ou 9. grandes lieuës, y roule quelquefois de ses eaux en si grande abondance, & par conduits inconnus, qu'elles y font un lac ou étang garny de plusieurs sortes de bons poissons, & qui se seche aussi quand elles se retirent. Arnes village.

De la Ville & Vicomté de Vire.

CHAPITRE XIII.

VIre est une autre petite Ville assez éloignée de Falaise, qui a Chasteau, Vicomté, siege de Bailliage ressortissant encore au Presidial de Caën, & Election & recepte de tailles. Non toutesfois de si petite estime, qu'il ne se trouve une abolition de Charles VII. pour les habitans d'icelle, ayant tenu le party de l'Anglois, en Novembre 1450. La riviere qui l'arrouse porte mesme nom, & le terroir voisin abondant d'ailleurs en bestail, & par consequent en lai- Vire.

nes, & en draps ; que l'on debite en beaucoup d'endroits de la France, s'appelle encore Vaude Vire ; & d'iceluy ont pris leur origine ces anciennes chanſons, qu'on appelle communément Vaudevilles pour Vaudevires, deſquelles fut Auteur un Olivier Baſſelin, ainſi que l'a remarqué Belle-foreſt au moyen de Charles de Bourgueville, vivant Lieutenant General au Bailliage de Caën.

De Vire eſtoient auſſi natifs Robert & Antoine dits les Chevaliers ſieurs d'Aigneaux, qui ont élegamment traduit en François les Oeuvres d'Horace, & de Virgile.

DV PAYS, BAILLIAGE ET COMTE' DE CONSTANTIN.

De la ville, Comté & Eveſché de Coſtances.

CHAPITRE XIV.

LE païs de Conſtantin VII. & dernier Bailliage de la Duché de Normandie, reſſortiſſant à la Cour Souveraine de Roüen, eſt limité au Septentrion de la mer Oceane, au midy du territoire de Sées, au Levant des Guez ſurnommez de S. Clement, de la ville de Thorigny, & la Vicomté de Vire, & au Couchant de la Bretagne. Le ſiege du Bailliſ

est à Constances, ville capitale de laquelle il prend son nom, & a sous soy deux autres sieges subalternes de Baillifs, sçavoir est S. Sauveur Landelin, & S. Sauveur le Vicomte, outre les Chastellenies de Briquebec, Moyon, la Hays du Puys, Creances, ville Dieu, le Bourg Chasteau, & haute justice de Condé sur Noireau, & quelques autres places. C'est aussi une ancienne Comté que Robert Duc de Normandie, voulant faire le voyage d'outre-mer avec Godefroy de Buillon, engagea premierement, puis le reste de sa Duché, à Guillaume le Roux son frere pour dix mille marcs d'argent. Et ladite Comté composée de cinq Vicomtez, sçavoir est Constances, Carenten, ou Querentin, Vallongnes, saint Lo & Avranches, qui a sous soy les Villes de Pont-Orson, & de sainte Iames.

La Comté de Mortaing est aussi comprise en ce païs, & a Bailly, Vicomte, Lieutenans, Gens du Roy, & autres Officiers pour la distribution de la Iustice, avec Election pour la recepte des Tailles.

Mais entrons en une recherche plus particuliere de ce qui peut éclairer le lustre de toutes ses dépendances, & commençons par la principale piece qui est Constance.

Ceux qui n'ont voulu extraire les Normans de la Germanie, ou de Dannemare comme Raphaël Volaterran, homme en toutes choses de grande leçon, ains les ont dit estre venus du païs mesme de la Gaule d'un peuple appellé Romanduens par les anciens; & avoir fait ce nom Romand, par corruption de langage en un Normand, ceux-là, dis-je, ont donné sujet à quelques-uns de croire que cette Ville est *l'Augusta Romanduorum*, de Polidore Virgile, laquelle fut depuis du nom de l'Empereur Constantin appel-

lée Constance, en Normandie. Mais Belle-Forest est de contraire opinion, & tient non seulement que cette *Augusta Romanduorum*, est saint Quentin au païs de Vermandois en Picardie, mais aussi que la ville de Constance estoit ainsi appellée, même avant le temps d'Auguste, pource que *Constantier* (ce sont ses mots) *c'est à dire presque toûjours, les soldats y estoient campez, comme sur les limites; tant de la grande Bretagne que des Armoriques, lesquels donnoient beaucoup d'affaires aux Romains.* Opinion toutefois, qui conduit par des chemins d'ignorance fort écartez. Car outre qu'il est certain, & je l'ay dit en son lieu, que les *Romandui*, estoient differens de ceux que Cesar nomme *Veromandi*, qui est le païs de Vermandois, & que saint Quentin s'appelloit *Augusta Veromanduorum*, non pas *Romanduorum*: il y a encore quelque apparence que Constance, jadis la capitale des Romanduens a pris son nom de l'Empereur Constantius, ou pour avoir esté par luy décorée & embellie, ou pour luy avoir servy de retraite pendant son sejour en Normandie, quand bien il n'y auroit que l'autorité d'Ammian Marcellin, qui la nomme *Castra Constantia*, sous Iulien l'Apostat, l'un des successeurs du susdit Constantius. Car voicy ce qu'il en dit au livre quinziéme parlant des Celtes ou Gaulois: *A Belgis vero eadem gentem Matrona discindit & Sequana amnes magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum Castellum Lutetiam nomine, consociatim meant, meanesque protinus propè castra Constantia funduntur in mare.* Passage qui porte nommément à le prendre à la lettre que les rivieres de Seine & de Marne, apres avoir enclos en une Isle la forteresse des Parisiens, qu'on appelle Lutece, se

joignent enſemble & achevent de compagnie leurs cours, tirans contre bas vers Conſtances où elles entrent en la mer. Il eſt vray qu'il ſe trompe d'appeller Paris Chaſteau ou fortereſſe, comme j'ay dit ailleurs. Et toutefois pour Conſtance, delà peut-on encore recueillir, puiſqu'un Empereur en faiſoit ſa fortereſſe & retraite, qu'elle eſtoit lors plus forte, & autrement fermée qu'elle n'eſt pour le preſent. Auſſi que l'on y voit encore des marques & veſtiges de ſes anciennes murailles qui furent abbattuës aprés que noſtre Charles Septiéme en eut chaſſé les Anglois, & m'eſtonne qu'elles n'ont eſté depuis relevées: veu la beauté & gracieuſe aſſiette de la ville: Au Couchant de laquelle ſe voyent meſmes au bas d'un valon pluſieurs pilliers de belle ſtructure, & levez par un artifice aſſez induſtrieux, en façon d'arcades, à la faveur de la dépenſe qu'y ont autrefois employée les Seigneurs de la maiſon de Paiſnel, ainſi que témoignent quelques reſtes de leurs Armoiries là gravées; ſi qu'on paſſe par deſſus ainſi que ſur un pont pour aller à l'autre coſté du valon, & s'y voit un canal de plomb qui conduit une fontaine juſques au milieu de la ville.

Mais ce qui me donne davantage de creance, que ce lieu ait eſté autrefois une bien grande choſe, c'eſt que dés les premiers ſiecles de l'Egliſe elle a eu des Eveſques. Le premier, & celuy peut-eſtre qui la convertit fut ſaint Ereptiole, le ſecond ſaint Exuperance, le troiſiéme ſaint Leonard, le quatriéme ſaint Lo, qui vivoit en l'an quatre cens ſoixante & treize, dont les Reliques repoſent à Roüen en une Egliſe de ſon nom. Ie laiſſe l'ordre & ſuite des autres, pour

dire que l'Eglise Cathedrale est l'une des plus belles & mieux basties de toute la Normandie, decorée de hautes Tours, dont l'une qui est toute plate, & plombée par dessus, a la veuë sur tout le païs voisin, & bref servie par un bon nombre de Chanoines signalez en toute pieté & doctrine.

Outre cette Eglise y sont encore deux Parroisses, sçavoir est saint Pierre, saint Nicolas & un College fondé par Maistre Iean Michel Docteur en Theologie & Chanoine de Constances.

Et quant à la Iustice & Police, elles y sont administrées par Baillif & siege Presidial, composé de President, Lieutenans Civil & Criminé, douze Conseillers, Avocat & Procureur du Roy & autres Officiers, aprés lesquels sont aussi la Vicomté Election, & la Cour d'Eglise.

Des villes de saint Lô, Carenten, Valongnes, Cherebourg & autres places plus remarquables du pays de Constances.

CHAPITRE XV.

A Sept lieuës de Constances vers le Levant se rencontre le Bourg de Ville-Dieu, remarquable par une Commanderie de Chevaliers de Rodes, de la fondation de Richard Troisiéme Roy d'Angleterre. Ville-Dieu.

Tout auprés est la Lande Herould, où Airoui, simple Parroisse pour le jourd'huy, mais autrefois signalée d'un bourg assez richement bâty, & long de plus de demie lieuë, dont y restent encore quelques vestiges. Il y avoit aussi un Chasteau, duquel pour toute marque ne reste plus qu'un champ proche delà qu'on appelle encore le pré du Chasteau. Lande Herould

Environ deux traits d'arc delà, se voit une petite Chapelle fort antique, où habitoient autrefois des Religieux nommez de S. Leonard Desbois.

Sigebert raconte un grand prodige arrivé l'an unze cens cinquante-huit en ce quartier: C'est qu'il s'y esleva un tourbillon qui enlevoit tout ce qu'il rencontroit, & se haussant en l'air, apparut enfin une colonne colorce de bleu & rouge, contre laquelle estoient lancées des fleſches & des dards de divers endroits, & tout autour un grand nombre d'oyseaux de diverses sortes. Prodige avant-coureur des maux que la Iustice du Ciel envoya bientost aprés sur la Normandie, je dis d'une peste

si furieuse, qu'elle y depeupla des villes toutes entieres, & n'espargna pas mesme les Seigneurs.

Gauray. Non loin de ce lieu est le bourg & siege de Gauray, dépendant de la Vicomté de Constances, où se voyoient n'a pas long-temps les ruines d'un ancien & fort Chasteau, qu'on dit estre maintenant relevé sur une petite montagne.

Hambuis. De Gauray tirant vers saint Lo se rencontre le Chasteau de Hambuis, patrimoine ancien des Paisnels, & duquel est aujourd'huy en possession l'illustre maison de Longueville, heritiere de celle d'Estoute-ville, qui l'eut de Ieanne Paisnel par mariage, y fit bastir une Abbaye, & l'esleut pour le lieu de sa sepulture.

Mayon. Tessy. La Motte Prés de là sont encore le bourg de Mayon, la Baronnie de Tessy, & le beau Chasteau de la Motte-l'Evesque, qui appartient à l'Evesque de Constance.

S. Lo. Aprés se rencontre la ville de saint Lo, forte place assise sur la riviere de Vire, qui prés delà entre en la mer: & ainsi nommée du cinquiéme Evesque de Constances, dont les successeurs ont long-temps porté le titre d'Evesques de saint Lo, pource que cette ville leur appartenoit, & qu'ils y avoient une spacieuse, riche & magnifique maison, qui leur y servoit quelquefois de retraite. La famille de Matignon la possede aujourd'huy par quelque eschange fait avec les susdits Evesques: Et y a Iurisdiction de Bailliage, Eslection & Vicomté. Remarquable encore par une Abbaye de l'Ordre de saint Benoist, & par une autre Eglise de Nostre-Dame fondée, dit-on premierement par nostre Roy & Empereur Charle-

gne, au nom de sainte Croix.

Au sortir de cette ville se trouve la Baronnie du Hommet, à present divisée en deux Chasteaux, nommez l'un le Hommet, & l'autre la Riviere, les Seigneurs & Barons de laquelle se qualifioient jadis en leurs plus hauts titres, Connestables hereditaires de la Duché de Normandie. Hommet

De là l'on vient à Carentan, ou Querentan, bon port de mer, basty, dit le vulgaire, par un ancien Colonel de Cesar, appellé Caros, fortifié d'un Chasteau qui luy sert comme de Citadelle. Recommandable encore par la naissance de saint Leon Archevesque de Roüen, & Protecteur de la ville de Bayonne. Il y a aussi Siege de Bailliage, Election & Vicomté. Carentan.

A quatre lieuës de là est le bourg de Montebourg, auquel Guillaume le Roux Roy d'Angleterre & Duc de Normandie fit bastir une belle Abbaye de l'Ordre de saint Benoist, & où se tient tous les Samedis l'un des plus beaux marchez de tout le païs de Constantin. Montebourg.

Se trouve ensuite à une autre petite lieuë, la ville ou bourg de Valongnes, surnommée la Hongne, à cause du naturel de ses habitans fort processifs & querelleux, qui est Vicomté, Election, Siege d'Eaux & Forests & petit Bailliage dépendant de la Duché d'Alençon. Elle a aussi un Chasteau qui luy sert comme de forteresse. Valongnes.

Passant plus avant vers le couchant se voit le bourg de la Hogue, où se pesche de bon poisson, puis celuy de Barfleur, assis dans le valon de Ceré, dit autrement *Vallis Cereris*, pour l'abondance des bons bleds qui s'y

recueillent, & remarquable d'ailleurs par un Monastere d'Augustins.

Puis sortant de là l'on vient à la forte place de Cherebourg, queles Latins appellent *Cæsaris Burgum*, & que quelques-uns disent avoir esté là basty par Cesar sur la mer en lieu sablonneux, & auquel on ne peut asseoir l'artillerie, à cause que chacun jour la mer y fait deux fois son flux & reflux, cette place a hors de ses murailles une belle & riche Abbaye de l'Ordre de saint Augustin.

Retournant vers Valongnes du costé du Levant, s'offre le Bourg & Chasteau de saint Sauveur le-Vicomte, ancienne Vicomté érigée depuis cinquante ans en Iurisdiction Royale & faite Siege de Bailliage: en laquelle est aussi une Abbaye de l'Ordre de saint Benoist.

Vers le Midy est le Bourg & Chasteau de Briquebec avoisiné d'une belle foreſt. Et derechef à quatre lieuës vers le Levant, un autre Bourg & Chasteau dit la Haye du Puys, non loin duquel est l'Abbaye de Blanche-lande, de l'Ordre de S. Augustin.

Du Bailliage & Comté de Saint Sauveur Landelin, & de la ville de Grand ville.

CHAPITRE XVI.

AV territoire de Constances, joint encore le Bourg de Saint Sauveur Landelin, érigé en Comté par Charles Sixiéme, & donné par supplément d'appanage à Louïs d'Orleans, en eschange de la Duché de Touraine. Là est Bailliage & Vicomté, dont la Iurisdiction s'exerce au bourg de Periers, lieu plus mediterrain, qui dépend de l'Abbaye de saint Taurin d'Evreux. Et à trois lieuës dudit Periers est l'Abbaye de l'Essey de l'Ordre de saint Benoist.

Plus avant vers la mer est aussi le fort Chasteau de Pirou, renommé par l'abondance des Cignes & Oyes sauvages qui ayrent jusques dans ses fossez.

Plus outre encore le Chasteau de Remeville: & finalement la ville de Grand-ville située sur le sommet d'un roc voisin de la mer, à sept lieuës de Constances, c'est un bon port, & qui sert comme de clef à la Normandie de ce costé. Non loin duquel est encore l'Abbaye de la Luzerme de l'Ordre de saint Augustin, puis le bourg de la Haye Paynel, à trois lieuës prés d'Auranches, laquelle fournira de sujet au chapitre suivant.

De la ville, Vicomté & Eveſché d'Avranches.

CHAPITRE XVII.

Avranches.

LA ville d'Avranches, l'une des pieces plus Occidentales de toute la Normandie, eſt tres-antique, ſuivant Marlian & l'opinion commune qui prend les *Ambiliates* de Ceſar pour les habitans d'icelle. Et l'a meſme traduit ainſi Vigenaire, bien que Lambale, dit-il, luy ſemble mieux à propos. Voicy le paſſage de Ceſar au livre troiſiéme de la guerre des Gaules. *Ils ſe liguent & aſſocient*, parlant de ceux de Vannes en Bretagne, qui avoient tué les Ambaſſadeurs des Romains, *pour cette guerre avec ceux de Landrigues, Liſieux, Nantes, Avranches, Therouenne*, paſſage qui nous donne auſſi quelque aſſeurance de l'ancien pouvoir & autorité de cette ville que les modernes appellent en Latin *Arborica*, ou *Arbrinca*, pour ce dit Robert Cenalis Eveſque d'icelle qu'elle eſtoit jadis toute environnée d'arbres & bois de haute fuſtaye.

Elle eſt aſſiſe ſur un coſtau eſlevé, qui répond ſur la grande mer Oceane, bien cloſe & murée, retranchée de foſſez tres-profonds & decorée de beaux & grands faux-bourgs. Bref, ce qui eſt le plus beau de ſes ornemens eſt qu'elle fut érigée en Eveſché dés le premier avenement des François en la Gaule, & comme quelque grande choſe, mentionnée bien toſt aprés au partage des enfans de Clovis, entre les appartenances de Childebert, avec autres terres voiſines.

Le

Le premier Eveſque d'icelle fut ſaint Leonce, auquel ſucceda Nepus, l'un des trente-deux qui aſſiſterent au premier Concile tenu dans la Cité d'Orleans ſous l'autorité Royale de ce grand Clovis, qui aſſeura la qualité de Roys tres-Chreſtiens à ſes ſucceſſeurs.

L'Egliſe Cathedrale eſt dediée au nom de ſaint André Apoſtre ; & prés d'icelle eſt la maiſon Epiſcopale, l'une des plus fortes & plus belles de toute la Normandie, conſtruite là par Meſſire Louïs de Bourbon, quarante & uniéme Eveſque d'Avranches.

Sont auſſi aux faux-bourgs trois Egliſes Parroiſſiales, ſçavoir eſt Noſtre-Dame des Champs, avoiſinée d'un College, ſaint Gervais, puis ſaint Saturnin recommandable avant les troubles par les reliques precieuſes d'un des ſaints Innocens martyriſez par Herode.

Et quant à la Iuſtice & Police de la ville, elle a Siege de Bailliage, avec Lieutenans General & Particulier, & autres Magiſtrats neceſſaires. Il y a auſſi Vicomté & Eſlection pour les Tailles.

De la ville & Abbaye de ſaint Michel, & de la Comté de Mortaing.

CHAPITRE XXI.

DE deſſus les murs d'Avranches ſe voit dans la mer le merveilleux rocher, ſur lequel eſt conſtruite la ville & Abbaye de ſaint Michel, tant renommée par toute la France, & en beaucoup d'endroits de la Chreſtienté pour l'abondance des voyageurs & pelerins qui la

viennent visiter.

Ce Rocher distant de trois lieuës d'Avranches, n'estoit anciennement qu'une solitude toute environnée de bois, au milieu de laquelle habitoient certains bons & devots Hermites, avec une humble simplicité, nourris là, comme pieusement on croit, par les merveilles de la providence divine, jusques en l'an sept cens huit, que saint Augustin lors Evesque d'Avranches y fit premierement bâtir une Eglise sur le sommet du roc, à l'honneur de l'Archange saint Michel, qui luy estoit apparu, en laquelle il mit douze Chanoines, pour faire le service. Richard premier Duc de Normandie y posa depuis, à sçavoir l'an neuf cens soixante-six des Religieux de l'Ordre de saint Benoist. Et Richard Deuxiéme aussi Duc de Normandie fit rebâtir ladite Eglise l'an mil vingt-quatre, telle qu'on la voit de present. Ie ne dis point comme le lieu s'accreut par progrez de temps en assez bonne ville, comme on y édifia le Chasteau, prés lequel fluë une fontaine salutaire à beaucoup de maladies, quelles Reliques on y revere, ny quels miracles s'y sont faits jusques à cette heure; pource que feu Monsieur Feu Ardent, Docteur en Theologie, en a dressé l'Histoire entiere à laquelle on peut avoir recours.

Seulement j'ajoûteray qu'environ sept lieuës d'Avranches est une autre petite ville, appellée Morteing, laquelle a porté de longue ancienneté le titre de Comté, & appartient aujourd'huy à la Maison de Montpensier. Là est Bailliage & Vicomté dont dépend la Chastellenie de Tinchebray, & en ressortissent les appeaux à la Cour Souveraine de Roüen. Remarquable encore par le voisinage de deux

Morteing

Chastellenie de Tinchebray.

Abbayes de Religieuſes, ſçavoir eſt Blanche & Moutons, puis de celle de Savigny, ſituée ſur les limites de la Normandie, Bretagne & païs du Maine, dont a eſté Abbé Claude du Bellay, de l'illuſtre maiſon des du Bellay.

Voila briefvement les appartenances plus remarquables du Parlement de Normandie: Reſte encore de viſiter les dépendances de celuy de Bretagne, pour la parfaite & entiere deſcription de la Iuſtice & Monarchie de France.

Fin du ſeptiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Rennes.

LIVRE HVICTIESME.

Quand & par qui fut eſtably le Parlement de Rennes, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

COmme le Parlement de Rennes a eſté le dernier inſtitué de tous les Parlemens, auſſi tiendra-t-il le dernier rang en cét œuvre. La Duché de Bretagne ayant eſté annexée à la Couronne de France par le mariage de Claude, fille aiſnée d'An-

ne de Bretagne avec le Roy François Premier de ce nom, sa Majesté voulant soulager ces siens nouveaux sujets, tant des grandes fatigues qu'il leur falloit soûtenir, que des grands frais qui leur convenoit faire pour venir bien loin faire juger leurs differends ; pensa délors de leur donner des Iuges Souverains qui leur prononçassent les oracles sacrez de la Themis Françoise en dernier ressort. Et comme ses predecesseurs avoient déja creé sept Cours Souueraines en sept principales villes & contrées de leur Royaume, aussi en establit-il une huitiéme sedentaire en la ville de Rennes, comme en la capitale & au sejour ordinaire des anciens Ducs de la Bretagne, pour distribuer à cette belle & grande Duché la vigueur de son autorité supréme, & qu'il n'y eust quartier en icelle qui ne se ressentist de la Iustice. D'autres attribuent cét establissement au Roy Henry Deuxiéme, le premier de nos Rois à vray dire, qui a porté la qualité de Duc de Bretagne. Quoy que c'en soit, c'est ce Parlement qui a parfait le nombre de huit particulierement dedié à la Deesse Themis, ce Parlement qui a toûjours esté tres-fidele à la Couronne de France pendant nos troubles, ce Parlement qui luy a par tout rendu les vœux de son obeïssance : & bref ce Parlement, duquel il faut encore visiter les appartenances & dépendances comme une des plus importantes pieces de cét ample & spacieux Royaume, qui voit aujourd'huy refleurir & regner en soy plus que jamais l'honneur des fleurs de Lys Royales.

DV PAYS ET DVCHE' DE BRETAGNE.

De la ville & Eveſché de Rennes.

CHAPITRE II.

LEs villes de la Bretagne eſtoient du temps de Ceſar appellées Armoriques, c'eſt à dire maritimes. *La ſituation deſquelles*, dit-il, au livre troiſiéme des guerres de la Gaule, *eſtoit preſque de cette ſorte : qu'eſtans aſſiſes au bout de quelques caps & langues de terre, on n'y pouvoit aller à pied quand il eſtoit pleine mer, ce qui avient deux fois chaque jour, ni ſur des vaiſſeaux auſſi peu, pour ce que quand le flot ſe retire, ils demeurent és baſſes fort mal à l'aiſe. Ainſi en toutes les deux ſortes il y avoit empeſchement d'en approcher.* Mais cette forte & malaiſée avenuë ne pût pas faire pourtant qu'il ne défiſt les habitans d'icelles (que nous appellons aujourd'huy Bretons) en batailles navalles, & que s'eſtant vangé de ce qu'ils avoient retenu & empriſonné les Ambaſſadeurs des Romains, il n'en retint deſlors la plus part en obeïſſance & devoir. Ils braſſerent bien depuis quelques brigues & menées, comme

quand il dit au livre cinquiéme, que *grand nombre de Gaulois des villes de Bretagne, qu'on appelle Armoriques s'eſtoient aſſemblez pour luy courir ſus, & venus déja camper à deux lieuës prés de luy.*

Mais ſi-toſt que les nouvelles de ſes victoires contre Iudiciomar furent arrivées, ils s'en retournerent en telle haſte que leur délogement reſſembla une vraye fuite. Quoy que c'en ſoit, ils furent toûjours depuis gouvernez ſous la generalité de la Province Gauloiſe, juſqu'à ce qu'à l'aveu de Maxime qui s'eſtoit fait proclamer Empereur de Rome en la grande Bretagne, un ſien Lieutenant nommé Conan, s'en empara d'une partie, avec une infinité de Bretons, ſous ferme propos d'y continuer ſa demeure. A raiſon dequoy mêmement pour faire nouvelle peuplée de gens de ſa nation, il manda querir juſques à unze mille, que femmes que filles, leſquelles par fortune de mer perirent toutes. Non pourtant que pour cela Conan depuis ni les Gentils-hommes de ſa ſuite fuſſent retenus de leur entrepriſe, ains s'habituerent en cette coſte des Gaules que nos anceſtres appelloient Armoriques, où ils donnerent commencement au Royaume de Bretagne. Bretagne Royaume.

Ce fut ce temps qui donna le premier cours à la langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & fit ſeparation entre le Breton Gaulois & le Bretonnant, un reboublement de meſme parole, comme ſi nos anciens euſſent voulu dire, qu'une partie des Bretons qui habitent és Gaules avoient appris de Bretonner à la maniere du Breton d'outre-mer. Car quant au mot de Bretagne, il eſt certain que la noſtre avoit eſté ainſi appellée de toute ancienneté,

& du temps mesme des premiers Empereurs, comme nous pouvons apprendre de Pline, en la description des Gaules, qui est long-temps auparavant la venuë ni de Conan ni des Bretons de la grande Bretagne, que nous appellons maintenant Angleterre: Au contraire (cecy soit dit pour recommandation de nos Bretons) si nous croyons Bede homme natif d'Angleterre, & qui floriſſoit vers le temps de Pepin, cette Isle de la grande Bretagne auparavant appellée Albion, fut depuis ainsi nommée Bretagne par les Bretons Gaulois, qui s'en estoient faits maistres long-temps devant la venuë de Iules Cesar.

Pour revenir à mon propos, Conan ayant ainsi fait un Royaume de la Bretagne, il en asseura la possession à ses successeurs Rois en titre de Souveraineté, qui dura jusques au temps de Clovis, par lequel, comme dit Gregoire de Tours, ayans esté vaincus, & encore par Chilperic, ils soumirent leur grandeur à la Majesté des François, & quittant la qualité de Rois se firent sans plus appeller Comtes. Ils commencerent toutefois dés le mesme temps à se revolter, reprirent le titre Royal, & ne voulurent delà en avant dépendre que de leur autorité & puissance, jusques au regne de Dagobert Second, qui les rendit tributaires. Et nous lisons dans Sigibert que Iudicael ou Giquel Roy des Bretons regagna la grace de ce Roy de France, & luy fit hommage de son Royaume de Bretagne. Hommage qui fut continué par ses successeurs, Rois de son estoc, jusques environ l'an sept cens nonante-cinq, ou 796. qu'ils se revolterent contre nostre Charles; lequel y envoya avec une armée Adulphe qui les contraignit de luy jurer

fidelité, & pour aſſeurance d'icelle luy donner des oſtages. Nonobſtant leſquels, il ſe rebellerent encore contre Loüis Debonnaire ſon fils, lequel alla contre eux en Bretagne, & les vainquit de telle façon, qu'il les contraignit de luy donner nouveaux oſtages & de recevoir telles conditions de paix qu'il luy pleut leur impoſer. Ny pour cela ne furent-ils encore dépoüillez de la dignité Royale, ains la retindrent juſques au regne de Charles le Chauve, que Salomon dernier Roy d'iceux, ayant eſté aigrement repris en un Parlement ſolennel, de ce que contrevenant au devoir d'un vaſſal & ſujet, il s'eſtoit derechef rebellé en huit cens cinquante neuf, la Bretagne fut finalement reduite en Comté; & reconnut ainſi mouvoir de la Couronne de France ſans moyen, juſques au temps du Roy Charles le Simple, qui par le traitté qu'il fit avec Rholon ſon gendre Duc de Normandie, luy laiſſa l'hommage de ladite Comté, qui devint arriere-fief de noſtre Couronne. En cét eſtat elle a eu treize Comtes, la pluſpart deſquels ont eu guerre contre leſdits Ducs de Normandie, & les ont deſavoüez pour Seigneurs de fief, Pierre de Dreux fut le dernier d'iceux, & qui promit au Roy ſaint Loüis de la tenir derechef en foy & hommage de noſtre-dite Couronne, & luy en fit le ſerment de fidelité devant tous les Princes. Dequoy pourtant les Bretons luy donnerent grand blâme, & l'appellerent depuis le Duc de Maucler, tant pource qu'il devoit eſtre ſçavant pour avoir longuement étudié à Paris, que pource que s'il eut voulu croire le Conſeil des Cleres, c'eſt à dire des hommes ſages & lettrez, qu'en ce temps-là l'on nommoit Cleres,

il eust mieux qu'il ne fit regardé les titres de sa Duché, & n'en eust fait telle soûmission.

A ce Pierre ont succedé dix autres Ducs (sous lesquels a aussi esté erigée la Duché de Bretagne en Pairie) depuis l'an 1250. jusques en l'an 1488. que déceda François dernier d'iceux, & pere de cette Anne de Bretagne, laquelle ayant épousé le Roy Charles VIII. puis le Roy Loüis XII. apporta ladite Duché à cette Couronne, à laquelle elle fut unie & annexée à la requeste des Estats dudit païs en l'an 1532. sous le regne du Roy François I.

Mais je ne veux oublier une autre belle observation, sçavoir est qu'outre que les Rois de Bretagne, pour s'entretenir en grandeur, temporiserent toûjours selon les occasions, tantost ne voulant tenir leur authorité que de Dieu & de l'épée, comme l'on void du temps de Loüis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, qui pour cette cause les guerroierent souvent avecque diverses fortunes : tantost s'ils se sentoient les plus foibles reconnoissans nos Rois pour souverains : encore depuis que leur Royaume fut reduit en Duché, la necessité les forçant reconnurent-ils une fois tenir leurs biens de la Couronne d'Angleterre, sçavoir est du temps de Philippe de Valois que la maison de Blois & celle de Montfort querellerent longuement pour la succession de la Duché avenuë par la mort de Guy Duc de Bretagne. Philippe de Valois prit en main la cause du Blesien, qui luy en fit foy & hommage. Et Edoüard Roy d'Angleterre, le party de Iean de Montfort, qui d'un autre costé avoüa tenir sa terre de l'An-

glois, jusques à ce que cette querelle ayant pris fin par la mort de Charles de Blois en la journée d'Aulroy, & la Duché demeurant au Comte de Montfort du consentement du Roy Philippe, il luy en fit lors pour luy & ses successeurs reconnoissance & hommage, qui s'est depuis continuée jusques à la mort de Madame Anne de Bretagne fille vnique du Duc François : laquelle conjointe comme j'ay déja dit en premieres nopces avec Charles huitiéme, & depuis avec Loüis douziéme, annexa la Duché à la Couronne de France par le mariage de Madame Claude sa fille aînée avec François premier de ce nom, duquel mariage nasquit le Roy Henry deuxiéme, à bien dire premier entre tous nos Roïs qui a esté Roy de France & Duc de Bretagne.

Or cette Province composée de plusieurs belles & grandes villes, & entre icelles de neuf Episcopales toutes sujettes à l'Archevesché de Tours ; & divisées selon trois diverses langues de Bretagne, sçavoir est Rennes, Dol & saint Malo dont les habitans sont dits Bretons Galots, comme qui diroit Gaulois, & parlent François, Cornüaille, Leon, autrement saint Paul, & Treguier, dont le peuple parle Breton Bretonnant : finalement saint Brieu, Vannes & Nantes, où la langue est mélée. Et ce sont les villes & citez comme les plus celebres de cette grande & noble Duché, devenuë Françoise, qu'il faut visiter en ce dernier livre avecque quelques autres plus remarquables, & commencer, suivant nostre coûtume, à la capitale & principale qui est Rennes.

Cette Cité située sur le fleuve de Vilaines, est l'une des plus anciennes de toute la Breta-

gne, & de laquelle Cesar fait grand cas entre toutes les villes Armoriques, sous le nom de *Rhedones*. C'est au livre deuxiéme des guerres de la Gaule sur la fin, où il l'appelle cité maritime proche de la mer Oceane, & dit qu'il eut nouvelle de Publius Crassus, qu'il avoit envoyé avec une legion contre ceux de Vannes, Landriguier, Cornüaille, Rennes, comme tous ces gens-là estoient subjuguez & reduits à l'obeïssance du peuple Romain.

Ie ne m'amuse point à la recherche de la naissance & fondation, pource qu'elle seroit mal-aisée à dire, & peut-estre impossible parmy la disette des vieux Autheurs. Tant y a qu'elle demeura sous la domination des Empereurs, jusques à Maxime, sous lequel Conan se fit Roy de l'Armorique, & établit le siege de son Royaume à Rennes, que depuis les Bretons d'outre-mer nouvellement venus en Gaule, saccagerent & pillerent étrangement, comme dit Gregoire de Tours, sous le regne de Childeric. Elle fut toutesfois remise sus : & maintenuë toûjours depuis non seulement comme chef du Royaume de Bretagne, mais aussi élevée aprés la reduction d'iceluy en Duché, par la demeure ordinaire des Ducs, & en laquelle ils ont le plus souvent receu les marques & enseignes de la dignité Ducale. Ainsi Iean Comte de Montfort pretendant droit à la Duché de Bretagne, aprés la mort du Duc Guy, alla, dit le sieur du Haillan, *devant la ville de Rennes, où il trouva quelque resistance, enfin la prit, & là receut les enseignes, & marques de Duc de Bretagne; & y receut la foy & hommage de quelques autres Seigneurs, pour ce que ladite ville est la capitale du Duché.*

C'eſt auſſi l'un des plus anciens Eveſchez de la Bretagne, bien qu'il ne ſe trouve au vray qui en ait eſté le premier Eveſque. Sous le Pape Leon ſeptiéme, c'eſtoit un Artemius, lequel aſſiſta aux premiers Conciles de Tours & de Vannes & ſous noſtre grand Roy Chreſtien Clovis, c'eſtoit un Melanius, lequel aſſiſta auſſi au premier Concile tenu en la Cité d'Orleans. Les autres je les paſſe ſous ſilence, pour ce que le diſcours en ſeroit trop long.

Quant à la Iuſtice, elle a encore eſté devant l'établiſſement meſme du Parlement, le ſiege de la plus belle & plus grande Seneſchauſſée de toute cette grande Duché. Il y en avoit bien de ce temps-là une autre à Nantes. Mais à celle de Rennes reſſortiſſoient les villes & Dioceſes de Rennes, Dol, ſaint Malo, Cornoüaille, Vanes, ſaint Brieu, Leon & Triguier, deſquelles nous parlerons en ſuite, enſemble de Nantes, & de quelques autres plus remarquables. Et c'eſt pour cette raiſon que nos Rois creant une Cour ſouveraine en faveur de la Duché de Bretagne, nouvellement annexée à leur Couronne, en établirent la ſeance en cette ville, comme en la premiere & principale de toute la Province: laquelle a auſſi une Chambre des Comptes, qui reçoit les comptes de tout le païs, mais qui eſt en la ville & Seneſchauſſée de Nantes, ainſi que nous dirons cy-aprés.

Ie diray encore que cette ville entre toutes celles de la Bretagne a toûjours eſté tres-fidele à noſtre Roy pendant les premiers troubles, & eſt ſeule en la confuſion du temps demeurée ſous l'obeïſſance de ſa Majeſté.

De la ville & Eveſché de Dol.

CHAPITRE III.

LA ville & Cité de Dol n'eſtoit premierement qu'un Chaſteau, prés lequel fut fondé une Abbaye ſur le ſommet d'une montagne. Quelques-uns diſent qu'un Seigneur nommé Primat luy impoſa ce nom, en memoire de la douleur qu'il receut là de la mort de ſa femme : Mais je croy que c'eſt quelque fiction & conte formé pour plaiſir ſur la correſpondance & alliance des noms. Tant y a toutesfois que par progrez de temps le peuple vint à tellement s'habituer, & baſtir des maiſons en ſi grand nombre entre cette Abbaye & ce Chaſteau, que le tout creut en bonne & grande ville, laquelle finalement fut érigée en Eveſché l'an 566. & ſaint Samſon creé premier Eveſque d'icelle, auquel ſucceda ſaint Magloire, dont les reliques furent tranſportées à Paris du temps du Roy Lothaire. Elle a auſſi quelque temps porté le titre d'Archeveſché ; mais Hugues l'ayant quittée l'an 1178. elle fut reduite à la ſoûmiſſion de l'Archeveſché de Tours, auſſi bien que les autres huit Eveſchez de la Bretagne, ainſi que j'ay déja dit en ſon lieu.

De la ville & Eveſché de ſaint Malo.

CHAPITRE IV.

LA ville de ſaint Malo ſituée ſur la mer, & comme en une Iſle, ſe nommoit jadis Alet, comme delà le peuple portoit le titre d'Aletées. Le premier en faveur duquel elle changea du nom, fut ſaint Malo parent de ſaint Samſon & premier Eveſque d'icelle, pour marque perpetuelle à la poſterité de la bonne & ſainte odeur qu'il avoit laiſſé là de ſa vie. Ie ne trouve point quels ont eſté ſes ſucceſſeurs, à cauſe peut eſtre que cette place fut bien-toſt aprés aſſaillie par les Normands & Danois, qui coururent preſque toutes les Gaules. Bien ſçay-je que Sigebert fait mention d'un Albert Eveſque d'Alet, c'eſt à dire de ſaint Malo l'an 1131. Et eſt encore cette ville remarquable par la naiſſance de ce grand & illuſtre pilote Iacques Cartier, qui ſous le regne de noſtre grand Roy François découvrit le païs & Iſles de Canada, & autres terres, dont les voyages ont depuis eſté continuez, & frequentez par les François juſques à preſent.

De la ville de Dinan.

CHAPITRE V.

AV Dioceſe de ſaint Malo ſont compriſes les Abbayes de Beaulieu, de Montfort, (qui eſt auſſi une ville à cinq lieuës de Ren-

ne (& de la Prée, d'où l'on vient au port de Cancale, auquel se pescheut les bonnes huistres, puis à Combourg, & Sambriard, & delà à Dinan, fort belle ville, & l'un des anciens & plus gracieux sejours des Ducs de Bretagne que quelques Autheurs tiennent avoir ainsi esté dite du nom de Diane, par changement de quelques lettres, & en rapportent la cause à certains peuples étrangers, qui se vestant de peaux de bestes, & vivant des fruits des arbres, bastirent premierement une ville au mil'eu d'une foreſt appellée la Foreſt de Faigne, & environ l'an 1520. aprés la creation du monde, les Flamands en ayant tué la plus grande part, & ruiné leur ville, ceux qui peurent garentir leur vie par la fuite en rebastirent une autre, que du nom de Diane, Déesse foreſtiere, ils nommerent *Dionacum*, ou *Dianacum*, qui est celle que nous appellons maintenant Dinan, mais par ce recit ils confondent la ville de Dinan assise au païs de Liege avec celle de Dinan assise en Bretagne.

De la ville & Eveſché de Treguier.

CHAPITRE VI.

EN la Bretagne Bretonnante, s'offre sur une pointe la Ville & Cité de Treguier ou Landreguier, dont quelques-uns nomment le peuple *Trecorenſes*, & l'interpretation commune *Oſiſſinos*, dans Cesar; bien que Vigenaire confeſſe ingenuëment que de soy il n'y void goutte. Les passages de Cesar sont deux, l'un au livre deuxiéme, où il dit qu'il avoit envoyé

Publius Craſſus avec une legion contre ceux de Vennes, de Landriguier, Cornuaille & Rennes, Citez maritimes proches de la mer Oceane. L'autre au livre ſeptiéme où ſe trouve que, *les villes maritimes de la baſſe Bretagne : leſquelles à leur mode on appelle Armoriques, où ſont compriſes Cornuaille, Rennes, Ambie, Chaſteau-Briant, & Landriguier,* furent cottiſées, *à ſix mille hommes pour toutes enſimbles*, en cette grande revolte que firent les Gaules contre les Romains pendant le ſiege d'Alexie.

Quoy que c'en ſoit, cette ville ſituée comme au milieu des eaux, & ſouvent arrouſée de la mer pendant ſon flux & reflux, fut érigée en Eveſché à la faveur de Tudual natif d'Angleterre, lequel en fut le premier Eveſque, bien que de ſes ſucceſſeurs on ne trouve preſque aucune memoire juſques en l'an unze cent ſeptante cinq, qu'il ſe lit un Guillaume Eveſque de Landriguier: auquel ſucceda Yves depuis Archeveſque de Tours: puis Alain remis entre les ſaints & finalement un Geofroy ſous lequel, & durant le regne de Philippe le Bel, vivoit ſaint Yves Official de Treguier, & grand Iuriſconſulte, qui fit rebâtir l'Egliſe Cathedrale, & laiſſa ſi bonne odeur de ſa pieté apres ſa mort, que le Pape Clement V I. le canoniſa.

I'adjoûteray pour la fin de ce Chapitre, qu'en ce territoire eſt auſſi la ville de Guinquand, ou Guinguamp, des appartenances, & dépendances de la maiſon d'Eſtampes, iſſuë par alliance de celle de Bretagne: la Roche d'Erien ou Darien, dont Olivier de Cliſſon pere de ce'uy qui fut Conneſtable de France eſtoit Capitaine, puis Morlaye, bon port de mer pour les neceſſitez & aiſances des Anglois, proche la mer Britannique.

De la ville & Eveſché de Leon, aujourd'huy dite S. Paul.

CHAPITRE VII.

LA ville de Leon, principale de tout le Leonnois, joignant la mer, eſt la ſeconde où l'on parle cette langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & l'une des anciennes Vicomtez de la Bretagne: D'icelle eſtoit Seigneur ce Triſtan, dont les Romans racontent tant de folies pour l'amour qu'il portoit à la femme d'un ſien oncle. Et apres luy l'ont poſſedée ceux de la maiſon de Leon, juſques à ce qu'ils la vendirent à Iean premier Duc de Bretagne, environ l'an 1254.

Vne autre marque de ſon antiquité, c'eſt que dés le regne de Chilperic IX. Roy de France, elle fut érigée en Eveſché par le Pape Iean III. il y a plus de mil ans, & en fut un nommé Paul ordonné premier Eveſque, pour ſa pieté, en faveur duquel fut depuis échangé le nom de Leon en celuy de S. Paul, non ſeulement pour marque eternelle de l'honneur que cette ville portoit à ce ſien Paſteur durant ſa vie; mais auſſi pour rendre plus recõmandable à longues années la pieté qui le canoniſa apres ſa mort.

A S. Paul ſucceda S. Germain, lequel mourut à Rennes: & s'y voyent les Reliques de ſon precieux corps en l'Abbaye de ſaint Melan ou Melaine.

Pour le faire court, l'Egliſe Cathedrale meſme de Leon fut encore depuis renommée de ſaint Paul apres que Salomon Roy de Bretagne,

en eut enlevé les Reliques de saint Mathieu premier patron, & protecteur d'icelle.

De la ville & Eveſché de Cornuaille.

CHAPITRE VIII.

LA ville de Cornuaille eſt le troiſiéme Eveſché de la baſſe Bretagne: & ſi antique, qu'on ne ſçait le nom de ſes premiers fondateurs, quoy que l'Annaliſte Breton veüille aſſeurer qu'elle fût bâtie par je ne ſçay quel *Corineus* fugitif de Troye. Ceſar l'appelle ce ſemble *Curiosolitas*, d'un nom commun avec ſon peuple, *Marcus Trebius Gallus*, dit-il, au livre troiſiéme de la guerre des Gaules, *alla en Cornuaille, Quintus Valenius, avec T. Silius à Vannes*: Mais plus clairement au livre ſeptiéme. *Les villes maritimes de la Baſſe Bretagne, leſquelles à leur mode on appelle Armoriques, où ſont compriſes Cornuaille, Rene, Ambis, Chaſteau Briant, Landriguier.* Il s'en trouve qui luy donnent auſſi le nom de *Coroſopites*.

Et ſeroit mal-aiſé d'aſſeurer quand elle fut érigée en Eveſché, ny quel a eſté l'ordre & la ſuitte de ſes Eveſques. Seulement on peut dire que le premier qui tint ce ſiege fut S. Hervé, ſi recommandable en ce païs pour ſa ſainteté: qu'encore aujourd'huy la plus part des peres font impoſer ce nom à leurs enfans.

Il y a pluſieurs autres places tant en ce territoire, qu'en la baſſe Bretagne, comme Quimpercorentin, premiere Ville de l'Eveſché de Cornuaille, Breſt ville & Chaſteau, le plus excellent port de mer de Bretagne, & duquel

peut-estre toute la Province a pris l'origine de son nom. Remarquable encore par le siege qu'y mit Iean Comte de Mont-fort l'an 1341. auquel Garnier de Cliſſon, qui fut tué à la priſe d'icelle, en eſtoit Gouverneur pour Charles de Blois. Puis encore Hennebont, Chaſtel d'Auroy, Maleſtroit, Chaſteau Ioſſelin, Rohan, Guymené, Quemperlay, fondée par Alin Caignard Comte de Cornouaille, & pluſieurs autres.

De la Ville & Eveſché de S. Brieu.

CHAPITRE IX.

ENtre les Villes de Bretagne qui parlent langage meſlé, c'eſt à dire moitié François, moitié Breton, celle de S. Brieu eſt aſſez ancienne & reconnuë par le Geographe Ptolemée pour la demeure & habitation des Biduceens. Il y fut bâty une Abbaye dés la primitive Egliſe, que le Pape Pelagius érigea depuis en Eveſcbé l'an 552. & en fut premier Eveſque ſaint Brieu diſciple de ſaint Germain Eveſque de Paris, duquel elle a depuis retenu le nom. A ſaint Brieu ſucceda ſaint Guillaume, lequel fut chaſſé par ſon peuple, à cauſe qu'il prêchoit contre les vices, & apres avoir demeuré long temps en Poitou, retourna finalement finir ces iours en ſon Eveſché. Les autres ſucceſſeurs, je les paſſe icy ſous ſilence, pour dire qu'outre l'Egliſe Cathedrale, il y a une autre Egliſe bâtie au nom de Saint Michel, ſur un tres haut rocher, qui ſert d'abry aux navires contre les vents & orages de la mer. Et ſur ce rocher eſt auſſi un fort Chaſteau pour la garde & ſeureté de la ville: & pour

la deffense des vaisseaux qui sont au port. Vne des plus belles marques de son heur & de sa fortune, c'est que pendant la querelle qui fut entre les maisons de Blois, & de Montfort, pour la Duché de Bretagne, elle fut seule toûjours paisible, & comme neutre, exempte des fureurs & indignitez de leur guerre.

Des villes de Lambale, Quintin, Iugon & Avaugour.

CHAPITRE X.

AV territoire de S. Brieu se trouve la ville de Lambale appartenante jadis à la maison de Clisson, prise par Vigenaire pour la capitale des Ambilates de Cesar : remarquable encore aujourd'huy tant par l'abondance du bestail, que par le grand trafic de parchemins qui s'y fait de tous costez. Lambale.

S'y voyent aussi Quintin ville & Chasteau, voisine de l'Abbaye de Cormorne, & d'une forest de plus de dix lieuës d'étenduë. Iugon autre ville, autrefois demeure des Ducs ; & maintenant enveloppée en de grandes ruines. Avaugour, pareillement ville, & patrimoine d'une Maison fort illustre, sortie de l'ancien estoc des Ducs de Bretagne. Quintin. Iugon. Avaugour.

De la Ville & Eveſché de Vannes.

CHAPITRE XI.

APres ſaint Brieu s'offre la Cité de Vannes anciennement la plus puiſſante, & la plus grande de toute la Bretagne, tant par mer que par terre : & qui donna beaucoup d'affaires à Ceſar avant que de luy rendre les vœux de ſon obeïſſance. Elle donna bien des oſtages à Craſſus que Ceſar avoit envoyé contre ſes habitans avec une legion : mais toſt apres auſſi retint & empriſonna ſes Ambaſſadeurs, puis entendant ſon retour de Rome reſolut de ſe preparer à la guerre, ſelon l'importance du peril qui la menaçoit, & pour la faire ſe ligua & aſſocia avec ceux de Landriguier, Nantes, Avranches, Liſieux, Leondoul, enſemble les Gueldrois & Clevois, & fit venir renfort de la grande Bretagne qui eſt vis à vis de ces quartiers-là.

Ie laiſſe l'iſſuë & fortune de cette guerre, qu'on peut voir dans les Commentaires dudit Ceſar, & qui ne fut d'autre condition que les autres revoltes de toutes les Gaules, pour mettre icy l'honorable éloge qu'il donne luy-meſme à la ville de Vannes au livre troiſiéme en ces termes, *Q. Velanius avec T. Silius alla à Vannes, dont l'authorité & pouvoir, eſt le plus ample que de nulle autre Cité de toute la coſte de la mer en ces quartiers-là, parce qu'ils ont grande quantité de vaiſſeaux qui navigent ordinairement en Angleterre, & paſſent tous les autres en la connoiſſance, & pratique de la marine ; davantage preſque tous ceux qui hanten*

cette mer, leur ſont tributaires, à cauſe qu'eſtant fort impetueuſe, expoſée aux vents, & y ayant peu de ports où on ſe puiſſe retirer à l'abry, ceux-cy les tiennent tous.

Et ce qui fait encore davantage pour l'authorité, & grandeur de cette ville: c'eſt que vulgairement on croit les Venitiens avoir pris leur origine des habitans d'icelles, nommez Venetes autrefois deſcendus en Italie parmy quelques autres nations Gauloiſes. Ainſi le témoigne Strabon, l'un de nos plus anciens Geographes, quand il parle des Venitiens: *Quant aux Venitiens*, dit-il, *on a deux opinions touchant leur origine. Aucuns les eſtiment eſtre décendus de certains Gaulois qui ſe tiennent le long de l'Ocean, & leſquels ont un meſme nom que ceux-cy: d'autres penſent qu'ils ſoient iſſus des Hennetes venus avec Antenor, du pays de Paphlagonie, bien-toſt apres la ruine de Troye.*

Comme ainſi ſoit donc que la Cité de Vannes fut ſi puiſſante avant la domination des Romains en la Gaule: Auſſi eſt-il croyable qu'aprés la diſſipation de leur Empire, ceux qui ſe ſont emparez de la Bretagne en titre de Royaume, & aprés eux les Comtes & les Ducs en ont fait l'un de leurs Palais, & ſejours de plaiſance en temps de paix, & l'une de leurs forteresſes, & retraites en temps de guerre. Et particulierement Iean de Montfort qui l'avoit aſſiegée & priſe pendant la querelle qu'il eut contre Charles de Blois, pour la Duché, en eſtant aprés ſa mort demeuré Seigneur, & paiſible poſſeſſeur, y fit conſtruire un fort beau Chaſteau, qu'il ſurnomma de l'Hermine, & auquel aprés luy les

autres Ducs ont le plus souuent habité avec la gloire de leur Cour.

Mais ce qui éclaire aujourd'huy davantage son lustre, sont les Eglises, entre lesquelles la Cathedrale tient le premier rang en Antiquité, comme en dignité. Saint Paterne, que les Bretons appellent saint Poil, & qui dressa la plus grand part des Armoriques au plan de la Religion Chrestienne, la dédia au nom de la Vierge Marie, Mere de nostre Sauveur, & de ses Apostres S. Pierre, & S. Paul, & en fut le premier Evesque, auquel succeda S. Gobriant Gentil homme de grand renom, mais de plus grande pieté, puis que la pieté mesme l'a tant aymé qu'elle l'a remis entre les bien-heureux.

Ce que je puis davantage ajoûter pour la recommandation de cette ville, c'est qu'en icelle virent premierement la lumiere du Soleil, ces deux insignes Prelats, saint Melan Evesque de Rennes, & saint Aubin Evesque d'Angers: & en icelle rendit encore la vie à celuy qui la luy avoit prestée, ce renommé Prêcheur de l'Ordre des Prêcheurs S. Vincent, dont les Reliques y sont encore aujourd'huy visitées avec une devotion & reverence singuliere, tant du peuple de Vannes, que des voisins.

De la ville, Comté, & Eveſché de Nantes.

CHAPITRE XII.

NAntes eſt encore une des Villes Capitales de la haute Bretagne, l'un des ſieges où ſe retiroient les Ducs, & l'une des plus anciennes non des Citez Armoriques ſeulement, mais auſſi de toutes celles de la Gaule. Car pluſieurs croioient que Nantez, iſſu de la race de Noé, l'un des Rois de nos vieux Gaulois & devancier de ce Rheme qui bâtit la ville de Rheims longtemps auparavant la naiſſance de Rome en jetta les premiers fondemens ſur la riviere de Loire, & luy impoſa ſon nom. Depuis lequel temps, ſoit pour la commodité des Navigations, & trafiques, ou que les Seigneurs des quartiers s'y delectaſſent, elle eſt arrivée à tel degré de grandeur, qu'elle en a ſupplanté pluſieurs autres. Auſſi Ceſar l'appelle-t-il *Nannetes*, d'un nom qu'il luy partage en commun avec ſon peuple, & la remet entre les premieres qui ſe liguerent, & aſſocierent avec la Cité de Vannes, contre les Romains, comme l'une des plus puiſſantes, & de plus grande autorité de toute la contrée. Ptolomée au contraire nomme bien le Peuple *Nannites*, mais il appelle leur Cité *Condivintum*. Ce qui me feroit quaſi croire que Nannez n'auroit donné ſon nom qu'au peuple, & que depuis le peuple l'auroit impoſé à la ville de Nantes, comme les Rhemois à Rheims, dite premierement, *Durocortorum*, les Pariſiens à Paris dite *Lutetia*, ſi ce n'eſt qu'on veuille pren-

dre ce *Condi incum* pour Ancenis autre assez belle ville du mesme territoire de Nantes.

Ie ne m'amuseray point icy à particulariser la diverse fortune de cette ville tant sous la domination des Romains, que depuis sous les Rois, Comtes, & Ducs de Bretagne, ny comme elle a esté long-temps possedée par des Comtes particuliers. Seulement adjousteray pour témoignage d'autorité, & de grandeur, qu'en la querelle qu'eut Iean de Mont-Fort, contre Charles de Blois pour la Duché de Bretagne, apres le deceds de Guy III. Duc sans enfans, nos Histoires disent qu'il s'en alla premierement en la ville de Nantes, comme en l'une des premieres, & principales, là où se declarant Duc de Bretagne, il y receut la Foy, Serment, & Hommage des Principaux Seigneurs de la Duché.

Quant à l'estat du Christianisme, elle a esté convertie, & érigée en Evesché dés la primitive Eglise, & en a esté saint Clair le premier Evesque, aprés lequel il ne s'en trouve aucun jusques à Eusebe qui tenoit ce siege du temps du Pape Leon le grand.

Le nombre des Eglises y est aussi creu par trait de temps, tant dedans que dehors, & selon qu'est creuë la devotion & pieté tant des Princes & Ducs de Bretagne, que du commun peuple, Constance fille de Conan Premier Roy des Bretons fonda l'Abbaye de Ville-Neufve prés de la Ville. Allain Barbe-Torre, Duc de Bretagne, l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame dans l'enclos de ses murailles : Et de nostre temps feu Monsieur de Mercœur y a fait bâtir à ses dépens, les Monasteres des Peres Capucins & Minimes, comme tres-devot aux Bien-heureux saints François; en quoy il n'a pas peu obli-

gé toute la Bretagne, d'y avoir planté ces deux pepinieres de ſainteté, & de pieté.

Ie laiſſe les autres, tant pour en ignorer les premiers fondateurs, que pour diſcourir briefvement des autres ornemens de cette grande ville, & de la juſtice d'icelle, entre leſquels la Seneſchauſſée tient le premier rang en antiquité, comme en dignité : la Chambre des Comptes établie là par nos Rois, pour ouyr les Comptes de toute la Bretagne. Aprés y eſt la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits : puis la Maiſon de Ville & corps d'icelle pour le gouvernement de la police & œconomie publique.

Des Villes de Chaſteau-Briant, Fougeres, Ancenis & quelques autres de la haute Bretagne.

CHAPITRE XIII.

REſtent encore pluſieurs autres villes & places aſſez remarquables en cette haute Bretagne, comme Laval ſur les frontieres de Bretagne, & du Mayne, & de laquelle nous avons deſia parlé cy-devant en ſon lieu : Guerande, Chaſteau-Briant que Marlian & l'interpretation commune, prennent pour les Caderes de Ceſar : S. Lazare, la Roche Bernard, Vitré qui eſt une forte place, & la premiere Ville de toute la Bretagne, Fougeres fortifiée par Raoul de Fougeres, avec un fort beau Chaſteau garny de deux groſſes Tours : puis Ancenis ſur la riviere de Loire és confins du territoire de Nantes, & embellie auſſi d'un Chaſteau bâty par

Aremburge femme d'un Guerec Comte de Bretagne,

Ie sçay que j'en ay oublié quelques-uns, tant en ce haut qu'au bas païs, & mesmes des plus illustres Maisons, comme Pentheure, ou Penthieure ancienne Comté, Retz, Blossac Asserac, & que j'en ay briefvement, & comme en passant recommandé quelques autres. Mais le peu de loisir, & de commodité que j'ay eu pour m'instruire en la recherche d'icelles a empêché ma plume de s'obliger davantage en la remarque de leurs antiquitez, & de ce qui s'est passé en icelles.

Fin de la Seconde Partie.

TABLE
DES VILLES
CHASTEAVX
ET PLACES
COMPRISES EN CETTE SECONDE Partie.

A

Acqs ville & Eveſché. 220
Agde ville & Eveſché. 109
Agen ville & Eveſché. 200. 201
Agenois païs & Comté, *là même.*
Aiguemortes, ville. 296
Aire, ville & Eveſché. 219
Airiennes, mont. 397
Aix Archeveſché & Parlement. 251. 252. *& ſuivantes.*
Alais, Vicomté. 112
Albe, Principauté. 165
Alby, ville, Eveſché. 122
Albigeois, païs & ſurnom d'heretiques. 123
Alençon, ville, Duché & appanage Royal. 385
Alexis, ville ancienne, ruinée par Ceſar. 331
Aliſe, village. 332
Allaſſac, ville en Limouſin. 199
Ambez, bec dangereux prés de Bourg ſur mer. 375.

Ambrun, ville & Archevesché. 447
Ancenis, ville & Chasteau. 435
Angoulesme, ville & Duché. 15. & suivantes.
Antibe, ville, jadis Evesché. 274
Aquitaine, voyez Guyenne.
Argentan, ville. 394
Arles, ville & Archevesché, capitale autrefois du grand Royaume de Bourgogne. 292
Arnay le Duc, ville. 336
Arnes, village. 397
Avalon, ville & Chasteau. 336
Aurange, Principauté. 278
Avaugour, ville & ancienne Seigneurie. 429
Auberterre, ville. 20
Auche, ville, Archevesché. 141. 142
Auge, païs. 391
Avignon, ville & Archevesché, jadis le siege des Papes. 282
Aumale Duché. 380
Avranches, ville, Evesché. 408
Aurillac, ville, 36
Autun, ville & Evesché. 318
Auxois, païs. 331
Auxonne Vicomté, 317

B

BAgneres, ville. 146
Barbesieux, ville. 183
S. Baseille, ville. 219
Sainte Baume, lieu de la penitence de la Magdelaine & pelerinage de grande devotion. 258
Bayeux, ville & Evesché. 391
Bayonne, ville & Evesché. 222
Bazas, ville & Evesché. 219

Bearn, Principauté. 223
Beaucaire, ville. 112
Beau-jelois, païs. 72
Beau-lieu en Limosin, ville. 194
Beaune, ville. 314
Benevent, petite place. 193
Bergerac. 188
Saint Bertrand, ville, Evesché, capitale de Cominge. 134
Beziers, ville & Evesché. 109
Bigorre, païs & Comté. 145
Blanquefort, Chasteau. 165
Blanzac. 21
Blaye sur Gironde, ville. 172
Bonnet le Chastel, ville. 75
Bourbon l'Archambaut, Duché. 46
Bourbon Lancy, ville. 328
Bourbonnois, païs, Duché. 40
Bourdeaux, capitale de Guyenne, Archevesché, Parlement & Vniversité. 148. 151. & *autres suivantes.*
Bourg sur mer, ville. 173
Bourgogne, païs, & Duché & premiere Pairie de France. 300
Branthomme, ville. 189
Bresse. 349
Bretagne, païs & Duché. 414
Briançon, ville ancienne. 247
S. Brieu, ville & Evesché. 428
Brioude, ville. 35
Briquebec, Chastellenie. 399. & 406
Brive la Gaillarde en Limousin. 199
Buch, païs. 16

C

CAbestan, ville. 118
Caën, Ville & Vniversité. 387
Cahors, Evesché & Vniversité. 124
Cailly; Bourgade au païs de Caux. 383
Camargue, canal du Rhosne. 295
Cap sainte Marie. 164
Carbon blanc. 166
Carbonnieres. 166
Carcassonne, ville & Evesché. 109
Carentan, Vicomté. 405
Carmain, ville & Comté. 131
Carpentras, ville & Evesché. 291
Caseres, ville. 131
Cassenüeil d'Agenois, sejour Royal, & Palais de Charlemagne. 215
Cassenüeil en Poictou, village. *là mesme.*
Castelgeloux. 219
Castelnau d'Arry, ville. 118
Castel-Sarrazin, ville. 126
Castres d'Albigeois, Ville & Chambre de l'Edit. 122
Cavaillon, Evesché. 295
Caudebec, ville, 383
Caux, païs. 379
Chalon sur Saone, ville, Evesché, Comté. 337
Chalus, place de Limousin. 195
Chasteau Briant, ville. 435
Cisteron, ville & Evesché. 277
S. Cler sur Epte. 379
Clairac. 25
Clermont en Auvergne, ville, Evesché, Comté. 25.
Clairmont en Lodesve. 118
Cominge, païs, Comté & Evesché. 131. 132

Condom, ville, païs, Eveſché & Comté. 217
Congnac, ville. 20
Conſtances, ville, Eveſché. 398
Conſtantin, païs & Comté. 398
Cornoüaille, ville & Eveſché. 427
Conſerans, ville & Eveſché. 134

D

DAuphiné, païs dont ſe titrent les premiers fils de France. 230
Die, ville & Eveſché. 247
Diepe, ville & port de mer. 380
Dijon, capitale de la Bourgogne, & Parlement. 298. 299. *& ſuivantes.*
Dinan, ville. 423
Dol en Bretagne, ville & Eveſché. 422
Dombes, Principauté. 72
Doncenac, ville de Limouſin. 199

E

EMbrun, voyez Ambrum. 247
Engouleſme, voyez Angouleſme.
Eſcar. 224
Eſparre, ville. 164
S. Eſtienne du Furian ſur Loire, ville. 75
Eſtrac, Comté. 140
Evreux, ville, Eveſché & Comté. 374

F

FAlaiſe, ville & Chaſteau. 395
Feſcamp, forte place. 382
Flavigny, ville. 332
S. Flour, ville, Eveſché. 37
Foix païs, ville & Comté. 130

Foreſt, païs & Comté. 74
Fougeres, ville & Chaſteau. 435
ſainte Foy d'Agenois, ville. 215
Fronſac, Chaſteau. 166
Fronſadez, païs & Marquiſat. *là meſme.*
S. Fregeou, ville. 135
Frejus, ville & Eveſché. 273

G

Saint Galmier ville. 75
Gap, ville & Eveſché. 247
Gauray, Bourg. 404
Gaure, Comté. 138
S. Germain Laval, en Foreſt, ville. 75
S. Gilles en Provence, ville & Comté. 295
Gimont, ville de Gaure. 139
Giſors, ville forte. 380
Givaudan, païs. 120
Grace, Havre & Forteresſe. 382
Granville, ville. 407
Grenade, ville de la Comté de Gaure. 139.
Grenoble, ville, Eveſché & Parlement 228 *& ſuivantes.*
Guyenne, païs, Duché & Pairie de France. 151
Guingamp, ville. 425

H

Hambuys, Chaſteau. 404
Harfleur, ville. 383
Haute fuſtaye, ville. 215
la Haye du Puys, Chaſtellenie. 399
Hieſmes, place en Normandie. 394
Hogne, Bourg. 405
Hommet, Baronnie. 405
Honfleur, petite ville. 378
S. Honorat. 275

TABLE.

I

Saint Jean d'Angely, ville. 181
Saint Iean de Losne, voyez Losne.
Isle en Perigord, ville 183
l'Isle à Dodon, Chastellenie Royale. 135
Isle en Iourdain, ville & Comté. 138
Iungon, ville. 429
S. Iunian, ville. 194

L

Lambale, ville. 429
Lande-Heroul. 403
Landriguier, ou Lantreguier, voyez Treguier.
Languedoc, païs, Comté & Pairie. 93
Larmont, ville. 166
Lauserte, ville. 129
Layrac, ville. 218
Lectoure, ville, Evesché. 143
Leon, ville & Evesché. 426
S. Leonard, ville. 195
Lerin, Isle & Abbaye. 275. 276
Liborne, ville 166
Limeil en Perigord. 189
Limoges, ancienne Vicomté, & Evesché. 190
Limousin, païs, *la mesme.*
S. Lo, ville & Vicomté. 404
Lodeve, ville & Evesché. 112
Lombez, ville & Evesché. 134
Losne, ville. 317
Lourde, ville de Bigorre. 147
Lyon, ville, Archevesché. 56. *& suivantes.*
Lysieux, ville, Evesché. 377

Macaire, ville. 165
Marans, Port & Chaſteau. 178
Marmande, ville d'Agenois. 215
Marſac, bourgade. 188
Marſeille, ancienne ville & Eveſché. 265
Le Maſt d'Aire, ville. 219
Le Maſt d'Agenois, ville. 215
Maubourget, ville. 146
S. Maximin, ville de Provence. 258
Medouc, païs. 164
S. Malo, ville & Eveſché. 423
Mende capitale du Givaudan, Eveſché. 120
Mets, ville & Eveſché. 878
S. Michel en Normandie, lieu de pelerinage & grande devotion. 409
Miramont, ville. 188
Mirepoix, ville, Eveſché & Comté. 131
Moiſſac en Quercy, ville. 127
Mombriſon, ville. 75
Monſtier S. Iean, Chaſteau. 336
Mont-Cenis. 328
Mont S. Michel. 409
Montauban, Chaſteau ruiné. 167
Montauban, ville & Eveſché. 125
Montebourg, bourg. 405
Monteh, petite ville. 127
Mont-Ferrant, ville & Cour de Generaux. 33. 34
Montigny ſur Armançon, Chaſteau. 336
Mont-Marſan. 219
Mont-pellier, ville, Eveſché & Vniverſité. 110
Mont-penſier, ville & Duché. 34. 35
Mont-peſat d'Agenois. 216

Morlaye, port de mer 425
Mortaing, Comté. 399. & 409
Moulibard, ville 336
Moulins, ville capitale de Bourbonnois. 40. 43
Moyon, bourg & Chaſtellenie. 399
Muret en Cominge. 137
Muret, prés de Thouloufe. *là meſme.*
Meuſſidan. 188

N

NAntes, ville, Eveſché & Comté. 433
Narbonne, ville, Archeveſché & Duché. 101
S. Nazarre, ville. 118
Nerac, ville. 218
Neris, ville. 44
Nice, ville & Eveſché. 274
Niſmes, ville & Eveſché. 113
Nonnay, ville. 19
Nontron, Baronnie. 189
Normandie, païs, Duché & Pairie. 335
Noyers, ville. 336
Nuits, ville. 316

O

OLeron, ville & Eveſché. 224
Orange, ville, Eveſché & Principauté. 278
Orthez, ville. 225

P

PAmiers, ville & Eveſché. 130
Pau. 225
S. Papoul, ville & Eveſché. 130
Paſſey, ville. 377
Perigord, païs & Comté. 184
Perigueux, ville & Eueſché. 184. *& ſuiv.*

Peſenas, ville. 118
Pierrebuſiere, bourg. 195
Pirou, Chaſteau. 407
S. Pons de Tomiers, ville & Eveſché. 118
Pont de l'Arche. 378
Ponteau de mer, ville. *là meſme.*
Ponts, ville & Chaſteau. 179
Provence, païs & Comté. 252

Q

QVercy, païs. 124
Queſac, ville. 120
Quimpercorentin, ville. 427
Quintin, ville & Chaſteau. 429

R

S. Rambert, ville. 75
Raveſteins, ville de Bigorre. 146
Rennes en Bretagne, ville, Eveſché & Parlement. 412 & 414
le Reole, ville. 219
Rennes, Parlement. 414
Rhodés, ville & Eveſché. 121
Rieux, ville & Eveſché. 131
Rion en Auvergne, ville. 22
la Roche d'Erien. 425
la Rochelle, placeforte & port de mer. 1 *& ſuivantes.*
Romans en Dauphiné, ville. 238
la Ramiou, ville. 218
Roüen, ville, Archeveſché & Parlement, 353 & 355

S

SAintes, Capitale de Xaintonge, Eveſché. 168 & 169

Saintonge, païs & ancienne Comté, *la meſme.*
Salongnac. 195
Samathan, ville. 135
Sarlat, ville & Eveſché. 188
Saverdun, ville. 131
S. Sauveur Landelin. 399 & 407
S. Sauveur le Vicomte, *là meſme &* 406
Sées, ville & Eveſché 384
Segur, Chateau. 195
Semur en Brionnois. 329
Semur, Capitale de l'Auxois. 333
Siſteron. 277
Serrances, ville. 224
Sommieres, ville. 118

T

Taraſcon, ville & Eveſché. 292
Tarbe, ville & Eveſché. 145 146
Thermes, Baronnie. 140
Thoilon, Chaſteau. 336
Tholon, ville & Eveſché. 273
Thoeſi l'Eveſque, Chaſteau. 336
Thorigny, ville & Comté. 394
Thoulouſe, Comté, Archeveſché, Parlement & Vniverſité. 50. *& ſuivantes.*
Tinchebray, Chaſtellenie. 410
Tolon, voyez Tholon.
Tonins, ville. 215
Toul, ville & Eveſché. 88
Toulouſe, voyez Thoulonſe.
Tournus, ville & Abbaye. 344
Triguier, ville & Eveſché. 424
Treignac, ville de Limouſin. 199

Trie, ville de Bigorre. 146
Tuilliers, ville. 377
Tulles, Vicomté & Eveſché. 196

V

VAlence en Dauphiné, ville, Eveſché & Vniverſité. 242
Valence en Condomois. 218
S. Valery ſur mer. 380
Vallognes, Vicomté. 405
Vannes, ville & Eveſché. 430
Velay, païs. 120
Venauge, Comté 165 & 166
Verdun, ville & Eveſché. 89
Vernon ſur Seine. 377
Vernueil. 386
Vienne, ville, Comté & Archeveſché. 239
Ville-bois. 21
Ville-franche d'Agenois. 215
Villeman, ville. 318
Ville-neufve le Roy. 311 & 318
Vire, Vicomté. 397
Viviers, ville & Eveſché. 119
Vivarés, païs. 119
Vſés, ville & Eveſché. 112
Vflet, ville. 199
Vſſoire. 35
Vzerche, ville. 197

X

XAintonge, voyez Saintonge.
Xaintes, voyez Saintes. 168 & 169

Y

YEnville, voyez Ianville & Genville. 290
S. Yrier la Perche, ville. 194

FIN.

Special 89-B
14418
v.2

GETTY CENTER LIBRARY